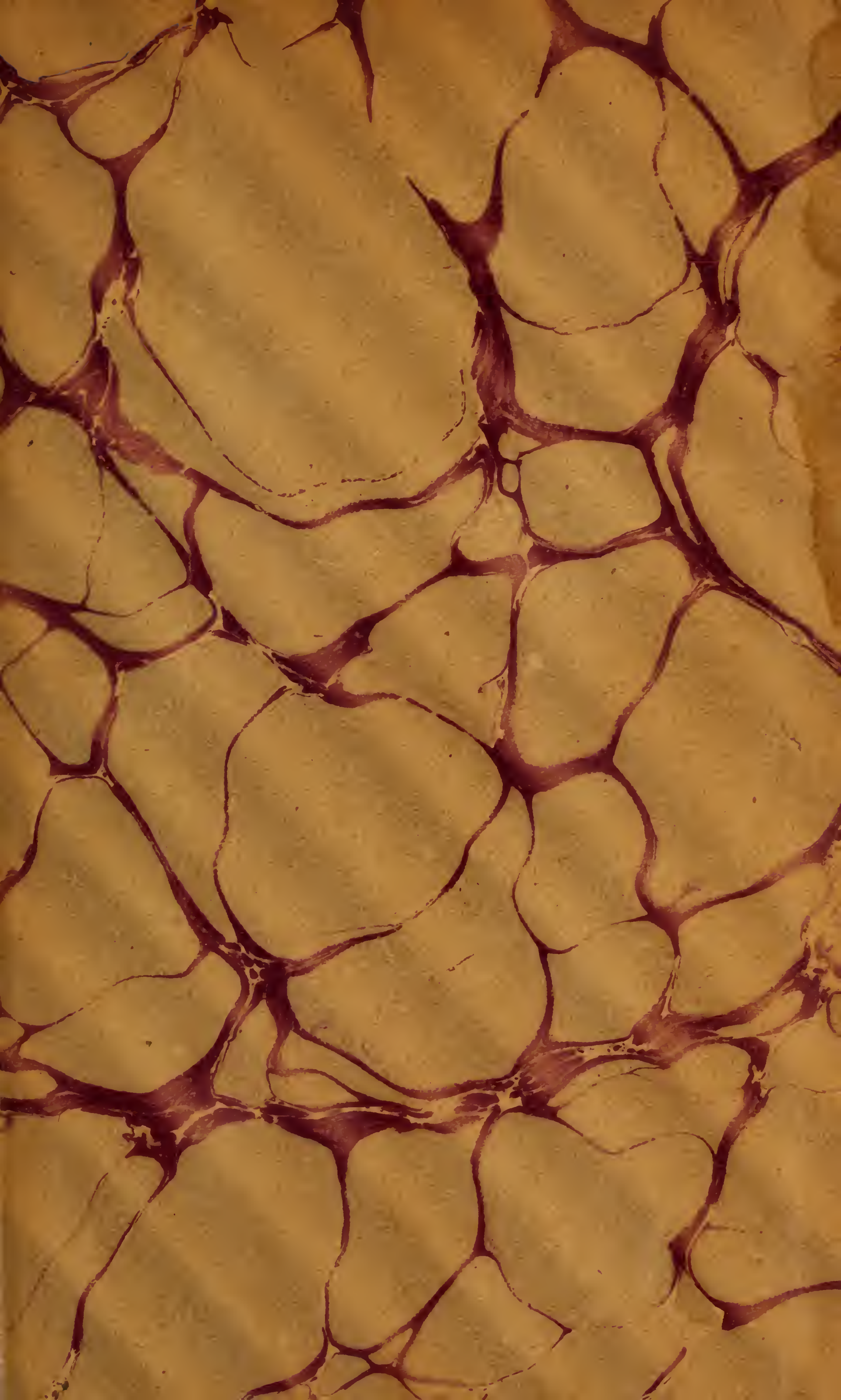


L'ÉGLISE

SOUS LA CROIX

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Un martyr de vingt-six ans. Louis Ranc, ministre sous la Croix, dans le Dauphiné. Brochure in-8°. » 30

Un martyr du Désert. Jacques Roger, restaurateur du protestantisme dans le Dauphiné au dix-huitième siècle, et ses compagnons d'œuvre. 2e édition. 1 vol. in-12. 1 25

Une victime de l'intolérance au dix-huitième siècle. Desubas, son ministère, son martyre, d'après des documents inédits. 2e édition. 1 vol. in-12. 1 40

François Bonifas, professeur à la Faculté de Montauban. 1 vol. in-12. 1 50

Marie Durand, prisonnière à la tour de Constance. 3e édition. 1 vol. in-12. 1 90

Les Frères Gibert, deux pasteurs du Désert et du Refuge. 1 vol. in-12. 2 25

François Roux, compagnon d'œuvre d'Antoine Court. 1 vol. in-12 1 40

L'ÉGLISE SOUS LA CROIX

ÉTUDES HISTORIQUES

PAR

DANIEL BENOIT

PASTEUR

Ramener le cœur des enfants vers les pères.

MALACHIE, IV, 6.

Ouvrage couronné par la Société de l'histoire du protestantisme français.

DEUXIÈME ÉDITION, SOIGNEUSEMENT REVUE

Fulcran Rey. — Papus de la Verdaugie. — Etienne Arnaud. — Jean Martin. — Pierre Dortial. — Arnaud-Duperron. — Les deux derniers forçats pour la foi. — Le portefeuille d'un pasteur du Désert. — Une page de l'histoire religieuse des Hautes-Alpes. — Jean Bérenger.

TOULOUSE

SOCIÉTÉ DES LIVRES RELIGIEUX

DÉPÔT : RUE ROMIGUIÈRES, 7

1896

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES LIVRES RELIGIEUX
DE TOULOUSE

TOULOUS . — IMP. A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28

PRÉFACE

Notre histoire religieuse est riche en personnalités illustres et l'écrivain n'a que l'embarras du choix, quand il veut raconter la vie d'un de nos grands hommes. Nos pères ont excellé dans tous les domaines. S'agit-il de ceux qui se sont fait un nom dans la politique ou la guerre ? Voici, pour n'en citer que quelques-uns, les Sully et les Mornay, les Lanoue et les Gassion, les Condé et les Duquesne. Préférez-vous aux hommes d'Etat les hommes d'étude et de lettres ? Voici des imprimeurs comme les Estienne, des annalistes comme Crespin, des publicistes comme Renaudot, le créateur de la presse périodique, des littérateurs comme Conrart, le fondateur et le premier secrétaire de l'Académie française, des

poètes comme Du Bartas, D'Aubigné et Clément Marot, des philosophes comme Ramus, des jurisconsultes comme Hotman, Charles Dumoulin, Cujas. Vous sentez-vous attiré vers les beaux-arts? Voici des peintres comme Jean Cousin, des sculpteurs comme Jean Goujon, des architectes comme Salomon de Brosse, des peintres sur émail comme Bernard Palissy, l'inventeur des « rustiques figulines, » des compositeurs comme Goudimel. Vous occupez-vous de la science la plus belle et la plus importante de toutes, la théologie? Sans parler des Calvin, des Farel, des Théodore de Bèze, les pères de la Réforme française; sans parler des orateurs de la chaire protestante, les Saurin, les Du Bosc, les Le Faucheur, voici les Bérault et les Chamier, les Amyraut et les Du Moulin, pour ne citer que quelques-uns des savants qui ont illustré nos anciennes académies protestantes. A ceux qui nous demandent : Vos pères, où sont-ils? nous pouvons, avec une légitime fierté, nous réclamer de pareils ancêtres, et, comme Cornélie montrant à Rome ses fils, la Réforme française peut mon-

trer à ses détracteurs tous ces grands hommes qu'elle a enfantés.

Et pourtant, l'avouerai-je ? ce n'est pas à eux que je réserve ma plus vive sympathie, mais à ces martyrs ignorés, à ces « morts inconnus, » comme les appelle Eugène Pelletan, qui, dans la souffrance et l'obscurité, sont demeurés fidèles à leur Sauveur, ont combattu le bon combat de la foi et nous ont légué de précieuses traditions d'héroïsme et de fidélité chrétienne. Que j'aime, en particulier, à contempler l'Eglise sous la Croix, l'Eglise du Désert, semblable à la colombe qui se cache dans les fentes du rocher, demeurant fidèle à son Maître, au milieu des plus violentes persécutions et sentant sa foi se purifier dans le creuset de l'épreuve! Qu'il est utile de vivre par la pensée, ne serait-ce qu'une heure, dans l'intimité de ces humbles serviteurs de Dieu, qui lui ont fait le sacrifice de leur vie et qui, renonçant à eux-mêmes, n'ont eu qu'une pensée : se consacrer, sous la croix des afflictions, au bien et au salut de leurs frères!

On trouvera dans ce volume la biographie,

composée d'après des documents rares ou inédits, de quelques-uns de ces hommes du Désert, qui ont vécu dans la période qui va de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution. Prédicateurs sans grande instruction, anciens des consistoires ou galériens pour la foi, aucun d'eux n'a laissé un nom célèbre dans l'histoire et ils étaient loin de briller tous par les dons exceptionnels de l'intelligence. Mais ils furent, en des temps difficiles, de fermes témoins de la vérité. Ils revendiquèrent énergiquement les droits imprescriptibles de la conscience et, grâce au dur labeur de leur martyre, ils ont préparé ces temps nouveaux et meilleurs où Dieu nous fait la grâce de vivre. A tous ces titres ils méritent une place dans notre souvenir reconnaissant. Comme le dit avec raison Jules Bonnet : « L'histoire, trop souvent consacrée à glorifier les grands de la terre, a des devoirs à remplir envers les humbles, les petits qui ont souffert pour une cause sacrée : n'est-ce pas là le plus beau titre de noblesse (1) ? »

(1) *Bulletin du protestantisme*, t. XXVII, p. 451.

et l'on peut ajouter : n'est-ce pas là la plus salutaire leçon ?

Depuis quatorze ans qu'a paru la première édition de cet ouvrage, on a mis au jour des documents nouveaux sur les humbles héros de la vérité, auxquels il est consacré. L'auteur s'en est servi pour compléter ces études. Les deux premières, entre autres, ont été entièrement renouvelées, grâce aux révélations des Archives de Montpellier. Il n'a rien négligé pour les rendre moins indignes du jugement que portait sur elles le *Journal de Genève* du 2 juillet 1882 : « Un livre à mettre avec les *Mémoires de Jean Martheille*, avec les deux *Héroïnes*, publiées par MM. Claparède et Goty, avec Serres ou le *Déporté par la foi*, de M. Matth. Lelièvre. Des choses qui font mal à lire et qui sont utiles cependant, saines et fortifiantes, dans un siècle de ramollissement moral. »

L'ÉGLISE SOUS LA CROIX

I

FULCRAN REY

1662-1686

Le 7 juillet 1686, dans l'après-midi, une foule immense stationnait au pied du château qui se dresse sur une des places publiques de Beaucaire. L'œil embrasse de ce point un vaste et magnifique horizon. A gauche s'étagent, dans le lointain, les premiers contreforts des Alpes du Dauphiné, que le mont Ventoux, semblable, selon l'expression d'un poète provençal, à un berger au milieu de son troupeau, dépasse de toute la hauteur de sa croupe arrondie. Plus près, au pied de la colline, c'est Tarascon avec la masse imposante du château du roi René et le Rhône qui, grossi de nom-

breux affluents, roule vers la mer ses ondes troublées et rapides, tandis qu'à droite commencent à Saint-Gilles ces terrains marécageux qui se continuent jusqu'à Cette et donnent comme un air attristé à cette partie du Languedoc.

Mais ce qui fixe l'attention de cette foule émue ce n'est pas le paysage varié qu'elle a sous les yeux, ni la foire célèbre qui attire, dans la petite ville, des marchands de tous les pays et qui ne doit s'ouvrir qu'à la fin du mois. Non; c'est une potence dressée au milieu de la place, sur laquelle un jeune homme de vingt-quatre ans, à la taille élancée, se prépare à subir le dernier supplice. Sa tête expressive est encadrée d'une belle chevelure noire. Il a l'extérieur modeste et distingué. Son regard est animé et sa physionomie porte les traces d'une certaine exaltation; mais ce qui, à cette heure suprême, saisit vivement son esprit, ce n'est pas la crainte de la mort : c'est l'assurance qu'il va bientôt, par elle, entrer en possession de la félicité éternelle. En présence de l'échelle fatale, il s'écrie : « Oh! que cette échelle m'est favorable, puisqu'elle me doit servir de degré pour achever ma course et pour monter au ciel! » Ce jeune homme c'est le proposant des Eglises du Désert, Fulcran Rey, l'un des pre-

miers prédicateurs de l'Evangile, mis à mort après la Révocation de l'édit de Nantes. Son histoire offre un intérêt douloureux ; ses réponses à ses juges décèlent une inébranlable conviction et une présence d'esprit admirable ; sa piété, frappée à l'antique marque, est, pour les tièdes, un reproche en même temps qu'un enseignement. Racontons donc, avec quelques détails, sa courte et dramatique existence.

I

Fulcran Rey (1) naquit à Nîmes, vers 1662, d'une famille pieuse. Son père était marchand et s'appelait Jean. Avant sa naissance, sa mère eut comme une prévision du sort qui attendait cet enfant prédestiné. Elle vit en songe un aigle qui se posait au pied de son lit. Il avait deux plumes dans son bec et elle entendit une voix lui dire : « Regarde : une de ces plumes signifie que l'enfant qui naîtra de toi annoncera l'Evangile et l'autre qu'il le scellera de son sang ! » A son réveil, pleine de trouble, elle raconta son rêve à son mari, qui, frappé à son

(1) M. Douen a tort de dire, dans *Les premiers Pasteurs du Désert*, t. II, p. 399, que son nom ne se trouve pas dans la *France protestante*. Seulement les frères Haag l'écrivent *Rei*.

tour du caractère étrange de cette vision, en consigna le souvenir dans un registre de famille pour voir si l'événement la justifierait.

Dès son enfance, le jeune Fulcran manifesta d'heureuses dispositions. Il fit de rapides progrès dans l'étude des langues et de la philosophie, et plus tard dans celle de la théologie, car ses parents le destinaient à la carrière ecclésiastique; mais il n'était encore que simple proposant, lorsque Louis XIV révoca l'Edit de Nantes et vint ainsi lui fermer la carrière dans laquelle il brûlait d'entrer (1). Quelque temps avant cette mesure néfaste, il avait déjà commencé son apostolat chrétien. Vers le mois d'août 1685, nous le trouvons à Graissessac. « Il courait d'un endroit à l'autre, » nous dit l'un de ses auditeurs, « pour fortifier ceux de la religion à ne point succomber et même il faisait beaucoup de catéchismes aux enfants, qui contenaient les demandes et les réponses sur les interrogats de la religion qu'il fallait apprendre par cœur, le tout verbalement, car il aurait fallu trop d'écritures (2). »

Aux termes de l'édit révocatoire, le jeune proposant devait, aussi bien que les pasteurs en

(1) M. Douen dit (ouvrage cité, t. II, p. 1) que son nom figure dans le *Livre du Recteur*, à Genève, à la date de 1678.

(2) *Bulletin*, t. XLI, p. 270.

exercice, quitter le royaume dans l'espace de quinze jours sous peine des galères. Qui dira ses perplexités pendant les jours sombres qui suivirent ? Comme il dut souffrir, lorsqu'il vit la pioche des démolisseurs réduire en poussière le temple de la Calade, où, depuis Charles IX, les réformés de Nîmes célébraient leur culte (1) et qu'il assista à l'apostasie des ministres Cheyron et Paulhan ! Il aurait pu, comme eux, trouver la sécurité, la considération et la fortune en abjurant ; mais, à cette pensée, tout son être se révoltait. Il pouvait encore suivre, dans leur exode, les sept cents pasteurs qu'on n'avait pu corrompre et se réfugier comme eux dans la Suisse ou la Hollande hospitalières ; mais que deviendraient alors les âmes de ses frères livrés sans défense à leurs oppresseurs ? Sa résolution fut bientôt prise : « Il comprit, » dit Jurieu, « que quand la maison brûle, tout le monde doit mettre la main à l'œuvre pour éteindre le feu et que Dieu, qui tire sa louange des enfants qui sont à la mamelle, pourrait bien se servir de lui pour édifier ses enfants,

(1) Il ne reste de cet édifice que la porte servant d'entrée à une maison rebâtie sur ses ruines, dans la rue Madeleine. On remarqua longtemps, parmi les décombres, une pierre du frontispice qui portait cette inscription : « C'est ici la maison de Dieu, c'est ici le temple de Dieu. »

nonobstant sa jeunesse et la médiocrité de sa science (1). » Et il resta pour embrasser, l'un des premiers, la redoutable carrière de prédicateur du Désert. « Cette jeune plante, » dit une relation manuscrite, « avait été si bien cultivée par la main du Tout-Puissant, qui l'avait revêtue de tant de lumières, qu'il avait versées dans son esprit, soit pour la prédication, pour les prières, pour la consolation des malades et pour la conversation, que son zèle fait voir qu'il n'avait à cœur que l'intérêt de Dieu et l'avancement de son Eglise (2). »

Notre jeune évangéliste commença son œuvre par Montauban. Il espérait faire une grande moisson d'âmes dans cette ville, célèbre autrefois par son académie ; mais elle était, grâce aux persécutions, bien déchue de son ancienne grandeur, et il eut bientôt reconnu qu'elle était « adonnée du tout à l'idolâtrie. » Ses exhortations étant mal accueillies, il la quitta bientôt pour se rendre à Milhau, dans le Rouergue. Il n'y fut pas mieux reçu non plus qu'à Saint-Affrique où il avait des parents convertis, ou du moins faisant semblant de l'être, mais qui

(1) *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone.* Rotterdam, 1687, 4e édition, p. 29.

(2) Archives de Montpellier, C. 115.

ne voulurent pas l'abriter sous leur toit de peur, sans doute, que sa présence ne les compromît. Obligé de chercher un asile à Pont-de-Camarès, il ne s'y trouva pas mieux en sûreté et il en repartit bientôt, chassé par la persécution. Il ne savait de quel côté diriger ses pas, lorsqu'il fit la rencontre de deux riches gentilshommes protestants qui avaient dû quitter leurs foyers et qui erraient aussi à l'aventure. Ils lui offrirent de l'accompagner dans ses tournées et de pourvoir à ses besoins ; et ces hommes dévoués présidèrent ensemble quelques assemblées et firent plusieurs visites à des protestants qui habitaient des quartiers retirés.

Le jeune Rey, désireux de revoir sa famille, se rendit à Nîmes, en passant par Montpellier. Il trouva, dans cette dernière ville, quelques ministres qui n'étaient point encore sortis du royaume et qui faisaient viser leurs passeports à l'intendant Bâville. C'est en vain qu'il les engagea à ne pas abandonner leurs troupeaux aux loups ravisseurs. Leur détermination était prise ; mais il leur protesta que pour lui il ne quitterait jamais son poste, quelques périls qu'il pût courir.

Aux environs de Noël, il préside une assemblée, près de Vauvert, dans la cabane de la

veuve Tempié. Beaucoup de personnes s'y rendent, mais sans armes. Après la prière et le chant des psaumes, il parle sévèrement à ceux qui viennent d'abjurer. Il les menace d'une condamnation éternelle s'ils ne se repentent et ne réparent à tout prix leur péché, et les conjure de ne plus se rendre à la messe ni de se prosterner devant les images des saints, qu'il appelle les idoles de Baal. Ensuite, il se rend à Nîmes et tient une assemblée chez la veuve Rey, rue de la Ferrage, sans doute une de ses parentes, dans une pièce derrière le magasin. Les assistants sont encore fort nombreux; mais on n'y chante pas les louanges du Seigneur. Rey se contente de donner lecture du psaume CXLII qui commence ainsi :

J'ai de ma voix à Dieu crié.

Il préside aussi le culte dans la maison de M. de Cournon, pendant qu'il était à Marseille, en présence de sa femme et de sa fille, des demoiselles Campi, Privat et Ferragut et quelques servantes (1).

Il tint encore d'autres assemblées à Nîmes et dans les environs; mais la police s'en émut et quelques-unes furent surprises, « ce qui, »

(1) Archives de Montpellier, C. 110.

dit Jurieu, « coûta la liberté ou la vie à plusieurs personnes; car il y en eut de pendus, de massacrés, de pris et d'envoyés aux galères. » Rey lui-même, trahi par un jeune homme qui avait sa confiance, Jean Audoyer, marchand de Nîmes, âgé de vingt-sept ans (1), ne dut son salut, après Dieu, qu'à une fuite rapide qui le conduisit jusqu'à Castres. Il se mit aussitôt à prêcher dans cette ville, non sans succès. Plusieurs furent touchés par ses exhortations pressantes. Il ramena de leur égarement quelques-uns de ceux qui s'étaient laissé entraîner à la messe et il empêcha plusieurs autres de succomber à la tentation. Malheureusement le vent de la persécution soufflait là comme ailleurs, et il dut quitter à leur tour ces contrées pour revenir une seconde fois à Nîmes.

Le jeune missionnaire ne devait pas y goûter un repos bien mérité pourtant. Quand il restait caché dans la maison paternelle, il en profitait pour écrire des lettres pleines de consolation aux fidèles détenus sur les galères; et

(1) Il ne faut pas le confondre avec Pierre Audoyer, ministre de Chalançon, dans le Vivarais, condamné à mort comme fauteur de rébellion, en 1683, et qui, pour sauver sa vie, se convertit et devint traître à gages. Ce fut ce dernier qui livra le pasteur Homel.

quand il sortait de sa cachette, c'était pour visiter les malades, consoler les victimes de la persécution ou prendre part à quelque assemblée du Désert (1).

(1) A. Borrel, dans sa *Biographie de Claude Brousson*, p. 17, cite le récit fait par un témoin soi-disant oculaire et reproduit par M. O. Douen, dans son étude sur la *Réforme en Picardie* (*Bulletin*, t. VIII, p. 529), d'une assemblée qui se serait tenue par une nuit pluvieuse, dans la baume des Bergines, près de Codognan, et où se seraient rencontrés Claude Brousson et Fulcran Rey. « Au milieu de l'assemblée, » lit-on dans ce document, « était assis le respectable Brousson, portant son costume grossier de paysan, rendu plus ignoble encore par la boue qui le souillait. Les femmes avaient entouré de leurs tabliers noirs la chaise qui servait de chaire. Sur une pierre étaient déposés les calices et le pain de la communion. Le service commença par la lecture de la Bible et par le chant des psaumes. Oh ! qu'ils étaient bien appropriés à la circonstance! En écoutant le malheureux Fulcran Rey, de Nîmes, chargé de cette partie du service, et qui faisait ainsi son apprentissage du martyre, nous n'avions plus froid, nous n'entendions plus l'orage, nous ne pensions plus aux dragons. » Cet intéressant récit n'a qu'un tort, celui d'être fictif. Il est dû à la plume de M. J.-P. Hugues, alors pasteur au Grand-Gallargues, et qui inséra cet article d'imagination dans l'*Almanach protestant* qu'il rédigeait (année 1842, page 42). Nous avons là-dessus le témoignage très précis de M. Sabatier, instituteur à Aubord, par Uchaud (Gard), qui était, à cette époque, commis à Nîmes dans la librairie Marc Aurel, et qui nous affirme que ce récit, dont il avait modifié lui-même quelques détails, est une simple fiction. D'ailleurs, comment ces deux serviteurs de Dieu auraient-ils pu se rencontrer à la grotte des Bergines? Rey avait déjà souffert le martyre quand Brousson prit le Désert, en 1689.

II

Le jeune proposant quitta bientôt Nîmes pour se rendre dans les Cévennes. La population protestante de ces montagnes, consternée d'abord par la Révocation, la première émotion passée, avait repris conscience d'elle-même. Trois mois à peine après l'inique arrêt de Louis XIV, les assemblées du Désert commencèrent. « Au rude mois de janvier, » dit Michelet, « sous le ciel, à la bise, par les longues nuits sombres, les ouragans neigeux d'hiver, le peuple, sans pasteur, pasteur lui-même et prêtre, commence d'officier sous le ciel. Celui qui avait sauvé sa Bible l'apportait, son psautier l'apportait, celui qui savait lire lisait, un enfant parfois, une fille, et qui savait parler parlait. On chantait à mi-voix, craignant l'écho trop fort du ravin, des gorges voisines; car la montagne émue eût chanté elle-même au rythme des forêts, des châtaigniers battus des vents (1). »

Ces hommes intrépides, qui bravaient tout pour entendre l'Evangile, connaissant de réputation la piété et le zèle du jeune proposant,

(1) *Louis XIV*, p. 380.

lui adressèrent un appel. Il n'hésita point à y répondre ; mais, prévoyant que sa fin pourrait être prochaine, il fit, dans la lettre suivante, de touchants adieux à son père, qu'il ne devait plus revoir ici-bas :

« Mon très cher et très honoré père,

» Lorsque Abraham voulut monter sur la montagne de Morija pour aller offrir son fils Isaac en holocauste, suivant le commandement qu'il en avait reçu de son Dieu, il ne consulta point avec la chair, mais il s'approcha hardiment de cette montagne où il s'écria : « En la montagne de l'Eternel, il y sera pourvu. » En effet, il y fut pourvu, puisque Dieu se contenta de son obéissance. Dieu n'a point parlé à moi bouche à bouche, comme il parla à ce patriarche ; mais ma conscience m'inspire de m'aller sacrifier pour lui et pour l'intérêt de son Eglise. Je ne sais si Dieu se contentera du désir que j'ai de faire sa volonté, sans m'exposer à la mort. Mais, quoi qu'il en soit, sa volonté soit faite. Si je suis pris, ne murmurez pas contre lui ; souffrez patiemment tout ce qu'il lui plaira m'envoyer pour l'intérêt de mon Dieu et pour l'avancement de son Eglise. Oh ! quel bonheur me serait-ce, si je

pouvais être du nombre de ceux que le Seigneur a réservés pour annoncer ses louanges et pour mourir pour sa cause (1)! »

Comme s'il eût brisé, par cette lettre, les derniers liens qui le rattachaient à la terre, Fulcran Rey se mit à proclamer, avec une force nouvelle, la vérité évangélique. Il disait aux fidèles qui se groupaient autour de lui que la vérité qu'ils croyaient était la seule qu'il fallait croire; que c'était un dépôt qu'il fallait conserver comme on l'avait reçu; que c'était la perle de grand prix pour laquelle il fallait laisser toute autre chose; que c'était un trésor qu'il fallait préférer à toutes les richesses du monde et même à sa propre vie. On a conservé l'écho de ses brûlantes improvisations : « Athlètes de Jésus-Christ, » s'écriait-il, « vous qui vous êtes relâchés dans le combat et qui revenez pour combattre, et vous, fidèles combattants, qui, jusqu'ici, n'avez point lâché pied, essuyez toutes les attaques de Satan et de ses émissaires; soutenez tous les coups de ses troupes de dragons armés contre vous. Fortifiez-vous au Seigneur et en la puissance de sa force. Soyez revêtus de toutes les armes de Dieu pour résister à toutes les embûches du diable

(1) *Bulletin*, t. X, p. 126.

et pour soutenir tous les combats où vous allez entrer. Je connais quelle est la rage de vos ennemis ; elle n'est pas assez satisfaite des maux qu'elle vous a faits, elle veut vous en faire encore de plus grands. Il n'y a rien qu'elle ne fasse pour venir à bout de vous. Si elle vous ferme les passages pour vous empêcher de fuir, ce n'est peut-être que pour dégaîner enfin son glaive contre vous et pour employer contre vous les gibets et les flammes. Tenez ferme contre tous ceux qui voudraient vous ravir votre couronne, car ils sont obstinés dans le furieux dessein de vous la ravir. Ayez plus de constance pour leur résister qu'ils n'ont de force et de furie pour vous tourmenter. »

Pendant six semaines, Fulcran Rey ne cessa de visiter et d'exhorter ses frères, dépensant ses forces au service de son Maître. Dans la seconde quinzaine de mai, il tint une assemblée au Pradet, non loin de la montagne du Coutel, entre Gasques et Mandajors, dans la paroisse de Saint-Martin-de-Boubeaux. Cinq cents personnes environ s'y étaient rendues, dont une quarantaine armées de fusils, qui faisaient de temps en temps le tour de l'assemblée. Il portait un chapeau gris, ainsi qu'un justaucorps de drap brun avec de gros boutons, et fut secondé par un prédicant de cinquante ans, Céré, chan-

tre de Tornac. On annonce, pendant qu'il prêche, les soldats. Mais lui, sans se troubler : « Il ne faut rien craindre, » s'écrie-t-il, « nous ne faisons aucun mal. » Ce n'était, d'ailleurs, qu'une fausse alerte. Mais le 16 juin, la compagnie de Générargues l'aperçut, comme il se rendait du côté de Sauveplane pour une assemblée, et se mit à sa poursuite. Quatre hommes armés de fusils l'accompagnaient. Lui-même avait une épée à la main. L'un de ses compagnons blessa l'un des soldats au front, et tous les cinq se dirigèrent vers l'assemblée, qui chantait des psaumes en les attendant, et que la menace du péril dispersa. Fatigué par ses courses et ses prédications, il descendit à Anduze pour s'y reposer quelques jours. Il se retira dans la maison d'un tanneur, originaire de Saint-Hippolyte, nommé Bresson. C'est là qu'un certain Alméras, d'Anduze, qui lui avait témoigné beaucoup de sympathie et lui avait servi de guide dans les Cévennes, le trahit lâchement. Il n'avait pu résister à l'appât des mille livres offertes par Bâville à qui lui livrerait le prédicant. Dans la nuit du 20 au 21 juin 1686, pendant qu'il essayait de s'échapper par le toit, les dragons rouges mirent la main sur lui. Ils l'enfermèrent aussitôt dans l'hôtel de ville, et comme l'un d'eux le pous-

sait violemment dans son cachot, en le prenant aux cheveux : « Souviens-toi, » lui dit le prisonnier, « que Dieu te punira selon tes œuvres. » Cette parole ne devait pas tarder à se vérifier. S'étant pris de querelle avec un de ses camarades, ce malheureux soldat fut, le soir même, tué en duel.

Rey fut chargé de fers et gardé à vue par six dragons qui reçurent l'ordre de ne laisser approcher personne du prisonnier. Le vendredi 21, à neuf heures du soir, Louis des Tours, seigneur de Mandajors, juge général au comté d'Alais et commissaire subdélégué, lui fit subir un premier interrogatoire, dans la maison consulaire.

— Depuis quel temps êtes-vous prisonnier et pour quelle raison ? lui demanda-t-il.

— Depuis aujourd'hui, ne sachant pourquoi, répondit Rey.

— Quelle est votre profession et quelles affaires aviez-vous dans ce pays ?

— Je suis proposant, et je suis venu dans les Cévennes pour y prêcher la parole de Dieu.

— Depuis quel temps êtes-vous dans ce pays ?

— J'y suis depuis un mois environ.

— Avant d'y venir, n'avez-vous pas été du

côté de Castres, où vous avez prêché en diverses assemblées?

— J'ai prêché partout où je me suis trouvé, parce que je voulais faire mon devoir, notamment aux environs de Bédarieux, Graissessac, Montpellier, Nîmes et autres lieux.

— De retour de ces quartiers, n'êtes-vous pas demeuré caché dans la ville de Nîmes, pendant quelque temps, composant diverses lettres que vous datiez de Genève et d'autres pays étrangers, par lesquelles vous tâchiez d'émouvoir les peuples à sédition, et que vous preniez soin de faire répandre dans les Cévennes?

— Il est vrai que je suis demeuré dans ladite ville l'espace d'un mois ou cinq semaines, caché dans une maison, où j'ai écrit des lettres pour exhorter les fidèles à prier Dieu; mais je proteste que j'honore le roi et que je voudrais trouver l'occasion de verser mon sang pour son service, bien loin d'émouvoir le peuple à sédition.

Rey reconnut qu'après avoir quitté Nîmes, il avait tenu une assemblée sur la route de Gajan, une autre du côté de Sauveplane, dans la paroisse de Saint-Martin-de-Boubeaux où deux chantres, dont l'un était Céré de Tornac, avaient prêché après lui. Et quand le subdélé-

gué lui demanda pourquoi il avait convoqué des assemblées contre les défenses de Sa Majesté, il répondit simplement : « Ma conscience m'obligeait de consoler tant de pauvres fidèles affligés. »

Le dimanche qui précéda son arrestation, Rey avait convoqué une assemblée nombreuse qui fut dispersée par les troupes, et l'on accusait les fidèles d'avoir tenté de résister par les armes. La fin de l'interrogatoire roula sur ce dernier point.

— N'est-il pas vrai que vous avez prêché en diverses autres assemblées et même, dimanche dernier, du côté de Sauveplane où il y eut deux ou trois femmes tuées, parce que plusieurs avaient tiré sur les troupes du roi ?

— Il est vrai que j'ai prêché dans plusieurs assemblées ; mais je ne pus le faire à celle de Sauveplane, dimanche dernier, parce que les troupes y accoururent. J'ai ouï dire qu'on tira sur elles trois coups de fusil, mais j'ignore qui ; d'autant que je me sauvai avec le nommé Dhombres et un autre à moi inconnu.

— N'est-il pas véritable que les troupes venant vers l'assemblée et l'officier qui les commandait défendant aux soldats de tirer, vous auriez dit à ceux qui étaient armés de tirer sur les troupes, et que vous teniez vous-même une

épée à la main ; sur quoi l'un des fils du sieur de La Valette, de Saint-Jean, aurait tiré un coup de fusil sur les soldats ?

— J'étais accompagné de cinq ou six personnes, et on m'avait fait prendre la fuite à cause des ennemis qui me serraient de près. Il est vrai que je portais une épée à la main ; mais ce n'était point pour me défendre contre les hommes mais contre les bêtes féroces, car j'habitais dans les déserts. Il est vrai encore que j'ai appris que le fils de M. de La Valette ayant voulu tirer, son fusil fit faux feu ; après quoi, il mit le pistolet à la main.

Tel fut le premier interrogatoire de Fulcran Rey. Son attitude devant le subdélégué fut pleine de calme et de dignité. Il répondit nettement aux questions posées, et ne songea pas un seul instant à cacher ce titre glorieux et méprisé de prédicateur de l'Évangile qui le désignait à la mort.

Le lendemain, 22 juin, Rey comparut de nouveau devant le subdélégué. Ce dernier voulut savoir de quelles personnes il s'était servi pour répandre ses lettres en Languedoc.

— Moi-même, répondit le prisonnier, je les ai portées et répandues. J'allais toujours de nuit, et je ne me souviens pas à qui je les ai données.

— Qui vous a fourni l'argent que vous avez distribué en divers endroits ? poursuivit le subdélégué.

— J'ai distribué, répondit Rey, de mon argent propre à de pauvres fugitifs.

— Dans quelle maison vous êtes-vous réfugié, dimanche dernier, lorsque vous quittâtes l'assemblée et que les troupes du roi y arrivèrent ?

— Je ne me retirai en aucune maison, mais seulement dans les bois, accompagné de Dhombres, d'un autre homme à moi inconnu et de Bresson, natif de Saint-Hippolyte, qui habite la présente ville.

— Quelles personnes d'Anduze et autres lieux vous sont allées trouver dans la maison de Bresson, depuis mardi soir jusqu'à vendredi ?

— Je dénie l'interrogatoire.

— Pendant votre séjour dans les Cévennes, n'étiez-vous pas ordinairement escorté par des personnes portant des armes et, un jour, n'avez-vous pas pris un fusil sur le col, ce qui obligea un de ceux qui vous accompagnaient de vous dire ces mots : « Vous seriez aussi bon homme de guerre que prédicateur ? »

— J'ai trouvé quelquefois, le long du chemin, des personnes armées, et je les ai quit-

tées, parce que je voyais que c'était résister au génie de l'Évangile.

Établir que Rey avait porté les armes et le convaincre de rébellion ouverte contre les édits du roi, c'était aggraver sa culpabilité, et le juge ne s'y épargna point. Il n'était pas difficile au prévenu de rétablir les faits et de prouver, sur ce point du moins, son innocence. Le seigneur de Mandajors ne renouvela pas moins cette accusation, le lundi suivant, dans un troisième interrogatoire.

— N'est-il pas véritable que, lorsque vous fûtes arrêté sur le couvert de la maison de Bresson, vous jetâtes une épée que vous portiez, par le trou du couvert par où vous aviez passé, dans la chambre de Bresson?

— Non.

— Avez-vous porté des armes dans les assemblées ou vu des gens qui en portassent?

— J'allai à l'assemblée du dimanche, 6 du courant, accompagné d'un des fils du sieur de La Valette, de Saint-Jean-de-Gardonnenque, âgé d'environ seize ans, qui bégaie un peu, des nommés Dhombres, et de Villaret, et de trois ou quatre autres à moi inconnus. Ils portaient chacun un fusil et moi une épée. L'ayant tirée hors du fourreau, je vis paraître un soldat qui venait vers nous, ce qui m'obligea de pren-

dre la fuite du côté de l'assemblée, avec Dhombres. J'y trouvai, à mon grand regret, plusieurs misérables qui portaient des fusils, qui me dirent vouloir se défendre contre les soldats du clergé. Je fis une prière, et je me retirai. Je nie avoir porté des armes dans aucune assemblée.

— Qui vous avait remis cette épée? Pourquoi la tirâtes-vous du fourreau, et depuis quel temps la portiez-vous?

— Un ou deux jours auparavant, je l'avais eue, ne sachant de qui, et je la tirai du fourreau, parce que je faisais ainsi de temps en temps.

— Quelles personnes reconnûtes-vous dans cette assemblée?

— J'y ai reconnu, outre le susdit Bresson, tanneur de la présente ville, dans la maison duquel j'ai été pris, le sieur Pelet, de Saint-Martin-de-Boubeaux, âgé d'environ trente-cinq ans, Comte, de Sauveplane, les deux sieurs de Larin, frères, du Collet-de-Dèze, âgés de vingt-cinq à trente ans, qui portaient chacun un fusil. Je n'en ai pas reconnu d'autres.

— N'est-il pas véritable qu'au mois de décembre dernier, vous tîntes une assemblée à Vauvert? Quelles personnes y reconnûtes-vous?

— J'ai prêché, au mois de décembre dernier,

à Vauvert, dans le vieux château. Je reconnus les nommés Audoyer, marchand de Nîmes, Tempié, Etienne Gras, de Vauvert et mon frère.

— Quels sont ceux qui prêchent dans la province ?

— Je n'en connais point d'autres que les nommés Jean Vivens, dit Bousquet, âgé d'environ trente-cinq ans, cheveux noirs, de moyenne taille, assez gros, un peu boiteux, vêtu de bure; le nommé Bonijoly, qui prétend avoir été chantre, sans dire où ni quel est son pays. Je le crois Cévenol. Il est âgé d'environ trente-cinq ans. Il a une cicatrice à l'une de ses mains, près du pouce ; il est de bonne taille ; enfin Céré, de Tornac, chantre. Je n'ai pas ouï dire qu'il y en ait d'autres.

Tels furent les interrogatoires que le jeune proposant subit à Anduze. Si l'on admire la fermeté de ses réponses, il est permis de regretter qu'il n'ait pas été plus sobre de renseignements sur des frères qu'il n'aurait pas dû nommer et qu'il désignait, sans le vouloir, aux rigueurs des autorités.

Le mardi 25, à quatre heures du matin, les dragons le firent sortir des prisons de l'hôtel de ville et lui firent prendre, enchaîné, la route d'Alais. Une soixantaine de femmes s'étaient

réunies dans le cimetière, pour le voir passer (1). Elles criaient, tout éplorées : « Aïe! aïe! miséricorde! Dieu veuille être ta compagnie! Dieu t'accompagne! Si vous êtes innocent, Dieu soutiendra votre droit! » Mais il leur dit, à l'exemple du Sauveur : « Pourquoi pleurez-vous et pourquoi vous affligez-vous ainsi en vos cœurs? Ne pleurez point sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos péchés, pour trouver grâce devant Dieu et pour obtenir miséricorde : ce qui vous est très nécessaire et après quoi vous devez toujours soupirer. »

A Alais, notre prisonnier dut comparaître devant Lefèvre, lieutenant-criminel de Nîmes. Il lui répondit avec autant de présence d'esprit et de fermeté qu'au subdélégué d'Anduze. Des moines de différents ordres essayèrent de le convertir. « Tous leurs efforts furent inutiles; ils trouvèrent toujours en lui un même cœur, la même résolution et la même constance. Ce qu'il leur dit de sa religion et de son devoir de la prêcher et de la garder jusqu'à son dernier soupir, et de tout souffrir pour elle, les toucha si fort, qu'en sortant de la prison ils ne purent

(1) Suzanne Rousse, veuve de Louis Deleuze, fut arrêtée, le 25 juin, pour avoir, avant le jour, couru de côté et d'autre avec une lanterne, frappant aux portes et disant : « Venez vite pour voir partir le pauvre M. Rey. »

s'empêcher de verser beaucoup de larmes (1). » Fait étrange assurément et rare, mais que nous expliquent la sérénité du jeune martyr et l'onction puissante de ses discours. Aussi défendit-on avec soin l'accès de sa prison et le garda-t-on à vue, pour qu'il lui fût impossible de continuer son ministère dans les fers. Mais on ne pouvait l'en empêcher. Sur le chemin de Nîmes, il rencontra beaucoup de religionnaires de tout âge et de toute condition qui, les larmes aux yeux, faisaient les vœux les plus touchants pour qu'il fût acquitté. Il les remercia, implora sur eux, à son tour, les bénédictions divines et les pressa fortement de mener une vie conforme à l'Evangile.

Le juge qui l'accompagnait lui promit plusieurs fois la vie sauve s'il abjurait : « Je suis pleinement assuré, » lui répondit le jeune confesseur, « de la pureté de ma religion. J'aime mieux mourir mille fois que de la quitter. Ne me parlez plus de cela. » Puis il ajouta : « La grâce que je vous demande, c'est que vous défendiez à mes parents, quand je serai à Nîmes, l'accès de ma prison. » Il craignait que la vue de leur douleur n'amollît son courage. « Il se contenta, » dit Jurieu, « de leur faire

(1) *Bulletin*, t. X, p. 130.

dire qu'ils pouvaient être assurés de sa fermeté, de sa constance et de sa parfaite résignation à la volonté de Dieu (1). »

III

Ses craintes n'étaient point fondées ; Fulcran Rey ne fit que traverser sa ville natale, où il comptait peut-être qu'on instruirait son procès. « On ne le garda que peu de jours dans la prison, » dit Jurieu ; « on n'avait point dessein de l'y faire mourir, parce que cette ville étant pleine de gens de la religion, on craignait ou quelque émeute, ou du moins que le spectacle du martyre de ce jeune homme et sa constance ne réveillassent la conscience de tant de gens qui, conservant la vérité dans le cœur, la cachaient sous le voile de la dissimulation. » Arrivé de nuit et enfermé quelque temps dans la conciergerie, où il eut encore à subir les assauts impuissants des prêtres, il repartit de nuit, afin que l'éveil ne fût pas donné et qu'on pût le conduire sûrement à Beaucaire, où Bâville vint le rejoindre. Le féroce intendant, faisant violence à son caractère, usa tout d'abord de douceur envers le prisonnier, l'exhortant, le

(1) Ouvrage cité, p. 30.

conjurant même, au nom de sa jeunesse et de tous les biens de cette vie, de se convertir pour échapper à la mort. Mais à toutes ses insinuations, le fidèle confesseur se bornait à répondre : « Je n'aime point le monde ni les choses qui sont dans le monde; j'estime tous les avantages dont vous me parlez comme de l'ordure. Je les foule à mes pieds. La vie ne m'est point chère, pourvu que je gagne Christ. Quelle que soit la mort que j'endure pour lui, elle me sera glorieuse, trop heureux si je meurs pour lui et pour la cause pour laquelle il est mort! » Et comme Polycarpe, il ajoutait : « Comment renierais-je un si bon Maître! Il ne m'a jamais fait que du bien. »

Après le tour de l'intendant vint celui des prêtres et des moines. Ils le visitèrent dans sa prison et mirent tout en œuvre pour le faire rentrer dans le giron de l'Eglise. Il déjoua leurs pièges et réfuta sans peine leurs arguments, et, comme ceux de Nîmes, d'Alais ou d'Anduze, ils furent obligés de reconnaître qu'ils n'avaient jamais ouï si bien parler, et que ce jeune homme « rendait compte de sa créance d'une façon merveilleuse. »

Qu'il est vrai de dire que Dieu n'abandonne jamais ses enfants dans l'épreuve et qu'il leur donne, à l'heure du besoin, une sagesse à la-

quelle personne ne peut résister! Seul contre tous il triomphe, et ce jeune homme de vingt-quatre ans confond ses persécuteurs.

Bâville devait en avoir une preuve nouvelle. Il fit asseoir le prévenu sur la sellette et fit une dernière tentative auprès de lui.

» — N'avez-vous pas, en prêchant, agi contre la volonté du roi? lui demanda-t-il.

— Le Roi des rois me l'a ainsi ordonné, répondit Rey, et il est juste d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

— Monsieur Rey, vous avez encore du temps pour vous sauver.

— Oui, Monseigneur, et c'est ce temps que je veux encore employer à mon salut.

— Changez, et vous aurez la vie.

— Oui, Monseigneur, il faut changer, mais c'est pour aller de cette terre de misère au royaume des cieux, où une heureuse vie m'attend, que j'aurai et que je posséderai bientôt.

— Craignez-vous qu'on ne vous tienne pas la promesse de vous sauver la vie?

— Ne me parlez plus de cette vie; j'en suis détaché. Je n'ai plus d'espérance en elle. Je cherche et j'attends tout autre chose. La mort m'est meilleure que la vie. Dieu m'a fait la grâce de connaître ma religion; Dieu me fera

la grâce de mourir pour elle. Pour tous les trésors de la terre, je ne laisserai point ceux du ciel.

— Pesez les suites de votre résistance.

— Je n'ai plus à voir ce que je dois faire; j'ai pris parti. Il n'est plus question ici de marchander. Je suis tout prêt à mourir, si Dieu l'ordonne. Toutes les promesses ne sauraient m'empêcher de rendre à mon Dieu ce que je lui dois. »

Il fit toutes ces réponses, nous dit un contemporain, « avec un même ton de voix, avec beaucoup de respect, de douceur et de modération, en donnant toujours des marques d'une entière résignation à la volonté de Dieu, et faisant voir, dans tous ses discours et dans tous ses gestes, que le Saint-Esprit s'était répandu sur lui avec abondance et qu'il était secouru du ciel d'une façon extraordinaire (1). »

L'issue du procès ne pouvait être douteuse. Fulcran Rey, « accusé et convaincu d'avoir fait et tenu des assemblées illicites avec port d'armes, écrit et débité des livres séditieux, » fut condamné à être pendu, après avoir été, au préalable, appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation de ses com-

(1) *Bulletin*, t. X, p. 133.

plices (1). Il écouta d'un air serein la lecture de son jugement. « On me traite plus doucement, » dit-il, « qu'on n'a traité mon Sauveur, en me donnant une mort si douce. » Peut-être s'attendait-il à être brûlé vif. Puis, levant les yeux au ciel, il s'écria : « Je te rends grâce, Seigneur du ciel et de la terre, de tant de biens que tu me fais. Je te rends grâce de m'avoir trouvé digne de souffrir pour ton Evangile et de mourir pour toi. » Il subit la torture sans se plaindre. Toutes les questions qu'on lui posa ne lui arrachèrent que ces mots : « J'ai tout dit; je n'ai plus rien à répondre. » Ses juges, ne pouvant rien tirer de lui, le firent détacher; alors il leur dit : « Vous venez de m'infliger une peine que je n'ai guère sentie. Je crois que vous avez plus souffert que moi. Je puis vous protester que, dans le fort de la peine que vous avez voulu que j'endurasse, je n'ai point senti de douleur. » Comme il était pourtant brisé de fatigue, on lui offrit à manger.

(1) Les personnes dont les noms suivent furent, par le même jugement, décrétées de prise de corps : Bailly, forgeron, du Martinet, la dame de La Salle, Dhombres l'aîné, de Villaret cadet, le fils du sieur de La Valette, Vivens, dit Bousquet, Bresson, tanneur d'Anduze, Pelet, de Saint-Martin-de-Boubeaux, de Larin frères, Tempié et Gras de Vauvert, Bonijoly et Céré, chantres, Ravanel, Garnier, d'Uzès, le sieur de Gasques, Comte, de Sauveplane, Castand, fils, Porte, dit Paussonnel, de Saint-Jean-de-Gardonnenque (Archives de Montpellier, C. 109).

Il accepta en disant : « Les uns mangent pour vivre, et moi je mange pour mourir. C'est le dernier repas que je prendrai sur la terre ; mais, dès ce soir, il se prépare pour moi un banquet dans les cieux. »

L'heure était venue d'aller au supplice. Il y marcha avec une contenance calme et assurée, chantant des psaumes et repoussant les moines qui l'importunaient de leurs discours et qui l'accompagnèrent jusqu'au pied de la potence. « Retirez-vous, » leur disait-il, « vous êtes des consolateurs fâcheux. Il n'y a rien ici à faire pour vous. » Ayant rencontré quelques frères qui pleuraient, il les salua, leur laissant pour adieu des paroles d'encouragement. En sortant par la porte Beauregard, il vit la potence dressée devant lui. Cette vue ne fit que lui inspirer des transports de joie : « Courage ! » s'écria-t-il, « courage ! C'est ici le lieu que je m'étais depuis longtemps proposé ! Qu'il me paraît agréable ! J'y vois les cieux ouverts pour me recevoir et les saints anges, qui me tiennent compagnie, tout prêts à m'y enlever. »

Il voulut chanter un psaume ; mais les officiers de la justice s'y opposèrent. Au pied de la potence il se mit à genoux, puis il franchit avec joie les degrés de l'échelle. Il vit que les moines montaient après lui ; comme ses mains

étaient enchaînées, il leur fit signe du pied de se retirer : « Je vous l'ai déjà dit, je vous le dis encore, » s'écria-t-il, « je n'ai pas besoin de votre secours ; j'en reçois assez de mon Dieu pour faire le dernier pas qui me reste à faire, afin de remplir toute ma carrière. » Il voulut parler pour édifier encore ses frères avant de rendre le dernier soupir ; mais le roulement d'un grand nombre de tambours étouffa sa voix ; et c'est au milieu de ce bruit qu'il rendit sa belle âme à Dieu. Trois ans auparavant, le martyr Homel, au milieu des souffrances inexprimables de la roue, avait harangué le peuple de Tournon et ses accents émus avaient longtemps vibré dans les âmes. On ne voulut pas de nouveau courir le risque de transformer en chaire l'échafaud. Qu'importe ? pour tous ceux qui en furent les témoins, la mort de Fulcran Rey fut la plus éloquente de ses prédications. Des catholiques romains eux-mêmes avouèrent qu'il était mort en véritable martyr. « Son air, » dit Jurieu, « ses yeux, ses mains parlèrent de son courage, de sa foi et de sa constance et ce langage fut si efficace que la ville de Beaucaire, toute plongée dans les ténèbres et dans les préjugés du papisme, en fut émue d'une manière extraordinaire (1). »

(1) Ouvrage cité, p. 32.

« Je souhaiterais fort, » conclut le célèbre pasteur du Refuge, « que trois ou quatre sortes de gens fissent réflexion sur cette mort. Premièrement, les ennemis de la vérité. Est-il possible qu'ils ne reconnaîtront jamais là-dedans le caractère de la véritable religion? Je les conjure de considérer ce qui ressemble plus à Jésus-Christ et ses apôtres, ou un homme qui meurt comme nous venons de voir mourir ce jeune homme, ou des gens qui le font mourir pour sa religion et pour ne l'avoir pas voulu renoncer. Secondement, je mets cet objet devant les yeux de ces nouveaux convertis qui, séduits ou par leurs passions ou par leurs illusions, regardent la religion qu'ils ont quittée comme une religion abominable... Peuvent-ils bien se persuader que tant de courage, tant de piété, tant de constance, tant de modération, tant de douceur vienne de celui qui est le père du mensonge et la source des crimes! Si c'est l'Esprit de Dieu qui produit ces effets miraculeux dans nos martyrs, notre religion n'en est donc pas privée! Dieu ne nous a donc pas abandonnés! Nous ne sommes donc pas hors de son Eglise! » Puis, se tournant vers les faibles qui, tout en conservant la vérité dans le cœur, n'avaient pas craint de la renier des lèvres en disant : « Je me réunirai, » le pasteur de

Rotterdam leur adresse cette vive apostrophe : « Je le demande : n'étiez-vous pas obligés à faire ce que ce martyr a fait ? A-t-il rendu à Dieu plus qu'il ne lui devait ? Qui est celui qui n'est pas obligé de sceller et de confirmer la vérité par ses souffrances ?... Ne vous justifiez point. Relevez-vous par la repentance, si vous voulez que Dieu vous pardonne (1). »

C'étaient les mêmes sentiments qu'exprimait un autre réfugié, un jurisconsulte célèbre, le Nîmois Graverol, qui publia en Angleterre une histoire de sa ville natale, dont les dernières pages racontent le martyre de Fulcran Rey et de Brousson. Il la fit précéder d'une lettre adressée à *Messieurs les réfugiés de Nîmes qui sont établis dans Londres*, dans laquelle il s'écrie : « Etudions-nous à rendre notre confession et notre foi glorieuses par une conduite sage et modeste, par une vie exemplaire et par un entier dévouement au service de Dieu. Souvenons-nous toujours que nous sommes les enfants et les pères des martyrs. N'oublions jamais cette gloire. Tâchons à la transmettre à la postérité. » Pierre de Claris, abbé de Florian, devenu pasteur du Refuge, écrivait à son tour de Londres à Court, le 3 août 1719, en s'affli-

(1) Ouv. cité.

geant de l'indifférence des Nîmois : « On a vu mourir cent excellents hommes pour la vérité qu'on connaît et l'on est cependant toujours triste. Le sang du bienheureux Brousson, du fidèle Rey s'élèvera en jugement contre les habitants de Nîmes (1). » « Dieu veuille, mon cher Monsieur, » dit enfin l'auteur de la *Lettre* qui nous a fourni plusieurs de nos renseignements, « nous mettre en état de pouvoir imiter le zèle et la fidélité de ce digne martyr de nos jours pour le suivre jusque dans son repos et dans son triomphe ! C'est le vœu que je pousse de bon cœur vers le ciel pour vous et pour tous ceux qui vous ressemblent (2). » Qu'ajouter à ces paroles que nous pouvons nous appliquer, alors même qu'elles soient écrites depuis deux siècles ? Oui, l'exemple de Fulcran Rey nous dit fortement à tous que l'Evangile est la puissance de Dieu pour le salut de ceux qui croient et que les biens invisibles et célestes sont les seuls réels et permanents.

(1) *Bulletin*, t. XXXIV, p. 81.

(2) *Lettre d'un ami à un protestant réfugié sur le sujet de la personne et de la mort du sieur Fulcran Rey, proposant* (*Bulletin*, t. X, 122-136). C'est cette pièce que M. Frank Puaux a rééditée pour les enfants de nos Eglises, à l'occasion de la fête de la Réformation de 1880.

II

PAPUS DE LA VERDAUGIE

1670-1695

Y a-t-il de spectacle plus beau que celui d'un jeune homme qui consacre au service du Seigneur les facultés qu'il a reçues de lui ? Au lieu de rechercher les réunions bruyantes, on le voit fréquenter les enfants de Dieu, se plaire dans leur commerce et se préoccuper, avant tout, des biens invisibles, les seuls éternels. Quelque modestes que soient ses talents et restreintes ses connaissances, il est jaloux de faire partager aux autres ses convictions et ses espérances, et il s'emploie activement au bien de ses frères, heureux de témoigner ainsi sa reconnaissance à Dieu pour le don inestimable de son Fils. Et si ce jeune homme, d'une famille distinguée et d'un mérite exceptionnel,

consacre à Dieu, au milieu d'obstacles de toute nature, tous les trésors de son cœur, toutes les ressources de son intelligence, toutes les énergies de sa volonté; s'il travaille à l'avancement de son règne en des temps difficiles et au péril même de sa vie, nous sentons grandir pour lui notre estime et notre admiration et nous sommes émus à jalousie par un si bel exemple.

Ces réflexions nous venaient à l'esprit en recueillant des renseignements sur un jeune martyr de la Révocation, Papus de la Verdaugie. Comme Fulcran Rey, il fait partie de cette héroïque phalange d'hommes dévoués qui, au lendemain du célèbre édit de Louis XIV, ne craignirent pas de distribuer le pain de vie à leurs coreligionnaires et de travailler au rassemblement des fidèles persécutés. A lui aussi s'applique la belle parole de nos saints Livres : « Quoique mort, par sa foi il parle encore. »

I

Pierre Papus de la Verdaugie naquit vers 1670 à Chaignes, près de Bergerac, la patrie de ce galérien célèbre, Jean Marteilhe, dont les mémoires, réimprimés de nos jours, ont fait

dire à Michelet que c'était un livre « écrit entre ciel et terre. » Les détails nous manquent sur ses premières années. Il avait à peine seize ans quand la Révocation de l'Edit de Nantes vint priver les réformés de leurs droits civils et religieux. Son père et sa mère restèrent fidèles à leurs convictions et furent emprisonnés à Bordeaux, avec l'un de leurs fils. Quant à lui, il trouva, avec sa sœur et son second frère, un refuge en Hollande. Les deux frères s'établirent à Arnheim et leur sœur à six lieues de cette ville.

Papus aurait pu vivre en paix sur cette terre de liberté; mais le jeune réfugié ne pouvait sans douleur penser au peuple réformé de France, semblable à un troupeau sans berger. Les tristes nouvelles qu'on recevait du royaume le navraient. Peut-être la lettre que « les réformés captifs de France, » comme ils s'appelaient eux-mêmes, adressèrent, le 29 mars 1686, aux ministres réfugiés, tomba-t-elle sous ses yeux. « Ce nous est une très grande consolation, » disaient-ils à leurs anciens conducteurs spirituels, « de voir que nos chers pasteurs se souviennent encore de nous, qu'ils prennent part à nos maux et qu'ils essaient de verser du baume sur nos plaies. Mais, nos très chers pères, est-ce là tout ce que vous pouvez faire

pour vos pauvres enfants? Nous avez-vous abandonnés pour jamais? Vos entrailles ne s'émeuvent-elles pas, lorsque vous pensez au pitoyable état où vous nous avez laissés?... La charité et le devoir de vos charges ne vous obligeraient-ils pas à risquer tout, pour venir consoler, de vive voix et par de bons exemples, tant de fidèles qui sont exposés à la plus dangereuse persécution qui ait jamais été (1)? »

Ces reproches ne pouvaient atteindre le jeune serviteur de Christ. N'étant pas consacré, il n'avait pas, officiellement, charge d'âmes. Il n'en fut pas moins douloureusement ému par ces plaintes, et il conçut de bonne heure le dessein d'aller consoler les fidèles dans l'affliction. Son désir, d'ailleurs, était partagé par d'autres réfugiés : Claude Brousson, le plus connu de tous, celui qu'on a si bien nommé l'évangéliste du Désert, Vivens, l'ancien maître d'école de Valleraugue, dont le caractère complexe tient à la fois du héros et de l'illuminé, Lapierre, Serein, Boisson, Dhombres, Pourtal, plusieurs autres.

Au printemps de 1689, Papus quitta la Hollande avec Vivens. Ce dernier avait écrit à quelques autres réfugiés et leur avait donné

(1) *Bulletin*, t. XII, p. 301.

rendez-vous à Lausanne. Le 22 juillet, ils partirent de cette ville et, pour ne pas attirer l'attention, ils se partagèrent en quatre groupes et pénétrèrent en France par des points différents. Vivens et Papus arrivèrent bientôt dans les Cévennes. Là, ce dernier prit les noms d'Olivier et de La Rouvière pour se dérober aux recherches. Ils se mirent aussitôt à visiter leurs frères et à prêcher, avec un grand zèle, la parole de Dieu. Claude Brousson et Henri Pourtal, de Saumane, ne tardèrent pas à les rejoindre. Ces fidèles serviteurs de Dieu réunirent leurs efforts et travaillèrent, de concert, au rassemblement des troupeaux dispersés ; mais au milieu de quelles difficultés ! La persécution sévissait contre eux avec fureur et Brousson nous trace de leur existence le plus navrant tableau. « Ils faisaient leur séjour dans les bois, sur les montagnes, dans les cavernes et dans les trous de la terre. Ils couchaient souvent sur la paille, sur le fumier, sur des fagots, sous des arbres, dans des buissons, dans les fentes des rochers et sur la terre. Durant l'été, ils étaient consumés par les ardeurs du soleil, et durant l'hiver ils ont souvent souffert un froid extrême sur les montagnes couvertes de neige et de glace, n'ayant pas quelquefois de quoi se couvrir pendant la nuit, et d'ordi-

naire n'osant pas faire du feu durant le jour, de peur que la fumée ne les découvrît, ni n'osant pas sortir de leur cachette pour jouir de la chaleur du soleil, de peur de se faire voir aux ennemis et aux faux frères. Quelquefois aussi, ils étaient exposés à la faim et à la soif et souvent à des fatigues accablantes et mortelles (1). » Mais aucune difficulté n'arrêtait ces courageux confesseurs de Jésus-Christ qui auraient pu dire, avec le cantique :

O délicieuse vie
D'un serviteur de Jésus,
Qui, pour son Maître, s'oublie
En annonçant ses vertus.

Pendant l'hiver de 1689, la rigueur du froid

(1) *Relation sommaire des merveilles que Dieu a fait* (sic) *en France, dans les Cévennes et dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction et la consolation de son Eglise désolée, où il est parlé de ceux que Dieu y a extraordinairement suscitez, en ces derniers tems, pour y prêcher l'Evangile et du martyre qu'un grand nombre de ces fidèles serviteurs de Dieu y ont déjà souffert*, par Claude Brousson, autrefois avocat au parlement de Toulouse, et maintenant, par la grâce du Seigneur, fidèle ministre de sa parole qui, durant plusieurs années, a aussi prêché l'Evangile sous la croix dans ces païs-là. « Si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes crieront. » Luc, XIX, 40. L'an MDCXCIV. Traduit du hollandais et imprimé à Delft, chez Adriaon Beman, 1695, p. 40. — Une copie de cette rarissime plaquette nous a été communiquée par M. le pasteur Léopold Nègre, auteur d'une intéressante biographie de Brousson, enlevé, bien jeune encore, à sa famille et à l'Eglise.

ne leur permit pas de quitter les montagnes des Cévennes. Brousson, Vivens, Pourtal et Papus restèrent cachés dans une bergerie où ils reçurent plusieurs fois la visite d'une jeune fille d'une piété remarquable. Elle s'appelait Isabeau Redostière et était âgée d'environ dix-huit ans. Son père était un paysan du village de Millerines, situé au pied de la montagne du Liron. Cette jeune fille, accompagnée d'une amie nommée Madeleine Pintarde, de Cros, près Saint-Hippolyte, tenait des assemblées où elle exhortait le peuple à se convertir et à se sanctifier. Elle avait frappé Claude Brousson et ses compagnons d'œuvre par une grande modestie unie à des dons remarquables. Quelque temps après, elle tomba entre les mains de l'intendant.

— Eh bien! êtes-vous une de ces filles qui se mêlent de prêcher? lui demanda Bâville.

— J'ai fait, lui répondit l'héroïque jeune fille, quelques exhortations à mes frères, et j'ai prié Dieu avec eux, lorsque l'occasion s'en est présentée. Si vous appelez cela prêcher, j'ai prêché.

— Mais ne savez-vous pas, lui dit l'intendant, que le roi le défend?

— Je le sais bien, Monseigneur; mais le Roi des rois, le Dieu du ciel et de la terre le

commande et je suis obligée d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

— Vous mourrez donc, ajouta le féroce proconsul.

Mais elle répondit qu'elle était prête à souffrir la mort pour la gloire de Dieu. Bâville, toutefois, « craignant, » dit Brousson, « que la constance de cette jeune fille ne produisît un effet tout contraire à son intention, se contenta de la condamner à une prison perpétuelle. »

Au mois de janvier 1690, les prédicants se séparèrent. Brousson prit avec lui Henri Pourtal, jeune homme pieux et décidé, qui connaissait à fond les passages des Cévennes et pouvait servir de guide à son héroïque ami. Papus resta avec Vivens, tandis que Lapierre, Laporte, les trois frères Plan et plusieurs autres « travaillaient, de leur côté, avec un grand zèle et beaucoup de fruits (1). »

Ces hommes de Dieu n'avaient pas reçu en partage les mêmes dons. Papus avait peu d'aptitude pour la prédication. Il présidait rarement des assemblées et, quand il le faisait, il lisait les sermons d'autrui plutôt qu'il n'en tirait lui-même de son propre fond. Mais il avait

(1) Ouvrage cité, p. 21.

reçu de Dieu un don précieux entre tous, celui de la prière. Il était véritablement un Barnabas, c'est-à-dire un fils de consolation, et les témoignages des contemporains sont unanimes sur ce point. « Dieu l'avait fait participant, » dit Brousson, « de l'esprit de prière qu'il avait communiqué au frère Vivens, à un degré tout à fait extraordinaire. Il travaillait à la consolation du peuple par des prières excellentes. Les personnes les plus éclairées étaient ravies en admiration de l'entendre. Il allait de lieu en lieu, faisant de petites assemblées où il lisait l'Ecriture sainte et quelques-uns des sermons dont il a été parlé et dont il souhaita d'avoir des copies, et il faisait, en même temps, des prières excellentes et pleines d'une onction céleste (1). » Un autre contemporain dit encore de lui : « Il se faisait remarquer par la véhémence et la ferveur dont ses prières étaient accompagnées. Tous ceux qui l'entendaient étaient ravis en eux-mêmes et bénissaient Dieu de ce qu'il donnait des dons si extraordinaires aux hommes. A peine pouvait-il rester dans une ville qu'on le venait quérir pour aller dans une autre, où on l'attendait avec de grands empressements. Je puis dire, sans crainte de me

(1) Ouvrage cité, p. 46.

tromper, qu'il excellait, pour la prière, sur tous ceux qui ont paru en ces derniers temps, soit par la présence d'esprit comme par la richesse de l'expression. Il accommodait les prières selon les temps, les lieux et les personnes auxquelles il parlait, en telle sorte qu'on ne pouvait qu'être consolé, en l'entendant, de quelque affliction que l'on fût accablé. Tous ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre en savent quelque chose, sans qu'il y ait besoin d'insister plus longtemps là-dessus, et même plusieurs personnes se firent un plaisir d'avoir de ses prières par écrit, qui serviront beaucoup pour prouver ce que j'avance (1). »

A tous ces témoignages, nous pourrions encore ajouter celui d'Antoine Court, qui, dans son histoire inédite des martyrs, conservée à la Bibliothèque de Genève, parle dans les mêmes termes du jeune confesseur de l'Evangile. Ce fut vers la fin de l'année 1690 que l'esprit de prière le saisit d'une manière toute particulière et que son ministère commença d'être en grande bénédiction. Partout où il passait, il réveillait les endormis, il réchauffait les tièdes, il

(1) Tiré d'une relation du temps, sans doute d'un compagnon d'œuvre de Papus, et publiée par M. C.-L. Frossard, dans le *Bulletin du protestantisme*, sous ce titre : *Le Martyr de la prière*, t. X, p. 269 et suiv.

consolait les affligés, il encourageait les mourants, il réconciliait les ennemis et, quoiqu'il fût pauvre, il trouvait toujours le secret de venir en aide à ceux qui étaient dans le besoin. C'étaient des appels vibrants qui sortaient de ses lèvres et la pureté de sa conduite leur donnait une singulière énergie : « Serait-il dit, » s'écriait-il, « que nos adversaires s'échauffent en multitude de cérémonies et que nous fussions froids au service de Dieu. Faisons voir à nos ennemis que nous avons les choses dont ils n'ont que les apparences; que nos chapelles sont nos âmes, que les images dont nous les ornons sont les effigies des vertus chrétiennes que l'Esprit de Dieu y a pourtraites, que nos autels sont nos cœurs, que les victimes que nous y immolons sont les passions de nos âmes et les sens de notre corps, que notre encens sont nos prières, que nos reliques sont les beaux exemples que ceux qui sont décédés en foi et repentance nous ont laissés, que nos cierges sont les lumières d'une pure doctrine et d'une vie sainte, que notre sel n'est autre chose que l'Evangile, notre eau le baptême, nos huiles les grâces du Saint-Esprit, nos pèlerinages les visites des pauvres, nos processions l'élévation de nos cœurs à Dieu, notre jeûne une abstinence du péché

et nos litanies les cantiques de Sion (1). »

On comprend que cette activité apostolique dut provoquer la colère de l'intendant. Il mit ses espions en campagne pour saisir les prédicants. Le 26 février, Papus n'échappa que par miracle à leurs mains. Il habitait, depuis quelque temps, avec Vivens et plusieurs autres, une caverne située sur la route d'Anduze à Alais, près de Saint-Sébastien. Un jeune homme de Valleraugue les trahit et un détachement cerne la caverne. Vivens, hors d'état de fuir, brûle ses papiers, se met à genoux, demande à Dieu d'agréer le sacrifice de sa vie; puis il se poste à l'entrée de la grotte, armé d'un fusil et décidé à la vendre chèrement. Malgré le nombre, le héros cévenol, entouré de ses amis, tient tête aux assaillants, lorsqu'un apostat de Bagard, nommé Jourdan, debout sur un rocher qui domine la caverne, le frappe mortellement par derrière. Les autres Cévenols sont pris et pendus, sans autre forme de procès. Quant à Papus, chargé par Vivens de lui trouver une autre retraite, il avait heureusement quitté la caverne, avec Gavanon dit La Vérune,

(1) Archives de Montpellier, C. 174. Papus faisait une étude assidue de la Parole de Dieu, comme le témoigne un grand nombre de petits morceaux de papier, sur lesquels il inscrivait de courtes remarques sur les chapitres lus.

quelques instants avant l'arrivée des soldats.

Le meurtre de Vivens ne fit qu'enflammer l'ardeur de Bâville. Il avait déjà mis à prix la tête de Brousson. Il porta la somme qu'il offrait à celui qui le livrerait, mort ou vif, de deux mille à cinq mille livres, en même temps qu'il évaluait à trois cents livres celle de ses compagnons d'œuvre. On possède, à la Bibliothèque du protestantisme, à Paris, un exemplaire du placard suivant, qu'il fit afficher, quelques semaines après la mort de Vivens, dans toutes les localités des Cévennes :

« Nicolas de Lamoignon, etc.

» Nous déclarons que nous donnerons à ceux qui prendront le nommé Brousson, mort ou vif, la somme de cinq mille livres, comme aussi que nous donnerons la somme de trois cents livres à ceux qui prendront, morts ou vifs, les nommés Henric, valet de Brousson, La Jeunesse, Laporte, Lapierre, Labric, Roman, La Rouvière, Gavanon dit La Vérune, Colognac dit Dauphiné, les trois Plan frères, La Victoire et Villemejane dit Campan, tous meurtriers, assassins et perturbateurs du repos public, et que nous ferons payer les cinq mille livres pour ledit Brousson et trois cents livres pour chacun desdits Henric, La Jeunesse, Laporte et autres susnommés, avec la même

ponctualité que nous avons fait payer cinq mille livres pour le nommé Vivens. »

Vient ensuite, pour faciliter les délateurs dans leur tâche infâme, le signalement des prédicants. On ne lira pas sans intérêt celui de Papus : « La Rouvière, natif de Guyenne, âgé de vingt-cinq à vingt-six ans, assez grand, de taille menue, les cheveux noirs fort longs et point frisés, le corps fort long et le visage assez maigre, la barbe fort épaisse et fort noire, du rouge aux joues, une dertre (*sic*) au menton, du côté gauche, les dents blanches, le nez aquilin et mince (1). »

Après la mort de Vivens, Papus avait rejoint Brousson, dans les bois de Saint-Félix-de-Pallières, puis il s'était rendu à Nîmes. Il s'y trouvait avec Gavanon, lorsqu'un traître, le sieur de Montredon, les engagea à l'accompagner à Saint-Hyppolyte. C'était pour les faire tomber dans un guet-apens. Surpris au moulin Despaze, à l'issue d'une assemblée, par un détachement, Papus se jette d'une muraille dans le Vidourle et échappe ainsi aux mains de ses ennemis, pendant que son compagnon est arrêté (2).

(1) O. Douen, *Les premiers Pasteurs du Désert*, t. II, p. 202, 204.

(2) *Bulletin*, t. XL, p. 528, 613.

Malgré les recherches actives de la maréchaussée, Papus continua plusieurs mois encore son ministère béni; puis il vint, à la fin de l'année 1693, goûter un repos bien mérité à Lausanne.

II

Papus, une fois en sécurité, s'informa de sa famille, dont il était depuis longtemps sans nouvelles, auprès des pasteurs d'Arnheim, Daniel de Vernejoul, ancien pasteur de Bergerac, et Gabriel Mathurin, qu'il avait connu lorsqu'il était pasteur à La Réole. Confesseur admirable que ce dernier, et qui mérite un des premiers rangs dans le martyrologe réformé. Il était rentré en France, où, après avoir rendu un témoignage fidèle à l'Evangile, il avait été pris à Paris et enfermé à la Bastille, en attendant qu'on le transférât dans l'île Sainte-Marguerite, sur les côtes de la Provence. Il ne sortit de prison qu'après vingt-cinq ans d'une captivité chrétiennement supportée. Ce fut sa femme, Rachel de Garrigue, qui répondit à Papus, le 2 janvier 1694 :

« Je souhaiterais bien, Monsieur, » lui disait-elle, « que mon pauvre mari pût répondre à votre bonne et obligeante lettre. Mais la divine

Providence l'ayant appelé à retourner en France pour prêcher sous la croix, elle a permis qu'il y ait été pris... Je bénis Dieu, Monsieur, de ce que vous avez eu un meilleur sort, et que vous n'avez point été enveloppé dans la triste destinée du bon M. Vivens. Sa mort nous aurait beaucoup plus affligés, si nous ne savions que toute mort des bien-aimés de l'Eternel est précieuse devant ses yeux.

» Il me semble, Monsieur, que je vous fais trop attendre les bonnes nouvelles que je puis vous donner de votre pieuse famille. M. votre père et Mme votre mère sont hors de France depuis plus de deux ans, à la sollicitation de la reine de Danemark. Ils sont aussi demeurés à Copenhague, où l'on les envoya, et, de là, ils ont mandé à votre frère et à votre sœur de les aller rejoindre, ce qui a été fait; et ils sont présentement tous ensemble à Copenhague, où la reine de Danemark fait avoir soin d'eux.

» Pour votre frère, qui était prisonnier, Dieu l'avait pris à lui quinze mois avant que M. votre père et Mme votre mère sortissent de France. Vous devez vous réjouir de ce que Dieu l'avait choisi pour son glorieux martyr, car on peut dire qu'il est mort du grand froid que l'on lui fit souffrir en le conduisant de Blaye à Bour-

deaux, presque tout nu et ne voulant pas souffrir que l'on lui donnât des habits. Aussi mourut-il dès qu'on lui fit voir du feu.

» Je vous écris ces particularités, croyant vous faire plaisir, comme vous m'en ferez beaucoup, si vous m'écrivez, de me mander tout ce qu'il y a de particulier dans la mort de M. Vivens et dans ce qui vous est arrivé en France. Je ne manquerai pas d'envoyer, par la première poste, votre lettre à vos parents (1). »

Grande fut la joie de ces derniers. Ils étaient, depuis six ans, sans nouvelles de leur fils, et ils avaient tout lieu de craindre qu'il ne fût tombé sous les coups de ses ennemis. « Loué soit Dieu de ce qu'il vous a conservé dans de si grands dangers, en vous employant heureusement à son œuvre, » lui écrivit son père heureux et reconnaissant. « Il le faut bénir de votre délivrance, aussi bien que de la nôtre, y ayant près de deux ans que nous sommes hors de prison et envoyés dans ce pays-ci par ordre du roi, pour avoir voulu demeurer fidèles à notre Dieu. Pour votre frère Lafon, il est mort confesseur dans la maison de ville de Bourdeaux, avant que nous en partissions. Nous avons eu la consolation de faire venir votre

(1) Archives de Montpellier, C. 174.

frère, qui était en Hollande, et nous sommes ensemble. Il tâche de subsister par le moyen de la perruque, et l'on nous donne à nous de quoi subsister doucement. Il ne nous manque que vous pour être tous réunis. J'espère donc que vous ne nous refuserez pas cette satisfaction, car nous le désirons beaucoup, surtout votre mère et moi qui, étant vieux et incommodés comme nous sommes, serions fort consolés de vous avoir auprès de nous (1). »

Cet appel touchant émut le jeune serviteur de Dieu ; mais, s'il fut tenté d'y répondre, son affection pour les églises persécutées l'emporta sur la tendresse filiale. Il séjourna quelques mois encore à Lausanne, épiant le moment propice de retourner en France. Il reçut encore, au mois de mai, une lettre de M[me] Mathurin : « Je voudrais pouvoir vous donner, » lui disait-elle, « des nouvelles de mon pauvre mari ; mais n'en ayant point de lui-même, il faut que je me contente de celles que la Providence me donne par autrui et qui sont pourtant plus positives, grâces à Dieu, depuis quelque temps. Je le recommande, Monsieur, à vos bonnes prières et vous prie de le recommander, et lui et ses compagnons, aux bonnes âmes de sa

(1) Lettre du 18 janvier 1694.

connaissance. » Revenant sur la mort de Vivens qui l'avait beaucoup frappée, elle ajoute, après avoir rappelé la parole de l'Ecriture, citée dans sa première lettre : « Je suis persuadée que cet athlète de notre Seigneur Jésus-Christ a toujours eu sa lampe allumée et ses comptes bien dressés pour se présenter, sans confusion, devant son bon Maître, à sa venue. Dieu nous prépare tous lui-même, par sa grâce, pour le recevoir avec joie, lorsqu'il lui plaira de venir, pour nous faire rendre compte à chacun de notre administration. » Elle termine sa lettre en recommandant aux prières de son correspondant une belle-sœur, prisonnière en France depuis huit ans, qui n'a jamais rien fait contre sa conscience, mais qui, au contraire, a toujours confessé le beau nom qui est invoqué sur nous. « Que Dieu, » s'écrie-t-elle, « soit toujours glorifié soit par sa vie, soit par sa mort ! »

Papus avait reçu l'hospitalité chez un pasteur réfugié, Antoine Clarion, d'Alais, qui desservait, à la Révocation, l'église de Graissessac. La veuve de Claude Brousson, Marthe Dolier, qui le connaissait particulièrement, lui rend ce beau témoignage : « C'est un bon serviteur de Dieu, plein de zèle et de charité envers ses frères, pour lesquels il s'est toujours employé,

tant auprès des malades qu'en toutes autres occasions, avec une assiduité singulière et édifiante. Il était intime ami et unique confident des voyages de feu mon cher et bienheureux mari (1). » Clarion avait reporté sur le jeune serviteur de Dieu l'affection que lui avait inspirée l'apôtre du Désert. Il lui fournit de l'argent pour rentrer en France, et Papus, de retour dans les Cévennes, lui écrivit, le 1er septembre 1694, pour lui exprimer sa reconnaissance. Il lui promettait de s'acquitter, dès qu'il le pourrait. « Je ne veux pas, » lui répondit Clarion, le 23, « que vous vous incommodiez pour moi, ni vous, ni vos compagnons, quoique je sois toujours comme vous m'avez laissé et que je sois exposé continuellement à des grands frais, soit par les affaires générales, soit par mes infirmités continuelles. Ce n'est pas à vous, mes chers amis, à pourvoir à cela, et ce serait plutôt à ceux qui ont de grandes commodités, si la communion des saints régnait à présent comme elle faisait autrefois. Mais, à la bonne heure : il faut prendre patience, et vous et moi ; et je vous assure que je le fais de tout mon cœur, et que, si j'ai du chagrin, cela ne vient que de la misère de nos frères et de l'extrême

(1) *Bulletin*, t. XXXVI, p. 259.

corruption qui se trouve si générale partout (1). »

Ce mépris de la loi divine se faisait remarquer parmi les populations cévenoles. A la ferveur première avait succédé une période d'assoupissement spirituel. Papus pria le pasteur réfugié d'écrire une lettre circulaire qui vînt rallumer le zèle languissant : « Dieu veuille, » répondit Clarion en l'envoyant, « l'accompagner de sa bénédiction aussi bien que tous les soins que vous prenez pour ces misérables, vous et vos chers frères et compagnons, le Cadet, Rouveirac, Gay, Compan, que j'embrasse de tout mon cœur. » Il l'engageait à la répandre abondamment, puis il l'encourageait par ces mots : « Quand nous aurons fait tout ce que nous aurons pu, il ne faut pas, pour cela, perdre courage ni s'abandonner à une trop grande affliction, quand tous nos petits soins seraient inutiles. Nous ne sommes pas les maîtres des cœurs, et il faut croire que le peuple s'est rendu tout à fait indigne de la grâce de Dieu et qu'il a poussé tout à fait à bout sa patience, s'il permet qu'il se déborde

(1) Dans cette lettre, il charge Papus de lui faire expédier « par quelque Lydie, marchande de pourpre, un habit de drap musc et un manteau qui seront de meilleure qualité et à meilleur compte ; car, » dit-il, « le mien ne vaut plus rien pour me garantir ni de la pluie, ni du froid. »

ainsi tous les jours... Il faut se soumettre à la volonté de Dieu, mais ne désespérer pas pourtant de la délivrance de l'Eglise... Il y a, parmi des hommes si corrompus, des véritables enfants de Dieu. »

Les mariages des protestants, bénis par les prêtres, affligeaient surtout les prédicateurs du Désert. Depuis la mort tragique de Vivens, les réformés n'attendaient plus d'adoucissement à leur sort lamentable et les fiancés, pressés de s'unir, allaient recevoir à l'église la bénédiction nuptiale. Les fusillades, les galères ou la réclusion, partage ordinaire de ceux qui fréquentaient les assemblées, avaient découragé les plus fermes. Ils n'écoutaient plus la voix des rares prédicateurs du Désert, et se prêtaient aux exigences de l'Eglise romaine. Ils faisaient ainsi courir un danger grave à la Réforme. Clarion s'élève avec force contre eux dans sa lettre pastorale. Sans doute, il reconnaît la légitimité des mariages bénis par les prêtres et il comprendrait que l'on réclamât leur ministère si l'on ne pouvait faire autrement. Ce qui l'indigne, ce sont les conditions qu'ils exigent : la présence à la messe, la confession, « crimes énormes qu'il faut commettre infailliblement pour obtenir la bénédiction, » et la lâcheté dont se rendent coupables ceux

qui reconnaissent ainsi pour légitimes ministres les ministres de l'Antechrist. « Vous ne sauriez éviter d'être reniés éternellement par Jésus devant ses anges, » leur dit-il avec sévérité, « pour avoir eu la lâcheté de le renier si malheureusement et si scandaleusement devant les hommes. »

Trois jours après, il revint à la charge dans une seconde lettre. Ce qui lui en donna lieu, ce fut le refroidissement de plusieurs à l'égard des saintes assemblées, sous le prétexte qu'on avait fait récemment un grand nombre de prisonniers qu'on n'avait relâchés que moyennant une forte rançon. Les profanes et les mondains ne savaient pas y reconnaître une épreuve pour la foi. Aussi Clarion écrivait : « J'ai cru, mes très chers frères, que je ne devais pas plaindre ma peine pour vous exhorter encore à faire votre devoir à cet égard aussi bien qu'à l'autre, mais que je devais vous exhorter et inciter, aussi puissamment que j'en suis capable, à ne délaisser point nos mutuelles assemblées, quoi qu'il vous puisse arriver, et à ne pas faire comme certains profanes qui se rebutent d'abord et ne se contentent pas de les délaisser, mais font tout ce qu'ils peuvent pour obliger les autres à faire de même. » Puis il leur montre, par des preuves tirées de l'Ecriture,

qu'ils ne doivent point « se relâcher d'un si saint et d'un si juste devoir. »

Un reproche que les catholiques ne manquaient pas d'adresser aux prédicateurs du Désert, c'était qu'ils n'avaient pas de mission régulière. Clarion relève avec force la légitimité de leur mission. « Moquez-vous, » disait-il à ses lecteurs, « de ce que vos ennemis ont accoutumé de dire que ceux qui prêchent dans vos assemblées ne sont pas de vrais ministres. Je n'en connais point qui aient une vocation ni plus céleste, ni plus divine, ni plus légitime par conséquent, dans un cas de nécessité comme celui où vous vous trouvez... Je puis vous assurer que je ne connais guère de personnes qui soient plus propres à ce saint emploi que ceux qui s'y emploient maintenant parmi vous et que Dieu a revêtus d'un si grand zèle et d'un si grand courage. A vous dire la vérité, je leur porte bien de l'envie et je m'estime infiniment au-dessous d'eux, parce que je vois que Dieu leur fait infiniment plus d'honneur qu'à moi et qu'à tous les autres ministres. Il ne nous appelle pas, comme eux, aux plus hauts emplois et là où il y a le plus de périls, parce qu'il connaît sans doute notre faiblesse et notre lâcheté. » Bien loin que leur manque d'instruction doive engager les fidèles à refuser de les en-

tendre, leurs chaleureux appels à la repentance et à la foi sont une marque certaine de leur vocation et de la présence du Saint-Esprit dans leur cœur, comme ce fut le cas pour les témoins de l'Eglise primitive.

Encouragé par l'approbation de cet homme de Dieu, Papus reprit son œuvre avec un nouveau courage. Il communiquait son zèle à tous ceux qu'il rencontrait, et ses lettres, pleines d'onction, allaient réchauffer la foi dans les cœurs. A la fin d'octobre, il reçut, à Nîmes, une lettre d'un soldat de l'armée de Catalogne, dont la compagnie était cantonnée à Pierrelatte, dans le Dauphiné. Rien de plus touchant que l'affection qu'elle respire. « Je bénis Dieu de tout mon cœur, » lui disait cet ami, « de ce qu'il vous a conservé si heureusement jusqu'à présent et de ce qu'il vous fait subsister, malgré tous les efforts de vos ennemis... Cependant, comme il vous peut arriver quelque accident, il faut toujours que votre prudence soit jointe à votre zèle, afin que l'une et l'autre contribuent puissamment à avancer l'œuvre du Seigneur. Ne négligez pas ensuite les moyens que la Providence vous fournit pour vous retirer en cas de nécessité, car il ne faut pas s'exposer témérairement. » Mais en même temps, il l'encourage dans sa mission sainte :

« Glorifiez Dieu et soutenez les intérêts de Christ ; exhortez les fidèles à abandonner tout, avant de faire le moindre outrage à leur religion. »

Papus avait fait à Montpellier la connaissance de plusieurs personnes pieuses, entre autres d'une jeune fille de vingt et un ans, Suzanne Baillet, nouvelle convertie, mais qui ne croyait pas à la religion catholique, comme elle dira plus tard à ses juges. Les lettres qu'ils échangèrent feraient croire que des sentiments plus vifs encore que ceux de l'amitié avaient germé dans leurs cœurs. Il lui écrivait de Nîmes, le 26 octobre : « Il est bien juste, ma chère demoiselle, qu'après avoir reçu de si grands bienfaits de vous, je prenne toutes les peines imaginables pour vous donner quelque témoignage de ma reconnaissance. » Elle lui répondait, le 2 novembre : « Je me repasse, tout le moment du jour, vos aimables conversations, de quoi je fais toute ma joie. Il me tarde beaucoup d'en pouvoir profiter une seconde fois. » Puis elle le priait de faire ses compliments à Henri Pourtal, le compagnon de Claude Brousson, et se signait : « Votre plus affectionnée et bonne amie, Baillette. » Hélas ! le malheur des temps interrompit bientôt leur correspondance. C'est à cette jeune fille, sans doute, que

Papus adressa plus tard, de sa prison, ces lignes touchantes qui ne parvinrent pas à leur adresse : « J'ai reçu la vôtre, ma chère sœur en Christ. La joie n'a pas été petite ; mais vous avez arraché des larmes de mes yeux et des soupirs de mon cœur : ce que mes juges, avec toutes leurs menaces, n'ont pas su faire. »

Papus, toujours plein d'ardeur, se dépensait pour son Maître. Il recevait partout des encouragements dont il bénissait le Seigneur. « Nous avons eu un redoublement de joie, » lui écrivaient deux sœurs de Nîmes, « en apprenant que vous avez trouvé de l'occupation autant que vous en pouvez souhaiter. Je voudrais, de toute mon âme, que vous en eussiez autant dans votre pays. » D'autre part, ses parents, toujours anxieux, revenaient à la charge pour qu'il les rejoignît sur une terre de liberté. L'humble et fidèle témoin de la vérité leur exposa une fois de plus les raisons qui le déterminaient à rester en France, dans une lettre touchante qu'il leur fit parvenir par l'intermédiaire de Clarion. Celui-ci, qui la fit lire autour de lui, avant de l'envoyer en Danemark, en parlait en ces termes à Papus : « Je ne saurais vous exprimer la satisfaction que j'en ai reçue et tous ceux à qui j'ai fait le plaisir de la faire voir. Je puis vous assurer que je n'ai rien vu

encore de plus touchant ni de mieux composé, et il paraît manifestement que ce n'est pas vous qui parlez, mais que c'est l'Esprit de Dieu qui parle proprement par votre bouche. Il a conduit votre cœur et votre plume pour vous faire dire à M. votre père ce que vous aviez à lui répondre, de la manière la plus divine et la plus forte qui se puisse imaginer. »

III

Le 24 décembre 1694, veille de Noël, Papus se rendit à Montpellier. Il venait se joindre aux réformés de la ville, pour célébrer avec eux l'anniversaire de la naissance du Sauveur. Le lendemain, de nombreux auditeurs écoutèrent, à trois reprises, la prédication de l'Evangile et la table sainte réunit beaucoup de communiants. Le zèle se réveillait ; tous accouraient à la prière et se groupaient avec bonheur autour de Papus et de quelques autres serviteurs de Dieu. Malheureusement, la division se mit dans les rangs des protestants. Le prétexte en fut bien étrange : les anciens avaient oublié de convoquer aux assemblées un certain nombre de personnes. Celles-ci s'en formalisèrent et, de là, des mécontentements et des ruptures. Papus en souffrit beaucoup. Il

s'efforça de calmer les esprits et de ramener la paix dans l'Eglise, et cette dernière période de son ministère fut la plus active et la plus utile.

Papus avait fixé le jour de son départ au 17 janvier 1695. Il avait déjà fait ses préparatifs et ses adieux, lorsqu'il se mit à tomber, vers les huit heures du matin, une neige tellement épaisse que les chemins en furent bientôt obstrués. Papus se décida à rester : c'est ce qui le perdit. Ses ennemis étaient à l'œuvre, et de sombres pressentiments ne tardèrent pas à l'agiter. Dans la nuit qui précéda son arrestation, celle du 6 au 7 février, il fit un songe qu'à son réveil il se hâta de raconter à l'un de ses amis. Il lui semblait qu'il était dans une barque, au milieu d'une effroyable tempête. En vain, il voyait son père monté sur un vaisseau, et s'efforçant de le recueillir à bord. En vain il lui criait : « Secourez-moi, mon père, secourez-moi, je vais me noyer. » Le vaisseau ne pouvait aborder la barque; mais une grosse vague la jeta sur le rivage et sauva Papus du naufrage. Le jeune confesseur de Jésus-Christ comprit qu'il aurait bientôt à subir de rudes épreuves, que son père serait impuissant à le secourir et que Dieu seul le ferait triompher du monde et de Satan. Le soir de ce même jour, vers les sept heures, Papus était arrêté.

« Il y avait quelques jours, » dit une relation du temps, « qu'une certaine femme, nommée Martelle, le priait d'aller voir sa cousine Pauque qui était malade, afin qu'elle eût la consolation d'entendre une de ses prières. Il avait différé quelque temps d'y aller, parce qu'il avait appris le commerce malséant que ces femmes menaient depuis longtemps. Mais, enfin, ce qui le persuada à s'acheminer vers cette maison, ce fut l'espérance que cette Martelle lui donnait de la conversion de cette famille débauchée. Il ne fut pas plus tôt arrivé qu'il commença à prier Dieu pour la convalescence de la malade et pour le salut de ses enfants. Jeanne Pauque, qui est la plus jeune, n'attendit pas que la prière fût terminée. Elle se leva, descendit dans la cour, et remonta après, pour dire qu'il y avait des archers en bas pour prendre quelqu'un. La Rouvière ne laissa pas que de faire sa prière et, voulant sortir, Françoise Pauque, qui est l'aînée, le fit passer par la porte où les archers étaient apostés pour le prendre (1). » Ces misérables, d'accord avec une certaine Esperandieu à qui l'on avait promis de mettre en liberté son père détenu pour crimes, au château de Pierre-Encise,

(1) *Bulletin*, t. X, p. 273.

près de Lyon, avaient livré le pasteur pour toucher la gratification de cent écus promise par Bâville.

Les soldats conduisirent Papus dans les prisons du palais. Les lettres trouvées sur lui, et dont nous avons donné la substance, renfermaient des particularités compromettantes. Cela suffisait pour que son procès fût conduit avec promptitude. Le lendemain on le transféra, avant le jour, du palais à la citadelle. On lui mit les fers aux pieds, et on le garda à vue comme un malfaiteur.

La nouvelle de son arrestation fut bientôt connue de toute la ville. Les protestants en furent consternés; il s'en trouvait peu qui n'eussent donné, pour le sauver, une partie de leur sang. On intercéda pour lui; on fit agir en sa faveur des personnes en vue. Démarches et placets, tout fut inutile. Il fallait qu'un homme, dont le seul crime était d'avoir prié Dieu et consolé ses frères, malgré les édits du roi, fût puni de mort.

Il est vrai qu'on chercha à donner le change à l'opinion publique et à justifier l'épithète de *meurtriers* dont Bâville, dans le fameux placard cité plus haut, gratifiait Brousson et ses collègues. On accusa Papus d'avoir contribué au meurtre d'un ministre apostat, Bagars, qui,

devenu consul de Lasalle, son lieu de naissance, s'était fait le délateur de ses anciens frères, et l'on cita cinq témoins de Saint-Hippolyte pour déposer contre lui. Trois affirmèrent qu'ils ne le connaissaient point; on les retint en prison, tandis que les deux autres, plus habiles, ne reculèrent pas devant un faux témoignage pour conserver leur liberté.

Le 8 mars, le présidial de la ville se rendit à la citadelle pour procéder contre Papus et lui faire subir un dernier interrogatoire. Il reconnut sans difficulté qu'il faisait profession de la religion réformée et qu'il avait fréquenté les assemblées du Désert, qu'il avait accompagné Vivens jusqu'à sa mort et qu'à Montpellier, où il se faisait passer pour un étudiant en médecine, il avait logé chez la veuve Canonge.

— Où logiez-vous auparavant? lui demanda le juge.

— J'ai été, répondit-il, en plusieurs lieux que je ne connais pas, avec La Jeunesse, prédicant, et un nommé La Verdure. J'ai logé à Nîmes, au *Luxembourg*, et nous logions quelquefois chez des gens dont je ne sais pas le nom.

— N'avez-vous pas été aux assemblées?

— J'ai été aux assemblées de La Jeunesse.

La dernière a été tenue dans les Cévennes, dans un bois dont je ne sais pas le nom.

— Combien y a-t-il que vous avez quitté La Jeunesse ?

— Il y a un an.

— Comment avez-vous subsisté depuis ce temps-là ?

— J'avais quelque argent et je l'ai ménagé tant que j'ai pu.

Les juges insistèrent sur la participation de Papus au meurtre de Bagars. Ils prétendaient que c'était lui-même qui, après la mort du ministre apostat, en avait informé Vivens. Mais il protesta énergiquement de son innocence.

— Ne saviez-vous pas que l'on devait assassiner Bagars ? lui demanda le juge.

— Je le savais, mais je ne pouvais l'empêcher.

— Vous deviez quitter Vivens puisqu'il faisait commettre des assassinats ?

— Vivens nous faisait voir par l'Ecriture sainte qu'on peut assassiner. Il nous citait des passages comme ceux-ci : *Il faut ôter les méchants du milieu de vous* et *Il faut que les méchants soient retranchés d'entre vous*. Ces paroles signifiaient, d'après lui, qu'il fallait les exterminer. Il nous disait aussi que si un loup

venait pour dévorer le troupeau, il fallait tuer le loup.

L'issue de son procès ne pouvait être douteuse. Remisse, le procureur du roi, requit contre lui la peine capitale. Dûment atteint et convaincu, selon les termes de l'arrêt, du crime d'assassinat commis en la personne du sieur de Bagars, consul de Lasalle, et d'avoir fait la fonction de prédicant, il fut condamné à être rompu vif, sur un échafaud dressé sur la place de l'Esplanade. L'arrêt portait encore qu'il serait mis sur une roue, la face tournée vers le ciel, pour y finir ses jours, et que son corps serait porté aux fourches patibulaires du chemin de Castelnau, pour y être exposé et servir d'exemple aux passants. Toutefois, comme on le verra plus loin, cette partie de la sentence ne fut pas exécutée. Elle portait, en outre, qu'il serait, au préalable, appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. Il subit les plus affreuses tortures sans proférer une plainte et sans dénoncer aucun de ses frères. L'heure étant venue de mourir, il marcha au supplice avec le plus intrépide courage. Ni les soldats qui entouraient l'échafaud, ni la vue du bourreau ne purent l'émouvoir ni ébranler sa foi. Ses regards et son cœur étaient tournés vers le ciel. Tantôt il chantait un psaume, tantôt il s'interrom-

pait pour répéter ces paroles : « Mon Dieu, mon Sauveur, accomplis ta vertu dans ma grande faiblesse, afin que j'achève heureusement ma course ! »

On avait suspendu à son cou un écriteau sur lequel on lisait : « Assassin et perturbateur du repos public. » Dès qu'il le vit, il s'écria : « Seigneur, j'avoue que je suis un grand pécheur et, par conséquent, indigne de l'honneur que tu me fais de m'appeler aujourd'hui à souffrir pour ton saint nom ; mais je puis dire hardiment devant ton trône de grâce, où je comparaîtrai bientôt, que je suis innocent du meurtre dont on m'accuse. Tu le sais, mon Dieu, si jamais j'ai trempé mes mains dans le sang de mon prochain. Aussi, ce n'est qu'à toi seul que je veux exposer la droiture de ma cause ; les hommes ne sont remplis que d'injustice et de malice, qu'ils exercent tous les jours contre tes enfants. Seigneur, abats leur orgueil, dissipe leurs desseins, protège l'innocence affligée et fais que la calomnie ne prévale jamais contre elle (1). »

Arrivé au pied de l'échafaud, le jeune confesseur fléchit les genoux, et, dans une prière fervente, il demanda à Dieu le pardon de tous

(1) *Bulletin*, t. X, p. 276.

ses péchés pour l'amour de Jésus et la grâce de pouvoir supporter avec constance les douleurs du martyre. Quelques-uns crurent qu'il faisait des aveux pour éviter la mort ; mais, quand on le vit monter sur l'échafaud d'un pas allègre et d'un air serein, on comprit bien qu'il mourait en véritable martyr de Jésus-Christ. En vain l'abbé Fraisse, prêtre de l'église de Saint-Pierre, s'efforçait, par ses exhortations, de le ramener dans le giron de l'Eglise romaine. Papus repoussa avec indignation toutes ses instances, et refusa de racheter sa vie par une abjuration. Ses dernières paroles furent celles que saint Paul, à la veille de subir le martyre, écrivait de Rome à son disciple Timothée : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. Au reste, la couronne de justice m'est réservée, et le Seigneur, juste juge, me la rendra, et non seulement à moi, mais aussi à tous ceux qui auront aimé son apparition glorieuse. » Avant de lui briser les membres, le bourreau l'étrangla, comme il en avait reçu l'ordre. Son cadavre fut ensuite jeté dans le fossé de la citadelle ; mais des mains pieuses vinrent l'enlever, à la faveur de la nuit, et lui donner une sépulture honorable.

IV

Il semble qu'une telle fin eût dû raviver dans les cœurs la flamme sainte de la foi et de la vie chrétienne. Il n'en fut rien cependant. « Cet exemple d'un jeune homme qui aima mieux souffrir la mort plutôt que d'être rebelle à son Dieu, » ajoute la relation déjà citée, « devrait au moins exciter l'amour divin dans l'âme de tous ceux qu'il avait consolés avec tant de charité, et disposer les jeunes et les vieux à souffrir le martyre, quand Dieu voudra les y appeler. Mais, ô douleur qui fait gémir tant de bonnes âmes, depuis longtemps il n'y a personne qui soit touché de la froissure de Joseph. Au contraire, tout dégénère en infidélité et en hypocrisie. Les jeunes suivent le monde avec ses divertissements criminels, et les autres courent après les richesses et les honneurs de ce siècle. Misérable nation! Dieu est déjà las de vous supporter, et il s'en va verser sur vos têtes criminelles les fioles de sa colère et de son indignation (1). »

Il y a, sans doute, de l'exagération dans ces reproches. Quoi qu'il en soit, la mort héroï-

(1) *Bulletin*, t. X, p. 277.

que de Papus fut pour ses collègues comme un encouragement à se consacrer, avec plus de zèle encore, au service des Eglises sous la croix. Claude Brousson, en apprenant la fin prématurée de son jeune ami, laissa déborder, dans une lettre au frère qui lui annonça cette douloureuse nouvelle, les sentiments que lui inspirait cette glorieuse mort. Il commençait par défendre la mémoire de son ami de tout reproche de rebellion, et l'on reconnaît l'habile et généreux avocat des Eglises, l'auteur du fameux projet de 1683, qui poussait à la résistance, dans les lignes suivantes : « Les juges iniques qui l'ont condamné à un supplice barbare s'imaginent qu'ils en ont eu légitime prétexte, à cause que feu notre frère Vivens et ceux qui l'accompagnaient défendaient leur propre vie contre ceux qui voulaient les massacrer. Mais cela ne les excuse ni devant Dieu, ni devant les hommes. Ce sont eux qui ont violé les traités de pacification ; ce sont eux qui attaquent et oppriment des innocents et qui courent sur eux, à main armée, lorsqu'ils ne font autre chose que de prier Dieu. Il n'y a point d'autorité plus sacrée dans le monde que celle des pères sur leurs enfants. Cependant, si un père était assez dénaturé que d'envoyer des scélérats pour massacrer ses enfants,

personne ne trouverait étrange que ses enfants défendissent leur propre vie contre ces scélérats qui se seraient chargés d'un ordre si barbare et si inhumain. » « Il est pourtant mieux que nous souffrions comme des agneaux, » ajoute le doux apôtre ; « mais il est toujours vrai que nos ennemis comblent, de plus en plus, la mesure de leurs péchés. »

Puis sa pensée s'arrête, avec admiration, sur l'inébranlable constance et la fin sereine du martyr :

« Comme toutes choses tournent ensemble en bien à ceux qui craignent Dieu et que Dieu tire la lumière des ténèbres, il a fait éclater sa miséricorde, la vertu de son Esprit et sa profonde sagesse, dans la mort de notre cher frère. Il l'a mis dans le creuset de l'affliction, mais il n'a pas permis qu'il y ait été consumé ; au contraire, il l'a épuré et a rendu sa foi plus vive et plus brillante. Avec la tentation il lui en a donné une issue glorieuse. Il l'a fait entrer dans le bon combat, mais il l'a rendu victorieux. Sa foi a été la victoire du monde. Il a même été plus que vainqueur, par Jésus-Christ qui l'a aimé. Il a éclaté en chants de triomphe au milieu de son angoisse et il a senti les forces et les consolations de l'Esprit de Dieu, qui lui ont fait perdre le sentiment de l'amer-

tume de la mort. Ah! qu'il est heureux, mon cher frère! Puisqu'il devait mourir un jour et qu'il ne pouvait pas même prolonger sa vie au delà du terme que Dieu lui avait marqué, sa fin pouvait-elle être plus heureuse et plus glorieuse? Sa constance et sa débonnaireté, sa patience, son humilité, sa foi, son espérance et sa piété ont édifié et ses juges et les faux pasteurs qui le voulaient séduire, et le bourreau même, et les gens de guerre qui assistaient à son martyre, pour faire exécuter sa condamnation, et tout le peuple, tant infidèle que fidèle. Ne voit-on pas, en tout cela, qu'il était animé de l'Esprit du Seigneur de gloire qui, dans sa condamnation même et dans sa mort, contraignit son juge et ceux qui le firent mourir de reconnaître son innocence? Il ne pouvait jamais mieux prêcher qu'il l'a fait dans son martyre et je ne doute pas que sa mort ne produise un très grand fruit. Le sang des martyrs a toujours été la semence de l'Eglise, et il faut espérer que celui de ce fidèle serviteur de Dieu, et de tous les autres qui ont déjà souffert la mort pour rendre témoignage à la vérité, sera une semence fertile dans l'Eglise de Dieu (1). »

(1) O. Douen, ouvrage cité, t. II, p. 242 et suiv.

Qu'ajouter à ces belles paroles ? Il était digne d'apprécier le ministère de Papus, celui qui offre le type le plus accompli du pasteur du Désert et qui devait, peu de temps après, cueillir à son tour les palmes du martyre. Imitons la foi de ces vaillants serviteurs de Dieu, en voyant l'issue de leur vie.

III

ETIENNE ARNAUD

1688-1718

I

Etienne Arnaud naquit à Saint-Hippolyte-de-la-Planquette, dans les Cévennes, le 28 février 1688. Son père s'appelait Jacques Arnaud et sa mère Suzanne Castel (1). Il fut baptisé le 7 mars, à l'église paroissiale, par le curé du lieu, car on était alors au milieu des jours sombres qui suivirent la Révocation et il n'y avait plus de pasteurs régulièrement consacrés, pour exercer le ministère évangélique dans les Cévennes.

(1) Archives de la mairie de Saint-Hippolyte. Le parrain fut Etienne Castel, de Sauve, et la marraine Madelon Lacombe « tenant la main à Isabeau Arnaude. »

Etienne Arnaud appartenait à une famille nombreuse et ce nom était d'ailleurs, comme de nos jours, fort répandu dans le pays. Pour le distinguer d'un frère, nommé Jacques, plus âgé que lui de neuf ans, ses parents lui donnèrent le surnom de *Cadet*, qu'il adopta, plus tard, comme nom de guerre, lorsqu'il eut pris le Désert. Il avait deux sœurs, dont l'une, Jeanne, était née en 1686. Nous avons tout lieu de croire qu'elle eut aussi à souffrir pour sa foi et que c'est la même que cette Jeanne Arnaud, dont parle la *France protestante*, qui, enfermée pour cause de religion dans les prisons du château de Carcassonne, recouvra la liberté en 1713, à la paix d'Utrecht et grâce à l'entremise de la reine Anne d'Angleterre. Le chef de cette famille intéressante était facturier de laine. « On donnait ce nom, » nous écrit M. Clément Ribard, ancien pasteur à Saint-Hippolyte, qui a l'obligeance de nous fournir ces détails, « à celui qui achetait la laine au propriétaire, la faisait laver, tisser, huiler, mettre en écheveaux et en pelotons et la livrait toute prête aux tisserands. » Il jouissait, paraît-il, d'une certaine aisance et ne manquait pas d'instruction. « Son écriture, » nous dit encore notre correspondant, « est grosse, bien formée, le paraphe simple. Autant qu'on peut

juger d'un homme par sa signature, il devait être simple, franc, ouvert, énergique. » Nous avons lieu de croire aussi qu'il était pieux et qu'il s'efforça de faire partager ses convictions chrétiennes à ses enfants. Mais que d'obstacles pour servir le Seigneur, en ces temps difficiles! La ville de Saint-Hippolyte fut au nombre des premières et des plus rudement éprouvées. Dès le mois de février 1681, son temple fut démoli et l'exercice du culte interdit dans ses murs, par une ordonnance royale. Les réformés ne continuèrent pas moins à s'assembler. On dut construire un fort pour les contenir (1), et trois pasteurs des environs, convaincus de les avoir édifiés sur les ruines fumantes de leur sanctuaire, furent décrétés de prise de corps et durent passer la frontière. D'ailleurs, ce n'étaient là que les préludes de la Révoca-

(1) C'est depuis lors que cette ville s'appelle Saint-Hippolyte-du-Fort. Le prétexte futile qu'on mit en avant pour démolir le temple, c'est qu'un paysan de Valleraugue, ayant rencontré, dans la rue, un prêtre notoirement indigne qui portait le saint sacrement, n'avait pas levé son chapeau. Les matériaux du temple servirent à la construction du fort dans lequel on enfermait les huguenots, et, par un étrange retour des choses d'ici-bas, ce fort, démoli à son tour, a servi à la construction du nouveau temple. *Habent sua fata lapides*. De plus, la clef monumentale qui sert à ouvrir la grande porte est pourvue de son certificat d'origine. On lit, gravée sur sa tige, l'inscription suivante : « Je suis un des gonds du fort. »

tion. Quand ce crime national fut consommé, les iniquités se multiplièrent. Elles finirent par lasser la patience des huguenots. Etienne Arnaud n'avait que dix ans lorsque, au commencement du siècle, éclata la terrible guerre des Camisards, et c'est au bruit de la fusillade et à la lueur des incendies, que cet enfant, prédestiné au martyre et de bonne heure aguerri au danger, passa de l'enfance à l'adolescence.

Cependant l'épreuve fut salutaire au jeune Cévenol. Il fréquenta de bonne heure les assemblées du Désert. Son cœur s'ouvrit aux enseignements de l'Evangile; il se mit en relation avec les prédicants et les chefs camisards et lorsque, en 1704, le maréchal de Villars eut pacifié les Cévennes, moins encore par sa vaillance que par son habileté, il refusa de profiter de l'amnistie offerte par Bâville à ceux qui voudraient quitter le royaume, et il continua à tenir le Désert avec quelques amis. Leur zèle était grand; mais le malheur des temps le mettait à une rude épreuve. L'intendant possédait les noms et les signalements de ces jeunes gens et il avait mis ses espions à leurs trousses. « Ils erraient continuellement d'un lieu à l'autre, » dit Antoine Court, « les bois, les cavernes, les trous des rochers étaient leurs retraites. Ils ne paraissaient que dans la nuit et

seulement pour changer de gîte, ou pour se procurer quelque subsistance, dont ils étaient quelquefois entièrement privés pendant plusieurs jours de suite. L'on s'exposait à tant de dangers en les favorisant, que ceux-là même qui conservaient le plus de bonne volonté pour eux n'osaient pas la manifester. Personne ne voulait les recevoir, et, si on était assez hardi pour leur donner quelque oignon cru, un peu de fromage ou quelque miche de pain, ce n'était jamais qu'en le leur jetant par quelque fenêtre reculée ou par la chatière de la porte. »

« Aussitôt qu'ils avaient attrappé quelque petite provision, ils se sauvaient comme des renards dans leur tanière. Ils avaient grand soin d'en fermer les ouvertures et les choisissaient dans des lieux si périlleux, si escarpés et si cachés, qu'eux seuls pouvaient y aborder ou les trouver (1). »

Ces hommes, dont l'existence était si misérable, apprenaient, dans leurs retraites, quelques sermons par cœur, qu'ils empruntaient aux auteurs protestants du dix-septième siècle et qu'ils prêchaient ensuite au Désert, dans les rares assemblées de nuit qu'ils présidaient encore. Au nombre de ces prédicateurs im-

(1) *Histoire des troubles des Cévennes*, t. III, p. 246 et suiv.

provisés qui, malgré leur ignorance, n'en rendirent pas moins des services signalés à leurs coreligionnaires, et dont il faut conserver les noms avec amour, nous citerons, à côté de celui dont nous racontons la vie, Pierre Claris, de Quissac, le plus célèbre de tous; Jacques Montbonnoux, de Bragassargues; Matthieu Mazel, de Soudorgues, et Salomon Sabatier, de Cros, près de Saint-Hippolyte, avec lequel Etienne Arnaud se lia de la plus étroite amitié.

La situation des Eglises empirait chaque jour et la position de ces humbles témoins de la vérité devenait de plus en plus précaire. Un trait, entre mille, nous donnera une idée des dangers sans nombre auxquels ils étaient exposés. Le 28 juin 1705, Etienne Arnaud se trouvait, avec Claris, Montbonnoux et quelques autres, près de Lasalle, dans un vallon retiré, traversé par une rivière. Se croyant en sûreté, ils se livraient aux délices du bain, lorsqu'une troupe de miquelets, conduits par un espion, fond sur eux. Pris à l'improviste, ils ne durent leur salut, après Dieu, qu'à leur présence d'esprit et à une fuite précipitée, dans le plus simple appareil. Les rochers et les bois du voisinage les mirent, à grand'peine, à l'abri des coups de feu et ils laissèrent leurs souliers et leurs jus-

taucorps pour butin à leurs ennemis. Il faut lire, dans les curieux mémoires de Montbonnoux, le récit plaisant de cette aventure, « la plus particulière, dit-il, que j'eusse vue arriver encore et qui pouvait si aisément tourner au tragique (1). »

Après avoir affronté, près de quatre ans, les hasards de cette vie errante, Arnaud et Sabatier se décidèrent à profiter des facilités offertes aux Camisards qui voulaient passer à l'étranger. Le marquis de Lalande, gouverneur de la ville et du château d'Alais, leur délivra un passeport et ils prirent, au commencement de 1708, la route de Genève. Arnaud avait alors vingt ans.

II

Genève était l'arche dans ce déluge, le refuge dans cette tempête, *agitatis portus*, comme on disait au seizième siècle. Les jeunes réfugiés y reçurent un accueil empressé et le récit de leurs travaux et de leurs souffrances y éveilla plus d'une sympathie. Ils auraient pu trouver de l'emploi dans cette ville hospitalière et y mener une vie paisible, à l'abri des persécutions. Mais leur pensée les ramenait sans cesse

(1) Voir G. Frosterus, *Les Insurgés protestants sous Louis XIV*, documents inédits, p. 145 et suiv.

au milieu des Eglises désolées de leur patrie, qu'ils avaient à cœur de relever de leurs ruines. Ils s'ouvrirent de leur dessein au marquis d'Arzilliers, gentilhomme réfugié, résident du gouvernement anglais à Genève. Il approuva fort leur projet et, le 5 juin 1709, nos jeunes Cévenols quittèrent la Suisse, avec un de leurs compatriotes, Pierre Carrière, dit Corteiz, qui devait jouer, à côté de Court, un rôle important dans la restauration des Eglises.

Nos trois voyageurs prirent des chemins détournés pour éviter les passages dangereux, et ils arrivèrent sans encombre dans les Cévennes. Leur premier soin fut de se rendre dans les montagnes de la Lozère, à Nojaret, paroisse de Castagnols (1), qu'habitaient les parents de Corteiz. Mais, au lieu de l'accueil empressé qu'ils attendaient, ils ne reçurent que des reproches. Le père de Corteiz, qui était sans doute un nouveau converti, blâma leur retour comme la dernière des imprudences, et les exhorta vivement à retourner en Suisse, s'ils voulaient conserver leur vie. Nos jeunes gens ne se laissèrent pas effrayer et, quittant les hautes Cévennes, ils descendirent du côté d'Anduze.

(1) Aujourd'hui commune de Vialas, canton du Pont-de-Montvert.

Trois prédicants parcouraient ces quartiers : Jean Abric, Antoine Cordèze et Matthieu Mazel. « Leur piété et leur zèle, » dit Corteiz, « étaient admirables (1). » Ils avaient appris par cœur quelques sermons qu'ils prêchaient à leurs frères dans les gorges retirées des montagnes. Leur demeure habituelle était le Désert et ils ne vivaient, le plus souvent, que du morceau de pain noir que leur faisaient passer en cachette quelques personnes charitables. Arnaud et ses deux amis travaillèrent à côté d'eux pendant quelques semaines, au milieu de difficultés sans cesse renaissantes. A peine s'ils trouvaient quelques protestants assez confiants pour se grouper autour d'eux. Les gens de guerre occupaient les défilés des Cévennes et leur présence refroidissait le zèle des plus courageux.

Croyant fuir le danger, Cordèze et Abric quittent Anduze et, suivis d'un autre prédicant nommé Jeannot, catholique converti, ils descendent, au mois d'août, du côté de Nîmes. Arrêtés à Milhau, « au logis de maître Pagès, » ils sont, quatre jours après, pendus à Montpellier. Les juges leur avaient promis la vie

(1) *Mémoires de Pierre Carrière, dit Corteiz, pasteur du Désert*, édités par J.-G. Baum. Strasbourg, 1871, p. 15.

sauve, s'ils abjuraient. Seul Cordèze parut faiblir un instant; mais Jeannot, le prosélyte, releva son courage et « tous les trois, » dit Corteiz, « s'affermirent l'un l'autre et marquèrent une joie inexprimable qui ne pouvait procéder que de la grâce de l'Esprit de Dieu (1). »

Un an à peine s'était écoulé depuis le retour en France des trois Cévenols, lorsque Salomon Sabatier fut arrêté, le 25 avril 1710, au pont vieux d'Alais. Il se passa, dans le fort de cette ville, où on l'enferma, une scène qui mérite d'être racontée. Quelques dames, parmi lesquelles plusieurs nouvelles converties, firent une visite au marquis de Lalande, gouverneur de la citadelle. Dans le cours de l'entretien, elles exprimèrent le désir de voir ce prisonnier dont on parlait tant. Lalande le fit aussitôt sortir de son cachot et l'introduisit auprès des visiteuses. Sur leur demande et quelque étrange que cela paraisse, il consentit à leur prêcher un sermon. Il débuta par une prière pleine de ferveur et prit pour texte ces paroles du prophète Esaïe : « Voici, la main de l'Eternel n'est pas raccourcie qu'elle ne puisse délivrer, et son oreille n'est point devenue pesante qu'elle ne puisse ouïr. Mais ce sont vos iniqui-

(1) Mémoires cités, p. 16.

tés qui ont fait séparation entre vous et votre Dieu, et vos péchés qui ont fait qu'il a caché sa face de vous, afin qu'il ne vous entende pas (1). » L'orateur mit tant de chaleur dans son débit, d'à-propos et d'onction pénétrante dans ses appels, que son auditoire improvisé fondit en larmes. « Le prédicateur, » dit Court, « émut, toucha, attendrit l'auditeur. Lalande s'en aperçut et lui ordonna de se taire, blâmant la curiosité des dames, et fort mécontent de sa complaisance pour elles (2). » Celles-ci, vaincues par l'émotion, ne purent s'empêcher de dire à Sabatier, en le quittant : « Ah! mon ami, si un verre de notre sang vous pouvait tirer d'ici, nous le verserions très volontiers. » — Ce qui n'empêcha pas le courageux confesseur d'être, au bout de quelques jours, roué vif à Montpellier (3).

Trois mois après ce fut le tour de Mazel. Il avait convoqué, dans la nuit du 12 au 13 juillet,

(1) Esaïe, LIX, 1-2.

(2) Ouv. cité, t. III, p. 356.

(3) Voici l'oraison funèbre dont il fut honoré par Bâville : « Salomonet a esté condamné à mort aujourd'huy icy et exécuté, après avoir souffert la question sans avoir voulu rien avouer. Il est mort avec une brutalité et une férocité extraordinaires, » — de quel côté se trouvaient la brutalité et la férocité? — « comme font presque tous ces gens-là. Il est très bon d'être délivré d'un aussi grand scélérat. » Lettre du 29 avril 1710. Voir Frosterus, ouv. cité, p. 157.

une assemblée à Millerines, la patrie d'Isabeau Redostière, dans une petite maison où l'on faisait sécher des châtaignes. La garnison de Saumane fondit à l'improviste sur cette troupe inoffensive. Cinq personnes, au nombre desquelles se trouva Mazel, furent tuées. Quant à celles qui ne purent s'échapper, Bâville les fit emprisonner ou pendre.

Enfin le 17 octobre suivant, Claris fut arrêté au Mas de Couteau, près d'Uzès, et, huit jours après, il subissait en héros le supplice de la roue.

C'est ainsi que l'Eglise était bien, selon le langage expressif de nos pères, « sous la croix des afflictions. » Dans le court espace de dix-huit mois, six compagnons d'Arnaud massacrés, roués vifs ou pendus : c'était trop! Persister, dans ces conditions, à tenir la campagne, c'était s'exposer à une mort certaine. Arnaud le comprit. Il jugea prudent de laisser passer l'orage et, caché sous un déguisement, il prit une seconde fois la route de Genève.

Il ne devait pas réussir dans son dessein. En traversant le Rhône, il fut arrêté par un corps de troupes au Pont-Saint-Esprit. On lui demanda son nom en même temps que sa profession et le but de son voyage. Il répondit évasivement et, pour mieux détourner les soup-

çons, il se rendit auprès d'un capitaine et s'enrôla dans l'armée.

Arnaud édifia sa compagnie par la pureté de ses mœurs et ses pieuses exhortations. Un de ses camarades en rendit plus tard le témoignage à Corteiz. Mais le jeune prédicateur ne pouvait se plaire longtemps dans un tel milieu. Il en sortit au bout d'un an, et, renonçant au dessein de s'expatrier, « il vint nous rejoindre, » dit Corteiz, « et demeura avec nous, exposant la parole de Dieu avec un zèle fervent (1). »

III

Claris, rencontrant un jour Montbonnoux, après les tragiques événements que nous venons de raconter et peu de temps avant son propre supplice, lui dit, avec l'accent du plus profond découragement : « Tous nos prédicateurs sont morts ou rendus ; que ferons-nous ? » — « Dieu y pourvoira, » répondit l'ancien brigadier de Cavalier. Cette parole prophétique allait bientôt recevoir son accomplissement. Dieu préparait dans l'ombre celui qu'on pourrait appeler, sans trop de témérité, le Calvin du dix-hui-

(1) Mémoires cités, p. 18.

tième siècle, Antoine Court, qui, avec le même courage, la même foi inébranlable, le même esprit de suite et de persévérance que le réformateur de Genève, sans avoir d'ailleurs ni ses connaissances étendues, ni son génie, devait, par ses travaux apostoliques, sauver notre Eglise d'une ruine imminente et mériter le beau titre, qui lui est resté, de *Restaurateur du protestantisme français.*

Antoine Court, né à Villeneuve-de-Berg, en 1695, était de sept ans plus jeune qu'Etienne Arnaud. Comme lui, il s'engagea de bonne heure au service des Eglises sous la croix et il parcourait le Vivarais, le Dauphiné et les environs de Nîmes, dans le temps où le premier évangélisait les Cévennes. Epuisé par l'excès de travail, il dut se résigner à quelques mois de repos. Il se rendit aux eaux minérales d'Euzet, non loin d'Uzès, et là, dans la solitude et le recueillement, il avisa aux mesures à prendre pour relever le protestantisme de l'état d'abaissement et de ruine où il était tombé.

Pour y parvenir, quatre moyens s'offrirent à son esprit. Le premier fut d'assurer la convocation et le fonctionnement réguliers d'assemblées religieuses où les fidèles seraient nourris de la parole de vie ; — le second, de combattre le fanatisme et le prophétisme, c'est-à-dire

les prétendues révélations de certains prédicants, qui se disaient inspirés et qui égaraient les âmes ; — le troisième, de rétablir la discipline ecclésiastique, en dressant des consistoires et en convoquant des synodes ; — et le dernier, enfin, de provoquer des vocations pastorales. Dans ce dessein, Antoine Court convoqua les rares prédicants qui se trouvaient dans le Languedoc. Cinq seulement répondirent à son appel. Etienne Arnaud était du nombre.

Le rendez-vous était fixé au 21 août 1715, dans les environs de Nîmes, au fond d'une carrière solitaire et abandonnée, dont les pierres avaient servi à Antonin le Pieux pour la construction des arènes. « Tous les députés, » dit Borrel, « arrivèrent le jour indiqué... Quelques membres laïques de leur connaissance intime les accompagnaient. Ils venaient de loin et avaient marché toute la nuit, guidés par les messagers fidèles qui leur avaient apporté les lettres de convocation. Leur costume était celui des paysans des Cévennes, composé d'un chapeau à basse forme et à grands rebords, d'une blouse brune recouvrant entièrement leurs habits de bure, de souliers à doubles semelles ferrées et saillantes, d'un sac de cuir à provisions, placé en bandoulière sur leurs épaules et d'un bâton de chêne-vert à la main.

Dès la pointe du jour, heure solennelle où la nature se réveille et qui est le moment le plus favorable pour contempler, comme à l'œil, les perfections invisibles de Dieu dans ses ouvrages, ils découvrirent leur tête, joignirent leurs mains, fléchirent le genou et se mirent en prières pour invoquer, sur leur personne et sur leur projet, la miséricorde divine et les lumières du Saint-Esprit. En se relevant, chacun prit place sur une pierre en saillie (1). »

Court fut nommé à la fois modérateur et secrétaire de cette modeste assemblée. D'après ses conseils, on commença par conférer la charge d'anciens aux laïques présents et l'on convint d'en établir dans tous les lieux qui s'ouvriraient à la prédication de l'Evangile. Leur devoir était de veiller sur les troupeaux, en l'absence des pasteurs, et sur la conduite des pasteurs eux-mêmes ; de choisir des lieux favorables pour la tenue des assemblées ; de les convoquer avec toute la prudence et le secret désirables ; de faire des collectes pour venir en aide aux pauvres et aux prisonniers ; de procurer, enfin, des retraites sûres aux prédicateurs et des guides sur la fidélité desquels ils pussent compter. Ces points réglés, on

(1) *Biographie d'Antoine Court*, p. 26.

décida que, selon le précepte de saint Paul (1 Cor., XIV, 34), il serait défendu aux femmes de présider à l'avenir des assemblées religieuses. C'était porter un premier coup au prophétisme, que l'article suivant allait frapper au cœur. « Il sera ordonné de s'en tenir uniquement à l'Ecriture sainte, comme à la seule règle de la foi, et, en conséquence, l'on rejettera toutes les prétendues révélations qui ont la vogue parmi nous, et cela, non seulement parce qu'elles n'ont aucun fondement dans l'Ecriture, mais encore à cause des grands abus qu'elles ont produits (1). »

La fin de la séance fut consacrée à l'examen du caractère et de la piété des membres présents, mesure hardie qui souleva plus d'une opposition, mais nécessaire pourtant, à cette heure décisive où il fallait compter sur des hommes éprouvés pour mener à bonne fin l'œuvre entreprise; et les membres de l'assemblée se séparèrent, non sans avoir béni le Seigneur qui les avait si visiblement protégés.

La pensée s'arrête avec admiration devant cette poignée d'hommes obscurs, d'une culture intellectuelle presque nulle, et dont plusieurs sortent à peine de l'adolescence, mais qui n'en

(1) Ch. Coquerel, *Histoire des Eglises du Désert*, t. I, p. 29.

conçoivent pas moins le projet audacieux de relever les ruines de leur patrie spirituelle et ont assez de foi et d'inébranlable fermeté pour y réussir. Après un demi-siècle d'interruption, cette simple entrevue de prédicants obscurs, à laquelle on ose à peine donner le nom de synode, renoue la chaîne brisée des assemblées délibérantes de la Réforme française, et pose les fondements de cette Eglise du Désert, qui devait grandir au milieu de tant de persécutions, abriter dans son sein tant de vertus et d'héroïsme et conserver jusqu'à nous le bon dépôt de la foi et des traditions protestantes.

Or, — coïncidence bien digne de remarque! — nos pères se réunissaient en synode, pendant que Louis XIV agonisait tristement à Versailles. Ce prince avait cru, dans un rêve insensé, extirper de ses états l'hérésie de Calvin, et c'est à l'heure où il allait rendre compte à Dieu de son intolérance et de ses débauches, que la religion proscrite reprenait au Désert conscience d'elle-même. Les hommes passent, mais Dieu reste; et, comme le disait Claude à son troupeau de Charenton, au moment de prendre le chemin de l'exil : « C'est une chose grande que sa fidélité. »

Cette assemblée synodale fut bientôt suivie de deux autres; car il était indispensable, au

début de cette œuvre difficile, de se voir souvent, pour s'entendre sur l'étendue des besoins et les mesures à prendre pour y remédier. Etienne Arnaud prit une part active aux travaux de ces trois synodes et son nom figure au bas des procès-verbaux qu'on en dressa, à côté de ceux de Court, de Crotte, de Durand. Des six prédicateurs qui les signèrent quatre périrent de mort violente. C'est à Etienne Arnaud qu'était réservé l'honneur d'ouvrir cette marche funèbre et de recevoir, le premier, la couronne du martyre.

IV

Après la clôture du dernier synode, le jeune prédicateur s'était remis à l'œuvre avec un nouveau courage. Il se sentait soutenu par l'appui moral de ses collègues comme par cette organisation même qu'ils venaient de se donner. L'épreuve et l'expérience avaient mûri sa foi. Désormais il pouvait dire, comme saint Paul : « Je cours, non pas à l'aventure ; je frappe, mais non pas en l'air. » Partout où il passait il faisait accepter les règlements qu'on avait votés et se dévouait, sans réserve, au bien de ses coreligionnaires. Court fondait sur lui les plus belles espérances. Il nous apprend, dans

sa correspondance, que son collègue était fort aimé des troupeaux et qu'on accourait en foule à ses prédications.

Mais ces courageux prédicateurs étaient sans cesse épiés, traqués, poursuivis. Bâville avait eu vent de leurs réunions synodales et il avait lancé ses espions sur leurs traces. Déjà, avant la tenue du troisième synode, dans la nuit du 4 au 5 février 1717, les dragons avaient surpris à Molières, près d'Anduze, une assemblée présidée par Arnaud. Elle comptait de huit à neuf cents personnes. Le pasteur put s'enfuir, mais les soldats prirent soixante et quatorze personnes des deux sexes qui furent conduites à Montpellier. Le duc de Roquelaure les jugea militairement. Il condamna vingt-deux hommes aux galères perpétuelles. On enferma les femmes dans la tour de Constance ou dans les prisons de Carcassonne et le bourreau vint planter, sur la place d'Anduze, une potence où l'on avait affiché les noms de tous les condamnés (1).

(1) J.-P. Hugues cite, dans son *Histoire de l'Eglise réformée d'Anduze*, p. 759-760, l'interrogatoire d'un des prisonniers, Jérémie Seytte, charpentier à Anduze. Voici les questions qu'on lui posa au sujet d'Arnaud et ses réponses, qui renferment d'ailleurs peu de renseignements sur notre martyr. « Qui était le prédicant ? — J'entendis dire à quelques femmes qu'il s'appelait Cadet. — Savez-vous quel est ledit Cadet ? — Je n'en sais rien.

Quatre mois après, les archers dispersèrent une seconde assemblée dans les environs d'Uzès. On ne sait qui la présida. Le prédicant put encore échapper à ses ennemis ; de nouveau les fidèles surpris furent emprisonnés ou chargés d'amendes. Des ordres, encore plus sévères que les précédents, vinrent défendre ces réunions. Désormais les communes seraient chargées de tous les frais qu'entraînerait la punition des coupables. Les femmes, condamnées à une détention perpétuelle, seraient nourries aux dépens de leurs paroisses, et les lieux mêmes où l'assemblée serait tenue devaient être accablés et ruinés par des logements de troupes. « Vous voyez, par tous ces châtiments, » écrivait le commandant d'Uzès aux consuls des environs, « combien il est essentiel que tous les habitants des paroisses veillent pour empêcher ces sortes d'assemblées et pour faire arrêter les scélérats qui les con-

— Le prédicant ne prêcha-t-il pas la révolte contre le roi ? — Je ne l'entendis pas. — Quels étaient ceux qui le conduisaient, qui le ramenèrent et de quel côté passa-t-il ? — Je n'en sais rien, j'étais trop éloigné de l'endroit où était le prédicant. — D'où est le prédicant ? le connaissez-vous ? est-il du pays ou étranger ? — Je ne le connais point ; il parlait français et disait qu'il ne fallait pas avoir peur d'un détachement. — Pourquoi disait-il cela ? n'était-ce pas pour faire croire à ses auditeurs qu'il leur était permis de venir à l'assemblée ? — Je ne sais pas pourquoi il le dit. »

voquent. C'est là le seul moyen par où vous pouvez empêcher la ruine de votre paroisse (1). » Ce terme de *scélérats*, appliqué aux pasteurs, indique assez l'importance de l'œuvre qu'ils accomplissaient et l'ardeur que les archers mettaient à les poursuivre. Arnaud ne devait pas tarder longtemps à tomber entre leurs mains.

C'était pendant l'hiver de 1717, aux approches de Noël. Il venait de présider une assemblée, et il rentrait à Alais, lorsqu'il fut arrêté, aux portes de la ville, par un détachement de soldats. On l'enferma aussitôt dans la citadelle, où il subit un premier interrogatoire ; puis on le conduisit à Montpellier, en le faisant passer par Anduze, Quissac et Sommières.

Cependant la nouvelle de son arrestation s'était promptement répandue dans les Cévennes. Elle y excita une émotion passionnée. Ces hardis montagnards ne pouvaient se faire à l'idée que Bâville allait ajouter un nom nouveau au long martyrologe du Languedoc, et que ce serait celui de leur pasteur bien-aimé. L'escorte d'Arnaud ne se composait que de quarante à cinquante hommes. Une jeunesse nombreuse et pleine de courage, n'écoutant

(1) *Bulletin*, t. IX, p. 138

que son affection pour lui, et « croyant faire, » dit Court, « une bonne œuvre, » résolut de l'enlever. L'entreprise pouvait réussir; mais, alors, que répondre aux accusations d'insubordination et de révolte, qu'on ne cessait de lancer contre nos pères? Court le comprit et, faisant violence à ses sentiments, il obtint à grand'-peine que ce projet fût abandonné. « Ceux qui ont soin de prêcher les maximes de l'Evangile, » écrivait-il dix-huit mois plus tard, « s'y opposèrent; de telle sorte qu'on aima mieux ne pas risquer de remettre le pays en feu, et voir un frère sceller, de son sang, les vérités qu'il avait prêchées, que de lui rendre sa liberté pour édifier encore le peuple (1). »

A son arrivée à Montpellier, le prévenu fut enfermé dans la citadelle. Des jésuites, que sa complainte appelle, avec une verdeur toute huguenote,

> Les sauterelles de l'abîme,
> Dont nous parle le grand saint Jean
> Dans son livre l'Apocalypse,
> Les émissaires de Satan,

vinrent l'y harceler. Mais leurs efforts pour le convertir furent vains. Les prélats du Langue-

(1) *Bulletin*, t. V, p. 60.

doc étaient réunis à Montpellier pour la tenue des Etats. Eux aussi essayèrent auprès d'Arnaud une tentative de prosélytisme, mais sans plus de succès.

Cependant les amis du prisonnier ne restaient pas inactifs. S'ils répugnaient aux mesures violentes, ils voulurent du moins user de tous les moyens légaux pour le délivrer. C'est ainsi que Du Plan, gentilhomme d'Alais, le futur député général des Eglises, qui avait pour Arnaud l'affection d'un père, écrivit à la cour et implora la grâce de son ami. La cour, paraît-il, donna à sa supplique une réponse favorable, et envoya des ordres en conséquence aux juges de Montpellier, que la jeunesse et la bonne grâce du prévenu avaient d'ailleurs bien disposés en sa faveur. Si le Régent n'avait pas le courage de réparer le mal fait par Louis XIV, ni de revenir sur la Révocation de l'Edit de Nantes, il aurait, volontiers, laissé tomber en désuétude les ordonnances les plus odieuses du dernier règne. Malheureusement, Bâville, craignant que sa proie ne lui échappât, avait transféré Arnaud des prisons de Montpellier dans celles de Nîmes, et s'était rendu lui-même dans cette ville, afin d'obtenir, de juges plus complaisants, une condamnation capitale.

« Le temps pressait, » nous dit M. Bonne-

fon qui nous fournit ces détails. « Du Plan écrivit à la sœur d'Arnaud qui était à Paris, et lui indiqua les démarches à faire pour obtenir la liberté de son frère. Ses démarches eurent un plein succès ; malheureusement elles aboutirent trop tard (1). » Le présidial de Nîmes s'était prêté aux vues de Bâville, et avait prononcé la peine de mort. Il fit plus : afin d'intimider les réformés, au milieu desquels Arnaud avait exercé son ministère, il décida qu'Alais serait le lieu choisi pour l'exécution. Le condamné fut conduit dans cette ville, au milieu d'un grand concours de fidèles qu'il édifiait par ses cantiques, comme nous l'apprend cette strophe de sa complainte :

On le passa à la Calmette,
De la Calmette à Boucoiran ;
Mais toujours ce grand athlète
Les psaumes s'en allait chantant.

Au fort d'Alais, Arnaud fit la connaissance d'un soldat condamné à mort comme déserteur. Il était catholique, et ses terreurs, à la pensée du terrible châtiment qui l'attendait, n'étaient point combattues par l'espérance d'une vie meilleure. Arnaud remplit auprès de

(1) *Benjamin Du Plan, gentilhomme d'Alais*, p. 32.

lui le rôle de consolateur. Il lui parla du salut qui est en Jésus-Christ, avec tant d'affection et de fidélité chrétienne, qu'il fit passer dans l'âme de cet infortuné ses convictions et ses espérances, et il le détermina non seulement à marcher au supplice avec courage, mais encore à mourir en chrétien (1).

Leur dernière heure allait bientôt sonner. Le 22 janvier, dans la matinée, Tresquier, le grand prévôt, suivi du bourreau, d'un commissaire et d'un greffier, se rendit au fort pour donner au prévenu lecture de la sentence. « Lorsqu'il l'eut entendue, il fléchit les genoux à terre, » dit Corteiz, « et fit une très ardente prière qui toucha vivement les spectateurs. En se levant, il embrassa le bourreau, remerciant Dieu de toutes les grâces qu'il lui avait faites, mais, en particulier, de la grande qu'il lui faisait de l'appeler à mourir pour la gloire de son grand nom (2). »

A dix heures, le condamné sortit de la prison. La potence était dressée sur la place du

(1) Voir Corteiz, Mémoires cités, p. 19. — Le même fait s'était produit, en 1552, pendant l'emprisonnement des cinq étudiants de Lausanne, connus, dans l'histoire, sous le nom de Martyrs de Lyon. Jean Chambon, condamné pour vol et brigandage et qui partageait leur captivité, fut amené par eux à la foi.

(2) *Ibid.*

Marché, au milieu d'une grande affluence de peuple. Arnaud s'en approcha avec une calme assurance, en tenant constamment les yeux fixés au ciel. Malgré le bruit des tambours, il chantait d'une voix pleine de force le psaume LI :

Miséricorde et grâce, ô Dieu des cieux ;
Un grand pécheur implore ta clémence.
Use, en ce jour, de ta douceur immense,
Pour effacer mes crimes odieux.
O Seigneur, lave et relave avec soin
De mon péché la tache si profonde,
Et fais-moi grâce, en ce pressant besoin ;
Sur ta bonté tout mon espoir se fonde.

Les jésuites s'approchèrent pour obtenir de lui une rétractation *in extremis ;* mais il les repoussa vivement. Il se recueillit quelques instants au pied de la potence pour adresser à Dieu une dernière prière. Puis, comme dit sa complainte :

Sur l'échelle, avec allégresse,
Monta ce bienheureux martyr.

C'est ainsi qu'Etienne Arnaud couronna, par sa mort triomphante, son court mais fidèle apostolat. Il expira le 22 janvier 1718, à onze heures du matin, dans sa trentième année. Bâville terminait par ce dernier acte de cruauté sa carrière administrative dans le Languedoc.

Le soldat qui subit le dernier supplice en même temps qu'Arnaud, persista, jusqu'à la fin, dans ses sentiments de repentance et de foi. Lui aussi refusa le ministère des prêtres, et il disait hautement qu'il mourait dans la religion d'Arnaud. Cet incident contribua pour sa part à impressionner salutairement les esprits, et, longtemps après, les enfants d'Alais disaient : « Nous sommes de la religion d'Arnaud, car nous avons vu la grâce du Saint-Esprit qui était avec lui, lorsqu'on le faisait mourir. « C'est ainsi, » ajoute le pieux narrateur qui nous fournit ces détails, « que la patience et la constance des martyrs affermirent les fidèles. C'est là la semence de l'Eglise (1). »

Corteiz résume ensuite l'impression que la fin de son ami produisit sur les personnes qui en furent témoins. « La constance, » dit-il, « la patience et le courage d'Arnaud ne furent pas moins édifiants que ceux des martyrs qui l'avaient précédé, puisque nombre de ses juges, le grand prévôt et son propre bourreau furent obligés, par les propres mouvements de leur conscience, de dire que M. Arnaud ne méritait pas la mort (2). » « Il est certain, » dit à

(1) *Ibid.*
(2) *Ibid.*

son tour Antoine Court, « que sa mort fut plus glorieuse et plus édifiante encore que sa vie, puisque les personnes les moins sensibles à la piété et les plus prévenues contre nous, comme le prévôt, les archers, le bourreau, les officiers, les soldats et un jésuite qui l'accompagna jusqu'au pied de la potence, témoignèrent beaucoup de compassion pour lui, et quelques-uns dirent que, s'il avait été de la religion romaine, ç'aurait été un saint et un véritable martyr (1). »

V

Il restait aux amis d'Arnaud un devoir douloureux à remplir : celui d'annoncer, à sa famille réfugiée à Genève, la mort du martyr, et de lui offrir les consolations de l'Evangile. Benjamin Du Plan s'en chargea. On ne lira pas, sans intérêt, la lettre touchante qu'il écrivait de Nîmes, le 1[er] février, à la mère de son ami.

« Ma chère sœur,

» Après avoir balancé quelques jours à vous écrire, j'ai cru que je devais surmonter tous

(1) *Bulletin*, t. V, p. 61.

les obstacles qui s'opposaient à cela. Vous vous intéressez trop à ce qui regarde l'Eglise, et, en particulier, à tout ce qui peut avoir quelque rapport au bienheureux Cadet. Outre cela, je vous aime assez pour vous donner avis de tout ce qui se passe de considérable dans ce pays. Vous saurez donc, ma chère sœur, que ce fidèle confesseur de la vérité, après avoir été détenu prisonnier environ un mois, pendant lequel tous ceux qui aiment la religion et qui le connaissaient offraient à Dieu leurs prières pour sa délivrance, a été condamné à la mort la moins cruelle de toutes celles que la justice peut infliger. Cet arrêt a été prononcé à Nîmes et exécuté à Alais. Jamais on n'a vu une personne plus tranquille et plus résignée à la mort que ce pauvre agneau. Ses ennemis les plus cruels en ont été touchés; presque tout le monde a versé des larmes. Le jésuite, quoiqu'il ait été rebuté avec force à cause de ses exhortations importunes, a été obligé de confesser que, s'il avait été dans l'Eglise romaine, on devrait le regarder comme un martyr. L'officier qui l'a conduit, et même un archer, après une infinité d'autres, m'ont dit qu'il avait parlé et qu'il était mort comme un saint. Le bourreau en larmes a prononcé qu'il avait fait mourir un ange. Je ne saurais,

enfin, vous rapporter tout le bien qui a été dit de ce cher enfant. Sa douceur, sa patience et sa charité avaient tellement gagné ou attendri le cœur de tout le monde, que personne n'oserait en dire du mal, sans s'exposer au mépris et à la haine du public.

» Je ne doute pas, ma chère sœur, que vous ne vous soumettiez avec joie aux ordres du ciel qui avait prédestiné votre cher fils à être du nombre des martyrs. Les hommes n'ont fait qu'exécuter les décrets de Dieu. Il faut adorer, avec un religieux respect, cette main invisible qui règle, avec une souveraine sagesse, tous les événements qui arrivent dans le monde. Nous pouvions être tristes, à la vérité, pendant que ce cher agneau était entre les loups. Nos larmes semblaient justes; mais, à présent qu'il est parmi les saints glorifiés, qu'il contemple la face de son Sauveur et qu'il est rassasié de ses délices, nous serions bien aveugles, ingrats et injustes de regretter son bonheur. A Dieu ne plaise! Il faudrait renoncer à la foi qui nous apprend que ceux-là sont bienheureux qui ont souffert pour la justice, et qui sont morts au Seigneur; oui, pour certain, car ils se reposent de leurs travaux, et leurs œuvres les suivent. Je sais, j'ai vu, je suis témoin, de même qu'une infinité d'autres, que ce

cher enfant a vécu et est mort comme un fidèle serviteur de Dieu. Je crois, je suis assuré que le Seigneur, selon la vérité de ses promesses, l'a reçu dans le royaume de sa gloire, pour lui faire part de tous ses biens. C'est ce qui me console, dans l'affliction que j'ai ressentie, d'être privé de sa présence. Je me réjouis même, avec lui, dans l'espérance que j'ai de le rejoindre bientôt, là où il est, pour louer, pour bénir, pour glorifier éternellement mon Sauveur et mon Dieu. Vous êtes, chère sœur, sans doute dans ces sentiments; vous habitez un lieu où vous avez de si belles occasions pour vous y confirmer. Je vous en prie, ne les négligez jamais. Faites, tous les jours, avec le secours de la grâce qui ne manque jamais à ceux qui la demandent comme il faut, des progrès dans la sanctification, et soyez assurée que vous verrez bientôt l'accomplissement des promesses que Dieu a faites à son Eglise. »

Fortes exhortations qui nous font connaître la piété austère et vivante de nos pères. Cette lettre touchante se terminait par ce *post-scriptum :* « Si le martyr avait voulu racheter sa vie aux dépens de sa conscience, il l'aurait pu (1). »

(1) *France protestante*, 2e édition, art. *Arnaud*. Voici l'adresse

Un fidèle du lieu, où le pasteur avait tenu sa dernière assemblée, composa sur lui une complainte de trente-cinq strophes, qu'on chantait sur l'air des dix commandements. Elle a pour titre : *Vers sur la prise d'Etienne Arnaud*, *dit le Cadet*, *natif de la ville de Saint-Hippolyte*, *annonciateur du saint Evangile*, *au Désert de France*, *pendu à Alais le* 22 *janvier* 1718, et se trouve à la Bibliothèque du protestantisme, dans un recueil de complaintes inédites du siècle dernier. Il est regrettable que la prosodie ne s'y élève pas à la hauteur du sentiment religieux. Elle respire un profond attachement pour le martyr et reflète bien les impressions que dut produire, dans les cœurs cévénols, ce douloureux événement. A ce titre, elle mérite que nous en sauvions de l'oubli quelques strophes. Le début a quelque chose de touchant :

Mon Dieu, mon Seigneur et mon Père,
Je m'humilie devant toi,
Pour te confesser ma misère,
Et pour avoir secours en toi.

Veuille-moi être favorable,
A moi qui suis ton cher enfant,

de cette lettre : « A M. Arnaud, chez M. J. Liotard fils, *pour rendre à Jeanne*, à Genève. »

Et fais que ton visage aimable
Soit sur moi toujours rayonnant.

Aie pitié de ton Eglise,
Et, pour l'amour de ta bonté,
Retire-la de toute crise,
Mets-la en toute sûreté.

Fais, ô Seigneur, finir la guerre
Que nous livrent nos ennemis.
Qu'on ne voie plus sur la terre
Souffrir les membres de ton Christ.

Il y a plus de trente années
Qu'il nous faut tenir dans les bois,
Pour voir ta Parole exposée;
Encore il nous faut tenir cois

Lorsque nos ennemis nous trouvent
Dans les sacrés lieux assemblés,
Comme des enragés ils crient :
Il faut qu'ils soient tous massacrés.

Le poète raconte ensuite la capture du pasteur, son procès, sa condamnation, son martyre. Il nous montre « cet admirable serviteur, qui n'a pas besoin de nos prières, comme font ceux de Babylone, » affranchi des peines de cette vie, couvert d'une robe blanche qu'il a lavée dans le sang de l'Agneau, et recevant, pour prix de ses travaux, une immortelle couronne. Puis il adresse, aux pasteurs comme

aux fidèles, ces paroles utiles à méditer en tout temps :

Cependant, ô mes très chers frères,
Vous qui l'Evangile annoncez
A tous ces généreux fidèles,
Dans ce temps de calamités,

Ne perdez au combat courage ;
Dieu de Jacob vous soutiendra.
Vos épreuves et vos outrages
De son ciel il couronnera.

Vous venez de voir la constance
De notre bienheureux martyr.
Il a reçu en patience
Les maux qu'on lui a fait souffrir.

Imitons-le tous dans son zèle,
Et engravons dedans nos cœurs
Les leçons charmantes et belles
Qu'il faisait au nom du Seigneur.

Ces conseils furent suivis. « La mort de ce jeune homme, » dit Court dans la lettre citée plus haut, « bien loin d'intimider et de refroidir le zèle et la charité des peuples, n'a fait que les enflammer davantage, et, pour un consolateur qu'ils ont perdu, le Seigneur leur en a suscité quatre qui ont dévoué leur vie et leurs travaux à l'édification de leurs frères. » Nous connaissons deux de ces prédicateurs qui prirent la place d'Arnaud : Bétrine et Pierredon.

C'est ainsi que le sang des martyrs fut une semence de chrétiens et que se réalisa, une fois de plus, la parole du poète : *Uno avulso*, *non deficit alter.*

IV

JEAN MARTIN

1719

I

Le Poitou occupe dans nos annales protestantes une place glorieuse par la grandeur des souffrances que nos pères y ont endurées et l'héroïsme avec lequel ils les supportèrent.

Dès 1680, c'est-à-dire cinq ans avant la Révocation, Michel de Marillac, intendant de cette province, inventa le système odieux des dragonnades qui, pratiqué bientôt sur une vaste échelle, amena tant de conversions forcées, plongea dans la douleur un si grand nombre de familles et fit exécrer, sous le nom de *mission bottée*, cette étrange manière de convertir

les âmes au Dieu de paix (1). Toutefois, le premier moment de stupeur passé, on vit se produire dans le Poitou le même réveil de la foi qui s'était manifesté dans le Languedoc et le Dauphiné. Les protestants sentirent le besoin de se réunir pour le culte et pour la prière. Ils se rendaient en grand nombre, et quelquefois en plein jour, sur les ruines de leurs temples ou dans quelque grange isolée. Là des hommes dévoués, qui rachetaient par une grande ferveur religieuse la culture intellectuelle qui leur manquait, leur distribuaient le pain de vie. Des femmes même, à l'exemple d'Isabeau Redostière, des Cévennes, firent plusieurs fois l'office de prédicantes. On cite une certaine Robine, « qui, » dit un contemporain, « avait une mémoire angélique; elle se mit dans l'esprit d'apprendre des sermons par cœur et de les réciter, et y réussit assez bien. » Ces

(1) On croit rêver quand on lit dans un historien les phrases suivantes : « Heureuse la France, si la voix de Bossuet fût parvenue jusqu'aux rochers des Cévennes! Les dragonnades et les excès de la jacquerie huguenote ne souilleraient point nos annales ensanglantées. Mais sa seule sagesse ne pouvant suffire à prévenir tant de malheurs, il présente à Louis XIV le plus chéri de ses disciples pour diriger dans le Poitou des missions *qui ne seront ni éclairées par le feu des bûchers ni soutenues par le fer des soldats.* » Il est vrai qu'elles sont tirées d'une éloge de Bossuet, couronné par l'Académie des Jeux Floraux. *Recueil de l'Académie*, année 1842.

premiers essais de culte au Désert ne provoquèrent pas une trop forte opposition. Quelques emprisonnements, quelques amendes, beaucoup de menaces et peu de voies de fait : tel fut le bilan de cette période.

Les choses changèrent de face lorsque, en 1713, Chebrou, avocat de Niort, un dévot dangereux, fut nommé subdélégué de l'intendant dans cette ville. Rempli de haine pour les protestants, il se mit aussitôt en campagne, à la tête des archers de la maréchaussée. Il surprit et fit pendre plusieurs prédicants obscurs, en condamna d'autres aux galères et fit peser un joug de fer sur les religionnaires. Il fut, dans le Poitou, un Bâville au petit pied.

Un prédicateur célèbre évangélisait alors cette contrée. Il s'appelait Berthelot et avait tant d'influence sur ses coreligionnaires qu'on appelait la religion protestante la religion *berthelote*. Condamné au dernier supplice par contumace, il allait passer en Angleterre, lorsque survint la mort de Louis XIV (septembre 1715). Espérant qu'elle mettrait un terme à la persécution, il resta. En fait, le sort des réformés reçut quelque adoucissement à l'avènement de la Régence, bien que les principes de la persécution restassent debout. Les assemblées recommencèrent; elles se tinrent même publi-

quement sans porter ombrage à l'autorité. D'ailleurs, se réunir au grand jour, n'était-ce pas, pour nos pères, répondre aux calomnies dont ils étaient l'objet, et montrer à la fois leur nombre imposant, la droiture de leurs intentions et la pureté de leur doctrine ? Ce que les protestants du Midi n'osèrent essayer que vers 1744, — et l'on sait au milieu de quels périls, — ceux du Poitou le tentèrent dès cette époque. Ils le firent d'abord impunément. Deux assemblées, qui comptaient plus de deux mille personnes, se tinrent, à quinze jours d'intervalle, sur les ruines du temple de Mougon, sans être inquiétées. D'autres suivirent; elles se multiplièrent à tel point que chaque bourgade réclama la sienne. Ce fut un réveil général.

II

Parmi les hommes dévoués qui, au péril de leur vie, annonçaient l'Evangile à leurs coreligionnaires, il faut citer en première ligne, à côté de Berthelot, le prédicateur Jean Martin, prédestiné, comme tant d'autres, au martyre. Il était originaire de Fressines, village qui fait aujourd'hui partie du canton de Celle-sur-Belle, dans les Deux-Sèvres. Marié et père de famille, il aurait pu goûter en paix les joies du

foyer, mais il avait à cœur le salut des âmes, et il n'hésita pas, par dévouement aux intérêts spirituels de ses frères, à s'exposer aux périls du ministère sous la Croix. Sans grande instruction, comme la plupart de ses collègues dans l'apostolat, il annonçait simplement, mais avec force et non sans succès, la parole de Dieu. Peut-être avait-il plus de zèle que de prudence. Le dimanche, 19 février 1719, pendant que deux assemblées se tenaient, l'une à Saint-Maixent, l'autre à Melle, il ne craignit pas d'en convoquer une troisième à Benet, petit bourg à moitié chemin de Niort à Fontenay-le-Comte. Le culte se célébra au milieu d'une grande affluence d'auditeurs. On dressa la chaire du Désert sur l'emplacement du temple démoli depuis plus d'un demi-siècle, et les vieillards ne pouvaient retenir des larmes de joie, à la pensée que les jours de leur deuil allaient finir et que l'ère de la tolérance, — ils l'espéraient du moins, — ne tarderait pas à se lever.

Martin, à l'issue de sa prédication, eut l'audace de convoquer une autre assemblée à Niort pour le dimanche suivant. C'était jeter un défi à Chebrou et vouloir, en quelque sorte, forcer le lion dans son antre. Le subdélégué se tint sur ses gardes et prit ses mesures pour

surprendre l'audacieux prédicant. Elles furent inutiles. Il y eut une assemblée, mais elle se tint à La Mothe-Saint-Héray, loin de Niort, et Martin se garda bien d'y paraître.

L'heure approchait, toutefois, où il allait tomber entre les mains de son implacable ennemi. Le comte de Chamilly, qui avait un commandement dans l'Ouest, vint de La Rochelle dans le Poitou. Il voulait, selon ses propres expressions, « prendre le flambeau à la main » et brûler les maisons et les granges où se réunissaient les protestants, afin de les réduire par la terreur. Chebrou, inspiré moins par des sentiments plus humains que par la jalousie, et voulant se réserver un rôle, aurait préféré qu'on les démolît juridiquement. Il fit néanmoins loger une compagnie de soldats chez les habitants de Benet, et prit avec lui trente hommes, afin de se livrer à d'actives recherches pour saisir les prédicants. Un traître vint à son aide et lui révéla la retraite de Martin. Il mit aussitôt la main sur lui, sans que celui-ci songeât à se défendre, et le conduisit dans les prisons de Niort, en même temps que Jean Nousille, accusé d'avoir rempli les fonctions de lecteur dans l'assemblée du 19 février.

III

L'intendant de Poitiers, Des Gallois de La Tour, n'avait pas attendu la capture de Jean Martin pour demander au conseil de régence un arrêt d'attribution qui lui permît de juger en dernier ressort les prédicants qu'il pourrait saisir. L'arrêt se faisant attendre, il écrivit à son subdélégué de Niort : « Les longueurs pour l'expédition de cet arrêt peuvent faire juger du peu d'attention que le conseil de régence fait sur tout ce qui lui revient de la conduite des religionnaires dans ce pays ; mais il n'en faut pas moins aller son chemin. » Paroles remarquables, qui nous le montrent plus royaliste que le roi et confirment ce que nous avons dit, à propos d'Etienne Arnaud, de la demi-tolérance du duc d'Orléans. « C'est ainsi, » dit avec raison M. Lièvre, « que les autorités poitevines, en continuant de sévir contre les protestants, ne prenaient bien réellement conseil que de leur zèle (1). » La cour qui, livrée à elle-même, n'aurait pas songé à prendre un arrêt semblable, céda aux sollicitations de l'intendant ; l'arrêt d'attribution arriva, et, le 21 mars,

(1) *Les Martyrs poitevins*, p. 275.

le conseil rendit une ordonnance qui interdisait les assemblées, afin, disait-il, « de détromper ceux qui s'imaginent que le gouvernement les tolère, à la condition de n'y point porter d'armes. »

Une circonstance imprévue vint accroître la gravité de cet arrêt, qu'on afficha dans toutes les paroisses, et permettre à Des Gallois et à Chebrou de l'appliquer dans toute sa rigueur. En prévision d'une prochaine guerre contre l'Espagne, la cour venait d'envoyer des troupes dans la province. On les fit loger dans des bourgs presque entièrement protestants, tels que Melle, Saint-Maixent, La Mothe-Saint-Héray, Lusignan et plusieurs autres. Chebrou s'en servit pour surprendre les assemblées. Le 2 avril, il en dispersa une à Mougon. Les soldats firent feu sur les fidèles. Un grand nombre furent blessés et une vingtaine conduits en prison. On brûla, dans un cimetière, la chaire du Désert. Quelques jours après, deux autres prédicateurs de l'Evangile, Bureau et Susset, vinrent rejoindre Martin et Nousille dans les prisons de Niort.

Ces rigueurs n'eurent pas le résultat qu'en attendait le subdélégué. Bien loin d'effrayer ceux qu'on persécutait avec tant de rigueur, elles ne servirent qu'à réveiller leur zèle et à

exalter leur sentiment religieux, tout en les rendant plus circonspects. Ces assemblées continuèrent, non plus ouvertement, mais en cachette, dans la forêt de l'Hermitain. D'autre part, un grand nombre de protestants, fatigués de ces persécutions incessantes, prirent le chemin de l'Angleterre et de la Hollande. La cour s'en émut; elle commençait à comprendre le danger pour l'état de ces émigrations répétées. Elle écrivit à l'intendant pour blâmer sa conduite; et, quand le prince de Conti vint prendre possession de son gouvernement du Poitou, il apporta un ordre du conseil qui mettait en liberté les personnes incarcérées par Chebrou.

Grands, on le conçoit, furent le dépit et l'irritation de ce dernier. Il dut se conformer, en apparence du moins, aux décisions de la cour, et plus d'un infortuné vit s'ouvrir la porte de son cachot; mais il en retint plusieurs dans les fers, parmi lesquels Martin et Nousille. Il voulait faire un exemple et condamner au dernier supplice Martin, le plus compromis de tous. Pour atteindre ce but, tous les moyens lui paraissent bons. Il suborne de faux témoins qui accusent le prédicant de Fressines d'avoir prêché la révolte contre le roi et d'avoir dit que tout son désir était de tremper ses mains

dans le sang des prêtres : odieuses calomnies que pouvaient démentir, au besoin, les catholiques eux-mêmes qui avaient entendu plus d'une fois ses prédications. Mais on ne cherchait qu'un prétexte : on fut heureux de l'avoir trouvé; et, le 27 juin, Des Gallois prononça la peine de mort contre Martin, en désignant Benet pour le lieu de l'exécution, en même temps que celle des galères perpétuelles contre Nousille. Neuf autres prédicants contumaces devaient être pendus en effigie.

IV

Martin fit preuve, pendant son interrogatoire, d'une grande force d'âme, et ses réponses, marquées au coin de la sincérité, auraient pu convaincre de son innocence des juges moins prévenus. Il ne fit aucune difficulté de reconnaître qu'il avait prêché l'Evangile dans les assemblées ; mais il ajouta que c'était pour obéir aux mouvements de sa conscience et sans aucun esprit de révolte contre les puissances. C'est avec beaucoup de fermeté qu'il entendit la lecture de son jugement ; mais il n'apprit que d'une manière indirecte le jour de l'exécution. La veille de son martyre, le geôlier dit aux autres prisonniers que Martin serait exécuté le

lendemain. Aucun d'eux n'eut le courage de l'en avertir. A souper, on leur servit de la salade; quelqu'un ayant dit : « Cette salade est bonne; si j'en vois passer demain, j'en achèterai, » Martin dit qu'il en prendrait, lui aussi, volontiers. A ces mots, les yeux de tous se mouillèrent de larmes. Martin comprit; mais, bien loin de se laisser abattre à la pensée de sa mort prochaine, il dit aussitôt à ses compagnons de captivité : « Ne croyez pas que cela me fasse de la peine. Ne savez-vous pas que j'attends cela de jour en jour? Ne sais-je pas qu'on ne m'a point lu ma sentence pour me laisser sortir de prison? Vous pleurez sur moi, pleurez plutôt sur vous-mêmes. Vous restez dans les tribulations de cette vie douloureuse, mais Dieu me fait la grâce de m'en délivrer pour me faire participant de la vie éternelle et bienheureuse. J'aurai quelques maux et quelques douleurs à souffrir, mais qui est celui qui meurt sans douleurs? Au reste, ne devons-nous pas être persuadés que les souffrances du temps présent ne sont point à contrepeser avec la vie à venir? Bienheureux sont les morts qui meurent au Seigneur! Oui, pour certain, dit l'Esprit, car dès maintenant ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent. Quel sera donc mon bonheur de jouir, dans peu de temps,

de la béatitude éternelle. » « Par de semblables exhortations, » ajoute l'auteur de la relation du temps qui nous fournit ces détails, « il les faisait fondre en larmes et, au lieu qu'ils devaient le consoler, c'était lui qui les ravissait en admiration. Quelques-uns m'ont confessé que, s'ils avaient vu venir le bourreau pour les lier et les mener au gibet, pour lors ils auraient été contents de le souffrir. Il leur faisait tellement bien comprendre la joie qu'il éprouvait à mourir pour la cause du Seigneur, qu'ils lui enviaient presque son bonheur (1). »

Après ces paroles, qu'il fit suivre d'une prière fervente, les prisonniers s'étendirent tous sur la paille pour y chercher un peu de repos, et l'on remarqua que Martin dormit, cette nuit-là, aussi tranquillement qu'à l'ordinaire.

L'exécution était fixée au 1er juillet. A huit heures du matin, la femme du geôlier vint avertir le condamné que les archers l'attendaient à la porte. « C'est à ce coup, mes frères, » dit Martin à ses compagnons de captivité, « qu'il faut se dire adieu; non pas pour toujours, car j'ai l'espérance de vous voir dans le royaume des cieux, où je vais maintenant

(1) *Bulletin*, t. IV, p. 234.

prendre place, moyennant la grâce de Dieu à laquelle je me suis toujours recommandé, et me recommande encore, et à laquelle aussi je vous recommande. Vivez toujours en la crainte de Dieu; suivez les enseignements que je vous ai donnés, lorsque j'ai eu l'avantage de prêcher au milieu de vous. Soyez certains que cet Evangile que je vous ai annoncé est le véritable Evangile du Fils de Dieu. C'est celui duquel saint Paul dit : « Que si lui ou un ange de Dieu vous en annonce un autre, qu'il soit anathème! » C'est celui pour le soutien duquel tant de bienheureux martyrs ont répandu leur sang; c'est aussi pour le soutien du même Evangile que je répands aussi le mien. Ce que j'ai prêché de bouche, je le scelle aujourd'hui de mon sang. Ce n'est plus le temps de feindre, car il me faut comparaître devant le siège judicial de Dieu. Si je croyais que la religion que j'ai professée et enseignée n'est pas la véritable, je vous le dirais; mais j'en suis aussi certain que je suis sûr de mourir aujourd'hui pour sa défense, et vous n'y pourriez renoncer sans renier le Fils de Dieu (1). »

La femme de Martin l'attendait dans la cour de la prison. Ils se jetèrent dans les bras l'un

(1) *Ibid.*

de l'autre et se donnèrent, au milieu de beaucoup de larmes, rendez-vous dans le ciel. Puis il fallut se livrer aux mains du bourreau. Pendant que ce dernier, aidé des archers, le liait sur un cheval, en présence de Chebrou qui s'apprêtait à le conduire à Benet, le martyr put encore adresser à sa femme ses derniers et touchants adieux : « Je te prie de te consoler au Seigneur, » lui disait-il. « Souviens-toi que je ne souffre pas pour aucun mal que j'aie fait, mais pour avoir prêché et annoncé l'Evangile du Fils de Dieu. Si j'avais blasphémé et outragé le saint nom de Dieu, on ne me ferait point mourir (1) ; mais on persécute les fidèles, parce qu'ils s'assemblent pour prier Dieu et s'exhorter mutuellement à faire le bien. Afin d'avoir un prétexte pour me faire mourir, on m'accuse d'avoir prêché la sédition, la rebellion contre le roi, et d'avoir dit que nous tremperions nos mains dans le sang des catholiques romains, comme si notre religion avait été

(1) C'est la même idée qu'on retrouve dans cette strophe de la complainte de Teissier, dit Lafage, Ch. Coquerel, ouvrage cité, t. II, p. 572 :

« Tuez, volez, jurez le sacré nom de Dieu,
Vous aurez des grâces en tout temps, en tout lieu.
Chantez au dieu Bacchus une chanson à boire,
Vous serez applaudis d'éternelle mémoire.
Chantez un hymne saint à l'honneur du Seigneur,
L'on vous regardera comme un perturbateur... »

quelquefois sanguinaire! Ce sont là des calomnies si noires et si connues que je ne demande pour témoins que ceux de l'Eglise romaine qui sont un peu de bonne foi et qui m'ont entendu. Aussi je t'exhorte, ma chère femme, à vivre et à mourir dans cette sainte religion que j'ai toujours professée et enseignée. Sois assurée que c'est la véritable qui conduit au salut. Aie soin d'y bien élever nos enfants; imprime-leur, de bonne heure, la crainte de Dieu dans le cœur et l'obéissance pour leur souverain, car c'est notre religion que la crainte de Dieu et l'amour du roi. »

Il aurait prolongé ses adieux, mais Chebrou donna le signal du départ. Un curé à cheval accompagnait le prisonnier. Il cherchait par ses exhortations à le ramener au giron de l'Eglise romaine; mais, au lieu de l'écouter, Martin se livrait à des méditations pieuses ou chantait des psaumes. Le prêtre, essayant de l'interrompre : « Je m'étonne, » lui répondit le martyr, « que vous vouliez m'empêcher de prier Dieu. »

Deux heures à peine séparent Niort de Benet. Arrivés dans ce bourg, Chebrou et les soldats de l'escorte le trouvèrent désert. Tous les habitants, protestants et catholiques, s'étaient enfuis pour ne pas voir mourir cet homme de

Dieu. L'exécution des confesseurs de la foi se faisait dans le Midi, au milieu d'un concours immense de peuple, et leurs dernières paroles, leur dernière attitude étaient notées avec soin par des frères éplorés, cachés dans la foule. Celle de Martin n'eut pour témoins que le subdélégué, les archers, le bourreau et trois ecclésiastiques. On mit longtemps pour se procurer une échelle. Pendant que le bourreau frappait en vain aux portes fermées, le curé et le vicaire de Benet, assistés d'un capucin, entouraient le pasteur et le pressaient vivement de rétracter ses erreurs, seul moyen pour lui, disaient-ils, d'échapper à la mort. Mais le martyr leur dit pour toute réponse : « Je suis content de donner ma vie en témoignage de ma foi. » Simple et touchante parole qui nous montre la profondeur de sa piété, et que Chebrou, comme pour en établir l'authenticité, a pris soin lui-même de consigner dans le procès-verbal qu'il dressa de l'exécution. Mais ce n'était pour lui que propos de fanatique. En faisant mourir Martin, il n'éprouva d'autre regret, — c'est lui-même qui le déclare, — que de ne pouvoir traiter de même les neuf contumaces (1).

(1) Voici ce que le pasteur du Désert, André Migault, dit de

V

Quelque temps après les événements que nous venons de raconter, un certain M. de Luques, nouveau converti sans doute, qui habitait un château près de la Châtaigneraie, écrivit à l'ambassadeur hollandais à Paris pour le tenir au courant des nouvelles religieuses du Poitou. « Les assemblées ont été fort nombreuses, » lui disait-il, « car elles ont passé trois mille personnes. Votre Excellence sait qu'on en a fait arrêter une trentaine, il y a quelques mois; ils sont tous élargis, à l'exception d'un, qu'on fit pendre, il y a trois semaines, dans un lieu qu'on appelle Benet, où il avait prêché quelquefois. Ce n'est point M. l'intendant qui l'a fait pendre, et l'on attribue sa mort à M. l'avocat du roi, à Niort, qui a voulu absolument faire un exemple. Tout est présentement tranquille (1). » Cette tranquillité n'était qu'apparente. Malgré la perspective peu rassurante de

notre martyr : « Il avait été mon serviteur... Il mourut comme un saint. Sa mort fit beaucoup de bruit et chez les catholiques et chez les protestants. Après avoir entendu la lecture de la sentence, il fit une prière à haute voix, en présence des prisonniers. » Il le fait naître aux Touches, paroisse de Thorigné. *Bulletin*, t. XLIII, p. 133.

(1) Lettre du 24 juillet 1719. *Bulletin*, t. IV, p. 238.

la prison, les protestants du Poitou ne continuèrent pas moins de s'assembler, mais de nuit seulement, et dans des lieux écartés. Les recherches recommencèrent plus actives avec l'arrivée d'un nouveau commandant militaire, le marquis de Châtillon. Il fit arrêter un collègue de Martin, le prédicant Potet, qui souffrit le martyre avec la même constance que son ami : « Il mourut, » disent les relations du temps, « courageusement et chrétiennement, comme il avait vécu. On le lia tout nu sur un cheval, et il fut transporté, dans cet état, de Niort à Lusignan, où il fut pendu. Son cadavre resta huit jours à la potence ; car on espérait que quelques protestants viendraient l'enlever, et qu'on aurait occasion de les prendre. On finit, cependant, au bout du huitième jour, par le mettre en terre (1). »

Après lui, François Jollet fut pendu à Poitiers, en 1738, et son corps livré aux flammes. Il clôt, dans la province du Poitou, la liste des prédicateurs de l'Evangile qui scellèrent de leur sang le témoignage qu'ils rendaient à leur Sauveur. Moins heureuses, celles du midi de la France devaient traverser encore de longs jours de souffrance. Avant que l'ère de la to-

(1) *Ibid.*, p. 237.

lérance se lève pour elles, elles verront périr, de la main du bourreau, plusieurs de leurs pasteurs dévoués, dont la mort sera, comme on l'a dit, une transfiguration.

V

PIERRE DORTIAL

1672-1742

Les savants auteurs de la *France protestante*, dans un article consacré à Jean-Louis Souchon, galérien pour cause de religion, disent que tout son crime était d'avoir donné retraite au pasteur du Désert Pierre Dortial, et ils ajoutent : « Qui était ce pasteur ? Son martyre nous était resté inconnu jusqu'à la découverte que nous avons faite, dans un carton des archives impériales (cote II, 337), d'une lettre du procureur du roi de Chazel à La Devèze, datée de Nîmes, 1er août 1742, qui nous apprend que, condamné au gibet, il fut conduit au supplice au bruit des tambours, « pour qu'on n'entendît » pas les discours phanatiques qu'il ne cessa » de tenir depuis son jugement. » C'est une

victime de plus à ajouter à la liste, déjà si longue, des prédicateurs protestants mis à mort, depuis la révocation de l'édit de Nantes (1). »

Coïncidence remarquable, l'année suivante, deux correspondants du *Bulletin du protestantisme*, le pasteur Borrel, de Nîmes, et M. Ferdinand Teissier, d'Aulas, trouvaient, chacun de leur côté, dans des papiers de famille, la réponse à la question des frères Haag. Il ressort des relations du temps qu'ils ont publiées et qui paraissent être deux copies différentes de la même pièce originale, que Pierre Dortial était originaire de Chalançon, dans le Vivarais, que, sans être consacré, il remplissait plusieurs fonctions du saint ministère, qu'il fut arrêté en 1741, et qu'après avoir été détenu neuf mois dans les prisons de Nîmes, il subit, le 31 juillet 1742, sur l'esplanade de cette ville, le dernier supplice avec une admirable constance.

Mais la curiosité, éveillée par ces communications, n'est pas entièrement satisfaite. Un mystère plane toujours sur ce martyr. Quels rapports Dortial entretenait-il avec les autres prédicateurs du Désert? Quel rôle a-t-il joué dans l'œuvre difficile de la réorganisation du culte après la guerre des Camisards? Quels

(1) T. IX, p. 294.

furent les événements qui remplirent sa longue existence? Où fut-il arrêté, et quels sont les détails de son arrestation et de son procès? D'où vient surtout que ni Antoine Court, dans le mémoire historique dont il fait suivre le *Patriote français et impartial*, ni Armand de La Chapelle, dans la *Nécessité du culte public parmi les protestants de France*, ne prononcent son nom et ne disent rien de son martyre, tandis qu'ils racontent, parfois en détail, celui de ses courageux émules? Ce curieux point d'histoire, nous pouvons l'éclaircir aujourd'hui et résoudre ces questions intéressantes, grâce aux documents inédits que nous avons recueillis sur celui qu'on a nommé le martyr inconnu. Le *Recueil des Actes des synodes tenus en la province du Vivarais, de* 1721 *à* 1793, conservé dans les archives du consistoire de Lavoulte, nous renseignera sur les relations qu'il entretint avec les premiers pasteurs du Désert et nous expliquera leur silence à son égard, tandis que son dossier, conservé aux archives de la préfecture de l'Hérault (C. 210, liasse), nous fournira de curieuses révélations sur son arrestation et son procès. Nous allons essayer de raconter, à l'aide de ces documents, la vie agitée de celui que nous appellerions volontiers le dernier martyr camisard. Certes, s'il fut sans peur, il ne fut

pas toujours sans reproche. Homme de transition, il refusa de se plier à la discipline rétablie par Antoine Court et ses compagnons d'œuvre. Le prophète camisard perce trop sous le prédicateur. Mais on ne peut s'empêcher d'admirer en lui un courage héroïque et une piété fortement trempée. Il fut vraiment grand en présence de ses juges et il mourut avec une fermeté inébranlable pour la profession de la vérité. A tous ces titres, il mérite bien que nous réparions l'oubli volontaire de Court et de La Chapelle, et que nous inscrivions son martyre à sa date, dans notre histoire religieuse, entre celui de ses deux compatriotes, Pierre Durand et Louis Ranc.

I

Au cœur du Vivarais, à dix kilomètres environ au nord-ouest de Vernoux, se dresse, sur une hauteur, le bourg considérable de Chalançon. Il fut, au seizième siècle, une place fortifiée que se disputèrent protestants et catholiques. De la place principale, qu'ombrage un ormeau magnifique, appelé l'ormeau de Sully, on jouit d'une vue délicieuse sur la vallée de l'Eyrieux; et peu de contrées offrent au touriste des sites plus variés et plus pittoresques.

C'est là, dans un milieu où la foi huguenote avait jeté de profondes racines, que naquit Jean-Pierre Dortial, vers 1672 (1). Déjà la condition des protestants devenait précaire, et Dortial n'avait que treize ans, lorsque, à l'instigation du père Lachaise et de Mme de Maintenon, Louis XIV révoqua l'édit de son aïeul. Sa jeunesse se passa au milieu des souffrances sans nom dont cette mesure fut le signal pour les réformés, fidèles à leur foi, qui restèrent dans le royaume. Son imagination, naturellement vive, s'exalta ; et lorsque, en 1702, les excès de la persécution provoquèrent la révolte des Camisards, Dortial, abandonnant pour un temps son métier de chamoiseur, prit les armes et fut tout prêt pour la revendication. Lui aussi, comme tant d'autres, avait reçu le don prophétique, et, par ses prédications enflammées, il encourageait, sous le nom d'Esparon ou de Saint-Jean, ses coreligionnaires à la résistance. « Lorsque, en 1703, » raconte Dourille, « Roland tenta une seconde expédition en Vivarais, le prophète Dortial, dit Saint-Jean, député des Boutières, passa, à la tête

(1) Les registres de l'état civil de Chalançon ne remontant qu'à l'année 1683, il nous a été impossible de préciser davantage la date de sa naissance, malgré les recherches auxquelles a bien voulu se livrer pour nous M. le pasteur Fauriel.

de deux brigades cévenoles, la rivière de l'Ardèche au Pont-d'Arc, où il était attendu par Charmasson, et se dirigea avec ce dernier sur le haut Vivarais. Louis Mercier, homme influent de ces contrées, se joignit à eux. Mais tous leurs efforts pour réchauffer les esprits de leurs coreligionnaires, que la violence des convertisseurs bottés avait singulièrement refroidis, furent inutiles. A peine purent-ils réunir une centaine d'hommes dont ils formèrent une troisième brigade (1). » Dortial et Charmasson, à la tête de ces soldats improvisés, s'efforcent en vain de fomenter l'insurrection. Ils saccagent les églises catholiques depuis l'Eyrieux jusqu'au Doux et se livrent à toutes sortes d'excès. Le maréchal de Montrevel envoie pour les réduire deux de ses officiers, Julien et Dumolard, qui poursuivent les deux chefs cévenols et les battent complètement à Franchassis, paroisse de Pranles. Plus de soixante protestants sont tués, et Dortial n'évite la mort qu'en se sauvant, avec le reste de sa troupe, à travers les rochers et les précipices (2).

Que devint le bouillant Cévenol après cette

(1) *Histoire des guerres du Vivarais*, p. 418.

(2) Eugène Arnaud fournit, sur cet épisode, des détails intéressants, *Histoire des protestants du Vivarais*, t. II, p. 64-71.

sanglante équipée? On le perd de vue jusqu'en 1713. A cette date, il se réfugie à Genève, où il passera dix ans. Il y fit bénir le mariage qu'il avait contracté avec Madeleine Chausson, de Cornas, dans le Vivarais, et pourvut aux besoins de sa famille en se faisant ouvrier chamoiseur ou maître d'école.

II

Pierre Dortial rentra en France vers la fin de 1723 ou le commencement de l'année suivante. C'était l'heure où les Eglises réformées, reprenant conscience d'elles-mêmes, se réorganisaient, grâce à l'initiative d'Antoine Court. Le Vivarais avait adopté les règlements du Languedoc, et dans les Boutières et les contrées environnantes, où le prophétisme avait fleuri quelques années auparavant, Pierre Durand s'employait d'une main ferme au rétablissement de l'ordre et de la discipline. Dortial se mit en relation avec ces deux hommes de Dieu et les autres prédicateurs du Désert, les Corteiz, les Roger, les Rouvière, qui travaillaient d'un même cœur à la restauration du protestantisme. Il s'était fixé à Beaumont, près de Valence, craignant sans doute d'être moins en sûreté de l'autre côté du Rhône; mais il

assistait aux assemblées qui se tenaient sur les deux rives du fleuve, et volontiers il y eût pris la parole. Il se décida à demander son admission dans le corps des proposants et l'autorisation d'annoncer à son tour l'Evangile.

Les pasteurs du Désert accueillirent sans enthousiasme ses ouvertures. Sans parler des connaissances insuffisantes de Dortial, ils se rappelaient sa conduite antérieure. Ils savaient qu'il avait des sympathies très vives pour les inspirés, dont il prenait la défense ; qu'il se mêlait volontiers à leurs conciliabules, et ils craignaient qu'il ne marchât sur les traces des Huc et des Vesson, de fâcheuse mémoire. Le 8 juin 1724, ils avaient déposé, dans un synode présidé par Court, un prédicant nommé Monteil, à cause d'un schisme qu'il avait provoqué dans les montagnes du haut Vivarais. Dortial n'aurait-il pas le même goût de l'indépendance et le même mépris des règles ? Ils firent taire cependant leurs préventions ; mais, avant de le recevoir dans leurs rangs, ils exigèrent de lui la déclaration suivante :

« Je soussigné, Jean-Pierre Dortial, déclare et prends Dieu à témoin et son Eglise que je ne prêcherai ni n'enseignerai, dans les assemblées publiques ni dans le particulier, que ce qui est conforme à la parole de Dieu ; que je

n'enseignerai ni contre ni outre cette parole de Dieu, comprise dans les Ecritures saintes reçues pour divines par les Eglises protestantes. Je promets aussi de signer la confession de foi desdites Eglises, et les règlements établis dans les Eglises du Vivarais, dans ce temps-ci, et de garder inviolablement les règles établies et celles qui s'établiront dans la suite, selon la prudence chrétienne et le consentement unanime des assemblées synodales qui se convoqueront. Je promets encore de m'opposer fortement à tous ceux qui voudraient inspirer le fanatisme ou révélations de nos jours, et je consens d'être poursuivi par toutes voies ecclésiastiques, si je me trouve infracteur ou prévaricateur de ce que je promets, comme aussi d'être examiné au synode prochain.

» Fait au Désert, en présence de Mre Antoine Court, ministre de la parole de Dieu, sieur Jean Rouvière, sieur Pierre Chabrières et Pierre Durand, proposants, et plusieurs autres témoins dignes d'en porter le témoignage de vérité.

» Et me suis signé de mon seing ordinaire Jean-Pierre Dortial.

» Ce 11 juin 1724 (1). »

(1) Recueil de Lavoulte.

Il était plus facile au nouveau proposant de prendre ces engagements que de les tenir. Après comme avant, il ne cacha pas ses sympathies pour les inspirés et ses préventions pour les mesures nouvelles. Des plaintes se produisirent au synode du 11 novembre, et il fut décidé que le proposant Bernard, accompagné de deux anciens, « tirerait son sentiment au clair pour savoir s'il veut se soumettre à la discipline ou non. » Les observations de Bernard furent inutiles. Dortial persista dans son opposition. Il déclara ouvertement qu'il ne voulait pas tenir ce qu'il avait promis dans sa déclaration, et les pasteurs du Désert furent obligés de prendre à son égard une mesure sévère. Un synode, réuni le 17 avril 1725, le déposa de toutes charges ecclésiastiques pour les raisons suivantes : « 1° Parce qu'il paraît qu'il n'a pas d'autre but que d'interrompre l'établissement de la discipline; 2° parce qu'il a calomnié tous les proposants qui travaillent pour la propagation de la foi dans le Vivarais, les appelant ses persécuteurs. » « C'est pourquoi, » ajoute le procès-verbal, « la vénérable compagnie enjoint à toutes les Eglises de ne le recevoir en aucune manière pour faire aucune fonction pastorale. Cependant, par un excès de clémence, elle déclare que, s'il té-

moigne quelque humiliation et repentir, elle consent qu'il soit reçu à la charge de proposant, mais par un synode et non autrement (1). » Roger se chargea d'écrire au délinquant pour le ramener à de meilleurs sentiments, mais sa lettre resta sans réponse.

Serait-ce à cette époque que Dortial, comme nous l'apprend M. Hugues (2), essaya de fonder, de concert avec les prophétesses Claire et Veyrenche, une secte semblable à celle des multipliants de Montpellier? Quoi qu'il en soit, Dortial, qui avait quitté Beaumont pour s'établir dans le Vivarais, n'avait pas rompu complètement avec les amis de l'ordre et de la discipline. Il sentait bien qu'au fond c'étaient eux qui travaillaient le plus efficacement, en France, au réveil de la foi et de la piété. Il se rapprocha d'eux, et il se présenta au synode du 8 mai 1728 « pour être reçu au corps et à la paix de l'Eglise et à la charge de prédicateur. » Ses anciens compagnons d'œuvre ne lui tinrent pas rigueur. Ils appréciaient son zèle, s'ils blâmaient son mépris des règles et son goût trop vif de l'indépendance. Comme il demanda quelque temps pour pourvoir aux nécessités de sa fa-

(1) *Ibidem.*

(2) *Antoine Court, Histoire de la restauration du protestantisme en France au XVIIIe siècle*, t. I, p. 211.

mille, la vénérable compagnie renvoya son admission dans les rangs des prédicateurs au synode suivant, promettant de le recevoir alors, ou plus tôt s'il en manifestait le désir, dans un colloque réuni à cet effet, mais aux conditions suivantes :

« 1° Qu'il se conduira de manière à faire paraître qu'il aime l'ordre et la discipline ecclésiastique, ayant promis d'exécuter de point en point la déclaration qu'il fit le 11 juin 1724;

» 2° Qu'il donnera des marques qu'il est revenu entièrement du sentiment des prétendues révélations de nos jours;

» 3° Qu'il fera tout son possible pour ramener à l'ordre et à la discipline de l'Eglise tous ceux qu'il avait engagés à suivre son parti, dans les fuites et évasions qu'il a fait paraître jusqu'à présent;

» 4° Qu'il n'entreprendra point de prêcher ni faire aucune fonction pastorale dans les endroits où déjà la discipline ecclésiastique est établie.

« Sous ces conditions, » ajoutaient les membres du synode, « la vénérable compagnie a déclaré qu'il sera reçu, lorsqu'il se présentera dans le colloque ou synode prochain, au nombre des prédicateurs et lui donnera toutes les marques de protection et de bienveillance. »

La minute de ces délibérations est signée de Durand, pasteur; Bernard, prédicateur et secrétaire; Chabrières, modérateur-adjoint; Guilhot et Clergues, prédicateurs. A côté de ces signatures figure, pour la première et dernière fois, dans le recueil des actes synodaux du Vivarais, celle de Dortial (1).

III

Dortial ne devait pas donner suite à son projet. Avant que le synode eût statué sur lui, il avait repris, pour la seconde fois, le chemin de Genève, où il passa deux ans. Il fit, dans cette ville, la connaissance d'un compatriote, Alexandre Chambon, originaire de cette paroisse de Pranles, près de Privas, qui a donné le jour à Pierre et à Marie Durand. Il se lia d'amitié avec cet homme, d'une condition modeste comme la sienne, qui devait plus tard partager sa captivité.

Quand Dortial revint de Genève, il ne songea plus à devenir prédicateur en titre. S'il renonça à son métier de chamoiseur, ce fut pour se livrer aux travaux des champs. Toutefois, bien qu'il fréquentât peu les pasteurs, qu'il tenait

(1) Recueil de Lavoulte.

toujours en suspicion, il ne se faisait pas faute, quand l'occasion s'en présentait, de présider de petites assemblées religieuses. Il ne bénissait pas des mariages, comme Monteil (1), qui, tout déposé qu'il était par les synodes, s'était fait le conducteur spirituel d'un certain nombre de mécontents; mais il donnait la cène dans de petites réunions, où le chant des psaumes occupait une grande place. Les pasteurs ne l'inquiétaient plus, le laissant aux inspirations de son zèle. Il avait du reste conservé quelques relations, sinon avec tous, du moins avec Roger, et il passait même aux yeux de l'intendant pour le diacre de ce dernier. C'était un irrégulier sans doute, qui, à sa manière, n'en travaillait pas moins au salut des âmes et aux progrès de la Réforme. « C'est un prétendu divinement inspiré et fort entêté, » disait de lui, le 20 mars 1734, le prédicateur Ebruy. « Il est sujet à de grandes exagérations dans ses prédications, ayant fait et dit plusieurs choses qui ne font pas honneur à notre sainte religion... Quand il voulait faire des exhortations, sans avoir recours à cette prétendue inspiration, il contentait fort bien le monde; et, en

(1) Ce prédicant fut arrêté par la maréchaussée, en 1751, et enfermé dans le château de Beauregard. Lettre de Court à Etienne Chiron du 30 mai 1751, communiquée par M. Arnaud.

effet, il avait de bonnes lumières, mais un peu trop de présomption, se croyant et voulant être quelque chose de plus qu'il n'était : ce qui l'a jeté dans de terribles erreurs (1). » Les ennemis de l'Evangile ne redoutaient pas moins son influence. Ils le comprenaient dans le mépris et la haine qu'ils ressentaient pour les pasteurs régulièrement consacrés. Une note écrite vers 1732 par Chaix, subdélégué de l'intendant à Valence, nous renseigne à cet égard. On y lit ces mots significatifs : « On pourrait savoir par lui (Durand) ce que sont devenus les nommés Court, Dourthias (2) et Jacques (3), aussi prédicants, qui sont soupçonnés de routes connues de tous les endroits ci-devant cités, et où sont leurs retraites. Ils passent aussi très souvent en Vivarais (4). »

Dortial était activement poursuivi. Depuis longtemps les émissaires du subdélégué veillaient sur ses allées et ses venues ; et les curés, il faut bien le dire, ne craignaient pas de les seconder dans leur œuvre de ténèbres. Voici la lettre tristement significative que celui de

(1) E. Arnaud, ouv. cité, t. II, p. 187.

(2) Dortial.

(3) Jacques Roger.

(4) J.-L. Meynadier, *Pierre Durand, pasteur du Désert et martyr*, p. 71.

Lavoulte, nommé Boissin, écrivait, le 7 mai, à son collègue de Livron. C'est une délation en forme remplie de fautes d'orthographe dont nous faisons grâce au lecteur : « Monsieur, après vous avoir donné des marques de mon attachement et de ma considération respectueuse, j'ai l'honneur de vous donner un avis important et essentiel pour la gloire de Dieu et le salut de vos paroissiens et les miens, qui est que vous avez dans votre paroisse, dans la grange que vous appelez Souchon, un malheureux ministre qu'on appelle Dortial, qui a la témérité de tenir des assemblées où il invite vos paroissiens, les miens et plusieurs autres, devant qui il prêche et administre la cène. Je sais, de science certaine, qu'au temps de la Pâque dernière, il s'est rendu coupable de toutes ces folies ; lequel dit ministre a, avec lui, sa femme et trois de ses fils. Voilà, Monsieur, une occasion essentielle à exercer votre zèle. Je ne doute point que vous n'usiez de toutes vos forces pour vous opposer à toutes ces assemblées et mettre en lieu de sûreté ce sacrilège ministre (1). »

Le curé de Livron était, sans doute, ce M. de Montresse qui devait, quatre ans plus

(1) Archives de Montpellier.

tard, contribuer si activement à l'arrestation de Louis Ranc. Non moins zélé que son collègue, il avertit aussitôt Perret, commandant de Lavoulte, qui, le 4 juin 1741, fit main basse sur le prédicant, sa femme et ses enfants. Alexandre Chambon, qui travaillait avec lui, et leur hôte, Louis Souchon, partagèrent leur sort.

La Devèze, commandant des troupes du roi dans le Vivarais, ne tarda pas à annoncer cette bonne nouvelle à son collègue du Dauphiné, M. de Piolenc, sous la juridiction duquel se trouvait la paroisse de Livron. « Je dois, Monsieur, » lui écrivait-il le 25 juin, « avoir l'honneur de vous faire part de ce qui s'est passé dans un canton de votre commandement, limitrophe aux îles que nous avons sur le Rhône, où le nommé Dortial, prédicant, faisant les fonctions de ministre, venait très souvent convoquer des assemblées dans lesquelles il prêchait, chantait des psaumes, donnait la cène, se licenciant même de passer le Rhône, de notre côté, pour y faire pareilles fonctions. Il y a longtemps que je faisais guetter cet homme, sans avoir pu le surprendre en Vivarais. Ayant appris qu'il avait tenu, dans la maison du sieur Souchon, habitant dans la paroisse de Livron, une assemblée de plus de cent cinquante personnes, dont quelques-unes étaient de mon

département, j'y envoyai un détachement des troupes qui sont à mes ordres, commandé par un officier, qui arrêta tant ledit Souchon que Dortial, sa femme et ses enfants, que j'ai fait traduire au château de Beauregard. Dortial a déjà avoué son état et il y a des témoins qui le lui ont vu exercer. Comme j'étais convenu, avec ceux qui ont précédemment commandé en Dauphiné, que nous pouvions aller d'un pays à l'autre, quand il s'agissait du service du roi, je me suis flatté que vous agréeriez ma demande, et je vous supplie de vouloir faire arrêter les nommés Jean Chinard, Archignac, Jacob Perlet et sa femme, habitants de la paroisse de Livron, nécessaires pour l'entière conviction dudit Dortial et de ses complices. Je profite avec plaisir de cette occasion pour vous assurer de mon attachement respectueux et vous offrir, dans le Vivarais, la même chose en pareil cas. »

La réponse de Piolenc ne se fit pas attendre ; elle est datée du 27 juin. « Je ne puis, Monsieur, » disait-il, « ni trop ni trop tôt vous remercier de la bonne nouvelle que vous me donnez que vous avez fait arrêter, à Livron, les sieurs Dortial, sa femme et ses enfants. Je donne tout de suite, au sieur de Rochefort, lieutenant de la maréchaussée à Valence, les ordres nécessaires pour faire arrêter et con-

duire dans les prisons de Valence les nommés, habitant à Livron. Je le charge de vous informer de la capture qu'il en aura faite et de se conformer à ce que vous lui prescrirez.

» Je vous prie d'être persuadé que je n'ai pas moins d'empressement, que mon prédécesseur au commandement du Dauphiné, à concourir avec vous à tout ce qui peut intéresser la religion catholique. Je vous supplie de me mander comment et devant qui vous pensez que le procès de ces gens-là doit être instruit et jugé (1). »

On l'a vu, avant même que les commandants des provinces limitrophes eussent échangé cette correspondance, les prisonniers avaient subi un premier interrogatoire. Le duc de Richelieu en avait chargé Robert Dumolard, subdélégué à Tournon, par une lettre du 12 juin dans laquelle il lui disait : « M. de La Devèze m'a informé, Monsieur, de la capture du nommé Dortial et des autres qui ont été pris avec lui. Il est très important d'éclaircir à fond la conduite de ces gens-là et je vous adresse une commission à cet effet. Je suis persuadé que vous l'exécuterez avec toute l'attention et l'exactitude qu'on peut désirer. »

(1) Archives de Montpellier.

Dès le 16 juin, Dortial comparut devant le subdélégué. Son attitude fut pleine de fermeté. Il reconnut, sans la moindre hésitation, que, bien qu'il n'eût jamais reçu l'imposition des mains, il n'avait jamais laissé passer une occasion d'annoncer à ses frères l'Evangile, et de les encourager à persévérer dans la foi réformée.

— Quels sont vos noms et qualité ? lui demanda le subdélégué.

— Je m'appelle Jean-Pierre Dortial, répondit le prévenu. Je suis âgé d'environ soixante-dix ans ; je suis chamoiseur de profession, mais je n'en fais plus le métier et je travaille à la terre. Je suis de la religion réformée.

— Quelle est votre demeure ?

— Je suis natif de Chalançon, en Vivarais ; mais, depuis quelque temps, j'habite dans la plaine de Livron, en Dauphiné.

— Avez-vous toujours demeuré dans le Vivarais ou le Dauphiné ?

— J'ai été deux fois à Genève. En l'année 1713, j'y fus pour la première fois ; j'y demeurai douze ans, après lesquels je vins à Beaumont, en Dauphiné, où je fis ma résidence pendant quatre ou cinq ans. De là, je passai en Vivarais, où je restai encore quatre ou cinq ans. Je fus ensuite à Genève, où je ne de-

meurai que deux ans, et j'en suis de retour depuis sept à huit ans.

— Pour quelles affaires allâtes-vous à Genève ?

— J'y fus, pour la première fois, pour cause de religion et pour me marier.

— Quelle profession faisiez-vous à Genève ?

— J'y tins l'école pendant quelques mois ; après quoi, je travaillai de mes mains pour gagner ma vie.

— Qu'enseigniez-vous dans votre école ?

— Les doctrines de l'Ecriture, suivant le catéchisme de Genève.

— Dans le même temps, ne vous fîtes-vous pas recevoir ministre à Genève ?

— Je n'ai jamais reçu l'ordination ou imposition des mains.

— Etant de retour en Vivarais et en Dauphiné, n'avez-vous pas fait les fonctions de prédicant ?

— N'ayant pas reçu l'imposition des mains, je n'ai pas pu faire en tout temps les fonctions de ministre ; mais, ma religion m'apprenant qu'en un cas de nécessité, alors que l'on est privé de la liberté chrétienne, on peut faire les fonctions de ministre, j'ai exhorté les assistants, dans tous les endroits où je me suis trouvé, de vivre suivant les principes de leur

religion et d'être fidèles à Dieu et à leur roi.

— N'avez-vous pas prêché les mêmes principes dans plusieurs assemblées de religionnaires ?

— J'ai fait plusieurs assemblées en Vivarais et en Dauphiné, au nombre de dix à douze personnes. Je n'en voulais pas de plus nombreuses pour ne pas contrevenir aux ordres du roi, ni causer du tumulte. Je n'ai jamais voulu permettre qu'on y vînt armé; j'y prêchais l'Evangile, suivant les maximes de la religion protestante et de sa croyance.

— Y faisiez-vous des mariages et des baptêmes ? Y donniez-vous la cène ?

— Je n'ai jamais béni de mariage, je n'ai baptisé en ma vie qu'un enfant; mais j'ai donné la cène à plusieurs personnes : ce que je n'ai pas fait, toutefois, depuis deux ans.

— Qui a assisté à vos assemblées ou a reçu la cène de vos mains ?

— Ma conscience ne me permet pas de le déclarer. J'endurerais plutôt la mort que de rien dire de nuisible à mes frères.

— Y a-t-il longtemps que vous n'avez tenu d'assemblée ?

— Il y a environ deux ans. Je ne songe qu'à travailler pour faire vivre ma famille par le travail de mes mains.

— N'avez-vous jamais tenu d'assemblée chez Souchon, votre hôte ?

— Je faisais dans cette maison, avec cette famille, les exercices de notre religion. Comme Souchon a beaucoup de parents et qu'ils le venaient voir quelquefois, je n'interrompais point mes exercices lorsqu'ils étaient de la même croyance.

— N'avez-vous point de commerce avec les ministres du Vivarais ?

— Je n'ai aucune correspondance ni société avec eux. Ils ne marchent point sur les traces de Jésus-Christ, et passent tous pour avoir les mœurs déréglées.

Ce que nous avons dit des relations de Dortial avec les pasteurs du Désert, et des mesures disciplinaires qu'ils avaient dû prendre contre lui, explique, sans l'excuser, sa dernière réponse. Evidemment, il gardait au fond du cœur un peu de rancune contre ses anciens amis. Comment s'expliquer autrement les accusations, même sous leur forme dubitative, qu'il lance contre des hommes tels que Roger, Corteiz, Peirot, Fauriel, plusieurs autres, dont la conduite était à l'abri de tout soupçon ? Mais, cela dit, on ne peut s'empêcher d'admirer la fière attitude que Dortial sut garder en présence de ses juges, et qu'il conserva jusqu'à la fin. Il en donna une

nouvelle preuve dans un interrogatoire du 18 juillet suivant. Il répéta de nouveau qu'il n'avait tenu des assemblées que pour y prêcher la parole de Dieu et y chanter ses louanges, qu'il s'appliquait à s'instruire par la lecture de l'Evangile et celle de bons livres à l'usage de sa religion, et que c'était d'après eux qu'il composait les sermons qu'il prêchait dans les assemblées. On avait saisi sur lui trois lettres adressées à des coreligionnaires. Quand on lui demanda le nom de ses correspondants : « Ma conscience, » dit-il, « me défend de les faire connaître ; » mais il avoua, sans peine, le dessein qu'il avait eu en leur écrivant : « Je l'ai fait pour les exhorter à se repentir d'avoir, entre autres crimes, reçu la bénédiction de leur mariage de la main d'un prêtre romain. » C'est ainsi qu'il appelait crime ce que ses juges considéraient, au contraire, comme un acte d'obéissance aux lois, et de déférence envers le souverain. Evidemment, il ne cherchait pas à se concilier leur faveur.

L'interrogatoire des autres accusés n'offre rien de bien remarquable. Louis Souchon, âgé de quarante-deux ans, était un cultivateur animé de sentiments pieux. Lui aussi, lorsqu'on l'interroge au sujet des assemblées tenues chez lui, répond : « Quand j'étais à lire et à

faire mes prières avec Dortial, nous ne nous détournions point de nos exercices, lorsque mes parents venaient me voir. » Et lorsque Dumolard lui demande s'il n'a pas reçu la cène des mains de son ami, il ne veut rien répondre, ne se doutant pas que son silence même est un aveu.

Chambon était âgé de quarante-cinq ans. Il n'était que depuis deux jours au quartier de Souchon, lorsqu'on l'y arrêta. Il y était venu, selon son expression, « prendre à prix fait la levée de la récolte. » Il avoua qu'il connaissait Dortial depuis sept à huit ans, qu'ils avaient, plusieurs fois, mangé et bu ensemble à Genève, qu'il l'avait entendu prêcher et qu'il avait même reçu la communion de ses mains.

Dumolard interrogea aussi les membres de la famille Dortial. Le fils aîné, qui portait le prénom de son père, répondit avec la même franchise que ce dernier. Il était âgé d'environ vingt-cinq ans; après avoir fait pendant quelque temps le métier de cardeur de laine, il exerçait en dernier lieu celui de cordonnier.

— Avez-vous assisté aux assemblées qu'a tenues votre père? lui demanda le subdélégué.

— Mon père, répondit le jeune Vivarois,

m'instruisait des principes de la religion dans la maison où nous habitions. Mais je ne crois pas qu'il ait tenu d'autres assemblées que celles où se réunissaient un petit nombre de personnes, dans les endroits où nous passions. Il n'a jamais voulu présider de nombreuses assemblées.

— Dans ces petites assemblées, votre père ne prêchait-il pas et ne faisait-il pas le catéchisme ?

— Il prêchait en forme d'exhortation, pour instruire les assistants des devoirs de leur religion.

— A-t-il béni des mariages, baptisé et donné la cène ?

— Mon père n'a jamais béni de mariage. Je lui ai ouï dire qu'il avait baptisé un enfant en sa vie ; il a donné la cène plusieurs fois.

— L'avez-vous vu la donner et l'avez-vous reçue de sa main ?

— Oui.

— N'a-t-il pas été reçu ministre à Genève ?

— Non.

Quant à la femme de Dortial, Madeleine Chausson, et son second fils, nommé Jacques, âgé d'environ dix à douze ans, c'est en vain que Dumolard les interrogea : ils refusèrent de répondre.

Le voyageur qui traverse le Rhône, pour se rendre de Valence à Saint-Péray, aperçoit, à sa gauche, en approchant de cette ville, le château de Beauregard, situé dans une position ravissante, non loin des ruines romantiques de Crussol, qui se dressent, comme un nid d'aigle, au sommet d'un rocher escarpé qui surplombe le fleuve. Ce château élégant et bien conservé, qui est devenu une propriété particulière, fut longtemps une prison d'Etat. A différentes reprises, il enferma dans ses murs des prisonniers pour cause de religion. Marie Durand et Desubas y furent provisoirement internés. C'est là qu'on avait conduit, dès les premiers jours de leur arrestation, les prisonniers de Lavoulte, et qu'ils séjournèrent jusqu'au mois de novembre, époque de leur translation à Nîmes. Ils n'y étaient pas gardés à vue, et l'un d'eux, Pierre, le fils aîné de Dortial, parvint à s'échapper. Le geôlier s'était rendu à Valence, et, pendant son absence, sa femme remit les clefs au sergent de garde, chargé de faire la visite. Ce dernier permit au prisonnier de sortir de son cachot pour aller, avec lui, dans la chambre du geôlier où Pierre Dortial voulait tremper sa soupe. Profitant d'une distraction du soldat, le détenu se glisse, sans être aperçu, sur la terrasse du château, escalade la muraille, saute dans un fossé

et prend la clef des champs. Le sous-officier, nommé Chambreau, de la compagnie de Mazarin et du régiment de Condé, paya cher sa négligence. Il fut condamné à trois ans de galères; et La Reynie, lieutenant général de police, ajoutait, dans une lettre qui renferme ces détails et qui est conservée aux archives de l'Hérault : « Je crois qu'il nous faudra défaire du geôlier de Beauregard. Il faut, dans ce poste, un homme plus actif et moins négligent. »

Le 24 octobre, Bernage, l'intendant de Montpellier, donna l'ordre de transférer les prisonniers à Nîmes. Il était ainsi conçu : « L'instruction des procédures contre le nommé Dortial étant terminée, il est nécessaire de le faire traduire, avec sa femme, son fils, Louis Souchon et Alexandre Chambon, dans les prisons du fort de Nîmes, où je me suis proposé d'aller les juger, avec les officiers du présidial, et j'envoie à M. Dumolard un ordre pour faire faire cette traduction. » Dumolard s'empressa de se conformer aux ordres de son chef. « Je me suis donné tous les mouvements possibles, » lui écrivait-il le 4 novembre, « pour trouver un bateau capable de contenir les cinq prisonniers. Comme nous sommes dans le temps que l'on voiture des vins et des marrons à Paris, j'ai eu bien de la peine à trouver un bateau tel qu'il

le fallait et je n'ai pu l'avoir que bien chèrement, puisque je suis convenu avec le patron de lui faire compter cinquante-cinq livres, en sorte que Jean-Pierre Dortial et ses complices partiront demain matin pour arriver le même jour au Saint-Esprit, à moins que le vent ne devienne contraire. »

Les prisonniers étaient escortés de trente soldats commandés par un lieutenant, de trois cavaliers et d'un exempt de la maréchaussée, nommé Azémar, muni de l'argent nécessaire pour la nourriture des prisonniers. Ils arrivèrent au Pont-Saint-Esprit le 5 au soir, et en repartirent le 6 au matin. Comme ils étaient hors d'état de faire à pied le reste de la route, on dut leur fournir une charrette par l'ordre de l'intendant. Ils conservèrent jusqu'à la fin leur escorte de trente hommes ; ainsi le voulait La Devèze, quoique Bernage eût désiré la réduire de moitié.

Dortial et ses compagnons arrivèrent à Nîmes dans la matinée du 8 novembre. On les conduisit aussitôt dans la citadelle, où le geôlier reçut l'ordre de les garder étroitement. Ils pouvaient croire qu'on déciderait bientôt de leur sort ; mais plusieurs défauts s'étaient glissés dans la procédure. Les tribunaux de Nîmes et de Montpellier étaient partagés sur des ques-

tions de droit, assurément fort secondaires, dans le détail desquelles nous n'entrerons point, mais qui nécessitèrent l'intervention du chancelier d'Aguesseau lui-même, dont une lettre à Bernage est conservée au dossier. Les prisonniers devaient encore languir près de neuf mois dans les prisons de Nîmes; cette attente douloureuse mûrit leur foi. Dortial se prépara, dans le recueillement et la prière, à sacrifier sa vie pour son Maître; et, quand le moment sera venu, il saura mourir.

IV

Le 31 juillet 1742, Pierre Dortial et ses compagnons de captivité furent conduits au palais de justice, dans la salle du conseil. Ils étaient escortés de cinquante soldats, la baïonnette au bout du fusil, et de deux brigadiers de la maréchaussée de Nîmes. Ils comparurent devant leurs juges à huit heures du matin. Pierre Dortial, en entrant dans la salle, posa son chapeau et sa perruque; puis, levant les yeux au ciel, il s'écria : « Maître de la nature, qui tiens tous les hommes à ta disposition, maintenant que tu veux m'éprouver, veuille me donner les forces qui me sont nécessaires. Fais que ton Saint-Esprit soit sur moi, afin que

je sois sanctifié. Veuille encore présider au jugement que les hommes vont rendre contre moi : c'est là ce que j'ai à te demander quant à présent, au nom et par les mérites de ton cher Fils, mon Rédempteur. » Puis, se tournant vers ses juges, il leur dit : « Messieurs, prenez garde au jugement que vous allez rendre sur moi. Je ne suis coupable d'aucun crime (1). »

« Lorsqu'il fut sur la sellette, ajoute la narration qui nous fournit ces détails, on lui demanda son nom, son âge et sa profession; après qu'il eut répondu, on l'interpella sur la religion qu'il professait; il repartit : « La religion que je professe est la chrétienne, dont j'ai découvert la vérité dans l'Ecriture sainte, que les apôtres ont annoncée et que les bienheureux martyrs ont scellée de leur sang. » Sur quoi, lui ayant été demandé s'il était ministre de la religion réformée, il dit : « Non. » A quoi on ajouta d'où venait qu'il en avait fait les fonctions. Il repartit : « Parce que les Eglises du Vivarais se trouvant sans pasteurs, et me sentant des dispositions pour remplir les fonctions du saint ministère, j'ai cru que le devoir de ma

(1) D'après une autre relation, il aurait tenu un langage encore plus énergique : « Misérable, » aurait-il dit à Bernage, « prends garde à ce que tu vas faire, et ne condamne point le sang innocent, de peur qu'il ne tombe sur toi et ta maison. »

conscience m'obligeait à faire ce dont vous m'accusez et dont je conviens. » Après cet aveu sur sa personne, il garda le silence sur les interpellations qui lui furent faites au sujet des ministres et proposants qui étaient dans le royaume et des gens qui les réfugiaient (1). »

Les juges délibérèrent pendant deux heures. Quand ils rentrèrent dans la salle du conseil, ce fut pour prononcer une sentence de mort contre Dortial et une condamnation aux travaux forcés à perpétuité contre ses deux compagnons de captivité, Souchon et Chambon. On sursit au jugement de la femme et du fils de Dortial; mais l'arrondissement où on l'avait arrêté fut frappé d'une amende de trois cents livres. Voici d'ailleurs le texte du jugement dressé par Ménard, conseiller au présidial et dont le greffier David donna lecture, pendant que les condamnés l'écoutaient à genoux :

« Louis-Basile de Bernage, chevalier, seigneur de Saint-Maurice, Vaux, Chassy, etc.

» Entre le procureur du roi en la commission, demandeur en réparation du crime d'avoir fait les fonctions de prédicant, convoqué des assemblées illicites et administré la

(1) *Bulletin,* t. IX, p. 342. Voir aussi p. 289.

cène dans le pays du Vivarais, contre Jean-Pierre Dortial et Madeleine Chausson, sa femme, et Jacques Dortial, leur fils, accusés de lui avoir adhéré; Louis Souchon, accusé d'avoir donné retraite audit Dortial, d'avoir assisté aux assemblées des nouveaux convertis tenues dans sa maison par ledit Dortial, et dans celle par lui tenue dans le bois de Baix, en Vivarais, et Alexandre Chambon, accusé d'avoir averti les nouveaux convertis de l'assemblée tenue dans le bois de Baix, d'y avoir assisté et reçu la cène des mains de Dortial, prisonniers défendeurs d'autre;

» Vu la déclaration du Conseil d'Etat du roi du 4 septembre 1732; la nouvelle ordonnance du 18 juin 1741; la déclaration du roi du 14 mai 1724; l'ordonnance du roi du 9 novembre 1728; les interrogatoires et réponses de Jean-Pierre Dortial, Pierre Dortial son fils, des nommés Souchon et Alexandre Chambon, du 16 du mois de juin; l'information contenant la déposition d'un témoin par-devant le sieur Dumolard, mon subdélégué au département du Vivarais, du 24 dudit; notre ordonnance du 29 mai dernier, par laquelle nous avons commis le sieur Léon Ménard, conseiller au présidial de Nîmes, pour faire le rapport du procès, et le sieur de Chazel, pro-

cureur du roi, et Esprit Daniel pour faire les fonctions de greffiers en ladite commission; les conclusions dudit sieur de Chazel, procureur du roi;

» Nous avons, de l'avis du présidial de Nîmes, déclaré et déclarons ledit Jean-Pierre Dortial, duement atteint et convaincu d'avoir tenu diverses assemblées, d'y avoir prêché et donné la cène et fait les autres fonctions de prédicant, tant dans le Vivarais que dans le Dauphiné; pour réparation de quoi, l'avons condamné et le condamnons à être pendu et étranglé, jusqu'à ce que mort s'ensuive, à une potence qui, pour cet effet, sera plantée à la place de l'Esplanade de cette ville, par l'exécuteur de la haute justice; son corps mort y demeurera vingt-quatre heures et sera ensuite porté aux fourches patibulaires pour y rester jusques à la consommation; déclarons ensuite ledit Souchon duement atteint et convaincu d'avoir donné retraite audit Dortial, d'avoir assisté aux assemblées et d'avoir donné secours et assistance audit Jean-Pierre Dortial; pour réparation de quoi, avons condamné et condamnons, tant ledit Souchon que ledit Chambon, à servir le roi sur ses galères, en qualité de forçats, préalablement marqués des lettres G. A. L., avec défense d'en désempa-

rer sous peine de la vie ; déclarons les biens des susdits Dortial, Souchon et Chambon confisqués au profit du roi, le tiers distrait au profit de leurs femmes et de leurs enfants, s'ils en ont ; et, en outre, ordonnons que la maison dudit Souchon sera rasée, et condamnons l'arrondissement du Vivarais, dans l'emplacement duquel la maison se trouve située, en 3,000 livres d'amende, conformément à l'ordonnance du roi du 9 novembre 1728, et ordonnons que les livres, sermons et autres écrits concernant la religion prétendue réformée, trouvés dans la maison, appartenant tant au sieur Dortial qu'aux Souchon, seront brûlés par l'exécuteur de la haute justice, lors de l'exécution dudit Dortial ; condamnons lesdits Dortial, Souchon et Chambon solidairement aux dépens du procès, la taxe d'iceux réservée, et, en ce qui concerne Madeleine Chausson, femme de Jean-Pierre Dortial, et Jacques Dortial, son fils, ordonnons qu'il soit plus amplement informé (1). »

Dortial écouta avec le plus grand calme la lecture du jugement. On le vit sourire et lever les yeux au ciel, quand le greffier lut qu'il serait pendu et étranglé ; puis, entendant qu'on par-

(1) Archives de Montpellier.

lait de sa femme et de son fils, il redoubla d'attention pour savoir à quelle peine ils seraient condamnés. Apprenant qu'ils seraient mis, sans doute, hors de cour et de procès, il leva de nouveau les yeux au ciel avec reconnaissance. Alors M. Ménard lui fit une allocution pour le porter à recevoir avec soumission le jugement qui venait d'être porté contre lui, ajoutant que, comme il n'avait que quelques moments à vivre, il devait les employer à se réconcilier avec Dieu, en abandonnant la religion réformée pour embrasser la catholique romaine, hors de laquelle il n'y a pas de salut. Dortial lui répondit : « Monsieur, au lieu de regarder l'Eglise romaine comme étant la seule véritable, je crois, au contraire, qu'elle est la mère de la paillardise et de l'idolâtrie, et que le pape qui la gouverne, au lieu d'être le vicaire de Jésus-Christ, est au contraire son adversaire. Aussi je suis obligé, par ma conscience, de vous déclarer, à mon tour, que si vous ne changez de religion et n'embrassez la protestante, dans laquelle je veux mourir, vous serez vous-même damné. » Il fit immédiatement suivre ces paroles de cette prière : « Arbitre souverain de la destinée de tous les mortels, qui présides sur tous les événements, quel honneur pour moi d'avoir été choisi, parmi tant

d'autres, pour souffrir la mort à cause de la profession de la vérité! Je n'ai autre chose à te demander que la force et le courage qui me sont nécessaires pour pouvoir remporter sur mes ennemis une pleine et entière victoire. C'est là, souverain Pasteur des âmes, ce que je te demande avec ferveur au nom et par les mérites de ton cher Fils, mon Rédempteur, qui l'a ainsi enseigné. » Deux prêtres s'approchèrent de lui, pour essayer de le faire renoncer à sa croyance; mais il leur dit : « Messieurs, vous prenez de la peine inutilement; puisque je suis à la fin de ma course, laissez-moi me réconcilier avec Celui de qui je tiens la vie, le mouvement et l'être. Je suis resté neuf mois dans les prisons du fort. Si vous étiez venus m'y voir, nous aurions pu, pendant ce temps-là, conférer ensemble; mais, à présent que je suis à ma dernière heure, je veux l'employer à faire ma paix avec Dieu. » D'autres ecclésiastiques, dont le nombre s'éleva jusqu'à dix, ne réussirent pas mieux dans leurs tentatives de prosélytisme, et l'ordre de conduire le patient au supplice fut donné.

« Il avait la tête et les pieds nus, la corde au cou, et une chemise pour tout vêtement; quatre prêtres l'entouraient. Son escorte était composée de cinquante soldats armés, de toute la

maréchaussée de la ville, et de neuf tambours qui faisaient entendre le roulement de leurs caisses, pour que le peuple ne comprît pas les paroles qu'il prononçait. Ce qu'on put seulement distinguer, c'est qu'en sortant de la porte de la Couronne, il s'écria, à l'aspect du gibet entouré de tout le régiment de Bourbon : « Grand Dieu, dresse mes mains au combat et mes doigts à la bataille! »

« Lorsqu'il fut arrivé au pied de la potence, M. Ménard, qui s'y était rendu avant lui, avec son greffier et deux huissiers, fit lire de nouveau le jugement, et lui demanda le nom des ministres et proposants qui étaient dans le royaume et de ceux qui leur donnaient refuge. Il répondit qu'il n'avait rien à dire à cet égard, et il entonna le psaume XXV : « *A toi*, *mon Dieu*, *mon cœur monte*, etc. » Après cela, il pria le commandant de la troupe de faire cesser ses tambours, parce qu'il voulait faire sa dernière prière; il le lui accorda, à condition qu'il la ferait à voix basse. Ceux qui l'entouraient de près purent pourtant l'entendre, et il dit, en levant les yeux au ciel : « Grand Dieu, qui m'as fait naître pour te servir et qui veux maintenant que je scelle de mon propre sang ton Evangile, donne-moi, comme tu fis à mon Sauveur, ce courage intrépide qu'il fit

paraître lors de sa mort sur la croix, afin que j'édifie par la mienne mes pauvres frères qui gémissent sous la tyrannie de l'Antechrist, privés de la liberté d'entendre ta parole. Sois ici-bas leur pasteur et leur conducteur, leur consolation et leur force, leur soutien et leur appui. Accorde-leur ta bénédiction dans cette vie et la gloire dans la vie à venir, et fais que nous soyons tous réunis dans le ciel. Ce sont là, bon Dieu, toutes les grâces que j'ai à te demander, pour le peu de temps que j'ai à rester dans cette vie. Ajoutes-y la gloire éternelle, dans celle qui est à venir, au nom de Jésus-Christ, mon intercesseur. »

» En montant l'échelle, il chanta le psaume LI, et comme l'un des prêtres était monté après lui pour essayer de l'ébranler au moment de la mort, le patient, qui avait les mains attachées ainsi que la tête, lui fit signe avec le pied de se retirer; il s'écria ensuite : « Mon âme, bénis l'Eternel, et que tout ce qui est au dedans de moi bénisse le nom de sa sainteté ! » Alors, le bourreau ayant fait signe au prêtre de descendre, il s'écria encore plus fort : « Seigneur, je remets mon esprit entre tes mains. » A ce moment suprême, le bourreau fit son office, et, une heure après, quelques hommes de la ville coupèrent la corde et emportèrent le

corps dans une aire, où, l'ayant changé de chemise et enfermé dans un cercueil, ils l'enterrèrent, après avoir entouré ses restes mortels de chaux vive, pour les dissoudre rapidement, de peur qu'on ne vînt les enlever (1). »

Nous avons tenu à raconter, dans les termes mêmes des récits du temps, la fin glorieuse de ce confesseur de Jésus-Christ. Autrement brève fut l'oraison funèbre que lui consacra le greffier de la commission. Il avait assisté d'un œil sec au supplice, et il se contenta d'écrire sur son registre, en rentrant chez lui : « Aujourd'hui, 31 juillet 1742, le jugement a été prononcé par nous, greffier de la commission, aux nommés Dortial, Chambon et Souchon. Ledit Jean-Pierre Dortial a été mis entre les mains de Pierre, exécuteur de la haute justice, de même que les livres, lettres, missives et manuscrits, qui l'a conduit le même jour, à six heures du soir, à la place de l'Esplanade de cette ville de Nîmes, et a exécuté ledit jugement, selon sa forme et teneur (2). »

V

Le lendemain de l'exécution, le procureur

(1) *Bulletin*, t. IX, p. 344 et suiv.
(2) Archives de Montpellier.

du roi de Chazel en informa La Devèze, comme on l'a vu au début de ce récit. De son côté, l'intendant Bernage, dans une lettre du 3 août, datée de Montpellier, en parlait en ces termes au comte de Saint-Florentin :

« Je dois avoir l'honneur de vous rendre compte d'un jugement que je rendis avant-hier à Nîmes, où je me suis arrêté pendant deux jours, à mon retour de la foire de Beaucaire. Vous vous rappelez, Monsieur, que j'eus l'honneur de vous informer, il y a environ un an, de la capture d'un nommé Dortial, accusé d'avoir fait les fonctions de ministre ou de prédicant dans le Vivarais et le Dauphiné. L'instruction du procès, pour lequel j'ai même été obligé de vous demander dans le temps un arrêt particulier, a souffert de bien des difficultés et des longueurs, dont il serait inutile de vous rappeler le détail. Je suis enfin parvenu à faire mettre l'affaire en état, et les preuves ont été complètes, tant contre Dortial que contre deux compères qui avaient été arrêtés avec lui. Il a été condamné à mort, conformément aux déclarations du roi, et le jugement a été exécuté le jour même. Il n'était point ministre, mais prédicant, depuis très longtemps, et un véritable fanatique, dont il est heureux, pour le bien de la religion et la tranquillité du royaume, que le

Vivarais et le Dauphiné soient délivrés. Les deux complices ont été condamnés aux galères perpétuelles. Il a été, en outre, ordonné que la maison dans laquelle il a été arrêté serait rasée, et l'arrondissement du Vivarais, dans lequel cette maison se trouve située, a été condamné à 3,000 livres d'amende, conformément à l'ordonnance du roi du 9 novembre 1728. Je vais faire imprimer ce jugement, pour le rendre public dans tous les cantons de cette province où il y a des nouveaux convertis. J'aurai l'honneur de vous en envoyer un exemplaire. Il y a lieu de croire que cet exemple produira son effet, et je crois que le meilleur que nous puissions souhaiter est celui d'écarter, du moins pour quelque temps, ces espèces de ministres ou de prédicants, dont les pernicieuses instructions sont la source du maintien de l'erreur et du manque d'obéissance, auxquels les peuples ne se porteraient pas d'eux-mêmes, s'ils n'y étaient excités par leurs mauvais conseils. »

Le secrétaire d'Etat fit à cette lettre la réponse suivante :

« Versailles, le 11 août 1742.

» La punition du sieur Dortial ne peut, Monsieur, comme vous me l'observez, qu'effrayer

les ministres ou prédicants qui cherchent, dans les circonstances présentes, à répandre l'esprit de sédition et de révolte, et il est fort utile que votre jugement soit rendu public dans la province. Je ne doute pas que vous ne continuiez à veiller avec la même attention sur une partie aussi intéressante pour l'Etat.

» Je suis toujours parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

» FLORENTIN. »

L'espérance du ministre et de l'intendant était illusoire. Les pasteurs du Désert furent, sans doute, profondément attristés de la mort de Dortial. Ils respectaient en lui, malgré son refus de se plier à la discipline, un vieil athlète qui avait reçu plus d'une blessure dans le saint combat pour la vérité, et le peuple réformé le pleura comme un glorieux martyr; mais ses conducteurs ne songèrent pas à fuir la persécution. Bien loin d'avoir été troublés par ce tragique événement, ils n'en consignèrent pas même le souvenir dans leurs délibérations synodales.

Une fois le sang versé, il fallait en payer le prix. Il paraît que le commandant Perret, qui avait arrêté Dortial, eut à attendre quelque temps les 3,000 livres qu'il avait si honorable-

ment gagnées. Il écrivit, pour les obtenir, lettre sur lettre. Dès le 8 août, il envoyait le billet suivant à M. de Bernage : « Vous m'avez fait la grâce, Monseigneur, de me mander que vous rendrez compte de ce jugement au ministre. Je vous serais infiniment obligé de lui dire la manière dont j'ai manœuvré pour tâcher à débarrasser le pays de ce mauvais garnement. » Ces lignes restant sans réponse, il revint à la charge, par une lettre datée de Lavoulte, le 13 septembre suivant :

« Sur l'avis que j'eus du jugement que vous avez rendu contre le nommé Dortial, prédicant, j'eus l'honneur de vous écrire, le 8 août dernier, et eus celui de vous dire les difficultés qu'il me paraissait y avoir pour passer à l'exécution d'icelui. Je vous priais de m'y être favorable et me mander la route que je dois tenir pour parvenir à tirer parti des peines, soins et dépenses que j'ai faits pour découvrir ce perturbateur du repos public. Je n'ai, depuis ce temps-là, reçu aucune réponse de vous. Ce qui fait, Monseigneur, que je prends la liberté de vous récrire pour vous prier de me mander si je dois espérer d'être traité différemment que ceux qui font de pareilles expéditions. Je suis persuadé, Monseigneur, que vous voudrez bien m'y être favorable et m'honorer de votre

réponse sur ce qu'il convient de faire. » Quelle manière adroite de faire valoir ses services! On avait tout intérêt, d'ailleurs, à les récompenser. D'autres prédicateurs sous la croix attendaient leurs délateurs, qui ne marcheraient que par l'appât de beaux écus comptants. Le commandant Perret toucha donc ses 3,000 livres. Il est vrai qu'on en défalqua 313 livres et 10 sols que M. de Larroque, receveur général des amendes prononcées contre les nouveaux catholiques, avait dû payer pour frais de transport des prisonniers de Beauregard à Nîmes.

Le prédicateur était exécuté; mais s'il avait expié son crime, le Vivarais n'était pas libéré. Bernage, s'appuyant sur l'ordonnance royale du 9 novembre 1728, avait bien condamné l'arrondissement du Vivarais, dans lequel on avait arrêté Dortial, à 3,000 livres d'amende; mais était-ce bien dans cette province que se trouvait le quartier de Souchon? Question difficile, car, dans sa course capricieuse, le Rhône oblique tantôt à droite, tantôt à gauche, et c'était, en réalité, au Dauphiné qu'appartenait le domaine de Souchon, quand il fallut appliquer le jugement. On n'avait donc, semble-t-il, qu'à faire payer l'amende aux protestants dauphinois. Oui; mais l'ordonnance concernait les

habitants du Vivarais, non leurs voisins de la rive gauche. Il en fallut une nouvelle qui fut rendue, le 21 juillet, en ces termes : « Le roi, étant en son conseil, a ordonné et ordonne que, soit que les îles de Lavoulte dépendent du Languedoc, soit qu'elles dépendent du Dauphiné, les ordonnances de M. de Bernage des 18 juin et 1er juillet derniers, seront exécutées selon leur forme et teneur, et que le procès commencé en conséquence sera continué d'autorité ; » et le Dauphiné paya l'amende.

Que devinrent la veuve et le fils de Dortial ? On aurait dû les mettre en liberté, après le supplice du martyr. Mais, trois mois après, ils étaient encore dans les prisons de Nîmes, comme le prouve le placet suivant qu'ils adressèrent à Bernage : « Monseigneur, Madeleine Chausson, veuve de Jean-Pierre Dortial, et Jacques Dortial, mère et fils, détenus prisonniers dans les prisons du présidial de Nîmes, remontrent très humblement à Votre Grandeur que, par le jugement qu'elle rendit le 31 juillet dernier, il est ordonné qu'ils seront élargis des prisons où ils sont détenus. Quoique ce jugement ait été publié et affiché, le concierge refuse de mettre les suppliants en liberté; et comme ils souffrent extrêmement dans la prison, depuis trois mois que ce jugement a été

rendu, ils ont recours à vos grâces, Monseigneur, pour vous supplier très humblement d'ordonner au concierge des prisons de Nîmes d'élargir les suppliants et les mettre en liberté; et ils prieront Dieu pour la prospérité et la santé de Votre Grandeur. »

On fit droit à la requête de la veuve, mais on garda son fils en prison, dans l'espoir de le convertir. Il n'avait pas douze ans et il était maladif. Les mains teintes du sang de son père n'eurent pas grand'peine à le conduire aux autels. La lettre suivante de Saint-Florentin à Bernage, en date du 16 avril 1743, nous édifie pleinement sur cette affaire : « Il est toujours fort avantageux, Monsieur, d'avoir pu disposer le nommé Dortial fils à se faire instruire, et je ne peux qu'approuver les mesures que vous avez prises à ce sujet avec M. l'évêque de Nîmes. Le zèle de M. Dubousquet est bien louable, et il est juste de le seconder en prenant, sur le fonds des amendes, les huit livres qui sont nécessaires par mois pour faire le supplément de ce qu'il donne pour la pension de ce nouveau converti (1). » On voit, dans un état du 16 décembre, qu'il

(1) Philippe Corbière, *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier*, p. 411.

aurait dû recevoir une gratification de 96 livres, et son nom est accompagné de cette note : « C'est le fils d'un prédicant de ce nom qui a été exécuté à Nîmes. Cette gratification lui a été accordée pour le supplément de sa subsistance chez un maître d'école, à Montpellier, où il a été mis pour être élevé dans la religion catholique. » Mais on lit à la marge : « On ne lui a jamais rien payé; il n'a resté que huit jours à Montpellier. » Ici nous perdons sa trace. — Qui sait si une fois en liberté, le jeune Dortial ne courut pas se jeter dans les bras de sa mère, pour pleurer avec elle le martyr, et vivre dans la religion qu'il avait si fidèlement professée?

Quant aux deux complices de Dortial, pour parler le langage de leurs juges, ils allèrent grossir à Toulon le nombre des forçats pour la foi. Souchon ne tarda pas à succomber aux fatigues de la rame; du moins son nom ne figure pas sur une liste de galériens dressée par l'un d'eux, Pierre Espinas, le 1er mai 1748 (1). Alexandre Chambon resta sur les galères jusqu'au milieu de 1769. Il en sortit, grâce à l'intervention d'un homme humain et généreux, le prince de Beauvau, gouverneur du Languedoc. Il avait passé

(1) Voir *Bulletin*, t. XXVIII, p. 362.

vingt-huit ans au bagne ou en prison. Son brevet de grâce, expédié de Versailles le 25 mai, ne fut entériné au greffe de l'intendance que le 5 juin suivant. M. l'intendant était en partie de chasse. Le pasteur de Marseille, Jacques Teissier, qui nous fournit ces détails, ajoute : « Ce pauvre infortuné, à peine sent-il son bonheur à cause de son âge (1). » Entré au bagne en 1742, à l'âge de quarante-cinq ans, il en avait soixante-treize, quand il en sortit.

Alexandre Chambon reprit, avec une émotion difficile à décrire, le chemin de son hameau natal. Il y trouva Marie Durand, sortie depuis peu de la tour de Constance, après trente-huit ans de réclusion. Ces deux vieillards purent ensemble bénir le Seigneur qui, après tant de traverses, leur permettait de finir leurs jours dans les lieux qui les avaient vus naître. Les Eglises accordèrent à Chambon un secours de 12 livres par mois, qu'il recevait de Paul Rabaut, par l'intermédiaire de Marie Durand. « Monsieur et très honoré pasteur, » écrivait cette dernière au pasteur de Nîmes, le 26 décembre 1773, « généreux bienfaiteur, après vous avoir assuré de la sincérité de ma respectueuse reconnaissance pour toutes les bontés que

(1) Ch. Coquerel, ouv. cité, t. II, p. 427 et suiv.

vous avez pour moi, je vous diraï qu'on m'a dit qu'on ne vous avait point fait de reçu des 40 livres que vous aviez envoyées au pauvre Chambon. Je vous dirai, Monsieur, que cette somme lui fut remise..., mais le pauvre homme est dans un grand besoin ; ainsi ayez la bonté de lui faire passer ce qui lui est dû depuis le temps, car il est dans la nécessité... Je vous supplie de vous souvenir de ce pauvre vieillard ; je l'espère de votre rare bonté. Il vous fait mille compliments et à ses bienfaiteurs (1). »

Lignes touchantes, qui nous éclairent sur l'affection cordiale qui unissait entre elles ces deux victimes de l'intolérance. Elles se racontaient le soir, au coin de l'âtre, les souffrances endurées pour le nom de Christ, et elles purent, avant de mourir, entrevoir l'aurore de jours meilleurs, qu'avait préparés leur constance.

(1) Papiers Rabaut (*Bibliothèque du protestantisme*).

VI

ARNAUD-DUPERRON

1750

Durant les deux années 1744 et 1745, la persécution sévit cruellement contre les protestants du Dauphiné. Le parlement de Grenoble ne prononça pas moins de cent soixante et quinze condamnations aux galères ou à d'autres peines infamantes. Plusieurs femmes furent battues de verges par le bourreau ; un notaire fut destitué ; trente-cinq gentilshommes des familles de Richaud et de Bouillanne, qui habitaient la vallée de Quint, furent dégradés de leur noblesse ; on fit raser neuf maisons de religionnaires, dont l'une, celle d'Elie Sambuc, de Montjoux, avait abrité pendant quelques heures un proposant ; seize personnes furent condamnées au bannissement, et enfin, à deux mois d'inter-

valle, on vit se dresser, à Die, le 12 mars, et à Grenoble, le 22 mai 1745, le gibet de deux pasteurs de la province, Louis Ranc et Jacques Roger.

Un autre prédicateur, condamné à mort par contumace, abjura trois ans après devant la potence. Ce n'est pas sans tristesse que nous avons écrit son nom en tête de ces lignes. Comme on voudrait laisser dans l'ombre de pareils souvenirs ! Mais les apostasies ont, elles aussi, leur enseignement ; et celle d'Arnaud, en particulier, est bien faite pour nous rappeler cette parole du Seigneur : « Veillez et priez, de peur que vous ne tombiez dans la tentation. » D'ailleurs, comme on l'a dit, « le remords des apostats repentants et leur profonde contrition ont été une des gloires du protestantisme, presque à l'égal du martyre (1). »

I

Arnaud était originaire du Vivarais, mais l'on ignore la date ainsi que le lieu de sa naissance. Il était à l'œuvre dans le Dauphiné, en 1745. Sous le nom de Duperron, il parcourait la province et présidait des as-

(1) *Bulletin*, t. X, p. 329.

semblées aux environs de Valence. L'une d'elles, qu'il tint au hameau des Bérards, près de Châteaudouble, fut surprise. Le jeune prédicateur, dont la tête était mise à prix, put s'échapper; mais plusieurs de ses paroissiens furent arrêtés par la maréchaussée. L'un d'eux s'appelait Jean Breynat. C'était un humble cultivateur du hameau de Latube, paroisse de Châteaudouble, et les documents inédits, que nous avons pu recueillir sur lui, jettent un jour intéressant sur sa piété. Arrêté le 27 mars, il fut conduit avec deux de ses coreligionnaires, nommés Bérard, de brigade en brigade, jusque dans les prisons de Grenoble. Ce fut le 19 avril qu'il comparut devant le commissaire du parlement, M. de Montard, et voici comment le prévenu raconte lui-même son interrogatoire :

« Interrogé voir qui m'avait arrêté, j'ai répondu : C'est les cavaliers. Interrogé voir si je ne savais pas pourquoi on m'avait arrêté ; j'ai répondu que non. On m'a demandé voir si j'avais assisté aux assemblées. — Oui, monseigneur. — Où ? — A Châteaudouble. — Avez-vous vu M. le châtelain avec son fils ? — Oui, monseigneur ; c'est ce qui m'a obligé d'y aller, croyant que le roi l'avait toléré, sans quoi je n'y serais point allé. — N'avez-vous pas en-

tendu le châtelain, lorsqu'il dit : « Je vous consigne le ministre entre les mains, » à des messieurs Bérard ? J'ai répondu que non, et que je m'en étais allé. On m'a demandé voir si je n'avais rien donné pour le ministre ; j'ai répondu que non. On m'a demandé si je savais où logeait le ministre ; j'ai répondu que non, et voire si l'assemblée était dans mon fonds ; j'ai répondu que non. Voilà tout ce qu'on m'a demandé. »

Le procès de Breynat traîna en longueur. Les prisons de la conciergerie ne tardèrent pas à s'ouvrir pour un autre accusé, autrement compromis, qui absorba toute l'attention dés juges. Nous voulons parler de Jacques Roger, le patriarche des Eglises du Dauphiné, qui, arrêté le 29 avril aux Petites-Vachères, près de Die, dut subir plusieurs interrogatoires devant le parlement de Grenoble, et fut, le 22 mai, condamné à être pendu. Quand ils apprirent cet arrêt, les autres prisonniers pour cause de religion éprouvèrent la plus vive douleur. N'était-ce pas lui qui, durant son long ministère, les avait environnés d'une sollicitude toute paternelle ? Il avait baptisé la plupart d'entre eux, et les avait tous édifiés dans les assemblées du Désert. Roger traversa, à deux reprises, la cour de la prison pour leur faire à chacun ses

adieux. Il les exhorta fortement à demeurer fermes dans la foi en dépit des tourments. « Ils versèrent d'abondantes larmes, » racontent les relations du temps, « étant touchés surtout de le voir marcher à la mort avec tant de joie. »

Le récit de la fin triomphante du martyr vint, dans son cachot, encourager le fidèle de Châteaudouble à combattre, lui aussi, le bon combat de la foi. Sa détention se prolongeait, sans que rien lui en fît prévoir le terme ; et sa famille était aussi impatiente que lui de connaître l'issue du procès. Voici ce qu'il écrivait à sa femme, le 30 juin, pour essayer de calmer un peu ses inquiétudes. Nous reproduisons le style naïf du prisonnier, en nous permettant toutefois de corriger son orthographe :

« Fait dans les prisons de Grenoble, le 30 juin 1745.

» Ma chère épouse, j'ai appris que vous languissiez extrêmement de savoir de mes nouvelles, de peur que je ne fusse tombé malade. La présente est pour vous assurer de mes très humbles respects, et, en même temps, pour vous faire savoir que je me porte bien, par la grâce de Dieu. Je souhaite que vous soyez de même et toute notre famille. Je fais tous les jours des prières à ce grand Dieu, à ce qu'il

lui plaise verser ses plus précieuses bénédictions sur vos corps, sur vos âmes, et qu'il veuille vous consoler dans toutes vos afflictions. Je vous prie d'avoir toujours le soin de faire occuper nos enfants, *toutes* les dimanches, à la lecture et méditation de la parole de Dieu. Qu'il lui plaise de vouloir bien exaucer toutes les prières que nous lui adresserons, au nom et par le mérite de Jésus-Christ, notre Sauveur, et de nous soutenir dans toutes nos afflictions. Pour ce qui nous regarde, nous sommes toujours les mêmes. Il n'y a que Dieu qui sache ce qui nous arrivera; sa volonté soit faite. Vous savez que, si on avait voulu me croire et qu'on ne se fût point assemblé dans notre paroisse, nous ne serions pas dans la triste situation où nous sommes; mais celui qui en est la cause en est exempt.

» Je suis de tout mon cœur votre affectionné mari,

» BREYNAT. »

Les semaines succédaient aux semaines sans apporter aucun changement dans l'état du prisonnier. Il écrivit encore plusieurs lettres à sa famille. Dans celle du 26 août, il disait à sa femme, avec une pointe de tristesse tempérée par la résignation : « Je prie du plus profond

de mon cœur ce grand Dieu, qui a fait le ciel et la terre, à ce qu'il lui plaise de me faire la grâce de me rejoindre avec vous, conjointement avec toute notre famille, en m'accordant ma délivrance. » Mais il ajoutait aussitôt : « Si telle est la volonté de ce grand Dieu. » Il parlait aussi d'une lettre qu'il avait écrite à M. Borrel, notaire à Chabeuil. Il le priait de plaider sa cause auprès du premier président de Grenoble. Une telle démarche, si elle fut tentée, ne put aboutir. Le parlement ne se départit pas, dans cette circonstance, de sa rigueur ordinaire, et, par un arrêt du 30 septembre, comme nous l'apprend Antoine Court dans son *Mémoire historique*, Jean Breynat fut condamné au bannissement.

Ce fut à Genève, dans cette ville douce aux proscrits, qu'il alla chercher un asile. Quitter sa famille, son hameau natal, sa patrie, ce fut un coup bien terrible pour le cœur sensible de Breynat. Dieu, qui n'abandonne point ceux qui lui sont fidèles, le soutint dans cette grande épreuve, et il put répéter, après Blanche Gamond, son héroïque compatriote : « Mes afflictions sont en très grand nombre, mais les consolations que Dieu me fournit sont encore plus grandes. »

II

Le parlement de Grenoble, qui n'avait condamné Breynat qu'au bannissement, condamna Duperron à mort par contumace, et le fit exécuter en effigie le 17 mars 1745, sur la place du Breuil, « pour avoir été dûment atteint et convaincu d'être prédicant et d'en avoir fait les fonctions dans la province du Dauphiné. » A la suite de cet arrêt, et pour échapper à ses ennemis, il se rendit à Lausanne, où, sous le nom de La Plaine, il passa trois ans dans le séminaire. Il y compléta ses études de théologie, et rentra en France, le 4 juin 1748, pour se consacrer au service des Eglises sous la croix. A peine de retour dans le Dauphiné, il tomba malade; mais, encore en convalescence, il se mettait à l'œuvre. Il se trouvait, au mois de juillet, au pied de la montagne de la Raye, non loin de La Baume-Cornillanne, au hameau des Pialoux, où l'on voit encore une cachette qui servait de retraite aux pasteurs du Désert. Il était chez son coreligionnaire Jean Bérenger, lorsqu'il fut arrêté, le 17, par la maréchaussée de Chabeuil. Il avait été dénoncé par le protestant Antoine Faure, de Barcelonne, ancien domestique de Bérenger,

qui, chassé par son maître, se vengea en faisant arrêter l'hôte de ce dernier, et par un catholique de Montvendre, Louis Bouteille. Ces deux misérables obtinrent chacun trois cents livres de gratification.

En apprenant la capture de son élève, Antoine Court refusa d'y croire. Il l'avait vu partir de Lausanne avec tant d'entrain; il ne pouvait se faire à l'idée qu'il fût tombé si vite entre les mains de ses ennemis. Il fallut pourtant se rendre à l'évidence. « Votre conjecture est vraie, » écrivait Court à Chiron de Genève. « La lettre que vous me fîtes parvenir par le courrier d'hier est de notre cher ami M. Vouland, et elle contient diverses circonstances touchant M. La Plaine. Ce digne garçon donna dans une embuscade qui n'avait pas été faite pour lui. Elle était destinée à se saisir de M. Dunoyer (1). Le traître, qui avait dénoncé celui-ci, s'offrit de servir de guide à M. La Plaine, et là le livra à ses satellites. Il fut conduit dans les prisons de Valence où, après avoir fait quelques réponses au subdélégué de l'intendant, il lui avoua qui il était, lui dit son nom, lui dit aussi qu'il avait prêché dans la province, dans le temps qu'on y faisait des as-

(1) Pierre Rozan.

semblées de jour; mais que, lorsqu'elles avaient cessé, il s'était retiré dans le pays étranger, où il avait resté jusqu'à présent. Il fut traduit des prisons de Valence, le 24 du mois passé, dans celles de Grenoble. Un exprès, qui fut dépêché pour le suivre et pour lui porter quelque argent, a rapporté qu'il n'avait pas encore été interrogé au parlement. Il a rapporté aussi, de la part du prisonnier, qu'on devait se tranquilliser sur son compte, de prier Dieu pour lui, qu'il était tout résolu à la volonté de Dieu; qu'il ne s'attendait pas d'être traité plus doucement que ses frères qui ont passé avant lui (1). »

Quelques jours après, Court, racontant ces tristes détails au pasteur Jean Royer, de La Haye, directeur du Comité établi en Hollande pour venir en aide aux Eglises de France, ajoutait : « M. La Plaine a trouvé le moyen d'écrire lui-même, depuis lors, quatre mots, en date du 8e de ce mois, pour me faire dire les mêmes choses. C'est une grande perte pour les Eglises infortunées du Dauphiné, auxquelles il devait son ministère. N'y aurait-il pas moyen de faire solliciter en sa faveur au Con-

(1) Lettre du 9 août 1748. Arnaud, *Histoire des protestants du Dauphiné*, t. III, p. 247.

grès ? Il ne paraît pas qu'on se presse à prononcer son jugement. Quel précieux avantage pour ces Eglises, si on pouvait obtenir sa liberté (1) ! »

Court ne cessait d'encourager de Lausanne le jeune prisonnier. Il reçut de lui, à la date du 17 août, une seconde lettre, toute remplie de piété et de soumission à la volonté divine. « La Providence, » disait-il, « m'a conduit où je me trouve, par des raisons dignes de sa sagesse et de sa bonté. Aussi, je n'ai garde de ne pas me soumettre volontairement à ses divins ordres. Ce qui m'afflige, c'est de ne pas avoir la capacité dont j'aurais besoin pour faire briller toute l'excellence de la vérité par dessus les raisonnements qu'on y oppose, et résoudre, avec la dernière évidence, toutes les difficultés de controverse qu'on me fait. Jamais personne n'eut, peut-être, plus de combats à soutenir que je l'ai. Mais si je n'ai pas la gloire de résoudre toutes les objections qu'on peut me faire, avec autant de netteté que je le souhaiterais, j'aurai du moins celle, avec le secours de Dieu, de ne jamais perdre de vue mon devoir et de faire connaître que la cause

(1) Lettre du 16 août, communiquée par M. P.-J.-J. Mounier, pasteur à Amsterdam. Il s'agit du Congrès qui devait préparer la paix d'Aix-la-Chapelle.

que je soutiens est celle de la vérité, et que notre contravention aux lois du souverain ne procède point d'un manque de respect pour ce qui émane de son trône (1). »

Arnaud, dans ces lignes, faisait allusion à des tentatives répétées de prosélytisme dont il était l'objet. Les jésuites n'avaient pas tardé à venir le harceler dans sa prison et mettre tout en œuvre pour le convertir. Il repoussa d'abord avec énergie leurs avances; mais il n'eut pas, comme il l'écrivait à Court, « la gloire de ne jamais perdre de vue son devoir. » Les attaques dont il fut l'objet n'étaient pas difficiles à repousser; « mais que ne peuvent point sur l'homme, » dit un contemporain, « des maîtres qui viennent à lui comme des anges de la mort et qui lui présentent le gibet, s'il refuse de se rendre à leurs leçons? » Ce furent moins les arguments de ses convertisseurs que la crainte du dernier supplice, qui lui arracha une rétractation. Longtemps ses amis refusèrent d'y croire. « Attendons de meilleures choses, » écrivait Court à Chiron, « de la prudence, de la sagesse et de la piété de ce digne garçon, qui a fait ici le sujet de mes larmes. Quelle perte pour l'Eglise! » Mais ces bruits n'étaient

(1) Communiquée par M. Mounier.

que trop fondés. Il fallut se rendre à l'évidence, et voici en quels termes Court raconte à Royer cette rétractation qui le navre : « ... A toutes ces fâcheuses nouvelles, j'en ajoute une qui me fait une peine infinie. C'est la chute du zélé M. de La Plaine. La crainte d'un supplice cruel et l'espérance d'une vie devenue, dans sa prison, trop précieuse pour lui, lui ont fait perdre la gloire de la persévérance. Il eut le malheur de succomber, le 16 septembre, après avoir soutenu cinquante-quatre ou cinquante-cinq assauts des jésuites, ou eu, avec eux, autant de conférences sur les matières controversées. Il se rendit, ce jour-là, dans la chapelle de la prison, avec l'évêque de Grenoble, trois conseillers du parlement, trois jésuites, quatre prêtres, six de ces dames qu'on appelle dames de la Charité ou de Miséricorde : en tout, autour de cent cinquante personnes de quelque distinction. C'est un grand sujet de triomphe pour les catholiques qui vont, à ce qu'on me dit, faire imprimer les motifs de cette conversion, et un grand sujet d'affliction pour nos frères. Les pasteurs sous la croix, et en particulier ceux du Dauphiné, manquent de termes pour exprimer la douleur dont ils ont l'âme pénétrée, à l'occasion de cette triste chute. Ils m'en écrivent dans les termes les plus forts et,

en même temps, les plus propres à marquer leur piété, leur affermissement dans la foi et le désir qu'ils ont que tous ceux qui daignent s'intéresser à leur sort, et à celui des Eglises qu'ils desservent, veuillent bien demander pour eux, à Celui qui dresse les mains au combat et les doigts à la bataille, qu'il les fortifie toujours de plus en plus et que, s'Il les appelle aux épreuves de leur confrère, Il leur fasse la grâce d'être plus fermes et de ne jamais faire naufrage quant à la foi, pour laquelle ils combattent et courent tant de périls, et j'ajoute, dont ils sont les zélés ministres. Leur confrère, beaucoup plus à plaindre dans sa chute qu'il ne l'était dans ses chaînes, marque bien, par ses gémissements, que cette chute n'est pas le fruit de sa persuasion. Il écrit qu'il était si troublé, lorsqu'il reçut ma dernière lettre, qui dut lui arriver à peu près au temps de la triste époque qui fait aujourd'hui le sujet de ses larmes, que ce ne fut que la troisième fois qu'il jeta les yeux dessus, qu'il aperçut d'où elle lui venait. Il a ajouté de ne point porter de jugement sur son compte, jusqu'à ce qu'il ait pu lui-même faire l'histoire de sa conduite, et conclut par cette expression touchante : « Dieu me soit en aide ! » On m'écrit qu'il s'était flatté qu'après la démarche qu'on exigeait de lui, il

sortirait de prison et qu'il pourrait, sur-le-champ, réparer sa faute ; mais il est déçu dans ses espérances, et il y a bien apparence que ses ennemis le retiendront, jusqu'à ce qu'ils puissent s'assurer de la réalité de leur conquête, et qu'ils ne l'expédient secrètement, s'il marquait avec trop d'éclat son repentir (1). »

Un autre document de cette époque nous montre la douloureuse impression que produisit cette apostasie sur les Eglises du Dauphiné. C'est une lettre pastorale du 25 décembre 1748, que nous avons trouvée, près de Dieulefit, au fond d'une caisse, dans un grenier. Un collègue de Duperron, Pierre Rozan, chargé de l'écrire à quelques protestants de la province, qui avaient fait serment de ne plus assister aux assemblées et même de dénoncer ceux qui les présideraient, sentit le besoin, pour les faire rentrer en eux-mêmes, de rapprocher leur conduite de celle de Duperron. « Je suis persuadé, » leur disait-il, « qu'il n'y a aucun de vous qui n'ait été scandalisé, qui ne blâme et ne déteste l'action du sieur Arnaud, dit Duperron, et des autres qui ont apostasié avec lui. Mais je veux vous faire voir que vous blâmez chez les autres ce que vous approuvez chez vous ; que, comme

(1) Lettre du 8 novembre 1748, communiquée par M. Mounier.

dit Jésus-Christ : « Vous voyez le fétu qui est dans l'œil de votre frère et vous n'apercevez pas la poutre qui est dans le vôtre. » Rozan leur montre ensuite qu'ils sont aussi coupables qu'Arnaud : « Le sieur Arnaud, il est vrai, a renoncé à sa religion ; mais n'en avez-vous pas fait autant, en promettant de n'en faire jamais profession ? Toute la différence qu'il y a entre vous et lui est que lui, en quittant sa religion, en a embrassé une autre, au lieu que vous avez promis de vivre sans religion. Deux ou trois remarques vous feront voir que vous êtes même plus coupables que lui : 1° Lui était en prison, harcelé continuellement par une troupe de satellites du pape qui, d'un côté, le menaçaient d'une mort cruelle s'il persévérait dans sa religion ; d'autre côté, on lui promettait la vie avec sa liberté, s'il voulait y renoncer ; au lieu que vous étiez en pleine liberté, tranquilles dans vos maisons, sollicités seulement par quelques officiers de communauté. 2° Il ne s'est engagé que pour lui-même, au lieu que vous vous êtes engagés non seulement pour vous, mais aussi pour vos enfants et pour vos domestiques. 3° Il n'a fait que renoncer à sa religion sans s'ériger en persécuteur, au lieu que vous avez promis de faire tout ce qu'il dépendra de vous pour arrêter les pasteurs. »

« Je sais bien, » ajoutait Rozan, « que vous me direz que vous n'avez fait cela qu'extérieurement, que votre cœur n'y avait point de part. Le sieur Arnaud se trouve précisément dans le même cas. Les larmes qu'il verse en sont une preuve convaincante. Que pourrait-on reprocher aujourd'hui à ces malheureux qui l'ont vendu et à ces autres satellites du démon qui sont dans le dessein d'en faire autant de nous ? Ne pourront-ils pas se couvrir de votre nom et dire que, si vous n'en avez pas fait autant, vous avez promis de le faire, et que peut-être vous le ferez dans la suite ? Ce que la charité ne me permet pas de croire (1). »

III

Court ne se trompait pas : les convertisseurs voulurent profiter jusqu'au bout de leur victoire et, malgré les larmes que ne cessait de répandre Duperron, ils lui firent signer une brochure intitulée : *Motifs de l'abjuration du sieur Arnaud, surnommé Duperron, ministre calviniste*, qui fut imprimée à Grenoble, en 1749. « Rien de plus mince, » dit Antoine Court, « et en même temps de plus sophistique que les prétendus

(1) *Bulletin*, t. IX, p. 320.

motifs de son changement de religion, qu'on a imprimés à Grenoble et que nous avons vus ici. » Pour donner plus d'éclat à leur triomphe, les jésuites de cette ville avaient décoré leur prosélyte du titre de ministre calviniste, bien que ce jeune prédicateur n'eût pas reçu l'imposition des mains et ne fût encore que proposant. « L'écrit où il fait mine de rendre raison de sa prétendue conversion, » dit le professeur de Roches, de Genève, qui le réfuta, « porte des marques frappantes de supposition... C'est par des déclarations contre l'*esprit particulier* que l'on veut détourner nos gens de la lecture de l'Ecriture sainte ou les empêcher de juger du sens divin de ce livre. Les convertisseurs de Grenoble posent, pour cela, cinq grands principes : le premier, que Jésus-Christ a établi une Eglise qui durera jusqu'à la consommation des siècles ; le second, que cette Eglise est essentiellement une dans la foi ; le troisième, qu'elle est essentiellement visible dans son enseignement ; le quatrième, qu'elle est infaillible dans tout ce qu'elle propose comme vérité de foi ; le cinquième, que cette Eglise de Jésus-Christ ne peut être que l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Mais cet étalage de principes, destiné à nous faire abandonner l'usage de notre

raison particulière dans l'intelligence de l'Ecriture, y est si peu propre que, dès qu'il s'agit d'établir le premier de ces principes, ces messieurs sont obligés d'en appeler à notre propre raison sur le sens du passage qu'ils allèguent. »

Après avoir réfuté, d'une manière très solide et avec beaucoup d'à propos, cette œuvre de fraude pieuse, le professeur de Roches conclut en ces termes : « Sans nous arrêter pour le présent à d'autres réflexions, nous dirons seulement que le pauvre Arnaud n'avait sans doute point de Nouveau Testament sous les yeux, lorsqu'il conférait avec son catéchiste. Sa défaite ne tire donc pas à conséquence pour nous qui avons, grâce à Dieu, et ce divin livre entre les mains et des yeux pour voir ce qu'il enseigne, et du bon sens pour le comprendre, et la liberté de rejeter toutes les additions qu'on ose y faire. »

Que devint Arnaud-Duperron après son abjuration ? Le parlement entérina ses lettres de grâce à la fin de 1749 et l'on pensait que le prisonnier serait aussitôt relâché ; mais il n'en fut rien. Le bruit courait qu'on devait le traduire au séminaire de Viviers pour un an et qu'on le conduirait ensuite à Paris, pour qu'il eût à choisir entre un emploi séculier et la carrière ecclésiastique. On lui accorda une pension de 400

livres. « Il est fort à craindre, » dit Vouland, qui nous fournit ces détails, « que ces indignes récompenses ne l'endorment de plus en plus. On me marque aussi qu'ayant reçu une lettre qu'on lui envoyait d'ici, sur l'avis qu'il avait donné de la publication des prétendus motifs de sa conversion, dans laquelle lettre on l'exhortait fortement à donner gloire à Dieu, il ne finit pas de la lire; qu'il se prit à se maudire, disant qu'il ne pouvait pas faire ce qu'on lui demandait; que cela était impossible à lui : c'est-à-dire donner gloire à Dieu. Dieu veuille le relever de sa chute, s'il est son bon plaisir, et soutenir ceux qui sont encore debout (1)! »

Au fond, Arnaud souffrait cruellement de son apostasie, et le remords poignait sa conscience. Il maudissait ses juges; il se maudissait lui-même et réclamait à grands cris le pardon de Dieu et de ses frères. Il parvint à s'échapper de sa prison. « Cette évasion, » dit Court, « arriva le 4 avril, et la mort du pénitent suivit de près. Jamais homme ne marqua un plus sensible repentir de sa faute que le fit ce pauvre garçon. « Voici un malheureux, » dit-il en abordant un de ses collègues, « indigne de se présenter devant les véritables fidèles, ayant renié son

(1) Lettre du 6 janvier 1750. Arnaud, *ouv. cité*, t. III, p. 249.

Sauveur, scandalisé et déshonoré ses frères, et qui, cependant, vient implorer le secours de leurs prières, les siennes étant inutiles par son apostasie. » Tout cela fut accompagné d'un torrent de larmes et de sanglots qui perçaient l'âme de celui qui en était le témoin, et prononcé par un squelette vivant qui n'avait sur le corps que la peau et les os, et dont les regards ne pouvaient soutenir la lumière. C'est dans les sentiments de la plus vive douleur que cette triste victime d'un défaut de courage termina sa triste carrière, le 26 mai, six semaines après son évasion (1). »

De Roches nous dit, à son tour, dans l'*Avertissement* qu'il mit en tête de sa *Réponse au sieur Molines, dit Fléchier* (2), qui abjura, lui aussi, quatre ans plus tard : « On a su ce que la faiblesse du jeune Arnaud lui coûta de larmes, de regrets et de sanglots. Sorti de sa prison, le 4 avril 1750, il s'alla jeter entre les bras de ses anciens frères, avec des marques de repentance qui perçaient le cœur. Sa dou-

(1) Lettre à Royer du 2 septembre 1750. Communiquée par par M. Mounier.

(2) Voici le titre complet de cet ouvrage : *Réponse au sieur Jean Molines, dit Fléchier, ou Examen des motifs qu'il a publiés de son changement de religion.* Villefranche (Genève), 1753, in-12. Ce n'est qu'occasionnellement que l'auteur réfute l'écrit attribué à Duperron.

leur l'épuisa si promptement qu'il mourut, le 26 mai de la même année, plein d'horreur pour son apostasie et pour les cruelles mains qui la lui avaient arrachée. »

On aime à voir couler les larmes brûlantes de ce nouveau Simon-Pierre. Mais qu'ajouter à ces navrants détails, sinon l'avertissement de l'apôtre : « Que celui qui est debout prenne garde qu'il ne tombe? » « Puisse son exemple, » écrivait Court à son ami Rabaut, « en rappelant à notre esprit de quoi notre faible humanité est capable, nous affermir de plus en plus dans nos devoirs et nous empêcher de les perdre jamais de vue (1)! »

(1) Lettre du 1er novembre 1750. Ch. Coquerel, *ouv. cité*, t. I, p. 453.

VII

LES DEUX DERNIERS FORÇATS POUR LA FOI

1745-1775

I

Ils s'appelaient Antoine Riaille et Paul Achard. Tous deux originaires de la vallée de la Drôme, ils furent condamnés tous deux, à quelques jours d'intervalle, aux galères perpétuelles, et n'en sortirent que trente ans après, vieillis avant l'heure par tant de privations et de souffrances.

Achard était cordonnier à Châtillon-en-Diois. Un jour qu'il était à son travail, le 19 ou le 20 janvier 1745, il vit passer devant sa fenêtre le pasteur du Désert, Roland, qui se rendait dans une maison. Bientôt trois brigades d'ar-

chers, suivies d'un détachement de soldats, font irruption dans le bourg. Evidemment, c'est le pasteur qu'ils recherchent, d'autant plus que le curé du lieu s'est livré tout le jour à des allées et des venues suspectes. Alors le pieux Achard quitte son échoppe et, par une ruelle détournée, court prévenir Roland, qui prend aussitôt la fuite. Quand les soldats arrivent le pasteur est hors d'atteinte ; mais ils s'emparent de celui qui lui a sauvé la vie au péril de sa liberté, et le conduisent, avec Jacques Emeric et quelques autres, dans la tour de Crest.

Quelque temps après, Riaille, tailleur d'Aouste, bourg situé aux portes de Crest, vint le rejoindre. Tout son crime était d'avoir assisté à une assemblée du Désert; mais ce crime, aussi bien que celui d'Achard, était prévu par le célèbre édit de 1724. Tous les deux étaient punis des galères.

Les prisonniers furent transférés de la tour de Crest dans la conciergerie de Grenoble. Leur procès fut conduit vivement. Achard, accusé du « crime d'enlèvement de prédicant avec attroupement, » ce qui était faux, fut condamné, le 9 février, « à servir le Roy par force sur les galères, sa vie naturelle durant. » Il devait être préalablement « flétri sur l'épaule

gauche par l'exécuteur de la haute justice, dans la place publique de la ville de Die, d'un fer ardent, faisant l'empreinte des trois lettres G. A. L., » puis réintégré dans les prisons jusqu'au départ de la chaîne. Défenses lui étaient faites de rompre son ban « à peine de la hart, » en même temps qu'il était condamné à une amende de 500 livres envers le roi et aux dépens et frais de justice. En outre, il était fait « inhibitions et défenses, aux habitants de Châtillon et autres, de s'assembler pour l'exercice de la religion prétendue réformée, sous plus grande peine. » — Riaille fut, à son tour, condamné, le 26 février, aux travaux forcés à perpétuité. Il devait être, lui aussi, marqué d'un fer rouge sur la place publique d'Aouste; mais il ne paya que 10 livres d'amende. Il eut l'honneur de faire route de Grenoble à Valence, où il allait rejoindre la chaîne, avec le jeune pasteur du Désert, Louis Ranc, qui, moins heureux que son collègue Roland, avec lequel il avait été consacré près de Beaufort, ne put éviter les recherches de la maréchaussée et devait bientôt subir le dernier supplice. Un troisième prisonnier les accompagnait, Etienne Arnaud, de la Charce, condamné aux galères perpétuelles pour le seul crime d'avoir enseigné aux enfants protestants de Dieulefit le

chant des psaumes. Avant de subir sa peine, il fut mis au carcan sur la place publique de cette ville, et l'on attacha près de lui son Nouveau Testament et son psautier. Quelqu'un lui ayant crié du milieu de la foule, pour le railler : « Chante tes psaumes maintenant! » il se mit aussitôt à entonner à haute voix les louanges de Dieu. — On plaça ces trois condamnés sur un chariot infect, tandis que, par un dernier raffinement de cruauté et d'injustice, un cavalier de la maréchaussée montait le cheval du ministre.

On a décrit souvent les souffrances de la chaîne : il serait difficile de les exagérer. Les galériens protestants, attachés avec des criminels de la pire espèce, exposés à toutes les intempéries des saisons, à la bise glaciale de la vallée du Rhône ou aux ardeurs du soleil méridional, n'ayant trop souvent qu'une nourriture insuffisante, étaient conduits par des cavaliers insolents qui leur prodiguaient les injures et les coups et fermaient l'oreille à leurs gémissements; trop semblables à ces traitants qui poussent, à travers les solitudes de l'Afrique, leurs troupeaux d'esclaves enchaînés. Quand la nuit venait, on les remisait dans quelque écurie, toujours liés deux à deux, et il leur fallait subir jusqu'au bout cette odieuse promiscuité d'êtres dégradés, dont la bouche était remplie

de blasphèmes. Quelques-uns, les vieillards, les enfants, ne résistaient pas à ces premières épreuves, et ils rendaient leur âme à Dieu, avant d'avoir pris en main la rame des forçats. Ceux qui, plus robustes, pouvaient supporter le voyage, n'étaient pas au bout de leurs souffrances.

Quand Paul Achard et Antoine Riaille arrivèrent à Toulon, ils furent d'abord conduits chez l'intendant de la marine et, de là, au bureau des classes des forçats, où l'on coucha sur un registre leur nom et leur signalement. A partir de ce moment, ils avaient perdu, en quelque sorte, leur personnalité. On ne les désigna plus que par leur numéro d'écrou : celui d'Antoine Riaille était 2340, et celui d'Achard 2472. Ensuite on les fit monter sur une galère (1). Une fois sur le fatal vaisseau, on les dépouilla de leurs habits pour leur faire revêtir l'ignominieux uniforme des scélérats qui les environnaient, et quand ils furent couverts de la casaque verte, chacun d'eux fut enchaîné avec un autre forçat; mais on se garda bien de leur donner pour compagnons de fers des frères en la foi : il leur eût été trop doux de

(1) En 1747, Achard était sur la galère la *Brave*, et Riaille sur l'*Héroïne*.

s'entretenir ensemble des espérances chrétiennes et de s'encourager à confesser Jésus jusqu'à la fin. Ce fut avec des malfaiteurs de la pire espèce qu'on les obligea de ramer. Enfin leurs cheveux furent coupés en signe de servitude. A l'heure du repas, un forçat, suivi d'un comite, leur apporta, dans une écuelle de bois, quelques fèves cuites dans l'eau et un morceau de pain noir, désormais leur nourriture ordinaire; et, quand la nuit arriva, ils durent s'étendre sur leur banc et dormir, s'ils purent trouver le sommeil, à la lueur d'une lampe fumeuse, suspendue au milieu de la galère, environnés de leurs tristes compagnons couverts de haillons et de vermine.

Leurs dures épreuves commençaient. Rien de plus pénible que le travail des galères. « Les forçats, » dit M. Ernest Moret, « étaient attachés deux à deux sur le banc du navire, sans pouvoir aller plus loin que la longueur de leur chaîne, mangeant et dormant à leurs places. On les occupait à remuer de longues et lourdes rames qui faisaient mouvoir la galère. Contre la pluie et le soleil, le froid si piquant des nuits sur la mer, ils n'avaient d'autre abri qu'une toile légère qu'on étendait au-dessus de leurs têtes, quand le temps le permettait. Une fois en marche, on repliait la toile qui gê-

nait les rames. Le long des bancs s'élevait une galerie où se promenaient les surveillants, le nerf de bœuf à la main. Ceux-ci, dépassant les instructions de leurs chefs, accablaient de coups les malheureux qui ne ramaient pas assez vite. A l'heure des offices, au moment de l'élévation de l'hostie, ils forçaient le galérien huguenot, qui ne croyait pas à la présence réelle, à ôter son bonnet. S'il refusait, on l'étendait nu sur le dos. Quatre hommes lui tenaient les mains et les pieds, tandis que le bourreau, armé d'une corde goudronnée, raidie par l'eau de mer, frappait de toutes ses forces. Le patient rebondissait sous la corde, les chairs se déchiraient, son dos ne formait qu'une plaie vive et saignante qu'on lavait avec du sel et du vinaigre. Quelques-uns recevaient jusqu'à cent-cinquante coups de bâton; s'ils s'évanouissaient, on les portait à l'hôpital, et, à peine guéris, on achevait leur supplice (1). » Le cœur se serre quand on songe que des jeunes gens de dix-huit, de seize et même de quinze ans, furent soumis à un pareil régime. Un enfant même fut condamné aux galères perpétuelles pour avoir, « étant âgé de plus de douze ans, » accompagné son père et sa mère

(1) *Bulletin*, t. VII, p. 506.

au prêche. Aussi mourait-on vite sur les galères, sous la triple influence des mauvais traitements, de la mauvaise nourriture et d'un travail excessif.

Sans doute, il y eut des périodes de détente dans cet odieux régime. A mesure que s'approchait la crise de 89, les mœurs s'adoucissaient, là comme ailleurs. Nous verrons que, vers la fin de leur captivité, le sort de nos forçats s'était amélioré. S'il n'est pas exact de dire, comme le fait M. Henri Martin (1), « qu'à partir de 1748 on n'envoyait plus les protestants qu'au bagne, et qu'à cette époque, les galères furent supprimées, » puisqu'en 1753 on armait encore des galères, et que les protestants étaient de cette campagne (2), ils avaient du moins quelque relâche. Paul Achard pouvait travailler à son état de cordonnier. Lafon, le pasteur de la Provence, qui s'était fait le consolateur des galériens protestants, nous a laissé cette note sur lui : « Moins misérable, ayant un métier qui lui rend quelque chose (3). » D'ailleurs ils étaient l'objet d'une sollicitude attentive de la part des Eglises. Ils recevaient souvent, non seulement de France, mais

(1) *Histoire de France*, t. XV, p. 443.
(2) Voir Ch. Coquerel, *ouv. cité*, t. I, p. 434.
(3) Ath. Coquerel fils, *Les Forçats pour la foi*, p. 346.

des pays étrangers, des lettres touchantes qui renfermaient, à la fois, des secours matériels et des encouragements précieux. Ils étaient liés entre eux par des règlements étroits, et s'encourageaient mutuellement à la persévérance. Ils trouvaient moyen de se procurer des Nouveaux Testaments, des recueils de psaumes, des livres de prières. L'un d'eux, les *Armes de Sion*, composé par un pasteur du Refuge, Murat, le parrain de la célèbre Blanche Gamond, renferme cette prière touchante que nos deux galériens du Dauphiné durent répéter plus d'une fois : « Fais, Seigneur, que je regarde l'anneau de fer que je porte comme un anneau nuptial, et les chaînes que je traîne comme des chaînes de ton amour, puisque tu châties celui que tu aimes et que tu fouettes tout enfant que tu avoues. »

II

On voudrait avoir des détails précis sur l'existence de Paul Achard et d'Antoine Riaille, à Toulon. Un certain nombre de lettres inédites, écrites par le premier à son frère Antoine, vont nous en fournir quelques-uns (1). Elles nous feront connaître les préoc-

(1) Nous en devons une copie à M. Laurent, de Villefranche-sur-Saône.

cupations des prisonniers, leur désir ardent de la liberté, leurs démarches incessantes pour l'obtenir, en même temps que la piété et la soumission qui remplissaient leur cœur.

La première lettre qui soit parvenue jusqu'à nous est du 29 septembre 1756. Paul Achard l'avait confiée à un certain Malvesin, de Mens, qui, en passant à Châtillon, devait la remettre à son adresse. Antoine Achard avait épousé la sœur de Lombard, aubergiste au Guâ de Vercheny, dont le frère était doyen du chapitre de Die. Ce prêtre tolérant s'intéressait à la délivrance des prisonniers. Il avait écrit en leur faveur trois lettres au procureur général du parlement de Grenoble, qui étaient restées sans réponse. Achard se demande si quelque ennemi caché n'a pas mis obstacle aux efforts du charitable prêtre, et il supplie son frère, en termes touchants, de travailler à sa libération :

« Je me rappelle l'exemple qu'il y avait un juge inique qui ne craignait point Dieu et ne respectait personne. Il y avait aussi une pauvre veuve qui lui demandait de lui rendre justice. Il n'en voulait rien faire et il dit : « Cette veuve m'est toujours après à me rompre la tête. A cause de son importunité, je lui ferai justice. » Ainsi, ne vous lassez point, je vous en prie, et

si M. Lombard pouvait encore avoir une lettre de M. le doyen et que ses affaires ne lui permettent pas de faire le voyage de Grenoble, pour la rendre à main propre à M. le procureur général, je vous prie instamment de le faire vous-même, et sollicitez vos amis et ceux de votre beau-frère pour obtenir cette grâce. A cette occasion vous me ferez connaître que vous avez des sentiments aussi tendres comme ceux que j'ai pour vous et pour tout ce qui vous est cher; et si vous aviez eu le malheur d'être exposé à de telles épreuves, comme moi je suis, j'aurais marché nuit et jour pour vous tirer d'embarras. J'espère de votre amitié fraternelle que vous en ferez de même pour moi, et toutes les dépenses que vous et monsieur votre beau-frère avez faites à ce sujet, ayez la bonté d'en tenir un compte exact, afin que je vous puisse satisfaire. Du reste, vous en aurez la récompense dans le ciel par le Rédempteur du monde, qui regarde le bien que l'on fait à ceux qui souffrent pour son nom comme fait à lui-même. » Et il ajoutait, en post-scriptum : « Notre ami Barnier (1) me charge de vous faire bien ses compliments

(1) M. Arnaud, *ouv. cité*, t. III, p. 411, parle d'un galérien nommé Joseph Barnier, fabricant, de Nyons. C'est probablement le même.

à tous, et il vous fait la même prière que moi, sur son compte. »

Le doyen de Die écrivit-il de nouveau à Grenoble ? Nous l'ignorons. Ses démarches, quoi qu'il en soit, n'aboutirent pas, et le prisonnier tourna ses regards vers Paris. Mais de là non plus ne devait pas venir, de longtemps, le secours.

« Au sujet de mon affaire, » écrivait Achard à Lombard, le 7 février 1757, « nous n'avons point eu de réponse à la dernière lettre que mon ami Diez, de Toulon, a écrite à Paris, ne sachant pas si la personne qui travaille pour moi serait morte, ou bien si ce serait pour le dérangement des affaires qu'il y a à la cour à présent (1). Puisque vous voulez bien toujours avoir la charité de m'offrir vos services, je ne les refuse pas. Au contraire, je vous prie d'employer vos amis à ce sujet, et n'épargnez rien pour y réussir. J'aurai l'honneur de vous satisfaire de toutes les dépenses que vous pourrez faire pour cela. Mais j'espère que la puissance divine vous en donnera la plus grande récompense dans le ciel. Quelle grâce pour vous, monsieur, devant le trône de la grâce, d'avoir

(1) Allusion à l'attentat de Damiens, survenu le 5 janvier 1757, et à la révolution de cabinet qui en fut la suite.

réussi à une si excellente œuvre de retirer un pauvre captif infortuné, qui est dans les chaînes depuis douze années, pour une si belle cause d'avoir confessé le nom de Jésus-Christ ! »

Les galériens tournaient, à cette époque, un regard d'espérance vers le nouveau commandant de la Provence qui venait d'arriver à Toulon, le marquis du Menil, lieutenant général de Louis XV. Ce haut fonctionnaire, d'un caractère bienveillant, était opposé aux mesures de rigueur. Appelé, quelque temps après, au commandement du Dauphiné, il fut complimenté, quand il fit sa tournée générale, par les habitants de plusieurs villages protestants. Il s'informa avec intérêt de leur état, parut y compatir et leur promit sa protection, « pourvu qu'ils fussent sages (1). » Le marquis était né à Valence, et sa mère, Mme de la Motte, habitait cette ville avec sa fille. De plus, un domestique du marquis était de Châtillon et connaissait Achard. C'est donc à Mme de la Motte que le pauvre galérien supplie son ami Lombard et son frère Antoine d'adresser leurs requêtes en sa faveur :

« Si vous pouviez avoir quelqu'un qui fût bien venu auprès de cette digne dame pour la

(1) Ch. Coquerel, *ouv. cité*, t. II, p. 301.

prier et solliciter d'écrire en ma faveur à M. du Menil son fils ! C'est un homme qui a un grand crédit et assez de pouvoir, s'il voulait s'employer pour me retirer de la captivité ; » et le pauvre galérien ajoute : « Faites servir tout ce que vous connaîtrez pour me sortir du triste séjour où je suis ; car, à présent, nous sommes tellement fatigués, que de six jours nous n'en avons que deux pour nous et le reste pour le roi. Aussi, à présent, je mange le peu que j'ai gagné. Avant que tout s'en aille, je voudrais le sacrifier pour ma chère liberté. J'espère de votre bonté que vous ne perdrez pas un moment, non plus que mon cher frère, pour me tirer d'esclavage (1). »

Achard eut bientôt l'occasion de voir le marquis lui-même et de recueillir de sa bouche des paroles encourageantes. Laissons-le raconter à son frère cette entrevue qui lui fit concevoir, hélas ! de trop belles espérances. « Mon très cher frère, je profite de la commodité de M. Revel, de Die, pour vous assurer de mes respects comme à toute votre chère famille, et pour vous dire qu'un homme nommé Roland, d'Aouste, est venu à Toulon pour prier M. le marquis du Menil, lieutenant général, qui est

(1) Lettre du 13 février 1757.

de Valence, qu'il ait bien la bonté de vouloir employer son crédit pour tirer de l'esclavage son cousin Antoine Riaille, d'Aouste, condamné pour le même cas que moi. En le priant pour son cousin, il a bien voulu avoir la bonté de le prier de la même grâce pour moi; et s'étant informé qui nous étions, il a été fâché que nous n'ayons pas été le voir, et il nous a envoyé chercher chez lui pour nous parler comment il fallait s'y prendre. Enfin ce digne et charitable seigneur nous a parlé comme un père pourrait parler à ses enfants, et il nous a promis qu'il fera tout son possible pour nous mettre en liberté. Il est parti pour Paris depuis le 16 du courant. J'ai profité du retour dudit Roland pour le faire savoir à M. Lombard, votre beau-frère, afin qu'il ait la bonté de se tranquilliser à ce sujet (1). » Et Paul Achard, qui voit déjà tomber ses fers, engage ses amis à suspendre leurs démarches auprès de Mme de la Motte.

C'était trop de confiance. Les dispositions de M. du Menil étaient excellentes, mais elles devaient rester sans effet. Obtenir la grâce du prisonnier était au-dessus de son pouvoir. Il se fût aliéné les sympathies de la cour, s'il eût mis

(1) Lettre du 22 mars 1757.

trop d'insistance à la demander. Il flattait les galériens de belles promesses et essayait d'endormir leur douleur. Mais elle se réveillait avec une nouvelle force, quand l'événement ne répondait pas à leur attente.

« A l'égard de mes affaires, » écrit Achard à son frère, le 24 septembre, « je vous dirai qu'elles sont toujours dans le même état, quoiqu'il m'en coûte beaucoup pour tâcher de réussir; mais je n'en suis pas plus avancé, à mon grand regret. Ne manquez pas de saluer votre beau-frère Lombard de ma part et de le remercier des bontés qu'il a eues pour moi. Assurez-le de mes respects, je vous prie, et qu'il me continue toujours son amitié et sa protection. Toute mon espérance est en vous et en lui. Ainsi j'espère que vous ne me manquerez pas dans le besoin.

» A l'égard de M. du Menil, il faut espérer la fin de la campagne pour savoir ce qu'il fera (1). Je vous laisse cela sur votre soin et sur celui de votre beau-frère Lombard. Quand je saurai son retour, je ne manquerai pas de vous en faire part. Assurez votre beau-frère que je le prie de ne point perdre de vue Mme la comtesse de Montauban et Mme de la Motte :

(1) La France était alors engagée dans la guerre de Sept ans.

c'est la seule ressource qui me reste auprès de M. du Menil qui est toute mon espérance.

» J'avais écrit une lettre à votre beau-frère Lombard, en le priant de vous la communiquer. Je ne sais si vous l'avez reçue. Sa réponse m'a fait beaucoup de plaisir, parce que je connais, par les dépenses qu'il a faites pour moi, qu'il est plus attaché que vous à mes intérêts. Ainsi vous y êtes plus obligé qu'eux. Joignez-vous ensemble pour y réussir. »

Les semaines succédaient aux semaines sans amener aucun changement dans l'état des prisonniers. Ils commençaient à croire que leur captivité serait longue. Des bruits circulaient pourtant de leur prochaine délivrance. Antoine Achard s'en fit l'écho dans une lettre au galérien. « Je reçus hier, » lui répondit ce dernier (1), « votre lettre, en date du 25 novembre dernier, dans laquelle je vois, avec bien de la satisfaction, la jouissance de votre bonne santé et la persévérance de votre affectueuse tendresse. Assurez-vous de toute ma reconnaissance et de ma plus constante amitié.

» Les nouvelles que vous me donnez seraient des plus consolantes, si elles étaient fondées

(1) Lettre du 17 décembre 1757.

sur quelque apparence de vérité. Mais, hélas! tout cela me paraît bien illusoire et dénué de vraisemblance. Je ne peux m'imaginer qui sont ceux qui vous ont persuadé de pareilles sornettes. Peut-être que c'est quelque ennemi qui a bien voulu repaître votre esprit de cette chimère. Je ne vois aucune apparence de cette prétendue grâce. Il est vrai qu'il ne faut jamais douter des décrets de la divine Providence. Ils sont toujours grands et toujours adorables. Espérons tout de la miséricorde du Seigneur, qui nous délivrera lorsque sa sagesse et son conseil l'auront déterminé. » Et comme son frère avait offert de lui envoyer un cheval : « Il n'est pas nécessaire de monture, » ajoutait Paul Achard, « et plût à Dieu que je fusse dans la passe de m'en aller; je ne serais pas en peine de me rendre auprès de vous. Soyez bien persuadé que, quelque grand que puisse être votre empressement, j'enchéris par-dessus. Je souhaiterais, avec toute l'ardeur de mon âme, trouver des occasions à vous prouver mon zèle et ma tendre amitié. Je vous demande la persévérance de la vôtre, et de vous souvenir toujours d'un frère infortuné qui vous est véritablement attaché.

» Je vous prie d'assurer de toute mon affection ma belle-sœur, votre épouse et votre fa-

mille. Mes amitiés à mon frère, à son épouse et à sa famille. Mes devoirs et obéissances à M. Lombard et à sa famille. Je lui demande la continuation de son amitié et de cultiver ses amis qui sont accrédités, pour tâcher de me retirer de cet abîme de misères, dans la suite des temps. Qu'il me donne des nouvelles de M. du Menil, quand il pourra en savoir. Mille tendres compliments à tous les parents et amis. Tous mes confrères sont infiniment sensibles à votre bon souvenir et vous assurent de leur reconnaissance. »

Qui n'aurait versé des larmes à la lecture de ces lignes touchantes et n'y aurait répondu sur-le-champ ? Antoine Achard négligea de le faire et le galérien lui écrivit de nouveau, le 6 avril 1758, pour se plaindre de son silence : « Mon très cher frère, je répondis à votre lettre, sans que, depuis un si long temps, vous m'ayez donné aucune de vos nouvelles. J'aurais bien souhaité que celles dont vous m'avez flatté eussent eu leur accomplissement ; mais, vaines espérances ! Tout est ici, à cet égard, dans un morne silence. Je vous prie de me faire savoir celles qui pourront intéresser ma curiosité et ma situation. Surtout ayez pour agréable de vous informer auprès de votre beau-frère Lombard, s'il n'a eu aucune nouvelle de Mme la comtesse de

Montauban et où se trouve M. le marquis du Menil. Je le prie de me ménager cette protection pour pouvoir, dans la suite, profiter de la bonne volonté qu'il a fait paraître. Vous l'assurerez de ma sincère reconnaissance et de ma plus cordiale affection. »

Le galérien demande ensuite quelques provisions à son frère : détail qui a son importance, quand on se rappelle le régime des galères : « Mandez-moi un jambon, cinq ou six livres de saucisses, et deux à trois paires de fromages. Vous me direz ce que le tout vous aura coûté, pour que je vous en fasse toucher le montant. A l'égard de ce pays, il y fait cher vivre et la misère se fait sentir d'une manière sensible. Apprenez-moi si Maillefaud (1), de La Val-d'Aix, vous a remis les douze livres que je lui avais prêtées lorsqu'il a été délivré, et, supposé qu'il ne l'ait pas fait, ayez la bonté de vous les faire rendre. J'attends l'honneur de votre réponse. »

Le temps passe et la situation des pri-

(1) Voici ce qu'on lit à son sujet dans la liste des galériens protestants : « Maillefaud Pierre, n° 5623, laboureur de Lavardez (La Val-d'Aix), diocèse de Die, en Dauphiné. Condamné à cinq ans par arrêt du parlement de Grenoble, le 3 juillet 1750, pour avoir été aux assemblées, âgé de vingt-cinq ans. — Libéré en 1755. L. Misérable, sans métier. » Ath. Coquerel fils, *ouv. cité*, p. 360.

sonniers reste la même. Achard continue à tenir en éveil ses amis par une active correspondance. Il compte plus sur Lombard que sur son frère. Il écrit encore au premier, le 30 avril 1758, au sujet de M. du Menil qui se trouve à la cour, et il le prie « de travailler pour avoir une réponse définitive et savoir à quoi s'en tenir. » S'il n'est pas heureux de ce côté-là, il frappera à de nouvelles portes; mais il veut avoir de la mère du marquis l'adresse exacte de ce dernier, afin qu'il puisse lui écrire. « Vous parlerez aussi, » dit-il à Lombard, « à M. Roland, d'Aouste, qui s'intéresse pour son cousin Riaille, et vous lui direz d'écrire afin de nous rappeler tous les deux à la mémoire de M. le marquis, puisqu'il nous a promis en personne de nous rendre service. » Et il ajoute, non sans ouvrir son cœur à l'espérance : « Il est bon de vous dire que deux de mes confrères ont eu la liberté pour le même cas que moi. »

Mais les jours s'écoulent, et M. du Menil oublie ses promesses. Pour comble d'épreuves, le galérien croit remarquer du refroidissement dans l'affection des siens. Cette crainte, qu'on a déjà vue percer dans sa correspondance, se fait jour dans la lettre suivante à son frère, du 5 mars 1760 :

« Je profite, avec un vrai plaisir, de la commodité de M. Malvesin, qui s'est bien voulu charger de la présente, laquelle sera pour vous renouveler les assurances de ma plus tendre et instante affection... Je suis également surpris et mortifié de votre silence, car je n'ai reçu aucune de vos nouvelles, ni de la famille, depuis un très long temps. Vous me faites bien éprouver votre oubli et votre indifférence, à laquelle je ne me serais pas attendu, ne l'ayant pas méritée de vous tous. Je l'attribue pourtant à la longue absence, qu'elle produit ordinairement l'oubli et l'indifférence. Mon triste sort n'est pas un assez puissant motif pour conserver dans ma patrie (1), pas même dans ma famille, quelque sentiment de compassion. C'est la volonté de Dieu, à laquelle je dois toujours me soumettre, même sans murmurer. Peut-être vous n'avez pas été satisfait de ce que je vous ai envoyé : cela d'autant mieux que vous ne m'avez fait aucune réponse. Il est bien vrai que M. Malvesin m'a dit que je devais m'attendre au plaisir de vous voir et de vous embrasser, vers les fêtes de Pâques prochaines. Dans ce cas, je vous prie de m'apporter pour faire six chemises de toile

(1) Mon pays natal.

demi-blanchie et propre. Si vous y voulez joindre deux jambons et deux fromages, je vous tiendrai un fidèle compte de tout. Si vous avez deux livres de bonne saucisse, vous aurez pour agréable de les apporter aussi. Je vous embrasse tous, mon frère, mes belles-sœurs et vos familles. Mille tendres compliments à tous les parents et amis. N'oubliez pas d'assurer de mes devoirs M. Jacques Blanc, M. son père et toute leur famille. »

Antoine Achard fit-il le voyage de Toulon ? On aime à le croire, et sa présence dut être, s'il réalisa son projet, un baume pour le cœur brisé de son frère. A partir de cette époque, la nuit se fait sur ce dernier, jusqu'en 1766. A cette date, on le trouve au bagne de Marseille avec Riaille, et tous les efforts pour obtenir leur élargissement sont restés infructueux. Voltaire lui-même s'était, mais sans résultat, intéressé à leur délivrance. On a la trace de ses démarches dans ces lignes qu'il écrivait, le 1er mai 1764, à M. de Végobre, de Genève : « Pourriez-vous avoir la bonté de vous informer, sans déplaire à personne et sans faire rougir personne, si Paul Achard, natif de Châtillon, au département de Grenoble, lequel, par parenthèse, est aux galères depuis 1745, est parent de M. Achard, citoyen de Ge-

nève (1) ? » Le 16 janvier 1763, le comte de Saint-Florentin avait écrit au duc de Choiseul une lettre qui, s'ils l'avaient connue, aurait plongé nos galériens dans le désespoir. Un de leurs protecteurs, le duc de Bedfort, avait demandé leur élargissement et celui de leurs compagnons de captivité, sans oublier, dans sa requête, les prisonnières d'Aigues-Mortes : « Je ne puis que vous rappeler à ce sujet, » écrivait le garde des sceaux, « les observations que je vous ai faites, le 28 juin dernier, à l'occasion de deux religionnaires qui viennent de sortir des galères... Le feu roi avait si fort à cœur les défenses qu'il avait données sur le fait de la religion que, par un règlement particulier concernant le détail des galères et qui est dans vos bureaux, il décida qu'*aucun homme condamné pour cause de religion ne pourrait jamais sortir des galères ;* et si Sa Majesté s'est écartée des dispositions, tant de ce règlement que des édits et des déclarations, ce n'a été

(1) Gustave Desnoiresterres, *Voltaire et la Société au XVIIIe siècle. Voltaire et J.-J. Rousseau*, p. 462. Dans une lettre du 4 mars, Voltaire écrivait au même correspondant, en faisant allusion à nos deux galériens : « Si j'ai été assez heureux pour tirer ce pauvre Chaumont des galères, je crains bien de ne pas réussir à rendre le même service à ses camarades. Vous savez qu'en France les circonstances des affaires changent presque tous les jours, et ce qu'on pouvait hier, on ne le peut demain. » *Ibid.*, p. 459.

que fort rarement, par des considérations très importantes, et en faveur de quelque particulier seulement; de sorte que la rareté et les circonstances même des grâces accordées n'ont fait, pour ainsi dire, que confirmer les édits et déclarations et prouver la résolution où était Sa Majesté d'en maintenir la rigueur. » Saint-Florentin disait encore que si le roi faisait grâce aux forçats, il encourrait le blâme des évêques du Languedoc, et même de quelques parlements, en particulier de celui de Grenoble, qui s'était montré l'un des plus sévères dans la répression de l'hérésie; puis, faisant allusion à Achard et à Riaille, il ajoutait : « Quelques-uns des religionnaires dont on demande la liberté ont été condamnés par ce parlement, et ils auront besoin de lettres de rappel dont il faudra qu'ils poursuivent, soit en ce parlement, soit devant les juges du ressort, l'entérinement qui pourra bien leur être refusé. Car je suis bien aise d'avoir l'honneur de vous observer qu'il ne suffit pas que des condamnés, soit pour fait de religion, soit pour tout autre délit, soient renvoyés des galères, pour qu'ils en soient réellement affranchis. Il faut que le roi leur remette cette peine par des lettres ou des brevets, suivant les circonstances; sans quoi les juges peuvent non seulement

poursuivre contre eux l'exécution de leurs jugements, qui subsistent toujours, mais encore leur faire leur procès, comme à des gens légitimement suspects d'avoir eux-mêmes rompu leurs fers (1). »

Ainsi, leurs chaînes étaient bien rivées. Des hommes, dont le crime était d'avoir une autre religion que le roi, ne pouvaient compter sur une grâce imméritée. Qu'auraient pensé et dit les évêques, si le bras séculier avait manqué de vigueur? Heureusement l'espérance ne meurt jamais dans le cœur de l'homme, dans le cœur surtout du chrétien. Paul Achard et son compagnon d'œuvre attendaient avec confiance des jours meilleurs. La dernière lettre que nous ayons du cordonnier de Châtillon est du 21 octobre 1766. Elle est toute pleine de ses démarches en vue de recouvrer « sa chère liberté. » « Si ma grâce ne vient pas par son canal, » disait-il à son frère, en parlant d'une personne de Die, « elle pourrait venir par un autre. Dieu veuille bénir les personnes qui s'emploient à cette bonne œuvre. S'il y a quelque chose de nouveau, je vous en ferai part tout de suite. » Il devait s'écouler encore neuf ans, avant qu'il vît luire ce jour de la déli-

(1) *France protestante.* Pièces justificatives, p. 429-430.

vrance après lequel il soupirait depuis plus de vingt ans.

Combien longues devaient paraître aux prisonniers ces heures d'attente! Sans doute, ils avaient un moyen facile de les abréger et de reprendre sans retard le chemin de leur vallée natale. Ils n'auraient eu pour cela qu'à prononcer ce mot : *Je me réunirai*, et qu'à signer une formule d'abjuration. Mais ils préféraient encore aux délices de la liberté la paix de leur conscience. Ils surent, malgré leur ardent désir de la délivrance, demeurer fidèles à leur Sauveur et le confesser humblement, sous l'ignoble casaque verte, pendant trente ans, sans se laisser ébranler par les convertisseurs de toute nature qui ne leur épargnaient ni leurs visites ni leurs menaces. Comment ne proposerions-nous pas de tels exemples à nos générations amollies! Comment ne nous associerions-nous pas à ces éloquentes paroles de Michelet : « Oh! noble société que celle des galères! Il semble que toute vertu s'y fût réfugiée. Obscur ailleurs, là Dieu était visible. C'est là qu'il eût fallu amener toute la terre! »

III

Allons nous asseoir quelques instants sur ces bancs sanctifiés par la présence des forçats pour l'Evangile et apprenons à connaître quelques-uns des compagnons de captivité de nos deux Dauphinois. Achard parle, dans une de ses lettres, du galérien Espinas, avec lequel il s'était lié d'amitié. C'était un procureur de Saint-Félix-de-Châteauneuf, près de Vernoux, qui, déjà compromis dans le procès de Pierre Durand, fut condamné aux galères perpétuelles, par jugement du 9 février 1740, pour avoir reçu chez lui le ministre Fauriel, dit Lassagne. Ses connaissances et son zèle lui donnaient une certaine autorité sur les galériens qui l'avaient nommé leur économe et leur intermédiaire auprès des Eglises. Dans une liste de secours distribués à ses coreligionnaires et signée de sa main, Achard et Riaille figurent chacun pour six livres. On a de lui quatre lettres qui respirent une piété virile en même temps qu'une humble soumission à la volonté de Dieu. Dans la première, adressée à sa femme, il raconte les navrants détails de son voyage de Nîmes aux galères : « J'ai souffert, en route, tout ce qu'on peut souffrir. On est conduit par

des scélérats qui n'ont nulle crainte de Dieu. Eux et les bandits qui sont à leur charge ne font autre chose que blasphémer. Celui qui en fait le plus est le plus brave (1). » Court lui écrivit une lettre touchante pour le louer de sa persévérance et l'encourager à combattre, jusqu'au bout, le bon combat de la foi. « Qu'il est beau, mon cher frère, » lui disait-il, « de s'élever au-dessus de nous-même dans de pareilles circonstances et d'aller jusqu'à la cause suprême qui dirige les événements, d'en pénétrer le but, d'en reconnaître la sagesse et d'en adorer la direction ! Qu'il est beau de faire à Dieu le sacrifice de nous-même, de nos relations les plus étroites, des objets les plus chers, de notre liberté et de notre vie même, lorsque le cas y échée! De si beaux sacrifices réjouissent le ciel, édifient l'Eglise, ébranlent l'adversaire, tranquillisent l'âme, font la gloire du chrétien et celle de la religion qu'il professe. Courage, mon cher frère, continuez de courir dans une si belle carrière. Que vos triomphes passés vous encouragent à de plus grands encore. Qu'ils soient des motifs sans cesse parlants, pour vous soutenir, pour vous aiguillonner, pour vous faire vaincre sans vous lasser.

(1) *Bulletin*, t. XXVIII, p. 354.

Au bout de cette carrière sont les récompenses (1). »

Court n'était pas le seul correspondant d'Espinas, et l'on ne lira pas sans intérêt la lettre inédite suivante qu'il reçut de Pierre Peirot. « On ne saurait certainement être, » lui disait le pasteur du Vivarais, « plus sensible que je l'ai été à toutes les afflictions auxquelles la divine Providence vous a exposé. Il y a longtemps que je vous l'aurais témoigné, si je n'avais craint que des lettres de ma part n'eussent augmenté la malice de vos ennemis et ne vous eussent attiré de nouveaux chagrins, si elles avaient été interceptées. Je me suis donc contenté de vous plaindre et de prier Dieu en votre faveur... Ce qui se passe dans le Languedoc, et dont vous êtes informé, remplit d'espérance tout le monde. On y prêche publiquement, comme vous l'avez appris, sans que personne fasse la moindre défense. On n'a cependant encore aucun ordre de la cour qui autorise cela; mais on regarde son silence comme une marque de son consentement. Nos religionnaires sont aujourd'hui pleins de courage. Si les choses demeurent dans le même état, nous ferons aussi publiquement nos dé-

(1) *Bulletin*, t. XXIX, p. 409.

votions, s'il plaît à Dieu, d'abord que le beau temps viendra. En attendant, nous voudrions écrire au roi pour l'assurer de notre fidélité et le supplier d'avoir compassion de notre triste état Dans cette requête, nous ne manquerons pas de demander la délivrance de tous ceux qui, comme vous, Monsieur, souffrent pour la défense de notre sainte religion. Priez le Seigneur qu'il bénisse les travaux de tous ceux qui s'intéressent en faveur de Sion dans le deuil. Les prières de ceux qui, comme vous, mon cher frère, confessent le saint nom du Seigneur, ne peuvent lui être que très agréables. Je fais, au reste, les vœux les plus ardents pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers. Si je puis vous être de quelque utilité dans les quartiers, disposez de moi comme de celui qui a pour vous une estime et une considération singulières (1). » De pareilles lettres, qui circulaient de main en main, étaient une bonne fortune pour les galériens et venaient leur mettre au cœur un peu de courage.

Quel est cet adolescent qu'on est douloureusement surpris de rencontrer, si jeune encore, dans ce lieu d'ignominie ? Il a la démarche assurée et le front serein, et les autres prison-

(1) Lettre du 17 janvier 1744.

niers éprouvent pour lui une secrète considération, tant sa jeunesse éveille de sympathies. C'est Matthieu Morel, le neveu du pasteur martyr de ce nom, dont il fut pendant quelques mois l'élève. Arrêté à Lamastre avec son oncle, qui, essayant de fuir, succomba aux coups de ses agresseurs, il fut condamné par jugement de Bernage, le 8 février 1740, « à servir de forçat sur les galères du roi pendant sa vie, » tandis que la mémoire de son oncle était déclarée « éteinte, supprimée et condamnée à perpétuité (1). » Il avait à peine quinze ans. Le jeune étudiant prêta, plus d'une fois, le secours de sa plume au cordonnier illettré. « Morel, mon secrétaire, vous assure tous de ses devoirs, » lisons-nous dans une de ses lettres, et les sentiments de soumission que respire cette correspondance, le secrétaire d'Achard les trouvait dans son propre cœur.

Morel, du lieu de Cheyne, paroisse du Chambon, dans le Velay, était le compatriote et le parent du pasteur Peirot. Ce dernier lui écrivit comme à Espinas une lettre touchante. « Mon cher cousin, » lui disait-il, « les mêmes raisons qui m'avaient jusqu'à présent empêché

(1) Ch. Sagnier, *La Tour de Constance et ses prisonnières.* Pièces justificatives, p. 153.

d'écrire à votre collègue ont été aussi la cause que je ne vous ai pas témoigné combien votre triste esclavage m'afflige et combien votre fermeté, digne d'admiration, m'a édifié et réjoui. N'attribuez pas, s'il vous plaît, mon long silence au manque de tendresse. Il faudrait certainement que j'eusse un cœur bien dur et bien peu chrétien, si je n'étais pas rempli d'estime et d'attachement pour une personne qui me doit être chère par tant d'endroits. Le sang mentirait-il ? Oublierais-je les relations étroites que j'ai eues avec votre cher oncle ? Ne serais-je pas touché de compassion de voir une personne de votre âge souffrir avec courage pour la défense d'une religion que j'ai l'honneur d'enseigner ? Soyez assuré, mon cher cousin, que j'aurai toujours pour vous un attachement des plus tendres et des plus sincères. Si je pouvais vous être utile à quelque chose, faites-moi la grâce de vous adresser à moi sans aucun compliment. De quelque temps je n'ai pas vu mon cousin, votre père. Je pense pourtant qu'il se porte bien, de même que toute la famille, parce que je viens de recevoir une lettre de M. Lacombe (1), qui est dans la montagne, où il me dit que tout s'y porte bien. Ayez la

(1) Surnom du pasteur Dunière.

bonté, lorsque vous aurez l'honneur de m'écrire, de m'apprendre, et bien en détail, votre état, le nombre de ceux qui, comme vous, sont aussi dans les chaînes pour la profession de la vérité. Que ces chaînes qui vous lient, que ces afflictions que vous souffrez ne vous fassent jamais perdre courage. Soyez assuré que vous servez un grand et un bon Maître, qui vous récompensera abondamment. Vos travaux ne seront pas sans récompense au Seigneur. Marchez toujours sur les traces des fidèles de la primitive Eglise. Comme eux, vous serez en bénédiction parmi vos frères. Comme eux, vous brillerez au milieu de la génération perverse et tortue. Comme eux, vous serez un jour reçu dans le ciel avec votre divin Sauveur, qui ne manquera pas de vous couronner de gloire et d'honneur, après que vous aurez combattu le bon combat. Souvenez-vous de moi dans vos prières. Encore une fois, si je pouvais vous être utile, adressez-vous à moi. Le Seigneur veuille vous soutenir et vous délivrer bientôt. »

Les intendants n'envoyaient pas seulement des enfants au bagne, mais aussi des vieillards. Isaac Grenier de Lasterme, gentilhomme de Gabre, de cette héroïque famille de verriers qui a donné tant de pasteurs et de confesseurs

à l'Eglise, avait soixante-seize ans, lorsque, le 5 février 1746, l'intendant d'Auch l'envoya sur les galères de Toulon pour crime d'assemblée. On a de lui une lettre touchante qu'il écrivait à Lafon, le pasteur de la Provence, le 30 septembre 1753 : « Nous voyons par votre lettre, » lui disait-il, « les soins charitables que vous vous donnez pour les pauvres protestants captifs. Il serait à souhaiter que Dieu leur ayant suscité un Tite, tous ceux qui font profession de la même religion fussent des Macédoniens. Il est impossible de faire un détail exact de nos souffrances. Les circonstances dépendent toujours de ceux qui nous commandent. Elles varient suivant les caprices de ces esprits bizarres et toujours féroces. On vous a fait, Monsieur, le détail des habits que l'on nous donne, avec lesquels il faut essuyer la rigueur du froid et celle de l'été. Occupés aux travaux qu'on vous a marqués, n'ayant pour toute nourriture que du pain et de l'eau, on ne peut s'en exempter qu'en payant un sol tous les matins aux argousins ; autrement on est exposé de subir les mêmes peines, exposé à demeurer attaché à une poutre, avec une grosse chaîne, la nuit et le jour. Si la vénérable compagnie de Marseille ne nous donnait pas deux sols à chacun, la plus grande partie

de nous subirait ce supplice. » Et comme le pasteur avait loué la patience des galériens, le vénérable confesseur de lui dire : « Vous nous donnez des louanges que je suis bien loin, en mon particulier, de mériter. J'ai plutôt lieu de croire que ma captivité est un châtiment que mes péchés m'ont attiré, plutôt qu'une épreuve de ma fidélité ; puisque le bon Dieu m'afflige coup sur coup par la perte de ma famille. J'ai perdu deux fils que Dieu m'avait donnés, l'un à Marseille et l'autre ici ; et je viens d'apprendre la mort de ma chère épouse (1). »

Au commencement de l'année 1756 arrivait sur les galères de Toulon un jeune homme de vingt-huit ans, dont le nom allait avoir un singulier retentissement. Il s'appelait Jean Fabre. Le 1er janvier, son père était saisi par les soldats, dans une assemblée tenue aux carrières de Lecques, derrière la tour Magne ; poussé par son amour filial, il obtint, à grand'peine, de prendre sa place, et, bien loin que ce trait si touchant fût récompensé, Saint-Florentin ne craignit pas de faire peser son bras de fer sur celui dont les plus grands seigneurs de la cour

(1) Ch. Coquerel, *ouv. cité*, t. I, p 436. Au sujet de Tite, voir 2 Cor., VII, 5-7.

sollicitèrent la grâce, et que le drame de Fenouillot de Falbaire devait illustrer sous le nom de l'*Honnête Criminel.*

Nous pourrions citer bien d'autres compagnons de captivité de nos deux forçats dauphinois qui mériteraient de trouver place dans notre souvenir. Chaque année de nouvelles recrues venaient augmenter le nombre de ces confesseurs de Jésus-Christ, et pour un qui sortait il en entrait dix. De temps en temps quelques-uns, par une faveur particulière ou à prix d'argent, voyaient tomber leurs chaînes. Morel fut libéré en 1761. Jean Fabre sortit du bagne le 21 mai 1762, grâce aux démarches actives des frères Johannot de Francfort-sur-le-Mein. L'année suivante, ce fut le tour d'Espinas. Chaumont de Genève fut mis en liberté en 1764. On connaît sa curieuse entrevue avec Voltaire. Etienne Chiron le conduisit à Ferney, auprès du célèbre écrivain qui avait contribué à son élargissement. Quand ce dernier vit cet homme de chétive apparence : « Quoi ! » lui dit-il, « mon pauvre petit bonhomme, on vous avait mis aux galères ! Que voulait-on faire de vous ? Quelle conscience de mettre à la chaîne et d'envoyer ramer un homme qui n'avait commis d'autre crime que de prier Dieu en mauvais français ! » Un octogénaire de Béda-

rieux, Jean Bonafous, cousin de Paul Rabaut, sortit en 1768, et Chambon, l'ami de Dortial, l'année suivante. Dominique Chéruques, du Béarn, s'évada du port de Marseille, le 7 août 1770, et put se réfugier à Genève. Mais, malgré leur ardent désir de la liberté, et quelques démarches qu'ils fissent pour l'obtenir, Antoine Riaille et Paul Achard, semblables au paralytique de Béthesda, qui voyait ses compagnons d'infortune trouver la guérison dans les eaux miraculeuses, sans qu'une main secourable vînt l'y plonger lui-même, voyaient se vider les bagnes sans qu'on songeât à les délivrer. L'heure approche pourtant où ils pourront reprendre en paix le chemin de leur vallée natale. Il nous reste à raconter les démarches qui la précédèrent.

IV

Un jeune pasteur distingué, sorti du catholicisme, qui devait plus tard abandonner la chaire pour la tribune politique et s'égarer sur les bancs de la Convention, Pierre Lombard, dit Lachaux, exerçait en 1772 son ministère à Nyons et dans les Eglises environnantes. Emu de compassion à la pensée des souffrances de Paul Achard, il rédigea en sa faveur un mé-

moire, d'un style trop déclamatoire, qu'il envoya, à la fin de cette année, à M. de Boyne, ministre de la marine. Voici le langage qu'il faisait tenir à son compatriote :

« Je gémis sur les galères depuis près de vingt-huit ans. Il y a longtemps que la mort aurait tari mes larmes, si le sentiment de mon innocence et la religion dont je suis martyr ne m'eussent soutenu. Le prétexte de ma condamnation fut cette religion même. » Le galérien raconte alors en détail les circonstances de son arrestation : « La tranquillité avec laquelle les protestants firent leurs assemblées en 1744 rendit leurs pasteurs moins précautionnés dans les asiles qu'ils choisissaient. M. Toulouse, pour lors curé à Châtillon, ayant appris qu'un de nos pasteurs s'était retiré dans sa paroisse, envoya en toute diligence un exprès à Die pour faire venir la maréchaussée de cette ville. Mais pour que la maréchaussée eût le temps de se rendre à Châtillon, M. le curé fut trouver M. notre ministre, et, pour mieux l'amuser, il l'engagea adroitement dans une dispute de religion. Le dessein de M. Toulouse ayant transpiré, je fus un des premiers à l'apprendre et un des premiers à le croiser. Je fus, pour cet effet, dans la maison où était M. notre ministre, et, pour l'obliger d'en sortir, je lui dis

qu'un malade à l'extrémité réclamait son ministère, et je lui marchai sur le pied pour lui donner à entendre qu'on méditait contre lui quelque chose de funeste. M. notre ministre ayant ainsi échappé à M. le curé, je ne lui échappai point moi-même. Il écrivit contre moi que j'étais venu enlever M. notre ministre avec *attroupement*, et, sur son exposé, je fus décrété de prise de corps et, quelque temps après, condamné aux galères perpétuelles où je portai mon innocence et le désespoir de n'avoir pu la faire éclater. »

Achard n'a pas de peine à se laver du prétendu crime qu'on lui reproche ; puis, attribuant les rigueurs dont il est l'objet aux préventions injustes qu'on nourrit contre les protestants, il continue en ces termes : « Obscur, oublié, enveloppé de mon infortune dont tout augmente le sentiment, je n'ai pas le bonheur de connaître la personne respectable qu'on veut intéresser à mon sort. Mais la confiance avec laquelle on recourt à son autorité est pour moi un témoignage certain qu'elle pense que le plus digne usage de son pouvoir, c'est de faire des heureux. Je la supplie donc de l'exercer en ma faveur. Mes malheurs et sa magnanimité me font espérer que j'en serai l'objet. Je fonde moins mon espérance sur la gloire qu'on ac-

quiert en se déclarant le protecteur des faibles et des opprimés, que sur le délicieux plaisir qu'on éprouve en faisant du bien, plaisir que les grandes âmes seules connaissent et goûtent.

» D'ailleurs, que ne dois-je pas espérer aujourd'hui que la bienfaisance est devenue une vertu ? Je n'ignore pas que la douce philosophie s'est insinuée dans tous les cœurs dignes d'elle. C'est en perçant de coups le fanatisme affreux, qu'elle est enfin remontée sur le trône d'où elle veille sur les plus chers intérêts des citoyens, autrefois sans cesse en péril. C'est elle qui a rendu l'honneur aux familles désolées des Calas et des Sirven et immortalisé les Fabre. Cœurs sensibles et généreux, qui avez illustré votre siècle, serais-je le seul malheureux de qui vous ne pourriez sécher les larmes ? Aussi peu coupable que ces illustres criminels, je suis aussi digne de compassion. J'ai perdu le premier et le plus précieux des biens, ma liberté. On m'a ravi avec elle non mon innocence, mais mon honneur... C'est au nom de vos vertus et d'un Dieu rémunérateur des bons que je vous demande ces deux grands biens dont la privation me rend l'existence insupportable. Puissent mes gémissements parvenir jusqu'à vous ! Puissiez-vous apprendre à l'univers que si ma patrie n'a pas eu autrefois de plus dangereux ennemi

qu'elle, elle a enfin produit des hommes sages qui ont su la réconcilier avec elle-même (1). »

Les semaines et les mois s'écoulant sans apporter de réponse, Lombard eut la pensée d'adresser son placet à Voltaire. Voici la lettre qu'il écrivit à cette occasion au patriarche de Ferney. On regrette qu'oubliant trop son caractère de pasteur, il adresse des éloges sans réserve à l'ennemi juré du christianisme :

« Monsieur, » lui disait-il, en faisant allusion au mot de Voltaire cité plus haut, « permettez qu'un de ceux qui prient Dieu en patois vous adresse une épître et un mémoire écrits de même. Comme il est peu d'idiomes que vous n'entendiez, je pense que vous me comprendrez. Vous apercevrez, au travers d'un style mélangé, qu'il s'agit d'une cause bien propre à intéresser les vrais philosophes, mais qui cependant n'a pas attendri M. de Boyne, sans doute parce qu'elle lui a mal été recommandée, ou plutôt parce que mon mémoire était d'une diction révoltante.

(1) Papiers Chiron. Ces précieux documents, qui appartenaient à M[me] veuve Sérusclat, d'Etoile (Drôme), et dont M. le pasteur Arnaud, de Crest, a dressé le catalogue dans le *Bulletin du protestantisme*, t. XXI, p. 150, sont maintenant à la Bibliothèque du protestantisme, à Paris.

» Pour vous, Monsieur, en qui les malheureux trouvent un refuge et un père, quel que soit leur langage, vous accueillerez favorablement ce que j'ai fait pour l'infortuné Achard. Vous me saurez même gré de vous avoir fourni l'occasion d'exercer la bienfaisance de votre cœur.

» Que ne me suis-je d'abord adressé à vous! Me pardonnerez-vous, Monsieur, de ne pas l'avoir fait ? Vous auriez peine à vous y résoudre si vous connaissiez l'estime où je vous tiens. Je sais que la philosophie bienfaisante, cette amie de l'humanité, doit ses progrès autant à vos touchants exemples qu'à vos éloquentes leçons. Je vous avouerai même que je n'aime les hommes, que le goût du bien ne s'est profondément enraciné dans mon cœur, que depuis la lecture de vos immortels ouvrages. O grand homme! je vous dérobais une bonne action ; et ce larcin me rendait d'autant plus coupable à vos yeux que je vous ravissais véritablement votre bien. Vous voilà vengé de mon injustice, et l'insensibilité d'un grand me donne des remords que je me *fus* (*sic*) épargné, sans ma timidité ou plutôt sans l'oubli de vos vertus.

» Je me flatte, Monsieur, que, tout insupportable qu'est ma lettre, vous le pardonnerez à un admirateur passionné de vos talents et qui

respecte autant votre personne qu'il prise votre belle âme (1). »

Voltaire renouvela-t-il ses premières tentatives restées infructueuses? nous l'ignorons. Mais il appartenait à un jeune négociant de Marseille, Claude Eymar, qui s'intéressait à nos galériens, de donner une impulsion décisive aux démarches tentées en leur faveur. Eymar était un grand admirateur de Rousseau. Il pria, vers 1774, le célèbre écrivain dont les ouvrages, à ce qu'il disait, l'avaient détourné du vice et ramené dans les voies de la vertu, de « s'intéresser aux malheurs de deux vieillards protestants qui, pour fait de leur religion, gémissaient encore sur les galères, et d'employer son crédit auprès des grands pour obtenir leur liberté. » Cette lettre resta sans réponse. Rousseau, l'ami généreux des hommes, l'était avant tout de son repos. Le silence de ce philosophe morose n'aurait pas surpris Eymar, s'il eût connu la réponse qu'il faisait, dix ans auparavant à une demande semblable : « Peut-être, en voulant les défendre, avancerais-je par mégarde quelque hérésie pour laquelle on me ferait saintement brûler. Enfin, je suis abattu, découragé, souffrant et l'on me

(1) Lettre du 7 février 1774. *Ibid.*

donne tant d'affaires à moi-même que je n'ai pas le temps de m'occuper de celles d'autrui (1). » Eymar fit néanmoins le voyage de Paris. Muni de recommandations, il put approcher Rousseau et visiter plusieurs fois le célèbre écrivain, mais sans rien obtenir de lui. Heureusement il fit à Paris la connaissance de Court de Gébelin, le fils d'Antoine Court, et le savant auteur du *Monde primitif*, qui, tout en poursuivant ses recherches scientifiques, n'oubliait pas qu'il était l'agent général des Eglises réformées, et portait le plus vif intérêt à ses frères. Cet écrivain qu'Eymar appelle « un des hommes les plus modestes et les plus aimables que j'aie connus de ma vie, » le seconda activement dans ses démarches. Eymar, en quittant Marseille, avait vu les deux infortunés et s'était muni de toutes les notes et pièces nécessaires pour faire réussir son projet. Dès les premiers mots qu'il en dit à Court : « Quel beau jour, » s'écria celui-ci, « si Dieu couronne nos efforts et nos espérances ! Je suis à vos ordres la nuit et le jour. Nous irons à Versailles quand vous voudrez (2). »

Ils s'y rendirent au commencement de mai

(1) Lettre à M. de Pourtalès. *Bulletin*, t. III, p. 323.
(2) *Bulletin*, t. I, p. 178.

1774, et leur première visite fut pour M. Hurson, ancien intendant de la marine, « homme juste et humain, » dit Jean Fabre dans son autobiographie (1). Il connaissait particulièrement Court de Gébelin, au grand ouvrage duquel il avait souscrit. D'ailleurs, ayant eu de fréquentes occasions de voir de près les protestants condamnés pour cause de religion et d'observer leur conduite, il s'était intéressé à leur sort, et, autant qu'il dépendait de lui, avait adouci à leur égard la sévérité des ordonnances. C'est grâce à son intervention que plusieurs avaient été rendus à la liberté. Il n'en restait plus que deux lorsqu'il quitta sa place : nos Dauphinois, que son successeur avait oubliés.

M. Hurson accueillit nos deux solliciteurs avec la plus grande bienveillance. Il applaudit à leur projet et leur en fit espérer la réussite. Après leur avoir indiqué la marche à suivre, il obtint pour eux une audience de M. de Boyne, ministre de la marine. A peine Eymar eut-il exposé à ce dernier l'objet de sa demande que le ministre se récria :

— Quoi ! des protestants encore aux galères ! Cela n'est pas possible, vous vous trom-

(1) *Bulletin*, t. XIV, p. 105.

pez, monsieur, et je suis certain qu'il n'y en a plus (1).

— Je ne me trompe point, lui répondit Eymar d'un ton respectueux, mais avec l'accent de la conviction. Non seulement j'en ai la preuve écrite, mais encore je suis témoin oculaire de ce que j'avance. Il n'y a pas un mois que j'ai quitté les deux forçats, à l'existence desquels Votre Grandeur a peine à croire ; ils se nomment l'un Riaille et l'autre Achard, ils ont tel âge, ils sont depuis tel temps aux galères, ils y ont été envoyés ensemble et par un même arrêt du parlement de Grenoble, pour contravention aux ordonnances du roi sur les assemblées religieuses. Au surplus, tous ces faits sont faciles à vérifier.

Le ministre étonné proposa sur le champ à ses visiteurs de passer aux bureaux de la marine. Il y vit les écrous des prisonniers et, se rendant à l'évidence, il donna aux deux solliciteurs l'assurance qu'il serait fait droit à leur requête.

Eymar et Court quittèrent le cabinet du ministre, tout heureux du succès de leur démar-

(1) Cette erreur était partagée par plus d'un protestant. Un correspondant du pasteur Gal-Pomaret lui écrivait, le 10 septembre 1774 : « J'ai été surpris que nous ayons encore deux de » nos gens aux galères. On m'avait assuré qu'il n'en restait plus. »

che. Leur joie fut de courte durée. Le 10 mai, Louis XV, usé avant l'heure par ses débauches, expirait tristement à Versailles (1). Cette mort amena un changement dans le ministère et ils durent ajourner la réalisation de leurs espérances.

Le jeune banquier retourna à Marseille, mais Court de Gébelin prit en main la cause des prisonniers. Sa correspondance de cette époque est pleine d'allusions à cette affaire. Il écrit le 17 juillet à Olivier-Desmont, pasteur à Bordeaux : « Vous avez appris le coup que je viens de parer et, actuellement, je négocie pour la liberté de deux malheureux, malgré le peu de temps que me laisse un ouvrage immense (2). » Il entretenait aussi de ses démarches le pasteur d'Annonay, Abraham Chiron. Ce dernier écrivait, le 18 août, à son père, Etienne Chiron, de Ge-

(1) On a peine à comprendre qu'un pasteur du désert ait fait, en ces termes, son oraison funèbre : « Nous avons perdu, Monsieur, un bon roi, en perdant Louis XV. Les prisons, les galères, tout regorgeait de nos confesseurs quand il monta sur le trône ; et quand il l'a quitté, il ne s'est trouvé aucun de nos frères en captivité. Ce bon prince a eu ses faiblesses, même ses vices. Hé ! quel homme ne les a pas ! l'homme dur et cruel est le seul qui doit être détesté, et Louis XV était la douceur, l'humanité, la bienfaisance même. » Lettre de Gal-Pomaret à Olivier-Desmont. (*Bulletin*, t. XIX-XX, p. 74.)

(2) *Bulletin*, t. XXI, p. 90.

nève : « M. Court m'apprend, en date du 6, qu'il vient de présenter à M. de Boyne un mémoire pour obtenir la liberté des deux seuls forçats qui restent aux galères (1). » Trois mois après, Abraham Chiron recevait de son correspondant parisien les lignes suivantes, datées du 19 novembre : « J'écris en Dauphiné pour avoir une justification, qui m'est nécessaire, des motifs de condamnation de deux confesseurs que nous avons encore aux galères (2). »

Gébelin reçut les renseignements demandés, et Turgot ayant remplacé M. de Boyne au ministère de la marine, ce fut au premier qu'il les adressa. Ce ministre, aussi grand homme d'Etat que grand homme de bien, et dont un historien moderne a dit « qu'il arrivait au pouvoir avec le grand dessein de prévenir une révolution par une réforme (3), » accueillit Court avec une extrême bienveillance, en lui disant qu'on n'avait pas besoin de lui recommander de pareils objets qui se recommandaient assez par eux-mêmes. Il ajouta toutefois que cette affaire n'était point de son ressort, et qu'il fallait s'adresser à M. de la Vrillière. C'était ce

(1) Papiers Chiron.

(2) *Ibid.*

(3) Mignet, *Notices et mémoires historiques*, t. I, p. 36.

fameux Phelypeaux, comte de Saint-Florentin, qui avait fait peser, pendant sa longue administration, un joug de fer sur les protestants et dressé la potence de Benezet et de Teissier. « Ceci rendait la chose difficile, » dit Court ; « cependant je franchis le saut. » Heureusement que cette affaire ne concernait point ce haut fonctionnaire. C'était du garde des sceaux que dépendait la grâce des galériens. « Me voilà donc retourné du côté de M. le garde des sceaux, » écrivait Court à un ami, le 13 juin 1775. « Ma requête est déjà présentée. J'ai même écrit fortement à ce sujet à M. de Peligny, premier commis en cette partie, que j'ai manqué à Versailles. Je viens de trouver une forte protection auprès de M. le garde de sceaux. Il y aura bien du malheur si nous ne réussissons, malgré le serment du roi d'extirper l'hérésie, qui va se renouveler (1). » Le 4 juin, Court de Gébelin avait remis à M. de Peligny, avec une lettre pressante, une requête au roi qu'il avait rédigée lui-même en faveur des confesseurs. Elle était ainsi conçue :

« *Au Roi.*

» SIRE,

» Deux vieillards infortunés, âgés de plus de

(1) *Bulletin*, t. I, p. 321.

soixante-dix et de plus de soixante ans, dans les fers depuis plus de trente ans pour cause de religion, se jettent aux pieds de Votre Majesté pour la supplier de leur accorder cette liberté dont ils sont privés depuis si longtemps, et qu'ils méritent par la longue expiation de la faute qu'ils peuvent avoir commise, par leur vieillesse qui les met hors d'état de servir sur les galères auxquelles ils furent condamnés pour la vie, et par la conduite qu'ils ont tenue depuis ce temps-là, conduite qui a édifié tous leurs supérieurs et MM. les intendants de marine en particulier, qui ne refuseront pas de leur rendre ce bon témoignage.

» Déjà Antoine Riaille et Paul Achard, tous deux du diocèse de Die et tous deux condamnés, en 1745, aux galères perpétuelles, pour cause de religion, par le parlement de Grenoble, ont vu rompre les fers de tous les protestants qui ont été condamnés comme eux aux galères pour cause de religion. Sans être plus coupables, auront-ils seuls à gémir sous le poids de leur infortune, et, sous un règne de justice et d'humanité, seront-ils obligés de verser des pleurs jusqu'au tombeau ? Trente ans de punition et de douleurs ne seront-ils pas une expiation suffisante aux yeux des lois pénales ?

» Sire, que votre grande âme soit touchée

de compassion envers eux! Que, dans le moment où la France est en joie sur le roi, ces infortunés puissent aller le bénir dans le sein de leurs familles! Elles vous béniront, Sire; tout le monde applaudira à la clémence de Votre Majesté; et ceux qu'effraya l'ancienne rigueur des lois pénales, revenus de leur consternation, se féliciteront d'être Français : l'on craindra de déplaire à un monarque juste et bon (1). »

Court avait accompagné ce placet d'une requête au garde des sceaux, qu'il terminait par ces mots : « Et vous, Monseigneur, qui fûtes toujours juste et bon, en finissant la journée où vous aurez obtenu la grâce de ces deux vieillards, dernières victimes aujourd'hui de l'erreur, en ce genre du moins, et de la rigueur des lois, vous vous applaudirez d'avoir fait cet usage de votre crédit, et sentirez l'avantage d'être grand en puissance et en bonté. »

Ces démarches, poursuivies avec une persévérance infatigable, furent enfin couronnées de succès. « Ma requête pour les deux confesseurs qui restent sur les galères, » écrivait quelque temps après Gébelin, « a été accueillie de la manière la plus gracieuse, et j'ai

(1) *Ibid.*

parole qu'ils sortiront à un temps marqué et peu éloigné. Je l'avais accompagnée d'une notice de tout ce qu'on avait souffert en 1745, année de la condamnation de ces deux braves Israélites. Elle a fait la plus grande sensation. On ignorait tant d'horreurs ; on a bien fait espérer qu'on ne reverrait plus de pareils exemples. »

Enfin, le grand jour se leva, et le 30 septembre 1775, Court de Gébelin pouvait écrire à Charles de Végobre, réfugié de Genève : « N'est-ce pas bien finir le mois de septembre que de vous apprendre que la grâce de nos deux braves confesseurs sur les galères vient d'être accordée par le roi et que M. de Sartine en expédie les ordres ? Je me félicite d'avoir été l'instrument dont la Providence s'est servi pour faire entendre efficacement leur voix. Ce qui augmente mon plaisir, c'est qu'on s'est empressé, de la cour, à m'apprendre ce succès, et je ne perds pas un instant de vous en instruire (1). »

Court s'empressa aussi d'annoncer à Claude Eymar cette bonne nouvelle. Quand celui-ci la porta aux galériens, ils l'accueillirent — c'est du moins lui-même qui nous le dit — avec indifférence. Nous avons peine à l'en croire sur

(1) Ch. Dardier, *Court de Gébelin*, p. 58.

parole, et nous le soupçonnons de vouloir ajouter, par ce détail, du piquant à son récit. L'explication qu'il nous donne de ce « phénomène » ne nous paraît pas suffisante, quand il l'attribue « aux grandes faveurs » dont ces honnêtes criminels jouissaient depuis quelque temps. Sans doute, on ne les confondait plus avec les autres forçats; ils n'étaient plus à la chaîne et pouvaient exercer librement leur métier. Au moyen d'un cautionnement, ils avaient même la faculté d'aller et venir librement dans la ville; mais les montrer, quand leur lettre de grâce arriva, « inconsolables de se voir forcés d'être libres, » c'est évidemment payer son tribut à la rhétorique du dix-huitième siècle. Une caisse de secours, établie depuis longtemps à Marseille et qu'alimentaient les offrandes des Eglises, vint en aide aux forçats libérés. Ils reçurent chacun un équipement complet et mille francs en argent; et, après avoir fait leurs adieux à celui qui s'était employé avec tant de zèle à leur délivrance, ils prirent le chemin du Dauphiné. Comme ils durent tressaillir lorsque, aux approches de Livron, ils virent se dresser, dans le lointain, ces hautes montagnes si pittoresques, au pied desquelles s'était écoulée leur enfance, Ambel, Rochecourbe, plus connue dans le pays sous

le nom de *Trois Becs*, et la masse imposante de Glandaz! Que de changements survenus dans leur vallée depuis l'année sinistre de leur capture! Ils étaient comme étrangers dans les lieux qui les avaient vus naître; ils les avaient quittés dans la force de l'âge, ils y rentraient vieillis plus encore par les privations que par les années. Riaille avait soixante-quatre ans et Achard soixante-seize. Sans doute, ils ne jouirent pas longtemps, ici-bas, du calme qui succédait pour eux à un si long orage. Mais ils purent, du moins, adorer Dieu, le reste de leurs jours, dans l'assemblée de leurs frères, sans courir le risque d'être inquiétés, et lui rendre grâces pour les secours qu'ils avaient reçus de lui dans leurs grandes épreuves; et leur touchante histoire nous apparaît comme une application vivante de cette parole du psalmiste : « Le juste a des maux en grand nombre, mais l'Eternel le délivre de tous. » (Ps. XXXIV, 20.)

VIII

LE PORTEFEUILLE D'UN PASTEUR DU DÉSERT

Qui connaît Pierre Peirot, l'un des pasteurs les plus remarquables des Eglises réformées au dix-huitième siècle? Peu de personnes assurément. Nos historiens protestants, les frères Haag, Charles Coquerel, M. Edmond Hugues, citent bien son nom, mais en passant, sans nous donner sur lui des renseignements suffisants, et ce qu'ils nous disent de ses mérites ne fait qu'éveiller notre curiosité, bien loin de la satisfaire. Et pourtant, Pierre Peirot fut élu secrétaire du synode national de 1744, dont il avait efficacement travaillé à préparer la réunion. Il présida les délibérations de ceux de 1748 et de 1756, et fut encore le modérateur adjoint du dernier synode national, tenu au Désert en 1763. Il fallait donc qu'il jouît d'une grande

réputation auprès de ses collègues pour qu'ils lui confiassent ainsi, à plusieurs reprises, les fonctions les plus honorables et les plus difficiles ; et son nom mérite d'être sauvé de l'oubli.

Or, il nous est facile de satisfaire la curiosité du lecteur à son égard. Une descendante du ministre sous la croix, Mme Chalamet, de Valence, veuve d'un sympathique préfet de l'Ardèche, a bien voulu nous confier ce que nous appellerions volontiers le portefeuille de son aïeul. Il est volumineux et renferme de précieux documents. A côté d'un grand nombre de lettres et de pièces relatives aux affaires du temps, et qui éclairent, en particulier, d'un nouveau jour, la tragique existence d'un collègue et d'un ami de Peirot, le jeune pasteur Desubas, on y trouve une collection de soixante-deux sermons qui ne sont pas sans mérite, au double point de vue du fond et de la forme; puis viennent des fragments du journal du pasteur et des pensées détachées sur divers points de théologie et de morale. Nous avons parcouru ces pièces avec une vive curiosité. Elles nous transportent un siècle et demi en arrière, au milieu de l'âge héroïque de notre Eglise, et nous font vivre dans l'intimité d'un homme de foi et d'intelligence qui, à travers mille obstacles, sut travailler avec succès, par la plume et par la

parole, au relèvement de la Sion protestante.

Le plaisir que nous a procuré cette lecture, nous voudrions le faire partager à nos lecteurs. Qu'ils ne s'attendent pas à une biographie détaillée. Nous n'ambitionnons que le rôle modeste de porte-voix. Mais avant de céder la parole à notre pasteur, il faut bien raconter en quelques mots son histoire.

I

Pierre Peirot naquit, vers 1712, dans la paroisse de Champ-Clause, en Velay. Il appartenait à cette forte race montagnarde, si accessible de nos jours à la prédication de l'Evangile, et qui a fourni plus d'un pasteur fidèle aux Eglises du Désert. De bonne heure il sentit s'éveiller en lui la vocation du martyre, et il se lia d'étroite amitié avec Pierre Durand, l'apôtre du Vivarais, qui le fit bientôt recevoir au nombre des prédicateurs de la province. Un des sermons de notre collection fut prononcé en septembre 1733. Trois ans après, le jeune proposant obtint d'un synode l'autorisation d'aller perfectionner ses études à Lausanne. Il passa trois ans au séminaire de cette ville, de juillet 1736 à juillet 1739, époque de sa consécration, au

synode des Boutières (1). Le certificat, qui lui fut délivré l'année suivante par ses professeurs, va nous dire avec quel sérieux il avait poursuivi ses études et s'était préparé aux redoutables fonctions du ministère évangélique :

« M. Pierre Peirot, natif de la paroisse de Champ-Clause, en Velay, s'étant adressé à nous pour avoir un témoignage des pasteurs et professeurs de l'académie de Lausanne, touchant sa conduite et ses études,... nous le lui avons accordé avec d'autant plus de plaisir que nous n'avons et ne savons rien que de bon et de louable à dire sur son compte. Dès son arrivée à Lausanne, en juillet 1736, il s'est appliqué, avec toute l'assiduité dont il était capable, à toutes les études qui lui étaient nécessaires pour exercer dignement, un jour, le saint ministère de l'Evangile ; et il a toujours fait paraître, dans toute sa conduite, des mœurs très réglées, une piété sans fard, un grand amour pour la vérité et la charité et beaucoup de zèle pour notre sainte religion. Ce qui, joint aux preuves réitérées qu'il nous a données de ses lumières naturelles et de ses connaissances acquises, nous a fait juger qu'il pouvait être un fidèle ministre de Jésus-

(1) *Bulletin*, t. V, p. 210.

Christ. En conséquence de quoi, après avoir obtenu l'autorisation de nos supérieurs, il a reçu l'imposition des mains pour ce saint emploi, le 27 juillet de l'année dernière 1739. Et nous ne doutons pas qu'aidé du secours de Dieu, que nous implorons pour lui de tout notre cœur, il n'en remplisse les fonctions avec fruit et édification, partout où il sera appelé. »

Le jeune pasteur ne démentit pas ces belles espérances. Rentré dans le Vivarais, il s'y consacra, avec un grand zèle, au bien de ses coreligionnaires et se mit à parcourir en tout sens la province, en faisant l'œuvre d'un évangéliste. « Depuis que je suis arrivé dans ce pays, » écrivait-il à Court (1), « j'ai été dans tous les endroits où il y a des gens de notre religion. Je me suis informé de leur état et de leurs vues. J'en ai trouvé quelques-uns dont la conduite et les sentiments m'ont beaucoup édifié. Ils ont plusieurs bons livres instructifs et pieux qu'ils lisent en famille, les jours de dimanche. Ils se donnent des soins pour apprendre la religion à leurs enfants et pour les former à la vertu... » Mais ce n'est là que l'exception. Ailleurs la persécution et le man-

(1) Lettre du 11 mai 1741.

que de pasteurs ont eu des résultats déplorables que le correspondant de Court lui signale avec tristesse : « J'ai remarqué, en plusieurs, beaucoup de froideur et d'indifférence pour ce qui regarde leur salut, une profonde ignorance, plus d'amour pour leur pays que pour leur religion. J'en ai trouvé, de l'âge de trente ans, à qui j'ai raconté l'histoire de la vie et de la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui m'ont avoué ingénument que jamais ils n'avaient entendu parler de ces choses. Ils avaient de la peine à se persuader que Dieu eût tout fait pour le salut des hommes. S'ils ont quelque connaissance, elle ne roule, pour l'ordinaire, que sur les controverses que nous avons avec l'Eglise romaine ou sur d'autres matières encore moins intéressantes par rapport à eux. »

Peirot se mit résolument à l'œuvre pour dissiper tant d'ignorance et de préjugés. Il fut efficacement secondé dans son ministère par sa fidèle compagne, née de Lorme, qui habitait une propriété de ce nom, dans la paroisse de Silhac, près de Vernoux. Elle était aguerrie aux persécutions et avait dû, pour crime d'assemblée, passer quelque temps derrière les épaisses murailles de la tour de Constance. Elle fut une aide précieuse pour son mari,

dont elle excitait le zèle, bien loin de le refroidir.

Nous ne raconterons pas en détail la longue carrière du pasteur vivarois. Il devint bientôt non seulement l'âme des Eglises de sa province, mais encore un des pasteurs les plus influents du royaume. Les ennemis de l'Evangile le savaient bien. Ils redoutaient fort son influence et mettaient tout en œuvre pour le perdre. Un espion, dans une liste qu'il dressa, vers 1750, des pasteurs du Languedoc, nous donne le signalement de cet homme dangereux : « Le nommé Peirot, prédicant, ou du Perrault, taille de cinq pieds, deux pouces et demi environ, âgé d'environ trente ans, a le département du Vivarais et du Velay (1). » La maréchaussée le rechercha longtemps et ne put mettre la main sur lui. Plus heureux que Durand, que Desubas, que tant d'autres, s'il vit plusieurs fois la mort de près, il put du moins éviter la potence et, jusqu'en 1771, époque où ses forces épuisées l'obligèrent à prendre du repos, il fit face aux devoirs multiples de son ministère avec une infatigable activité. Pendant près de quarante ans, il préside des assemblées religieuses, convoque des sy-

(1) *Bulletin*, t. XIX-XX, p. 369.

nodes, correspond avec ses collègues ou les amis des pays étrangers, écrit des lettres pastorales aux *temporiseurs* qu'effraie la persécution ou aux galériens pour la foi, et s'interpose comme arbitre des différends qui surgissent au sein des Eglises. Quand la persécution se ralentit, comme son cœur s'ouvre à l'espérance ! Quelle joie profonde éclate dans ces lignes écrites, le 9 décembre 1743, à l'étudiant Blachon, de Lausanne : « Béni soit Dieu ! nos Eglises sont beaucoup plus tranquilles qu'elles n'aient été depuis longtemps. On paye des amendes, en certains endroits, mais peu. On ne prend aucune fille pour les couvents. Ceux que nous avons mariés sont en repos. L'évêque de Viviers écrivait ceci, vers le printemps, à un curé de son diocèse : « J'ai souvent parlé au roi touchant les mariages bénis à la lune sans avoir pu rien obtenir contre eux, et présentement le roi n'en veut pas même entendre parler. » La plupart des catholiques sont alarmés et disent que, dans peu, on verra nos temples rebâtis, la persécution cesser, chacun servir Dieu selon les mouvements de sa conscience. Quels vœux, mon cher ami, ne devons-nous pas faire ! Quelles prières ne devons-nous pas adresser au Tout-Puissant pour qu'il lui plaise de nous faire voir cet heureux

temps! Quel sujet n'aurions-nous pas de nous écrier alors : « C'est ici la journée de l'Eternel. La droite de l'Eternel a fait vertu! » Jusqu'à présent, j'avais toujours été dans le doute, toujours craint de ne voir jamais des événements si intéressants et si agréables. Aujourd'hui je change de sentiments, je suis tout rempli de ces flatteuses espérances. » Hélas! ces espérances étaient prématurées. La persécution n'était qu'assoupie, grâce à la guerre de la succession d'Autriche, qui réclamait toute l'attention de la cour. Elle se réveilla plus violente que jamais après la victoire de Fontenoy, et bientôt l'arrestation de Desubas vint jeter le deuil et l'épouvante dans le Vivarais. C'est alors que Peirot se dépense, qu'il se met en campagne pour sauver son ami, — ou du moins, — car les intendants ne relâchaient guère des prisonniers de cette importance, — pour prévenir les funestes conséquences qu'une tentative d'enlèvement aurait eues pour les Eglises. Il dissipe les attroupements armés qui veulent arracher Desubas aux mains de ses ennemis; il écrit aux officiers de l'escorte, à La Devèze, le commandant de la province, pour plaider la cause des protestants; et quand le jeune confesseur a donné joyeusement sa vie pour son Maître, Peirot, veillant encore sur sa

chère mémoire, demande que le souvenir de sa constance soit conservé pour servir d'exemple aux générations futures. N'est-ce pas à Desubas, entre autres, qu'il pensait lorsqu'il écrivait à Court, quelques années après : « Ce qui serait surtout fort édifiant pour tous les bons fidèles, ce serait de leur apprendre comment la plupart de ces zélés ministres, qui ont travaillé au bien des Eglises, ont courageusement souffert pour la défense de la vérité et terminé leur pénible carrière, en signant de leur sang l'Evangile qu'ils avaient prêché ? »

Tel est ce chrétien, qu'on ne peut s'empêcher d'aimer, dès qu'on apprend à le connaître ; mais il est temps d'ouvrir son portefeuille et de voir les révélations intéressantes qu'il renferme.

II

On trouve dans le portefeuille de Peirot des fragments de son journal. Le journal d'un pasteur du Désert ! A ces mots, plus d'un lecteur s'est mis, sans doute, à rêver d'assemblées surprises, de prédicateurs poursuivis, de cachettes obscures qui les mettent à couvert de la maréchaussée. Il est possible que si nous étions, de nos jours, exposés aux mêmes tra-

verses, nous consignerions, avec un soin jaloux, dans nos tablettes, les moindres dangers que nous ferait courir la profession de la foi et que nous les raconterions avec une prolixe complaisance. La recherche de l'effet, la mise en scène, le besoin de nous produire, comme nous tombons volontiers dans ces travers ! Nos pères du siècle dernier ne les connaissent pas. On peut s'en convaincre par le journal de Paul Rabaut, qu'a publié le *Bulletin du protestantisme* (1). Il parle bien des dangers qu'il a courus, mais en quels termes ! Ecoutez plutôt : « Le 15 du mois de novembre, je convoquai une assemblée au puits de Saumade, par-dessus la métairie de Granon, à une lieue de Nîmes, qu'il ne fut pas possible de finir, parce qu'un détachement vint à quelque distance de là. Il fallut donc prendre la fuite. » Et c'est tout : pas de détails émouvants, pas de phrases ! De même, quand il parle de l'arrestation et du martyre de ses collègues. Voici, consignée sans réflexions, sans qu'il donne cours à sa douleur, la mort d'un de ses compagnons d'œuvre, qu'il aimait bien pourtant, Etienne Teissier : « Les troupes du Languedoc, ayant fait une recherche générale dans le Bas-Lan-

(1) Tome XXVII, p. 113 et suiv.

guedoc et dans les Cévennes, le 4 août 1754, M. Teissier, surnommé Lafage, ministre des Basses-Cévennes, eut le malheur d'être arrêté, et il fut exécuté à Montpellier, le 17 du même mois. » Ces notes, comme on le voit, n'ont rien de dramatique ; mais leur laconisme même n'est-il pas éloquent ? Mieux que beaucoup de paroles, ne fait-il pas ressortir le caractère indomptable et la foi sereine de ces hommes de Dieu ?

Le journal de Peirot ne ressemble en rien à celui du pasteur de Nîmes. C'est plutôt un recueil de réflexions, de « pensées diverses, » comme il le dit lui-même, que le résumé des événements de sa vie. Le pasteur du Vivarais s'y révèle à nous comme un homme qui aime à rentrer en lui-même et à se rendre compte de ses impressions. Deux motifs l'ont porté à l'écrire, et il prend soin de nous les indiquer dans les *préliminaires* de ses *Pensées* : « On laisse toujours, lorsqu'on écrit, échapper quelque trait qui nous dépeint, quand même nous ne le voudrions pas... Une idée qui n'existe que dans notre imagination nous échappe aisément, au lieu que, si on lui donne de la figure et un corps, elle devient plus sensible et plus propre à fixer notre attention. Enfin, rien ne me persuade mieux de la nécessité d'écrire de la

façon que je l'ai dit, que lorsque je pense sur le passé. Quel plaisir n'aurais-je pas, aujourd'hui, de trouver une espèce de journal de ce que je faisais, de ce que je pensais, des vues que j'avais, des motifs qui me faisaient agir, il y a dix, il y a vingt ans! Quelle satisfaction n'aurais-je pas, si je pouvais lire ce que j'avais entendu dire à un parent, dont je regretterai toujours la perte et dont le souvenir me fait arroser ce papier de mes larmes! Quelle satisfaction n'aurais-je pas, si j'avais eu la précaution d'écrire ce que j'entendais prononcer, ou en public ou en particulier, aux grands maîtres dans les sciences qui rendent l'homme de Dieu accompli! »

Ces derniers mots font sans doute allusion aux professeurs de Lausanne et à ses années d'étude; mais quel est ce parent dont le départ prématuré lui arrache ce cri touchant : « Pourquoi, ô mort, m'as-tu privé de ce cher parent qui devait courir avec moi la même carrière? ou pourquoi ne m'as-tu pas couché avec lui dans le même tombeau? » Nous avons lieu de croire qu'il s'agit de son cousin Morel, dit Duvernet, un jeune pasteur d'un zèle infatigable et d'un courage à toute épreuve. C'est encore un de ces morts inconnus qu'il faut inscrire sur le livre d'or du martyrologe protestant. Voici

des détails navrants sur sa fin, tels que nous les recueillons dans une lettre inédite du temps :

« Il y a trois semaines, deux paysans arrêtèrent un homme à Lamastre, dans la maison de la Péronne, que l'on nomme Duvernet et qu'on dit être ministre, avec un jeune garçon qui s'est dit son neveu et une autre personne. Ces paysans, après les avoir tous trois attachés, les conduisirent dans l'hospice des jésuites, à Machevillié, et le lendemain à Tournon. Ils voulurent se rafraîchir à Colombier-le-Jeune où ils se soûlèrent ; et, pendant ce temps, ledit M. Duvernet trouva un couteau, duquel il coupa la corde qui le tenait attaché, avec un nommé Ducros, huissier. Il n'eut pas fait six pas que ces paysans, commandés par M. Durbillac, lui tirèrent trois coups : un à la tête, l'autre à l'épaule et un aux reins. Il ne resta pas sur le coup ; il eut encore le temps de pardonner à ses ennemis et de recommander son âme à Dieu. Dès qu'il eut expiré, on le conduisit à Tournon, avec les deux autres et l'huissier. On les a mis tous trois dans les prisons de Beauregard. On ne sait point encore ce qui en sera... Le défunt a été enseveli au pied d'une croix, au bord du Rhône, avec un chien qui lui servait de chevet ; et ils dirent qu'il aurait de quoi manger et boire. Et

dès depuis, on a pensé arrêter deux jeunes hommes que l'on dit être étudiants. Personne n'est en sûreté dans ce pays. Il ne faut que vouloir mal à une personne et la tuer, puis dire : C'est un ministre (1). »

Ces derniers mots en disent long sur les souffrances de nos pères et les dangers que couraient les pasteurs. Aussi comme ils soupirent après la tolérance religieuse ! On ne lira pas sans intérêt les réflexions que ce sujet inspire à Peirot. Elles sont datées du 8 avril 1751 et portent ce titre : *Sur l'État présent de l'Eglise :*

« Pourquoi désiré-je avec tant d'ardeur la tranquillité des Eglises de ce royaume ? Est-ce uniquement par un principe de zèle pour la gloire de Dieu ? Je le crois ; mais ne me fais-je pas illusion ? Mon propre intérêt ne peut-il pas y entrer pour quelque chose ? Il se peut fort bien qu'il y entre pour sa part. Il ne me manque pourtant pas de raisons, indépendamment de mon intérêt, pour me faire souhaiter la délivrance des Eglises de ce pays.

» 1° Persuadé, comme je le suis, de la vérité de la religion que je professe, je désire de toute mon âme, comme c'est mon devoir, qu'elle

(1) Lettre de Mme Chatelan, née Creux, à Etienne Chiron, son beau-frère, du 13 mars 1739. Papiers Chiron.

fasse des progrès, afin que Dieu soit servi selon qu'il l'a commandé et que chacun puisse faire son salut. Ce désir n'est pas borné à ce pays. Il s'étend à tous les pays du monde. On doit souhaiter que le règne de Christ s'établisse par toute la terre.

» 2° Mais, outre cette raison, j'en ai qui me font plus particulièrement souhaiter un changement en mieux pour ces Eglises : l'état triste où sont tant de personnes qui sont persuadées de la vérité de la religion protestante et qui, cependant, en gémissant, dissimulent leurs sentiments. Qu'il serait à souhaiter que ces personnes-là pussent servir Dieu selon le mouvement de leurs consciences!

» 3° L'ignorance dans laquelle la plupart sont, où ils seront toujours, tandis que l'exercice de la religion qu'ils professent ne sera pas toléré dans le pays, doit faire soupirer toute personne pieuse après quelque heureux changement.

» 4° Les cruautés qu'on exerce contre tant de fidèles doivent avoir bien de force pour émouvoir une âme chrétienne, pour lui faire désirer que Dieu change le cœur du roi et de son conseil en faveur des protestants. Peut-on voir tant de chrétiens enfermés dans des couvents, dans des prisons, chargés de chaînes,

exilés de leur patrie, réduits à la mendicité, sans être attendri et sans désirer que Dieu écoute le cri et les gémissements de ses enfants ?

» Il ne manque pas, d'ailleurs, de considérations qui me font faire le même souhait. Le désir de me voir tranquille dans ma patrie, sans être continuellement exposé à mille fatigues et à des dangers très grands, ni sans me voir contraint à aller chercher un asile dans les pays étrangers, ce désir, dis-je, ne peut qu'avoir beaucoup de force sur mon esprit. Et c'est ainsi que l'amour-propre se glisse dans nos souhaits les plus saints. Cependant, comme ce désir n'a rien de mauvais, et qu'il est soutenu de tant d'autres considérations, je ne cesserai jamais de faire des vœux en faveur de Sion et de faire de son rétablissement le sujet de ma joie. — Cependant je me soumettrai humblement aux ordres de la divine Providence. Je supporterai, aussi patiemment que je pourrai, les afflictions auxquelles elle jugera bon de m'appeler. Je considérerai que, quoique l'Eglise soit persécutée, elle n'est pas pour cela abandonnée ; que Dieu sait mieux ce qui nous convient que nous-mêmes et que, lorsqu'il le jugera à propos, il trouvera des moyens pour faire cesser nos maux. »

Nous serions surpris si ces réflexions ne paraissaient pas au lecteur pleines de modération, de sagesse et de piété. Celles qui suivent présentent le même caractère et le même intérêt. Après nous avoir dit ce qu'il pense des persécutions, Peirot va nous donner son sentiment sur le catholicisme :

« Du 29e septembre 1751.

« Lorsque je lis les ouvrages de certains docteurs de l'Eglise romaine, qui traitent des matières de philosophie ou quelques sujets de morale sur lesquels nous pensons à peu près comme eux, je m'imagine que ces auteurs ne sont pas aussi éloignés de nos sentiments que nous le croyons ordinairement. Ce sont des hommes, me dis-je, de la même nature que nous; leur esprit, fait comme le nôtre, doit voir les objets de la même manière que nous les voyons; les règles dont ils se servent pour découvrir la vérité sont les mêmes que celles que nous suivons; les principes généraux sur lesquels ils s'appuient, et dont ils tirent leurs conséquences, nous sont également communs à tous. De là je me figure que la créance de l'Eglise romaine n'est peut-être pas aussi mauvaise qu'on le pense et que nous pourrions être trop prévenus contre cette communion. Mais

mes sentiments changent bientôt lorsque je considère le culte qu'on y rend à Dieu ou plutôt aux saints, l'ignorance dans laquelle on laisse gémir le peuple, les mauvais principes dont on *l'imbu* (*sic*), les contes ridicules qu'on lui fait croire comme autant d'articles de foi et les superstitions grossières dans lesquelles on le nourrit, sans lui parler jamais de la Parole de Dieu, qui doit être la véritable règle de la conduite de tous les chrétiens.

» En dernier lieu, étant dans mon endroit natal, j'ai été pénétré de douleur, mon esprit s'en aigrissait, de voir les sentiments extravagants dans lesquels les curés entretenaient le pauvre peuple. Pour se faire considérer, ils lui font croire qu'ils ont le pouvoir de défendre leurs paroisses contre la grêle. Là-dessus, ils se vêtent de leurs habits sacerdotaux, comme s'ils avaient la vertu de conduire les nues. Ce que j'ai entendu dire, touchant les chenilles qui broutent les blés, les apparitions des morts, les prétendus miracles du Père Régis, de Lalouvesc, n'est pas moins ridicule ni moins impie. On ne saurait penser à de telles extravagances, sans bénir le Seigneur de ce qu'il nous a délivrés des superstitions où nos pères étaient plongés. »

Ces lignes, écrites depuis un siècle, sont

encore aujourd'hui d'une frappante actualité. Rien n'est changé dans le sombre tableau qu'elles nous tracent des superstitions romaines. Chaque année, de nombreux pèlerins gravissent encore la montagne de Lalouvesc, dans l'Ardèche. De nouveaux sanctuaires, encore plus renommés, sont venus fournir un aliment de plus à la superstition populaire. Oui, bénissons Dieu qui nous a fait sortir de ces ténèbres. Faisons plus encore : fils des persécutés, vengeons-nous en amenant à la connaissance du pur Evangile les enfants des persécuteurs.

III

Le portefeuille de Peirot contient, avons-nous dit, soixante-deux sermons : chiffre imposant qui nous permet de nous faire une assez juste idée de ses aptitudes pour la chaire. Elles étaient considérables. Avec un fonds biblique excellent, une forme sévère et correcte, le pasteur du Vivarais devait exercer une réelle influence sur ses auditeurs, à supposer, ce que nous ignorons, qu'il possédât les qualités physiques nécessaires à l'orateur. Ces vieux cahiers, jaunis par le temps, exhalent un parfum

d'austère piété qui fait du bien. C'est la folie de la croix que prêche l'apôtre du Désert, et il trouve parfois des accents pénétrants pour graver la vérité chrétienne dans les cœurs. Il a pris soin lui-même de formuler sa théorie de la prédication dans une page intéressante qui porte ce titre assez inexact : *Sentiments de Peirot sur la discipline*. C'est comme un petit cours d'homilétique à l'usage des proposants du Désert, mais qui renferme plus d'un conseil dont les prédicateurs de nos jours pourraient faire leur profit : « On doit ordonner aux ministres, dit Peirot, d'éviter de prêcher sur les controverses que nous avons avec l'Eglise romaine. Si quelquefois ils y sont obligés, ils doivent le faire avec beaucoup de circonspection, éviter soigneusement tous les termes qui peuvent offenser, comme ceux de *papistes*, d'*infidèles*, d'*idolâtres*, d'*ennemis*, de *barbares*. On doit aussi leur représenter qu'il n'est pas nécessaire de faire entrer dans tous les sermons quelques traits des persécutions auxquelles nous avons été exposés. De tels prêches ne peuvent servir qu'à irriter nos supérieurs et à inspirer à nos protestants une haine contre les catholiques, qui n'est déjà que trop grande. Qu'on prêche les vérités capitales que plusieurs ignorent et la morale chrétienne sur laquelle il n'y

a pas de dispute, mais qu'on ne pratique pas.

» Il serait fort à souhaiter qu'on apprît à plusieurs ce que c'est que bien prêcher. Ce n'est pas, comme quelques-uns se l'imaginent, débiter quelque sentence, quelque maxime, rapporter quelque trait d'histoire souvent sans discernement, encore moins affecter de se servir de certains termes qui ne sont pas entendus de la dixième partie de l'auditoire. Qu'il serait à souhaiter qu'on lût et qu'on relût les Ostervald, les Werenfels, les Galatin, les Roques, les Tillotson et plusieurs excellents sermons anglais, et qu'on se réglât là-dessus! Je crains extrêmement que l'ignorance, le manque de bon goût de plusieurs ministres et le désir qu'ils ont de briller, ne les porte à faire des sermons peu édifiants, je dis même ridicules. Les meilleurs prédicateurs du royaume feraient donc bien d'être les premiers, pour donner l'exemple aux autres, à s'étudier à composer des sermons d'un style simple, évitant cependant tout ce qui est bas et rampant. De tels sermons ne produiraient-il pas de meilleurs effets que ceux qui marquent quelque savoir, quelque esprit, mais point de solidité, point de jugement? Quelques-uns de ceux que j'ai entendus auraient aussi bien besoin de se corriger sur la manière de réciter, de gesticuler, qui tient plutôt

du mauvais charlatan que de la gravité du bon pasteur. »

Voilà la théorie : voyons maintenant comment le prédicateur s'y conforme dans la pratique. Prenons le sermon le plus ancien de notre collection : il est du mois de septembre 1733. Peirot n'est encore qu'un jeune proposant de vingt et un ans environ. C'est avec beaucoup de soin, beaucoup d'amour, faut-il dire, et de sa plus belle plume, qu'il a rédigé ce premier essai de prédication. Son écriture sera moins soignée dans les autres manuscrits et ses compositions moins longues, preuve certaine que nous avons affaire à un débutant ; or c'est un début plein de promesses. Le prédicateur a pris pour texte le verset 8 du psaume IV : « *Tu as mis plus de joie dans mon cœur qu'ils n'en ont*, *lorsque leur froment et leur meilleur vin abondent.* » Voici comment il développe son sujet :

« Quand les fidèles seraient encore plus souvent persécutés par les méchants qu'ils ne le sont, cela ne renverserait pas nos preuves ; car nous n'avons pas dit que les méchants fussent toujours soumis aux bons, mais nous avons dit que, quoique les gens de bien soient quelquefois affligés, ils sont encore plus heureux que les méchants au milieu de leurs victoires et de

leurs triomphes. Caïn persécute Abel, il est vrai; mais en est-il pour cela plus heureux? Au contraire, il dit lui-même que sa peine est plus grande qu'il ne la peut porter. David, affligé, persécuté, déclare formellement qu'il est plus heureux dans son affliction que ceux qui le persécutent ne le sont dans leur plus grande prospérité. « Tu as mis, » dit-il dans mon texte, « tu as mis plus de joie dans mon cœur, au temps de mon affliction, que les méchants en ont au temps que leur froment et leur meilleur vin ont été abondants. » Saint Etienne lapidé est plus heureux dans cet état que ceux qui le lapident. Il possède une si grande paix, il ressent une si grande joie au milieu de son martyre, qu'elle lui fait devenir le visage aussi resplendissant que celui d'un ange. Saint Paul est plus heureux dans les chaînes que le cruel Néron sur le trône. Si, d'un côté, Dieu permet que son apôtre soit affligé, de l'autre côté, il lui donne la force de le supporter. Aussi l'apôtre dit qu'il se glorifiera dans les infirmités, afin que la vertu du Christ habite en lui. « Je prends plaisir, » dit-il, « dans les infirmités, dans les injures, dans les nécessités, dans les persécutions et dans les angoisses pour Christ, car lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort. »

Mais pourquoi chercher au loin des exemples ? Les annales du Désert n'en fournissent-elles pas de bien touchants ? Ici, la pensée de Peirot s'arrête sur son maître vénéré, sur Pierre Durand qui, l'année précédente, a subi avec tant de constance le dernier supplice à Montpellier. Que de fois n'a-t-il pas édifié cet auditoire ! Les paroissiens du martyr n'ont pas oublié sa ferme attitude devant ses juges et sa sérénité en face de la mort ; aussi Peirot continue en ces termes :

« Dieu n'en use pas seulement ainsi avec saint Paul ; mais il en use de la même manière envers tous ceux qu'il appelle à souffrir pour son nom. Il leur accorde à tous son Saint Esprit, qui leur donne la force de supporter patiemment les maux auxquels ils sont exposés, qui fait que lorsqu'ils paraissent faibles, c'est alors qu'ils sont forts.

» C'est ainsi que Dieu en a usé, il n'y a que très peu de temps, en la personne de notre très cher et bien-aimé frère, M. Durand. Si ce digne ministre de Jésus-Christ avait été abandonné à lui-même ; si son divin Maître ne l'avait pas soutenu, consolé, comment aurait-il pu résister à tant d'attaques ? Comment aurait-il pu souffrir avec tant de patience de si rudes épreuves ? Il ne l'aurait pu, s'il n'avait été secouru

par son divin Maître. Mais son divin Maître, son divin Jésus, pour qui il combattait, ne l'abandonnait point. Il était toujours avec lui. Dans la prison, partout, il soutenait son fidèle serviteur. Dieu donnait tant de force à son serviteur qu'il supportait avec une patience inouïe tous ses maux, comme cela paraît par diverses relations et, principalement, par une lettre que notre cher pasteur écrivit des prisons de Tournon à un de ses collègues. Dans cette lettre, bien loin de se plaindre, bien loin de murmurer contre la providence de Dieu, au contraire, il le bénit, il rend grâce à Dieu de ce qu'il lui avait donné la force de confesser ce qu'il était. Ce digne ministre de Jésus-Christ, par sa grande constance, par sa grande tranquillité, fit voir que dans la prison, que sur la potence, que partout, Dieu le soutenait, qu'il le rendait fort lorsqu'il paraissait faible. Or, mes chers frères, une personne qui est soutenue par la divinité, un martyr de Jésus-Christ qui voit les cieux ouverts et son Sauveur assis à la dextre du Père céleste, qui lui tend les bras, qui lui ouvre son sein, une telle personne, quoiqu'elle soit étendue sur une roue ou attachée à une potence, n'est-elle pas plus heureuse que les méchants au milieu de leurs richesses ? Notre cher pasteur était plus heureux

dans la prison, et à l'heure de la mort, consolé, soutenu par son divin Maître, il était, dis-je, plus heureux que l'intendant au milieu de ses richesses et de ses honneurs. »

Sans doute, on trouve dans ce morceau des longueurs, des répétitions. Le jeune prédicateur ne se tient pas assez en garde contre une certaine prolixité. Il ne relève pas assez les plis de son éloquence traînante; mais le ton général est excellent et le trait final est d'un maître.

Transportons-nous maintenant à vingt ans plus tard, à l'année 1752, de néfaste mémoire. C'est l'année de la grande persécution, durant laquelle intendants et commandants de troupes rivalisent de zèle pour disperser les assemblées et surprendre les prédicants. Les réformés sont obligés de faire rebaptiser leurs enfants par les curés, sous peine de voir les soldats renouveler chez eux les excès des dragonnades. La tour de Constance et les galères regorgent de prisonniers, tandis qu'un grand nombre de protestants traversent la frontière, comme au lendemain de la Révocation, et vont grossir les rangs du Refuge. L'échafaud est en permanence. Le 27 mars, le proposant François Benezet scelle joyeusement, à Montpellier, le témoignage qu'il rend à l'Evangile. Trois mois

après, c'est le tour de Roques, simple cultivateur de Beauvoisin, qui, accusé d'avoir attaqué, lui seul, un détachement qui emmenait sept personnes et condamné pour ce crime à la potence, meurt à Nîmes, avec le même héroïsme, en adressant à deux jésuites qui veulent le convertir *in extremis* cette courte réponse : « Hé ! comment pourrais-je croire votre religion bonne, pendant que je vous vois tous les jours tremper vos mains dans le sang des chrétiens ? » Mais l'Eglise sous la croix ne perd point courage ; elle se recueille, elle prie, et, bien loin de céder à l'orage, bien loin de se laisser effrayer par ce redoublement de rigueurs, elle se groupe avec plus d'amour autour de ses conducteurs spirituels qui ouvrent leurs rangs à de nouveaux frères. Nous sommes au 25 octobre 1752. Suivons l'un de ces groupes qui, par des chemins détournés, se rendent à l'assemblée du Désert. Les fidèles seront nombreux au mystérieux rendez-vous, car il s'agit d'une cérémonie touchante qui se renouvelle encore bien rarement : une consécration de pasteurs. Alexandre Ranc, le frère du martyr, et Alexandre Vernet, tous les deux enfants du Vivarais, vont être mis à part, par l'imposition des mains, pour le service des Eglises persécutées. C'est Pierre Peirot, leur maître

et leur ami, qui est chargé par le synode de les introduire dans la carrière. Il est dans la force de l'âge et du talent, et quand il paraît dans la chaire portative du Désert, adossée au tronc de quelque châtaignier séculaire, bien des prières montent pour lui vers le ciel ; car on sait que sa tête est mise à prix et que les espions sont à ses trousses. Il prononce une fervente requête en faveur des deux candidats, puis il lit son texte, tiré de saint Matthieu, chapitre X, verset 16 : « *Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups*, » et, au milieu de l'attention générale, il introduit son sujet en ces termes :

« Oui, mes frères, nous pouvons le dire, sans crainte de mentir, nous pouvons le déclarer à la face du ciel et de la terre, nous sommes comme des brebis au milieu des loups. Que le peuple, au milieu duquel nous sommes, vante tant qu'il voudra sa politesse et son humanité, il n'est pas moins cruel à notre égard ni moins altéré de notre sang. Que ses ecclésiastiques se disent, tant qu'ils voudront, les successeurs des bienheureux apôtres, qui étaient d'un caractère si pacifique, affectent, tant qu'il leur plaira, une douceur apparente ; qu'ils fassent semblant d'avoir en horreur le sang et le carnage, ne nous y fions pas ! Re-

gardons-les ! Ah ! plût à Dieu que nous nous trompassions dans ce que nous disons ! Plût à Dieu que nous fussions obligés de nous rétracter aussi publiquement que nous le protestons ! Plût à Dieu qu'on nous donnât sujet d'avoir des idées plus conformes à la charité, à nos propres intérêts ! Mais, tandis que nous aurons tant de raisons du contraire, tandis que les auteurs de nos maux s'en glorifieront, tandis que tant de voix nous crieront que nous sommes comme des brebis au milieu des loups, pouvons-nous refuser de le croire ? Et combien de voix n'y a-t-il pas qui nous tiennent ce terrible langage ? Que nous disent les craintes où nous avons été pour célébrer cette cérémonie, les précautions que nous avons été obligés de prendre pour nous conserver ? Que nous dit le lieu où nous sommes, dans une occasion aussi solennelle ? Quoi ! être sans temple ! être exposés aux injures de l'air ! être obligés de fuir les lieux habités pour se cacher dans les bois, dans les déserts affreux ! Ces lieux sauvages ne nous crient-ils pas qu'il faut que nous nous regardions parmi les hommes comme des brebis au milieu des loups, puisque nous sommes obligés de les fuir avec tant de soins ? Que nous dit cette haine que tant de gens, à qui

nous ne fîmes jamais aucun mal, ont cependant contre nous ? Que nous disent ces projets, ces complots sanguinaires qu'on trame chaque jour pour nous découvrir et pour nous perdre ? Que nous disent, non pas trente pièces d'argent, mais de grosses sommes destinées, promises aux Judas qui pourront nous trahir et nous livrer ? N'est-ce pas comme autant de voix qui nous crient : « Vous êtes comme des brebis au milieu des loups ? » Que nous disent ces troupes dont nous sommes environnés de tous côtés, toujours armées, toujours prêtes à marcher contre nous, n'attendant pour cela que le moment fatal de découvrir notre retraite ? Que nous disent ces ordonnances, ces déclarations, par lesquelles notre religion est interdite et proscrite, et par lesquelles tous ceux qui l'ont enseignée sont condamnés aux mêmes peines que les criminels ? Ne sont-ce pas là des voix de tonnerre qui nous crient que nous sommes comme des brebis au milieu des loups ? Que nous disent ces catastrophes, ces scènes tragiques arrivées au milieu de nous ? Que nous disent ces mouvements, ces soins qu'on s'est donnés pour nous écraser ? Que nous disent ces cadavres percés de coups, ces gibets ensanglantés ? Que nous disent, ô douleur ! ces chères brebis, ces véné-

rables pasteurs, qui ont été déchirés, massacrés ?... Je m'arrête... Il n'est que trop sûr que nous sommes comme des brebis au milieu des loups... Qu'est-ce que cela demande ? Vous le sentez. Un sacré dépôt vous est confié, vous devez le garder. Une couronne vous est imposée sur la tête, vous ne devez jamais souffrir qu'on vous la ravisse. »

Il serait difficile de caractériser cette éloquence à la fois âpre et touchante ; mais on comprend l'impression que durent produire sur l'assemblée ces paroles brûlantes qui nous remuent encore, après un siècle. L'orateur peut maintenant tracer leurs devoirs aux nouveaux pasteurs, il est sûr d'être écouté ; et l'on peut affirmer que cette heure ne s'effacera point de leur mémoire.

Nous ne suivrons pas le prédicateur dans ses développements et nous terminerons ici les emprunts faits à son portefeuille. Bien d'autres fragments de sa correspondance avec les galériens de Marseille (1), avec les étudiants de Lausanne, avec les autorités civiles et militaires, nous montreraient chez lui l'heureux accord de la fermeté et de la douceur,

(1) On a pu lire, dans l'étude précédente, ses lettres à Espinas et à Morel.

de la prudence du serpent et de la simplicité de la colombe. Il faut se borner. Qu'il nous suffise d'avoir esquissé à grands traits la physionomie morale de ce pasteur du Désert et de l'avoir tiré lui-même d'un injuste oubli. Peirot brille au premier rang de ces hommes intrépides et croyants du dix-huitième siècle, qui, au milieu de mille tribulations, nous ont transmis la lampe de vie, agitée mais nourrie par la tempête. Nous devons à leur mémoire, comme à notre propre sécurité, de ne pas la laisser s'éteindre dans nos mains (1).

(1) Le fils de Peirot, qui fut médecin et député, présida, en 1824, une société biblique à Vernoux. « C'était, disent les *Archives du Christianisme*, année 1824, p. 321, le digne fils d'un ancien pasteur dont la mémoire sera longtemps en vénération dans les églises de l'Ardèche, qu'il édifia, autant par sa conduite que par son rare savoir, pendant de longues années, à la fin desquelles l'aurore de la liberté religieuse était à peine aperçue. »

IX

UNE PAGE DE L'HISTOIRE RELIGIEUSE DES HAUTES-ALPES

I

Dans les montagnes du Dauphiné, à une altitude de quinze cents mètres environ, se trouve une haute vallée, tellement retirée et sauvage que les loups eux-mêmes ne la fréquentent point. Çà et là quelques hameaux misérables, surplombant des abîmes ou protégés à peine des avalanches par quelque rocher, abritent de rares habitants qui réalisent bien la parole du prophète Sophonie : « Je ferai habiter au milieu de toi un peuple pauvre et affligé, et il se confiera dans le nom du Seigneur (1). »

(1) Ch. III, v. 12.

Cette vallée, que plus d'un lecteur sans doute a déjà nommée, est celle de Freissinières. Tous ceux qui la visitent ne se lassent pas d'en décrire l'âpre et sauvage beauté. Ils y admirent, comme s'exprime l'un d'eux, « les cimes neigeuses du *Pic Brun*, les torrents qui tombent en cascades des hauteurs vertigineuses et tout ce chaos de crêtes déchiquetées, de sommets dénudés, dont l'ossature seule semble debout (1). » Mais ils font aussi le plus navrant tableau des besoins matériels et des souffrances de ce pays déshérité. L'hiver y dure neuf mois ; alors tout disparaît sous une couche épaisse de neige. Toute communication d'un hameau à l'autre est interceptée, et quand le printemps arrive, souvent les éboulements de pierres et les avalanches viennent raviner les sentiers qui serpentent au flanc des montagnes et mettre en danger la vie des passants. Parfois même ils forment comme un barrage devant les rivières qui grossissent et emportent, dans leur cours impétueux, les quelques prairies qui s'étagent au fond des vallées.

Les habitants sont bergers plutôt que cultivateurs. Leurs prairies sont riches en plantes

(1) Eug. Réveillaud, dans le *Signal* du 8 octobre 1881.

aromatiques et pourraient nourrir de bonnes vaches laitières. Malheureusement le foin, coupé très tard, perd une partie de ses qualités, et les troupeaux, mal nourris pendant les longs mois d'hiver et mal soignés en tout temps, ne leur donnent pas les revenus qu'ils pourraient en attendre.

Outre le fourrage pour les bestiaux, ces pauvres montagnards récoltent encore pour eux-mêmes un peu de seigle et quelques pommes de terre. Ils font ces différentes cultures dans de petits coins de terre, suspendus en quelque sorte au flanc des rochers et préservés des éboulements au moyen de murs en pierres sèches. Telle pièce de terre n'a qu'un mètre carré de superficie. Un seul arbre appartient quelquefois à deux propriétaires. C'est pendant les trois mois d'été qu'ils doivent faire, tout ensemble, les fenaisons, les moissons, le labourage et les semailles destinées à l'année suivante. Ami Bost, rencontrant un jour une pauvre femme qui moissonnait, lui fit observer que son blé était encore tout vert : « Ah! dit-elle, je n'ai pas le temps d'attendre davantage. » Aussi le proverbe suivant a cours dans le pays : « Neuf mois d'hiver, trois mois d'enfer. »

On comprend ce que doivent être les inté-

rieurs de ces pauvres gens. Ils frappent le voyageur, même prévenu, par leur aspect misérable. Voici la description que donne Bost de l'un d'eux, le plus confortable pourtant, puisqu'il avait l'honneur de recevoir les évangélistes de passage : « Nous entrâmes par l'écurie, désormais partout la pièce principale, ou même, sauf une noire cuisine, habituellement l'unique pièce de ces cabanes. Ces écuries sont assez vastes, puisqu'elles doivent tout contenir : souvent une ou deux vaches, dix, quinze, vingt moutons, des poules ; quelquefois, je crois, quelques porcs ; puis habituellement une ou deux caisses à deux personnes, servant de lit ; puis, pendant tout l'hiver, les gens mêmes de la maison ou leurs voisins et, enfin, plusieurs ustensiles relatifs aux travaux de la campagne.

» De cette écurie, en tournant à gauche, nous entrâmes, en nous baissant, dans la cuisine. Toutes ces cuisines sont sur le même pied. Pour fenêtre, un trou d'environ un pied de haut et de large, toujours sans croisée, sauf en hiver. Auprès de la fenêtre, une table, sur laquelle on voit une planche de bois dur, munie, à l'un des bouts, d'un gros anneau en fer, auquel tient, par un crochet, un gros couteau destiné à couper leur pain d'un an...

Le manteau de la cheminée, ou ce qui ressemble à un manteau, quoique très large, est trop haut pour empêcher la fumée de se répandre dans toute la cuisine, qui est ainsi, à peu près couleur de suie. Et le bois? Hélas! qui le croirait? C'est ici presque un objet de luxe; nous sommes déjà, pour les arbres, au-dessus de la ligne de la végétation (1). »

II

Les habitants de cette contrée inhospitalière sont originaires des Vallées vaudoises. Vers le douzième siècle, leurs ancêtres traversèrent les Alpes pour fuir la persécution, et vinrent se fixer dans le Briançonnais. Mais là encore, ils devaient rencontrer les ennemis de leur foi. Les évêques de Gap et d'Embrun excitèrent leurs soldats contre ces hérétiques obstinés, et ceux-ci, obligés d'abandonner le fond des vallées, où leurs moyens d'existence étaient moins précaires, durent se réfugier dans des solitudes inaccessibles, jusqu'au pied des glaciers, et disputer leur asile aux aigles et aux

(1) A. Bost, *Visite dans la portion des Hautes-Alpes de France qui fut le champ des travaux de Félix Neff*, pages 67 et suiv. C'est pour économiser le combustible qu'on ne cuit le pain qu'une fois l'an, en septembre.

chamois. Ils s'abritaient dans les anfractuosités des rochers; mais leurs retraites sauvages ne les mirent pas toujours à l'abri des persécuteurs. Souvent les cavernes où ils cherchaient un refuge furent baignées de leur sang. On en montre une, à l'entrée de laquelle on alluma un grand feu pour étouffer ces malheureux. Ceux qui tentèrent de s'échapper à travers les flammes furent égorgés ou précipités du haut des rochers. C'est vers ce temps que les Alpins bâtirent le village de Dormilhouse, qui devint, sur le flanc de la montagne, comme une citadelle où ils se défendirent vaillamment, et où s'est perpétuée, jusqu'à nos jours, la race des confesseurs. On voit encore, à l'entrée de la vallée, quelques vieux pans de mur, renforcés de trois tours, qui en défendaient l'approche à leurs ennemis. Là, dans leurs retraites inaccessibles, ces pieux montagnards conservaient le bon dépôt de la foi. Pendant les longues veillées d'hiver, ils lisaient leurs vieilles Bibles, que des cachettes pratiquées dans la terre dérobaient aux regards indiscrets, et, de temps en temps, ils recevaient la visite des *barbes* du Piémont, humbles missionnaires qui, au péril de leur vie et portant sur le dos la balle du marchand ambulant, venaient distribuer, jusque dans les cabanes les plus re-

culées, le pain de vie à leurs coreligionnaires.

Pendant la période de l'édit de Nantes, les protestants de Freissinières et ceux de la vallée d'Arvieux, moins sauvage que la précédente, jouirent en paix des bienfaits de l'Evangile. Dormilhouse, Guillestre, Vars, Arvieux, Château-Queyras, Molines, eurent leurs pasteurs. Mais, avant même la Révocation de l'édit de Nantes, le 8 mai 1684, l'exercice de la religion réformée fut interdit à Freissinières, ainsi que dans les autres vallées. Leurs habitants restèrent fidèles à l'Evangile. C'est en vain qu'on voulut les obliger d'aller à la messe, et qu'on bâtit dans ce dessein, à Dormilhouse, une église catholique, en 1745, c'est-à-dire l'année même qui vit mourir sur la potence les deux pasteurs du Dauphiné, Louis Ranc et Jacques Roger. Ces protestants, qu'un trait de plume avait faits catholiques malgré eux, ne voulurent jamais assister aux cérémonies de l'Eglise romaine. Le prêtre, que l'archevêque d'Embrun leur envoya, et qui passa vingt ans au milieu d'eux, avait bien des paroissiens sur ses registres, mais non à ses prônes. Il dut prendre un domestique catholique pour servir la messe et, par un juste retour des choses d'ici-bas, l'Eglise où il officiait dans le désert est actuellement le temple où les habitants s'édifient

tous les dimanches, tandis qu'on a transformé le presbytère, qui y était attenant, en salle d'école.

Longtemps ces pauvres Alpins, demeurés sans pasteurs, s'édifièrent entre eux, le soir, dans les étables, à la clarté vacillante de quelque lampe fumeuse. Mais, quand ils apprirent que les Eglises du Désert se réorganisaient et qu'en particulier le réveil religieux se propageait dans le Bas-Dauphiné, ils voulurent à leur tour, participer aux bienfaits de l'Evangile. Ils écrivirent aux pasteurs de la province la lettre inédite suivante, que nous publions intégralement, malgré ses expressions recherchées ou fautives, en nous permettant seulement d'en corriger l'orthographe. Elle nous montre combien le sentiment religieux était vivace chez ces descendants des anciens Vaudois :

« Au commencement d'août 1774.

» *A Messieurs les pasteurs des Eglises réformées du Dauphiné.*

» Messieurs,

» Permettez que la majeure partie des habitants de la communauté d'Arvieux prennent la liberté de s'adresser à vous, en qualité de mi-

nistres de la parole de Dieu. Le zèle, qui est l'unique empressement de vos soins et de vos occupations pour ramener les brebis égarées dans le bercail de Jésus-Christ, nous y engage. Nous avons l'honneur de vous représenter, Messieurs, que, depuis l'époque de la Révocation de l'édit de Nantes jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons eu aucun conducteur pour professer notre religion. A peine avons-nous vu paraître comme un éclair la clarté de l'étoile d'Orient qu'elle a disparu à nos yeux incontinent. La joie qu'elle nous a occasionnée nous fait résoudre de courir nuit et jour pour tâcher de rattraper cette planète lumineuse. C'est à vous, zélés pasteurs, à qui nous nous adressons pour vous supplier de produire en nous la nuée qui guida les Israélites dans la terre promise. N'oubliez pas, nous vous en prions, un pauvre peuple désolé, à qui on a mis des barrières qui les empêchent de paître dans les pâturages que l'Eternel leur avait donnés et qui, par ce moyen, sont tombés en friche. Venez, disciples de notre divin Rédempteur, nous nourrir de la parole évangélique. Venez aplanir les sentiers raboteux, arracher les ronces et les épines qui nous empêchent d'entrer dans les pâturages. Ah ! nous ne sommes pas dignes d'élever nos yeux au ciel pour demander nos

besoins. Accordez-nous, en grâce, un peu de part dans vos prières et dans vos charitables soins, lesquels tous les soussignés, de même que ceux qui n'ont su, réclament, avec des instantes et réitérées prières de nous secourir, pour rétablir notre Eglise que les ennemis de notre foi ont fait tomber en ruine. C'est la grâce que nous espérons de vos bontés pastorales, et nous ne cesserons d'adresser nos faibles prières au Tout-Puissant pour la conservation de la santé et prospérité de vous tous et de vos appartenances. Ce de quoi on vous prie d'être persuadés, de même que de nous croire, jusqu'à extinction de chaleur, avec un profond respect, vos très humbles et très obéissants serviteurs (1). »

Cette lettre, qui portait la signature d'une trentaine d'habitants des vallées du Queyras et de Freissinières, en particulier du hameau de Dormilhouse, parvint aux pasteurs du Désert pendant qu'ils étaient réunis en synode. Bérenger, dont nous entretiendrons bientôt nos lecteurs, présidait l'assemblée. Homme d'un rare dévouement, il avait eu l'honneur d'être pendu deux fois en effigie. Le modérateur adjoint, Rozan dit Dunoyer, pasteur à Dieulefit,

(1) Communiquée par M. le pasteur Sambuc, de Montjoux.

avait aussi subi deux condamnations à mort par contumace. Il exerçait le ministère depuis trente ans, avec une activité infatigable. Il bénit, dans une seule nuit, quarante mariages et baptisa quatre-vingt-dix enfants. Le secrétaire du synode était Lombard, dit Lachaux, jeune prédicateur de talent, alors fixé à Nyons, que nous avons vu s'intéresser au sort de Paul Achard. Il était secondé, dans ses fonctions de secrétaire, par Alexandre Ranc. C'était le frère du martyr, et les protestants de la vallée de la Drôme l'appelaient *notre parrain*, parce qu'il les avait presque tous baptisés.

L'assemblée ne pouvait manquer d'accueillir avec bienveillance la demande des Alpins. Voici la décision qu'elle prit à leur sujet : « Les fidèles du Queyras, de Freissinières et autres lieux, s'étant adressés à notre synode pour qu'on leur donnât un pasteur attitré, pour qu'ils fussent visités, à l'alternative, de quelques-uns d'entre nous, l'assemblée, prenant en considération leur demande, a statué, à cet égard, ce qui suit : Que M. Champrond ira les visiter au commencement de ce mois ou au commencement du prochain, et que, pendant son absence, M. Roche (1) ira faire une assemblée pour lui

(1) Surnom de Vouland le fils.

dans son quartier ; que M. Bérenger les visitera dans le courant d'octobre prochain, et, dans le cas qu'il survînt quelque chose de pressant en Trièves, ce quartier pourra s'adresser à M. Olivier, le pasteur voisin ; que M. Armand y ira dans le courant de mars 1775, ou au commencement d'avril, et plutôt si cela se peut, et qu'alors le quartier de la Drôme recourra à M. Olivier pour les cas pressants et pour y donner une ou deux assemblées. » Après eux, les pasteurs Dusserre (1), Lachaux et Vouland devaient, à leur tour, porter l'Evangile à ces coreligionnaires isolés (2).

Reboul, dit Champrond, qui était originaire de Saint-Etienne-en-Quint, répondant aux vues du synode, se rendit dans les hautes vallées des Alpes. Il y trouva environ cinq ou six cents familles qui gémissaient de leur abandon et qui l'accueillirent avec la plus grande joie. Mais le clergé ne voyait pas sans douleur ce réveil de la piété huguenote. Les autorités civiles avaient beau se relâcher de leurs anciennes rigueurs, il conservait le même esprit d'intolérance. Reboul, sa tournée terminée, rentrait dans son quartier de La Motte-Chalançon. Il s'arrêta à

(1) Surnom de Grangeron.

(2) Actes du synode provincial de la province du Dauphiné, août 1774. Art. VII.

la Maison-du-Roi, non loin du Mont-Dauphin, et, quittant les personnes qui l'accompagnaient, il voulut visiter le fort ; c'est alors qu'une troupe de gens, conduite par des curés, se mit à sa poursuite. Il eut le temps de s'enfuir, mais non sans laisser entre les mains des agresseurs son cheval, que le commandant du fort lui fit rendre.

Quelques mois après, le pasteur Bérenger, de Mens, dut, à son tour, visiter les protestants de ces hautes vallées. C'était pendant le mois de décembre ; il se trouvait dans le Queyras et il venait d'arriver à Saint-Véran, le village le plus élevé de l'Europe, lorsqu'il apprend que la maréchaussée de Briançon, renforcée de gardes forestiers, est à ses trousses. Avant qu'il ait pu s'enfuir, la maison est cernée, le chef de la troupe entre et demande le pasteur. Tout le monde est consterné. Bérenger se nomme ; mais, s'appuyant sur l'inviolabilité du domicile à des heures indues, il répond qu'il attendra le jour pour obéir à la sommation. L'agent de la force publique veut employer la violence et met la main sur lui. Chacun prend fait et cause pour le pasteur. Un catholique s'élance même entre lui et l'archer et fait lâcher prise à ce dernier. Bérenger est dégagé, mais il faut le sauver. L'aubergiste souffle à l'oreille

de quelques-uns d'éteindre les chandelles, dès qu'ils entendront un grand vacarme à la cuisine. Aidé des siens, il renverse, à un signal donné, toute sa vaisselle et ses vases en métal. En même temps les lampes sont éteintes ; les gardes, postés au portail, accourent à la fenêtre pour voir ce qui se passe. Bérenger en profite pour s'élancer vers la porte, au milieu de l'obscurité. Il est dans la cour, dans les champs, et s'enfuit, à la faveur des ténèbres, au cœur de l'hiver. Il rencontre des précipices, déchausse ses souliers et, pieds nus, il achète une seconde fois sa vie en courant sur les glaciers. Quelques jours après, il arrive à Mens, au milieu de ses amis, et montre, en pleurant, ses bas déchirés, qu'il conserva longtemps comme souvenir d'une nuit déplorable (1).

Ainsi les tentatives d'évangélisation, dont ces contrées inhospitalières étaient l'objet, n'aboutissaient pas. Elles soulevaient du moins de nombreuses difficultés. La persécution, assoupie ailleurs, reprenait vie dans ces montagnes. Cela ne découragea pas le troisième

(1) Nous tirons ce récit, en l'abrégeant, de l'ouvrage de Bost, déjà cité, page 170. M. Arnaud ajoute que la maréchaussée arrêta l'aubergiste et deux protestants qui avaient soupé avec le pasteur et qui se nommaient Bertrand et Martin. Les deux premiers furent bientôt relaxés. Le troisième mourut des suites de sa détention à Briançon et à Grenoble.

pasteur, chargé par le synode d'en visiter les habitants. Moins heureux que ses devanciers, Armand fut arrêté et gardé en prison pendant quelques mois. Racontons, avec quelques détails, cet épisode peu connu des annales du Désert.

III

On garde précieusement, dans une famille de Beaumont-lès-Valence, dans la Drôme, un vieux portrait, peint à l'huile, qui n'est pas, malheureusement, dans un état parfait de conservation. Il représente un homme aux traits fins, à la physionomie expressive, au regard intelligent. On dirait qu'il va sortir du cadre, et ouvrir la bouche pour raconter quelques scènes du passé. Cet homme, dans toute la force de l'âge, est le pasteur du Désert Daniel Armand (1).

Armand était né à Arnayon, près de la Motte-Chalançon, en 1745, cette année de néfaste mémoire. Ses ancêtres étaient Vaudois, de la vallée de Luserne. Il avait étudié à Lausanne et reçu l'imposition des mains en 1773.

(1) On regrette qu'au lieu de la robe pastorale, il soit revêtu du costume de commissaire des vivres, charge qu'il remplit à Valence, pendant la Révolution

Bien doué pour la chaire, ses débuts dans le ministère avaient été remarqués. Peu de temps après sa consécration, les Eglises du Dauphiné le prêtèrent pour un an à leurs sœurs du Vivarais. Quand ce délai fut expiré, le synode de cette province lui délivra ce témoignage flatteur : « Le synode du Dauphiné rappelant M. Armand, qu'il avait eu la bonté de nous prêter pour un an, la compagnie, pénétrée de reconnaissance pour cette faveur, lui a accordé ce congé pour ce terme expiré, et lui témoigne les vifs regrets qu'elle ressent de son départ, regrets fondés sur la manière distinguée dont il a rempli les fonctions de son ministère, dans l'exercice duquel il a manifesté des talents supérieurs, une piété exemplaire et des sentiments qui lui ont concilié l'affection de tous les membres de l'Eglise qu'il quitte (1). »

Armand partit pour le Queyras, en mai 1775, comme l'avait décidé le synode. Prévoyant les dangers qui le menaçaient, il se faisait passer pour un maquignon du nom de Pontaix. Deux guides l'accompagnaient. Le 2, il arrive chez un de ses coreligionnaires nommé Faure, à Brunissard, hameau de la commune d'Arvieux. Dès le lendemain, il part pour Château-

(1) E. Arnaud, ouv. cité, t. III, page 301.

Queyras. Quelques personnes, qui se disent protestantes, l'ayant rejoint, il fait route avec elles : c'étaient des espions. Dès qu'il est arrivé devant la maison du curé de Château-Queyras, il en voit sortir des soldats. « L'un, » dit M. Arnaud, « lui met la bouche de son fusil sur la poitrine, les autres le couchent en joue ; puis on le fait entrer seul dans la cuisine du curé, et, après qu'on a fouillé ses poches, on lui lie les mains derrière le dos ; ainsi garrotté, on le conduisit au fort Queyras (1). » Il n'y resta pas longtemps. Le surlendemain, la maréchaussée de Briançon vint le transférer dans cette ville, chargé de chaînes comme un malfaiteur. Là, du moins, on eut quelques ménagements pour lui, et des amis purent le visiter dans sa prison.

Cependant, la nouvelle de son arrestation s'était répandue comme une traînée de poudre dans toutes les Eglises réformées. Elle y inspira les plus vives appréhensions. Treize ans seulement s'étaient écoulés depuis le martyre de François Rochette. Le parlement de Grenoble, qui s'était toujours montré si cruel, ne suivrait-il pas les traces de celui de Toulouse ? Genève, Lausanne, Nîmes, Paris se mirent en

(1) *Ibid.*, page 302.

mouvement. Le comité, qui dirigeait à Lausanne le séminaire fondé par Antoine Court et qui avait pu apprécier les mérites d'Armand, fit des démarches en vue d'obtenir son élargissement (1). De Végobre, de Genève, écrivit à une dame influente; Paul Rabaut à Court de Gébelin, l'agent officieux des Eglises réformées auprès du gouvernement, en même temps qu'à « un seigneur humain et généreux de Paris. » Gal-Pomaret, de Ganges, réclama l'intervention de Voltaire; et ce grand écrivain, à qui son dévouement aux Calas et aux Sirven fait pardonner bien des fautes et qui fut l'apôtre de la tolérance en un siècle qui ne la pratiquait guère, n'épargna pas ses démarches en faveur du pasteur prisonnier. « Hé quoi! » s'écria-t-il en apprenant sa capture, « je croyais que le fanatisme allait disparaître de la France, et voilà qu'il se réfugie dans les Alpes! » Et l'infatigable vieillard s'était mis en campagne. « Pardon, Monsieur, mille pardons, » écrivait-il, le 5 juillet 1775, au pasteur Moultou, de Genève, « je ne retrouve que dans ce moment-ci votre billet du 25 juin. Je me hâte de réparer cette méprise et ce temps perdu... Il y a longtemps que je sus l'empri-

(1) Voir le *Chrétien évangélique*, XVe année, p. 76.

sonnement du pasteur dauphinois. M. Pomaret m'en écrivit, et, sur le champ, je suppliai Madame la marquise de Clermont-Tonnerre, gouvernante du Dauphiné, de vouloir bien interposer ses bontés et son autorité. J'ai envoyé la réponse de M[me] de Tonnerre à M. Pomaret (1). » La voici, datée de Paris, le 5 juillet 1775 :

« La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, m'a été renvoyée de Grenoble. Je n'ai rien eu de plus pressé que d'en parler à M. de Tonnerre qui a écrit sur le champ, pour que l'affaire de votre protégé ne fût point portée au parlement. Il espère avoir écrit assez tôt ; mais nous ne pouvons avoir encore de nouvelles. Le nommé Ponté, prédicant, a eu de grands torts. On l'a averti pendant huit mois : ce qui prouve qu'on n'avait point envie de lui faire de la peine ; son zèle l'a emporté à faire des attroupements, défendus dans tout le royaume, même aux catholiques. Il a exercé publiquement sa religion ; vous savez, Monsieur, qu'on ne peut exercer publiquement la religion catholique à Lausanne, à Berne et dans la Suisse (2). Aussi il y a une

(1) Voltaire, *Lettres inédites sur la tolérance*, publiées par Ath. Coquerel fils, p. 260.

(2) L'assertion de la comtesse est exacte. A Genève, tout ci-

sorte de justice à ne pas exercer publiquement la protestante, après avoir été averti. C'est ce qui rendra la prison plus longue.

» Voilà le compte que l'on a rendu à M. de Tonnerre. Je voudrais qu'on pût le faire paraître moins coupable et qu'il fût possible de le favoriser. M. de Tonnerre y est tout disposé, sachant que vous vous y intéressez. Donnez-moi les moyens de faire quelque chose pour vous être agréable, vous serez content de mon empressement. Vous devez l'être, Monsieur, de l'attachement que vous a voué,

» BRETEUIL, comtesse de Clermont-Tonnerre (1). »

Tant de démarches ne furent pas vaines.

toyen devait être pretestant et les catholiques n'étaient pas admis à devenir habitants, mais l'entourage du résident de France était catholique et avait sa chapelle à la résidence. A Berne et dans ses bailliages, l'exercice du culte catholique était interdit, sauf dans deux districts, qui, au seizième siècle, s'étaient, en majorité, prononcés contre la Réforme. Beaucoup de catholiques ont habité Lausanne au dix-huitième siècle. Ils devaient traverser le lac pour célébrer leur culte en Savoie (Voir Rilliet, *Histoire de l'établissement du catholicisme à Genève*).

(1) Communication de M. Ducailar, de Saint-Hippolyte-du-Fort, arrière-petit-fils de Gal-Pomaret. Voltaire avait accompagné la lettre de ces mots : « Le vieux malade envoie à Monsieur Pomaret la lettre de Mme la commandante de Grenoble. Il sera toujours aux ordres de M. Pomaret et à ceux de ses amis. »

Les ministres de Louis XVI ne ressemblaient pas à ceux du règne précédent, et, quoique le nouveau roi eût promis à son couronnement d'exterminer l'hérésie, le clergé avait tout lieu de craindre qu'il ne se prêterait pas, comme Louis XV, à ses fantaisies sanguinaires. Court de Gébelin obtint à Versailles l'assurance qu'il ne serait pas donné suite à cette affaire. En effet, le 26 août, Armand s'évadait sans peine de sa prison. Aussitôt, l'exempt de la ville intenta un procès au geôlier, sans doute pour sauver les apparences et donner le change au clergé. « M. Armand, » écrivait le pasteur Lachaux à Abraham Chiron, le 30 novembre, « vient d'être avisé par le geôlier lui-même, qui pleure et se désespère, dans la crainte des suites que cette affaire aura. Je crois qu'il joue la comédie à merveille. Il a été, il est vrai, l'instrument de cette évasion, mais un instrument manié par une main étrangère et cachée. Tout ce qui a précédé, accompagné, suivi cet événement, prouve que cet événement même, tout petit qu'il est, avait été concerté à Versailles, ou tout au moins à Grenoble. Je pense donc que M. le geôlier s'annonce dans un embarras prétendu pour s'approprier réellement quelques louis. Au reste, si mes conjectures portaient à faux, il serait juste de dédommager

cet homme, alors vraiment à plaindre (1). »

Le frais de la capture et de la libération d'Armand se montèrent à 620 livres. Le synode, tenu au Désert du 6 au 7 septembre, sous la présidence de Bérenger, décida qu'ils seraient à la charge des Eglises de la province. Les fidèles de Nyons, Vinsobres, Orange et Saint-Paul-Trois-Châteaux, devaient fournir 105 livres; ceux du Val-de-Trièves 71; et les huit quartiers restants furent imposés pour 55 livres, 10 sols chacun. « L'assemblée espère, » ajoutait le procès-verbal, « que tous les véritables fidèles se prêteront au remboursement de ces sommes, qui ont été employées pour la cause commune, ne pensant pas qu'aucun se refuse à l'effet du présent, attendu qu'on montrerait, par un tel refus, vouloir rompre tous les liens de la foi et de la charité qui unissent les fidèles les uns aux autres (2). »

(1) Arnaud, ouvr. cité, t. III, p. 303.

(2) Actes du synode provincial du Dauphiné, assemblé les 6 et 7 septembre 1775. — L'un des fils d'Armand, prédicateur de talent, mourut jeune à Nîmes, en 1815. On a publié de lui deux volumes de sermons. Il fut le père du vénéré pasteur de Paris, M. I. Armand-Delille, dont la mémoire est en bénédiction.

Un autre fils du pasteur du Désert exerça longtemps le ministère à Beaumont-lès-Valence. Il eut aussi pour fils un pasteur, Emile Armand, qui mourut à Livron en 1854, victime de son dévouement pendant une épidémie de choléra. « Tant qu'il y

Ces appréhensions n'étaient pas fondées. C'était là une dette d'honneur que les Eglises s'empressèrent d'acquitter.

IV

La Révolution française, qui détourna tant d'esprits des préoccupations religieuses, vint arrêter dans les vallées des Alpes le réveil religieux, entretenu par les visites des pasteurs du Désert. Eux aussi subissaient plus ou moins l'influence du siècle, et leur zèle devenait moins conquérant. Chose étonnante ! la décadence religieuse coïncida avec la proclamation de la liberté de conscience. Les Alpins, laissés à eux-mêmes, tombèrent dans la plus complète indifférence. Aussi, le nombre des protestants des Hautes-Alpes ne cessa de décroître pendant les quinze années du Consulat et de l'Empire. Les prêtres romains, qui avaient seuls le droit de prosélytisme, l'exerçaient sur une vaste échelle, et bien des Vaudois français, dont les ancêtres avaient tant souffert pour leur foi, oublieux de leur origine, ne craignirent pas d'embrasser

aura un seul protestant à Livron, je resterai à mon poste, » disait-il à ceux qui le pressaient de fuir la contagion. Ses derniers moments furent des plus édifiants. Il ne précéda que de deux jours dans la tombe sa femme, petite-fille du pasteur du Désert Marcel-Olivier.

les croyances de ceux qui avaient persécuté leurs pères.

Mais Dieu, dans ses compassions miséricordieuses, allait envoyer à ces descendants des anciens martyrs un évangéliste selon son cœur. Quel homme de Dieu que Félix Neff! On a pu dire qu'il a fait, à lui seul, le travail de dix pasteurs fidèles. Ce qui est certain, c'est qu'il est le type du missionnaire infatigable, qu'aucun obstacle ne rebute, pourvu qu'il gagne des âmes à Christ. Tout était à faire pour Félix Neff. « Les habitants de ces tristes hameaux étaient si sauvages à mon arrivée, » écrivait-il, « qu'à la vue d'un étranger, fût-ce un paysan, ils se précipitaient dans leurs chaumières, comme des marmottes... Néanmoins, la misère de ce peuple est digne de pitié, et doit inspirer d'autant plus d'intérêt qu'elle résulte, en grande partie, de la fidélité de leurs ancêtres, refoulés par l'ardeur de la persécution dans cette affreuse gorge, où il est à peine une maison qui soit à l'abri des éboulements de neige et de rochers. Dès mon arrivée, je pris cette vallée en affection, et je ressentis un désir ardent d'être pour ce peuple un nouvel Oberlin (1). » Sa paroisse embrasse

(1) A. Bost, *Lettres et biographie de Félix Neff*, t. I, p. 364.

tout un département; n'importe, il visite ses paroissiens, avec un zèle infatigable, de hameau en hameau, de chaumière en chaumière, à travers quels affreux précipices! Il insiste en temps et hors de temps; il reprend, il censure, il exhorte. Dans ses entretiens particuliers ou dans les réunions publiques, il s'efforce de mettre à la portée des plus simples les enseignements de l'Evangile. Il leur prêche, avec amour et dans un style pittoresque et familier, propre à frapper leur intelligence et à gagner leur cœur, la bonne nouvelle du salut. Quand il a fini d'exhorter, il groupe les enfants et les adultes autour de lui; pour se reposer, il leur donne des leçons de lecture, ou bien il *s'égosille*, — comme s'exprimait l'un de ses élèves, — à leur apprendre à chanter. Et quand sa poitrine est en feu et que son corps, usé par ces travaux excessifs, réclamerait une nourriture substantielle, il faut qu'il se contente d'un pain noir, cuit peut-être depuis de long mois, le seul qu'on trouve dans ces hautes vallées.

Mais ce n'est là qu'une partie de son œuvre. Comme tout véritable missionnaire, il s'intéresse aux besoins matériels des populations qu'il évangélise; il cherche à leur donner des idées plus justes sur l'agriculture; il leur

apprend à utiliser, pour l'irrigation des prairies, les filets d'eau qui se perdent sans utilité, et, s'armant lui-même de la pioche, il les oblige, par son exemple, à creuser avec lui des canaux.

Et pour accomplir tout cela, comme il sait racheter le temps! Quand on veut se faire une idée de l'activité missionnaire de Félix Neff, il faut se le représenter, non pas assis dans une étable, enseignant à ses chers montagnards, groupés autour de lui, la voie du salut; mais seul, dans ses courses d'évangélisation, dans ce voyage, par exemple, qu'il entreprend, un jour, de Saint-Laurent à Dormilhouse, en passant par le col d'Orcières. La neige tombe à flocons serrés. L'étroit sentier devient de plus en plus impraticable et dangereux. Bientôt un orage éclate. La grêle se mêle à la neige, les éclairs déchirent les nues. L'ardent évangéliste ne connaît pas le danger, il va toujours devant lui. Il aurait pu, en faisant un grand détour, arriver sans trop de fatigue et de péril à Dormilhouse, mais le lundi seulement. Or, demain c'est dimanche; il y sera demain, et il pourra édifier dans le temple ses chers paroissiens, aussi ravis de l'entendre qu'étonnés de le voir. Et tandis qu'il marche ainsi par une horrible tempête et longeant d'affreux précipices, il

chante, à plein gosier, le cantique de l'action de grâces :

Grand Dieu, nous te bénissons ;
Nous célébrons tes louanges...

Tant de zèle, tant d'héroïsme chrétien devait porter ses fruits. Bientôt, sous l'action vivifiante du Saint-Esprit, les os secs reprennent vie, et c'est pendant la semaine sainte de 1825 qu'éclate ce magnifique réveil, que Félix Neff, le cœur débordant de reconnaissance, raconte en ces termes : « Avant, après et entre les services publics, on voyait tous les jeunes gens, réunis en divers groupes auprès des blocs de granit dont le pays est couvert, s'édifiant les uns les autres. Ici, on lisait le *Miel découlant du rocher ;* là, le *Voyage du Chrétien ;* plus loin Susette Baridon, entourée de jeunes filles, leur parlait de l'amour du Sauveur, tandis que le sévère François Berthalon représentait aux jeunes hommes toute l'horreur du péché et la nécessité de la repentance. Dans ces petites réunions, les larmes coulaient comme au temple, et l'on y observait le même recueillement.

« Frappé, étonné de ce réveil subit, j'avais peine à me reconnaître. Les rochers, les cas-

cades, les glaces même, tout me semblait animé et m'offrait un aspect moins sévère. Ce pays sauvage me devenait agréable et cher, dès qu'il était la demeure de mes frères (1). »

Hélas ! le jeune missionnaire ne devait pas cultiver longtemps un champ qui produisait déjà une si belle moisson. Il dut bientôt, contraint par la maladie, redescendre de ses chères montagnes et chercher à rétablir, soit à Plombières, soit à Genève, une santé irrémédiablement compromise. Ses enfants spirituels ne l'oubliaient pas ; ils assiégeaient en sa faveur le trône des miséricordes. Ils voulurent lui exprimer, dans une lettre collective, leur profonde reconnaissance pour le bien qu'il leur avait fait. Cinquante ans auparavant, leurs pères avaient fait entendre aux pasteurs du Désert le cri du Macédonien : Montez vers nous et venez nous secourir ! Pour eux, c'est une parole d'amour et de reconnaissance qu'ils feront parvenir à leur pasteur chéri qui s'est dépensé pour leurs âmes. Avec quelle émotion le prédicateur mourant ne dut-il pas lire la lettre suivante, signée de vingt-huit habitants de Dormilhouse, et qu'avait rédigée le plus lettré de tous : « ... En lisant votre billet, où vous nous dites de nous souvenir de ce beau

(1) A. Bost, ouv. cité, t. II, p. 9 et suiv.

temps, de cette bonne et belle semaine sainte de 1825, j'entendais beaucoup de voix dire : « Il en vaut bien la peine de s'en souvenir de ce beau temps, de ce beau vendredi saint où Dieu s'était approché de plus près de nous ! » Oh ! que ce jour fut heureux et bon pour quelques-uns, ce jour saint où la rosée d'en haut tomba sur la divine semence que vous aviez semée depuis longtemps ! Les joues de plusieurs étaient couvertes de larmes, pensant et sachant que vous aviez donné votre vie pour nous cultiver et que, peut-être, comme il y a toute apparence, nous ne reverrions plus votre aimable personne, notre cher Jean-Baptiste... Oh ! puissions-nous faire tout ce qui dépend de nous afin de réjouir le cœur de notre bon Sauveur et le vôtre, et que nous fleurissions votre couronne... Oh ! oui, c'est moi, avec tous mes amis de Dormilhouse, qui avons été la cause de votre longue maladie ! Si nous avions été plus prompts à croire en Dieu, vous n'auriez pas eu besoin de vous fatiguer tant dans les neiges, ni épuiser votre poitrine. Mais nous étions si aveugles et si endurcis dans nos vieilles habitudes !... Oh ! pour nous faire comprendre quelque chose concernant notre salut, vous avez épuisé toutes les forces de votre corps, et vous vous êtes oublié vous-même comme notre doux Sauveur.

Que le Seigneur vous bénisse et vous donne la patience dans ces longs moments d'épreuve ! Que le Seigneur vous comble de mille bénédictions d'en haut et vous récompense de tant de peines que vous avez prises pour nous !... Nous finissons en nous recommandant à vos prières ; nous, quoique faibles, nous ne vous oublions pas dans les nôtres. Toutes les familles, sans exception, depuis la cime de Roumas jusqu'au pied des Inflous, vous saluent, et vous verrez le nom de quelques-uns sur cette lettre (1). »

C'est ainsi que, selon un bel emblème des Vaudois du Piémont, le lis a toujours pu croître au milieu des épines. C'est ainsi que Dieu ne s'est jamais laissé sans témoignage, au milieu de ces pauvres Alpins, en leur faisant du bien. Après les barbes, les disciples de Guillaume Farel ; après les pasteurs du dix-septième siècle, les prédicateurs du Désert ; après les ministres sous la croix, Félix Neff. Et de nos jours encore, il se trouve, dans ces vallées inhospitalières, des hommes dévoués, heureux d'annoncer l'Evangile aux fils des martyrs. Que Dieu bénisse leurs efforts, et que Dormilhouse devienne encore, comme il y a cinquante ans,

(1) A. Bost, ouv. cité, t. II, p. 460 et suiv.

cette ville située sur la montagne et qui ne peut être cachée (1) !

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, quelques familles de Dormilhouse, chassées par la rigueur du climat, sont allées s'établir aux Trois-Marabouts, en Algérie. Nous appelons toutes les bénédictions du Seigneur sur cette colonie.

X

JEAN BÉRENGER

1730-1813

I

Jean Bérenger naquit vers 1730, dans la commune de Montvendre, au hameau des Ferrands, situé à dix kilomètres environ de Valence. Il appartenait à une famille du Dauphiné qui s'était toujours distinguée par son attachement aux doctrines de la Réforme et sa fidélité à l'heure des persécutions.

Le hameau des Ferrands, situé au pied des collines boisées de la Raye et caché dans un pli de terrain, était naturellement désigné pour servir de retraite aux pasteurs proscrits. Ils s'y rendaient souvent lorsqu'ils présidaient des assemblées dans les environs, et ils trouvaient,

sous le toit des Bérenger, une hospitalité sûre et cordiale. Bien souvent, le soir, pendant les longues veillées d'hiver, un coup discret, frappé à la porte, avertissait la famille de l'arrivée du pasteur. On faisait cercle autour du foyer. Le prédicant racontait les péripéties souvent douloureuses, toujours attrayantes, de ses tournées évangéliques. Ensuite le culte rassemblait autour de la vieille Bible, qu'on tirait avec précaution de sa cachette, les membres de la famille et quelques voisins. On s'abstenait de chanter, pour ne pas donner l'éveil, les psaumes de Marot, si goûtés pourtant; puis la prière recueillait les esprits et les cœurs en présence du Père céleste, dont le secours était invoqué avec ferveur; et le pasteur allait goûter un repos bien mérité, — à moins que quelque alerte ne le fît rentrer dans sa *loge* (1), — pour recommencer le lendemain ses courses aventureuses.

Ce fut dans ce milieu favorable que la piété naissante du jeune Bérenger se développa et s'affermit. Aussi conçut-il de bonne heure le projet de consacrer sa vie au service des Eglises sous la croix. Les périls de toute

(1) On voyait encore, il y a quelques années, aux Ferrands, une cachette dissimulée dans un double plancher.

nature, qui étaient l'apanage des pasteurs du Désert, ne le rebutèrent point. Il sortait à peine de l'enfance, lorsque, en 1745, se dressèrent dans le Dauphiné, à trois mois d'intervalle, les potences de Louis Ranc et de Jacques Roger, qu'il avait, sans doute, vus plus d'une fois chez ses parents. Le supplice de Desubas suivit quelques mois après. Ce fut en apprenant la fin bienheureuse de ces trois martyrs, si calmes en face de la mort, en particulier celle de Desubas, que le jeune Dauphinois sentit s'affermir sa vocation. « Cette mort, bien loin de causer quelque découragement parmi nos jeunes gens, » écrivait Court en parlant des étudiants de Lausanne, « ne sert qu'à enflammer leur zèle. Rien n'est si beau que les sentiments qu'ils expriment ; et, ce qu'il y a de plus digne d'admiration, c'est que, depuis cette mort, il se présente deux nouveaux sujets (1). » Bérenger était l'un d'eux.

Antoine Court disait encore, en parlant de Bérenger, dans une lettre qu'il adressait, le 10 avril 1746, à Sarasin l'aîné, pasteur et professeur à Genève : « Il n'a besoin que de votre décision et de l'avis qu'il vous plaira m'en don-

(1) Mss. de Court, nº 7, t. VIII, p. 57. Bibliothèque de Genève.

ner pour être reçu ici. Son admission et sa consécration aux Eglises du Dauphiné seraient, au jugement, en particulier, de M. de Montrond, qui connaît cette province-là et beaucoup la famille du sieur Bérenger, fort avantageuses aux Eglises de ladite province. L'avis, néanmoins, de M. le P. P. (le professeur Polier), est, par rapport à ce jeune homme, en supposant qu'il soit admis, qu'il s'engage de restituer tout ce qu'il aura reçu, au cas que, dans la suite, il vînt à changer de dessein (1). »

Quatre ans, toutefois, devaient s'écouler avant que Bérenger vît les portes du séminaire s'ouvrir devant lui. Il suivit, en attendant, les pasteurs de la province en qualité d'élève ambulant. « Il fit avec eux de rapides progrès, » nous apprend M. Arnaud, « car il avait de l'intelligence et une mémoire prodigieuse (2). » En 1749, il fut agrégé au corps des proposants, c'est-à-dire qu'il reçut l'autorisation de prêcher, sans pouvoir toucher aux sacrements ; et il prit enfin le chemin de Lausanne, dans le courant de mai de l'année suivante.

Un séminaire protestant s'était fondé dans cette ville, grâce à l'initiative d'Antoine Court.

(1) Lombard, *Isabeau Menet*, appendice, p. 96.
(2) Ouv. cité, t. III, p. 253.

Ce restaurateur des Eglises manquait de collaborateurs. Les pasteurs réfugiés demeuraient sourds à ses appels. Ils se trouvaient, disaient ils, trop amplement dédommagés des persécutions souffertes, par les sympathies dont on les entourait, pour songer à rentrer dans la mère patrie. Il intéressa à son projet les nations protestantes. Des hommes éminents l'aidèrent de leurs conseils et de leurs dons, et, en 1730, il se rendit à Lausanne et devint l'âme de ce séminaire, où les professeurs de l'académie donnaient des leçons et qui contribua, pour une si grande part, au relèvement du protestantisme français.

Jean Bérenger passa deux ans à Lausanne. Il s'y prépara, par l'étude et la prière et sous la direction de maîtres habiles, à sa vocation future, et c'est avec joie qu'il traversa la frontière, au mois de juin 1752, pour rentrer dans le Dauphiné et se consacrer aux chères Eglises de sa province.

II

Un autre étudiant, Gaspard Marcel, dit Olivier, de Crupies, qui devait mourir jeune, l'y suivit quelques mois après. Il était orphelin et c'est en accompagnant ses pieuses tantes aux

assemblées du Désert qu'il avait senti naître en lui la vocation pastorale. Les prédicateurs qui s'y trouvaient n'étaient qu'au nombre de trois : Pierre Rozan, surnommé Dunoyer, consacré au Désert le 18 octobre 1744 avec Louis Ranc; Alexandre Ranc, le frère du martyr, encore proposant et qui devait recevoir l'imposition des mains quatre mois après l'arrivée de Bérenger; et François Descours, qui n'exerçait toutes les fonctions pastorales que depuis 1749. Ces hommes dévoués saluèrent avec bonheur l'arrivée de ces nouveaux collaborateurs et s'empressèrent de leur ouvrir leurs rangs.

On connaît la vie agitée de ces ouvriers du Seigneur, qui n'avaient souvent pour tout abri, selon l'expression de l'un d'eux, « que la couverture du ciel. » Parfois, ils se trouvaient réunis dans un même lieu, et, dans leurs assemblées synodales tenues au Désert, ils s'entretenaient avec quelques anciens des progrès de leur œuvre et des mesures à prendre pour la consolider. Ils correspondaient avec leurs frères du royaume et de l'étranger, et ne se séparaient jamais sans avoir retrempé leurs forces dans la communion fraternelle et dans la prière. Mais, le plus souvent, ils étaient seuls à courir la campagne sous divers dégui-

sements. Ils avaient aussi des noms d'emprunt pour dérouter les recherches; Bérenger se faisait appeler Colombe, par allusion, sans doute, à cette colombe du Cantique des cantiques (II, 14) qui se tient dans les fentes des rochers et dans les cachettes des lieux escarpés. Leurs assemblées avaient lieu le plus souvent de nuit et à des époques irrégulières, connues seulement quelques heures à l'avance pour ne pas donner l'éveil. Hélas! ces hommes dévoués ne parvenaient pas toujours à dérouter les recherches. C'est ainsi que, deux ans seulement après sa sortie du séminaire, Bérenger eut la douleur d'apprendre la capture et le martyre de son ami Teissier, dit Lafage, qu'il avait eu pour condisciple à Lausanne. Mais cette douloureuse nouvelle ne fit qu'enflammer son zèle et lui inspirer le vœu du prophète : « Que je meure de la mort du juste et que ma fin soit semblable à la sienne. »

En 1756, les protestants de France tinrent un synode national. Le Dauphiné y députa Pierre Rozan et Alexandre Ranc. On y prit l'engagement, renouvelé du synode de 1744, de tenir les assemblées de jour, autant que faire se pourrait, et les ministres du Dauphiné se conformèrent à cette décision. Voici la description d'une de ces assemblées du Désert qui se

multipliaient alors sur tous les points de la France protestante. Elle est due à la plume de Paul Rabaut qui fait parler un officier catholique.

« Un jour de dimanche, j'avais à peine fait une lieue, que je vis une grande quantité de gens traverser le grand chemin. Surpris de voir tant de monde en campagne à pareil jour, j'en demandai la raison ; on me dit que c'étaient des huguenots qui allaient tenir une assemblée. Il n'en fallait pas davantage pour exciter ma curiosité ; j'avais été plusieurs fois en détachement pour dissiper ces sortes d'assemblées, sans trop les connaître, et ma troupe a eu arrêté, à cette occasion, des gens qui ont été condamnés aux galères. Je désirais donc de savoir ce que c'étaient que ces assemblées, et, trouvant l'occasion favorable de m'en instruire par moi-même, je demandai à l'un des plus apparents de la troupe, qui traversait le chemin, s'il ne voudrait pas me conduire au lieu où ils allaient. Ils me dirent qu'ils allaient prier Dieu et que, si je voulais être de la partie, il se ferait un plaisir de m'accompagner. Je le suivis, et, au bout d'une demi-heure, nous arrivâmes dans un petit bois où il y eut, en peu de temps, de sept à huit mille personnes.

» Mon conducteur m'ayant annoncé comme

un étranger, on me fit placer dans une espèce de parquet, tout près d'une chaire ambulante.

» Je fus bien aise d'être là pour mieux observer tout ce qui se passerait. C'était pour moi comme un monde nouveau ; aussi fus-je tout yeux et tout oreilles, et je suis en état de vous détailler jusqu'aux plus petites choses.

» Quand j'arrivai, on n'avait pas encore commencé l'exercice ; mais un instant après un homme monta en chaire et lut un chapitre de la sainte Ecriture. Je demandai si c'était le ministre ; on me répondit que c'était le lecteur et que le ministre ne paraîtrait que lorsqu'il devrait prêcher. Après la lecture du chapitre, on chanta un psaume de David. Mon conducteur me remit son livre afin que je visse ce qu'on chantait ; je n'y trouvai rien que d'édifiant. Ce sont nos psaumes latins mis en français. La poésie n'en est pas riche ; elle est fort simple et c'est ce qu'il faut pour le peuple. On continua à lire la sainte Ecriture et à chanter des psaumes, jusqu'à ce que le ministre voulût monter en chaire. Avant qu'il commençât, on lut les dix commandements, tels qu'ils sont dans les livres de Moïse, tout le peuple étant debout et tête nue.

» Immédiatement après, je vis paraître le

ministre, avec une robe de procureur et un rabat tel que celui de nos prêtres (1). Il lut une prière qu'on appelle, à ce que j'ai appris, *Confession des péchés;* ensuite il fit chanter quelques couplets d'un psaume, ce qui fut suivi d'une seconde prière qu'il fit sans livre, après quoi il prit son texte.

» Je fus fort attentif au sermon, qui roula principalement sur la morale. Les auditeurs me parurent fort pénétrés et je vous avoue que je l'étais moi-même. Je ne sais si le prédicateur avait étudié ou non la rhétorique, mais il n'y eut pas beaucoup de fleurs dans son discours. C'était une éloquence simple et mâle. Il voulait être entendu et il l'était. Il voulait toucher, et il y réussissait d'autant mieux qu'on voyait qu'il parlait du cœur; ce sont là des choses qu'il est aisé de sentir.

» Le sermon fini, on chanta quelques versets du *Miserere mei* qui avait rapport au sujet qui venait d'être traité; ce qui fut suivi d'une prière imprimée dans laquelle on fait des vœux pour tous les hommes, dans quelque état

(1) Les rabats des pasteurs du dix-huitième siècle étaient noirs, avec un petit liséré blanc, comme ceux de Paul Rabaut. D'autres étaient tout blancs, comme ceux de François Roux et du martyr Etienne Teissier, dit Lafage. On en conserve un de ce dernier aux Archives de Montpellier.

qu'ils soient, depuis le sceptre jusqu'à la houlette.

» Mais voici où je fus agréablement surpris : ce fut lorsque le ministre pria en faveur du roi, de la reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de toute la famille royale et qu'il rendit grâces à Dieu de l'heureux accouchement de Madame la Dauphine. J'avais peine d'en croire mes oreilles; vous pourrez pourtant vous en rapporter à leur témoignage; rien de plus certain que ce que je vous dis.

» Jugez, Monsieur, de mon étonnement. Vous savez avec quelles couleurs on nous peint les huguenots et comment on qualifie leurs assemblées. J'étais prévenu contre eux, tout comme bien d'autres; mais je commence à voir qu'on nous en impose et que leurs ennemis ne doivent pas en être crus sur parole.

» Enfin, après la prière, le ministre souhaita au peuple la bénédiction de Dieu et recommanda les pauvres. J'entendis à l'instant des gens, qu'on appelle diacres et anciens, qui répétaient au peuple de se souvenir des pauvres : sur quoi chacun donnait ce qu'il trouvait à propos; et c'est ainsi que l'assemblée finit et se sépara (1). »

(1) *Bulletin*, t. VIII, p. 94 et suiv.

Ceci se passait dans le Languedoc en 1757; mais le culte ne se célébrait pas autrement dans le Dauphiné. Les intendants et les commandants de troupes auraient dû suivre l'exemple de cet officier, pour savoir à quoi s'en tenir sur les dispositions hostiles des protestants; mais ils préféraient fulminer contre eux et renouveler les mesures de rigueur pour extirper l'hérésie du royaume. C'est ainsi que, l'année même où Rabaut le mettait en scène, le comte de Marcieu, commandant du Dauphiné, adressait de Grenoble la lettre suivante aux consuls des villes et villages de la province :

« Il me revient de toutes parts, Messieurs, qu'au mépris des déclarations et ordonnances du roi, qui défendent toutes assemblées publiques de jour et de nuit aux religionnaires, elles continuent à se tenir sur le territoire de votre communauté ou des environs, même par des prédicants ou ministres étrangers que vous auriez dû faire arrêter. Le silence que vous avez gardé sur ces sujets importants semble annoncer, de votre part, une indifférence trop marquée à remplir les devoirs de vos charges et autoriser tacitement ces assemblées défendues : ce qui vous rend très punissables. Cependant je veux bien, avant d'en venir aux voies de rigueur, vous avertir que si vous n'informez pas

sur-le-champ ou, tout au plus tard dans les vingt-quatre heures, le commandant des villes, places et des troupes le plus à portée de vous, en même temps que moi, des assemblées de religionnaires qui pourront se tenir à l'avenir sur le territoire de votre communauté et des environs, avec tous les détails circonstanciés, je ne pourrai me dispenser de sévir contre vous comme désobéissants. Faites sur cela les attentions les plus sérieuses et ne me mettez pas dans le cas de vous traiter à la rigueur (1). »

La mauvaise humeur que respire cette lettre montre bien que la réorganisation de l'Eglise protestante marchait à pas rapides et que toutes les mesures qu'on prenait pour l'arrêter demeuraient impuissantes. Les pasteurs ne se laissèrent pas arrêter par ces menaces. Au mois d'avril 1758, ils consacrèrent au saint ministère Jean Bérenger et Gaspard Marcel, et fortifièrent ainsi le corps pastoral. Cependant les persécutions redoublaient. On recherchait les personnes qui s'étaient mariées au Désert; on obligeait les parents à faire baptiser leurs enfants par les curés, sous peine de poursuites extraordinaires. Au printemps de

(1) Lettre du 28 mars 1757.

1759, Jean Bérenger monta dans le Trièves pour y présider des réunions religieuses. Elles furent très nombreuses. « Cela fit du bruit, » écrivait Rozan quelques semaines plus tard. « Le commandant de la province écrivit aux officiers du lieu de faire cesser les assemblées. Les protestants voulurent continuer. On écrivit mille faussetés contre eux : qu'on avait voulu assassiner le curé et miner l'église pour la faire sauter lorsqu'il célébrerait le service divin. Le parlement envoya un commissaire sur les lieux pour prendre des informations. Il fut précédé par deux compagnies de soldats, comme si l'on eût craint pour sa personne. Dans les interrogats, il avait, à ce qu'on m'a assuré, les pistolets sur la table pour faire dire aux témoins ce qu'il voulait (1) » Une vingtaine de personnes des deux sexes furent arrêtées et traduites dans les prisons de Grenoble. On condamna les unes au bannissement, les autres à l'amende. Quant au pasteur qui les avait édifiées par sa parole, l'arrêt suivant, rendu le 7 septembre 1759, montre le sort qui lui était réservé, s'il tombait jamais entre les mains du pouvoir :

« Entre le procureur général du roi d'une

(1) Arnaud, ouv. cité, t. III, p. 275.

part, le nommé *Colomb* (*sic*), prédicant de l'autre.

» Vu, etc.

» La Cour, pour les causes résultant des procédures, dit la contumace instruite à la forme de l'ordonnance et, en conséquence, a condamné le nommé Colomb, prédicant, à être livré entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, pour être par lui *pandu* (*sic*) et étranglé jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuive, à une *potance* (*sic*), qui sera, à ces fins, dressée sur la place du marché du bourg de Mens, et, attendu la contumace, il sera exécuté par effigie sur ladite place, et le condamne à une amende de dix livres envers le roi et à une aumône de cinquante livres et aux dépens et frais de justice (1). » Bérenger, averti du danger qui le menaçait, avait eu le temps de se cacher en lieu sûr. Une maison amie, celle d'un catholique, l'abrita pendant ces longues journées d'attente où la maréchaussée était à sa poursuite. On raconte même qu'il put assister, d'une lucarne, à son propre

(1) *Bulletin*, t. X, p. 152. On y trouve les noms de tous les condamnés. C'est donc à cette date qu'eut lieu à Mens l'exécution en effigie de Bérenger, et non, comme le disent de Félice (*Histoire des protestants de France*, 2e édit., p. 532) et les frères Haag (*France protestante*, Pièces justificatives, p. 407) en 1767.

supplice. Il vit la rage impuissante de ses ennemis s'acharner sur un vain simulacre et peut-être ces paroles du Christ, relatives à son Eglise, lui revinrent-elles en mémoire : « Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

Les protestants dauphinois étaient atterrés; sous le coup de ces nouvelles mesures de rigueur, ils envoyèrent un placet à Louis XV. Rarement nos pères persécutés s'exprimèrent dans leurs requêtes avec une plus touchante éloquence : « Hélas! Sire, » disaient-ils, « que les coups qu'on frappe sur nous sont affreux! Ce sont nos enfants arrachés de nos bras, ce sont nos mariages dissous, ce sont les liens qui nous détenaient le plus fortement au monde rompus, c'est la nature même poursuivie dans les asiles les plus sacrés et violentée dans ses sentiments les plus tendres, qui jettent tour à tour l'horreur dans nos âmes et nous forcent à faire monter à votre trône la voix de nos sanglots.

» Nous sommes, Sire, si persuadés de toute l'étendue de vos bontés, que nous n'avons pas craint de vous présenter de si tristes objets : les baptêmes de nos enfants, nos mariages illégitimés, sujet perpétuel de nos frayeurs. Nous en avons déjà porté l'affligeant tableau (1)

(1) Allusion à un placet de 1748, resté sans réponse.

aux pieds de Votre Majesté, avec nos larmes, et nous avions osé nous flatter que si on nous regardait comme coupables, on nous trouverait cependant encore dignes de pitié.

» Mais, Sire, votre parlement de Grenoble n'en connaît point pour nous. Reprenant ses premiers principes de rigueur, il nous poursuit à ces deux égards avec une effrayante sévérité, et dans l'abîme de nos maux, nous ôtant jusqu'à l'espoir, il ne présente à notre choix que des alternatives également cruelles. Que Votre Majesté juge elle-même l'horreur de notre situation; qu'elle décide si, dans la nature, on pourrait en imaginer même de plus douloureuse et de plus touchante. Il faut que nous fassions rebaptiser nos enfants ou que nous nous perdions avec eux, en nous soumettant aux peines des ordonnances; il faut que nous fassions bénir une seconde fois nos mariages ou que nous en rompions pour jamais les nœuds. Mais, Sire, entre ces deux extrémités, nos âmes flottantes s'étonnent et ne savent à quel parti se résoudre. La conscience nous défend le premier, le second soulève la nature. Si nous sommes rebelles à ce que nous croyons les ordres de Dieu, nous voilà pour jamais livrés aux remords vengeurs; si nous sommes sourds à la voix du sang, nous

perdons sans espoir les seuls êtres pour qui nous chérissons la vie. Que ces extrémités, Sire, sont déplorables, et que notre situation aussi violente est bien digne de toucher votre cœur !

» Aussi nous ne dissimulons pas à Votre Majesté que votre parlement de Grenoble ne nous a pas tous enveloppés à la fois dans la même calamité. Dans les lieux mêmes où ces mariages et ces baptêmes sont les plus nombreux, il n'en poursuit qu'un petit nombre. Mais, Sire, à quels excès affreux nos maux nous ont-ils réduits ! Cette clémence même n'est pour nous qu'un sinistre présage et de la qualité et de la durée des peines qu'on nous prépare. Oui, si nous sommes également coupables, nous sentons bien que nous méritons un traitement égal et, ne sachant à quoi imputer cette distinction, elle ne nous permet que les conjectures les plus désolantes. Voudrait-on, Sire, par là éterniser la rigueur pour rendre la sévérité plus formidable ? Voudrait-on dérober à la connaissance de Votre Majesté une partie des coupables, de crainte qu'un trop grand nombre de malheureux n'émût trop sensiblement sa pitié ? Ou voudrait-on enfin, par un genre de supplice nouveau, faire languir nos âmes abattues dans cet état ténébreux, où,

morts à toute espérance qui nous fuit, nous ne sommes réveillés de notre douleur profonde que par l'exemple continuel des maux qui nous attendent? Hélas! Sire, notre sort n'a pas besoin d'être aggravé, il est assez cruel. Nos cœurs brisés par la douleur ne luttent pas même contre le sentiment de leurs maux. Ils sont au-dessus des nouveaux coups qui pourraient les atteindre; nous sommes dans le dernier désespoir. Nous le disons sans crainte à Votre Majesté, car le désespoir de la vertu n'est jamais un crime. Oui, Sire, on a beau nous tourmenter, nous persécuter, on peut nous lasser, nous fatiguer même; nous exciterons la pitié, jamais l'horreur, et toujours malheureux, sans être un instant criminels, si nous cherchons encore des consolations ce ne sera que dans le sentiment de notre innocence (1). »

Les pasteurs n'attendirent pas l'effet de cette requête pour continuer leur œuvre bénie. Bérenger, plein d'activité, présidait des assemblées, bénissait des mariages et célébrait des baptêmes, se transportant partout où les fidèles réclamaient le secours de son ministère. C'est ainsi qu'il bénit au Désert, près de

(1) *Bulletin*, t. XI, p. 486 et suiv.

Combovin, le 19 août 1761, le mariage de Barthélemy Matras et de Lucrèce Bonnet, et qu'il baptisa, dans le même lieu, le 3 juillet de l'année suivante, leur fils Pierre Matras. On conserve avec soin, dans une maison de la Baume-Cornillanne, au hameau des Clabellots, les certificats de ces deux cérémonies écrits et signés de la main du pasteur du Désert.

Ces hommes, sans cesse traqués comme des bêtes fauves, couraient des dangers de plus d'un genre, et leurs tournées pastorales étaient fécondes en péripéties émouvantes. Certains faits, grossis par l'imagination populaire, ont pris des proportions surhumaines, et la légende du Désert s'est formée; mais d'autres sont bien réels, comme le suivant, qui nous donne une idée des souffrances et des périls du ministère sous la croix. Un jour, le fidèle pasteur arrive, harassé de fatigue, près d'une ferme isolée du Bas-Dauphiné. Ce sont des frères qui l'attendent, et il se promet quelques heures de repos sous leur toit. Il rencontre sur la porte un enfant d'une dizaine d'années et lui demande s'il y a des étrangers dans la maison.

— Non, Monsieur, lui répond l'enfant.

— Et ton père, que fait-il ?

— Il est allé chercher les hommes de la ma-

réchaussée, parce que le ministre doit venir loger chez nous ce soir.

— Eh bien, dis-lui, réplique Bérenger, que le ministre est bien venu, mais qu'il a jugé bon de continuer sa route (1).

Trahison odieuse, dont l'exemple, grâce à Dieu, est rare dans les annales du Désert, mais qui fait bien ressortir, en même temps que les dangers du ministère sous la croix, la paternelle sollicitude avec laquelle Dieu veillait sur ses serviteurs.

A l'époque où nous sommes arrivés, sept pasteurs ou proposants desservaient les Eglises du Dauphiné, sans compter deux étudiants qui se préparaient, à Lausanne, pour le ministère dans cette province. Le sort des Eglises était toujours précaire. Dans le courant de l'année 1762, Toulouse avait vu mourir, dans le plein triomphe de la foi, les trois frères de Grenier et le pasteur Rochette, et, bientôt après, le meurtre juridique de Calas était venu montrer à quelles extrémités l'homme peut se laisser entraîner, lorsqu'il est aveuglé par le fanatisme. Malgré cette recrudescence de la persécution, nos pères crurent le moment favorable pour convoquer un synode national ; et cette assem-

(1) Voir A. Blanc, *Lettres à Lucie sur le canton de Mens*, p. 13.

blée, la dernière de ce genre qui se tint au Désert, se réunit du 1er au 10 juin 1763. Douze provinces y furent représentées par dix-huit pasteurs et seize anciens. Les Eglises du Dauphiné y députèrent Bérenger et son collègue Rozan.

Les membres du synode, dont Paul Rabaut fut élu modérateur, renouvelèrent avec un saint empressement « la promesse de concourir de tout leur pouvoir à entretenir leur union, en persévérant à professer la même foi, à célébrer le même culte, à pratiquer la même morale, à exercer la même discipline et à se prêter des secours mutuels qui marquent que, comme les premiers chrétiens, ils ne sont qu'un cœur et qu'une âme. » Ils manifestèrent aussi leur fidélité envers le souverain, en ordonnant à toutes les Eglises de célébrer un jour solennel d'actions de grâces, pour remercier Dieu de la paix qu'il venait d'accorder à la France, après la guerre de Sept ans. Ils fixèrent aussi au premier dimanche d'octobre la célébration d'un jour de jeûne et d'humiliation, « à cause de la corruption qui règne dans le monde et de la privation des avantages spirituels dont les Eglises jouissaient pendant l'édit de Nantes. » Des modifications à la liturgie et la composition d'un nouveau catéchisme furent décidées. On

recommanda aux pasteurs d'expliquer familièrement, dans des paraphrases, la sainte Ecriture, en même temps que le devoir de la lire était rappelé aux simples fidèles; et, après avoir réglé quelques points secondaires, les députés se séparèrent en chargeant la province des Hautes-Cévennes de convoquer le prochain synode national. Hélas! plus d'un siècle devait s'écouler avant qu'il se réunît.

Un des articles du synode enjoignait à chaque province de nommer des correspondants pour écrire, de trois en trois mois, aux autres provinces, afin qu'on pût se tenir mutuellement au courant des faits importants qui se passeraient dans les différentes circonscriptions synodales. Ce fut pour répondre à ce désir que Bérenger correspondit, à plusieurs reprises, avec Jean Journet, dit Tenjour, pasteur du Béarn, qu'il avait connu à Lausanne. Il lui écrivait, quatre mois après le synode : « Le pigeon battu de l'épervier se regarde, quoique en sûreté, comme guetté par son ennemi et n'ose se donner aucun mouvement, crainte d'être saisi. » C'était là, disait-il, la situation des Eglises du Dauphiné trois ou quatre mois auparavant, et il mentionne un grand nombre de poursuites et d'emprisonnements. « Depuis, » ajoute-t-il, « il y a bonace et on reprend courage. »

L'année suivante, le pasteur du Dauphiné écrit une nouvelle lettre à son collègue, à la date du 15 février. Il y rend hommage à la tolérance du commandant de la province et exprime le regret qu'il soit rappelé, par suite de ses démêlés avec le parlement de Grenoble (1). »

Un synode provincial se tint dans le Dauphiné, les 6 et 7 avril 1764. L'assemblée chargea le pasteur Rozan d'écrire à Court de Gébelin, alors fixé à Paris, pour l'encourager dans ses efforts en vue de procurer aux protestants un état plus tranquille. On décida de présenter aussi une requête au premier président du parlement de Grenoble, au nom de tous les protestants de la province, pour le féliciter de son heureux retour et pour le prier de leur être favorable.

Le synode, se souvenant de l'article du national, qui ordonnait aux Eglises d'entretenir entre elles une exacte correspondance, chargea Bérenger d'écrire à celles du Haut-Languedoc, des Basses-Cévennes et du comté de Foix. Le besoin de pasteurs se faisant sentir dans la province, l'assemblée décida qu'on

(1) *Bulletin*, t. V, p. 260 et suiv. On pourrait retrouver dans les papiers du regretté Lourde-Rocheblave, ancien pasteur d'Orthez, le texte complet de ces deux lettres.

écrirait aux directeurs du séminaire de Lausanne pour les prier d'accorder une place à Daniel Armand; et Bérenger fut chargé d'écrire à Lombard, dit Lachaux, alors étudiant, pour l'engager à revenir sans retard. On lui vota cent livres pour l'aider à payer ses dettes; mais il fut entendu qu'on ne lui donnerait cette somme qu'à son arrivée.

III

La vallée du Trièves, qui s'étend sur la rive gauche du Drac, au midi du département de l'Isère, dans cette contrée montagneuse qui faisait autrefois partie du Haut-Dauphiné, comprend, sur un espace d'environ vingt-cinq lieues carrées, une population protestante nombreuse, répandue dans près de quarante villages ou hameaux, d'où le vent de la persécution n'est jamais parvenu à la chasser. C'est moins une vallée uniforme qu'un ensemble de vallées, reliées par des cols plus ou moins élevés et des chemins couverts en hiver de plusieurs pieds de neige, et praticables seulement aux piétons et aux cavaliers. Pays accidenté s'il en fut, propice aux assemblées du Désert et qui favorisait l'évasion des protestants compromis; d'ailleurs admirablement pittoresque et qu'on n'oublie plus

quand on a eu le privilège de le parcourir. Lorsqu'on arrive de Saint-Jean-d'Hérans au collet de Mens, et que le bassin du Trièves se déroule sous vos yeux, on s'arrête involontairement pour contempler les nombreux villages disséminés dans la vallée et les montagnes qui bornent l'horizon : « Leurs flancs sont entourés de sapins, comme d'une belle ceinture noire ; leurs sommets, couronnés de verdoyants pâturages et d'affreux rochers pittoresquement découpés, s'élèvent majestueusement dans les cieux (1). » Tout près de Mens se dresse le mont Châtel, que sa forme particulière a fait nommer dans le pays Bonnet de Calvin. « A peine, » dit l'auteur déjà cité, « la neige et les frimas ont-ils abandonné sa pelouse qu'elle se couvre de violettes, de tulipes, d'anémones, de toutes les fleurs du printemps. » Au-dessus du Châtel, le mont Obioux, le roi de ces pics neigeux, atteint une altitude de trois mille mètres au-dessus de la Méditerranée, d'où les marins peuvent l'apercevoir avant d'entrer dans les ports de Marseille et de Toulon. Au midi et au couchant, les crêtes de Roche-Sac, de Ferrand, de Menis, de Lans, de Glandaz, d'Ai-

(1) A. Blanc, ouv. cité, p. 14.

guille, sur lesquelles s'ébattent les chamois, entourent ce paisible canton d'un rempart formidable et semblent l'isoler du monde.

Ce fut vers 1765 que Bérenger, qui l'avait déjà parcouru à plusieurs reprises, dut y fixer définitivement sa demeure. L'année précédente il était encore dans le Bas-Dauphiné, comme nous l'apprend l'article 9 du synode de 1764, et, d'autre part, quand Bérenger fut pendu une seconde fois en effigie, en 1766, il habitait Mens.

Notre pasteur s'était d'abord fixé à Tréminis. « Ce village, » dit Blanc, « fut longtemps la retraite des pasteurs persécutés. La piété simple et le caractère affectueux des habitants avaient rendu ce pays cher à des hommes exposés tous les jours à être entraînés par la maréchaussée (1). » Ce fut aussi vers cette époque que Bérenger épousa Angélique Allouard, compromise dans le procès de 1759, et que le même arrêt, qui avait condamné Bérenger à mort par contumace, avait condamnée, ainsi que ses deux sœurs, Marguerite et Madeleine, à une amende de dix livres envers le roi, une aumône de cinquante livres et aux dépens. Elle était de Mens, et sa famille avait eu

(1) Ouv. cité, p. 110.

à subir plus d'une persécution. Un jour, la maréchaussée arrive dans sa maison. Par une coïncidence douloureuse, le corps de sa mère, décédée la veille, était déjà dans la bière; son père était au lit malade. On ne la saisit pas moins avec ses sœurs pour les conduire à Grenoble. Là on leur fit choisir entre la détention à la conciergerie ou le couvent. Heureusement le président du parlement, qui possédait une campagne dans les environs de Mens, connaissait leur famille. Il les dissidua d'accepter le couvent, comme on les y engageait sous prétexte qu'elles auraient une prison plus douce. Une seule refusa de suivre son conseil et ne recouvra plus sa liberté. Les autres purent bientôt reprendre le chemin de Mens (1).

La femme de Bérenger, dont la foi s'était trempée dans l'épreuve, lui fut d'un grand secours pendant le reste de sa vie missionnaire. Les mauvais jours n'étaient pas tous passés pour lui, et la persécution, qui semblait parfois se ralentir, reprenait ensuite une vigueur nouvelle. On a vu, dans l'étude précédente, les dangers qu'il courut à Saint-Véran. Il se trouvait un autre jour, à Saint-

(1) Renseignements communiqués par Mme veuve Cadoret, de Mens, petite-nièce du pasteur Bérenger.

Bonnet, dans le Champsaur, chez une pauvre femme, quand la maréchaussée frappe à la porte. Bérenger n'hésite pas : mettant à profit sa petite taille, il se blottit dans la table à pétrir qui se trouve au milieu de la pièce et le couvercle est remis en place. Bientôt les soldats arrivent et demandent à grands cris le ministre.

— « Cherchez bien, depuis la cave jusqu'au grenier, » leur répond la maîtresse du logis. « Je suis bien sûre que vous ne le trouverez pas. »

Leurs recherches, en effet, furent infructueuses, et cette femme, assure-t-on, eut même le courage de leur servir à boire sur cette table qui abritait dans ses flancs le proscrit.

Toutefois l'esprit public devenait moins défavorable aux protestants. A cette époque, le comte de Clermont-Tonnerre, commandant des troupes du Dauphiné, hésitait à dissiper par la force les assemblées des protestants de la province. Les intendants semblaient prendre leur parti de ces infractions aux édits royaux qu'ils étaient impuissants à réprimer. On eut la preuve, en 1766, du progrès qu'avaient fait les idées de tolérance. Une pauvre femme, Marie Robequin, du Trièves, fut, ainsi que ses enfants, abandonnée par son mari, sous prétexte qu'ils n'avaient été mariés

qu'au Désert. Ce misérable avait abjuré pour épouser une autre femme, une servante qu'il avait rendue mère, et il avait même reçu, à cet effet, des dispenses de l'évêque de Die. Les lois en vigueur lui étaient favorables. Les mariages bénis au Désert étaient déclarés concubinaires par les édits, et l'on avait, dans le pays même, appliqué ces derniers, vingt ans auparavant, dans toute leur rigueur (1). La pauvre délaissée réclama des dommages-intérêts au parlement de Grenoble. L'avocat général Servan, qui s'était lié à Paris, pendant ses études, avec les encyclopédistes et avait été promu, à peine âgé de vingt-six ans, au siège de Grenoble, prit sa défense : « Voici peut-être, » dit il aux magistrats, « la plus belle occasion de faire briller vos fonctions. » Et il n'eut pas de peine à leur montrer que cette cause, si secondaire en apparence, était au fond celle de tout un peuple persécuté qui allait accueillir l'arrêt des juges « comme un cantique de paix ou comme un ordre de proscription. » Ce généreux plaidoyer fut entendu. On fit droit à Marie Robequin, et on lui accorda douze cents livres de dommages-intérêts ; mais, par une étrange contradiction, son pasteur, Jean Bé-

(1) Voir *Bulletin*, t. X, p. 147 et suiv.

renger, fut, précisément cette année-là, condamné une seconde fois à mort par contumace et pendu à Grenoble en effigie.

Qui provoqua contre lui cette mesure extrême de rigueur? Qui fut l'instigateur de cette nouvelle condamnation à mort, heureusement la dernière? Les documents nous manquent sur ce point; mais il est permis de penser que l'intervention du clergé n'y fut pas étrangère. Quoi qu'il en soit, voici le texte même de cet arrêt :

« Arrêt du 31 mai 1766 qui condamne les nommés Desnoyers et Colombes (1), prédicants contumax, à être pendus, et le nommé Girard, lecteur, aussi contumax, aux galères; plusieurs autres particuliers, y dénommés, à des peines afflictives; tous convaincus de contraventions aux édits et déclarations du roy, concernant la religion prétendue réformée.

» Entre le procureur général du roy, etc.,

» La cour dit la contumace contre lesdits Desnoyers, Colombes, prédicants, Delègue et Girard, être bien et duement instruite; et, pour les causes résultantes des procédures, a condamné lesdits Desnoyers et Colombes à être

(1) Desnoyers ou Dunoyer, comme on le sait, était le surnom de Pierre Rozan, déjà condamné à mort par contumace en 1746, et Colombe, celui de Bérenger.

livrés entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour, la hart au col, être conduits à la place du Breuil de cette ville, et, à une potence qui sera à cet effet dressée, y être pendus et étranglés jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuive; et, attendu la contumace desdits Desnoyers et Colombes, leur effigie sera mise sur un tableau qui sera attaché à ladite potence; et a condamné lesdits Desnoyers et Colombes à dix livres d'amende envers le roy, chacun le concernant, aux dépens et frais de justice : « Signé Boisset (1). »

Cette double condamnation capitale, à laquelle, à cette date, on était si loin de s'attendre, produisit dans les Eglises une émotion profonde. Court de Gébelin s'éleva avec force contre cet arrêt d'un autre âge. Il fit entendre à Paris la protestation de sa conscience de citoyen et de chrétien; mais des années devaient s'écouler encore avant qu'elle fût écoutée.

Comme pour le dédommager des persécutions dont il était l'objet, Dieu donna un fils au pasteur du Désert, le 8 avril 1767. C'est à Mens que naquit cet enfant dont le berceau fut environné de tant de périls, et qui devait un

(1) Communiqué par M. Fazende de Rosans. Girard fut condamné à trois ans de galères avec flétrissures, et Delègue vit son mariage annulé.

jour, par un étrange retour de la fortune, être favorisé des honneurs de ce monde. D'abord médecin, puis député à l'Assemblée constituante, créé comte par Napoléon et honoré de son amitié, quoique son esprit indépendant l'eût fait surnommer par l'empereur la *Contradiction*, il fut appelé plus tard à la pairie. D'autres fils de pasteurs du Désert devaient briller par leurs talents. Court de Gébelin, Daniel Encontre, ces savants si remarquables, appartenaient, par leurs familles, au ministère sous la Croix. On sait que Guizot était petit-fils d'un pasteur du Languedoc, ainsi que Samuel Vincent, le célèbre pasteur de Nîmes ; et quand Rabaut Saint-Etienne fut appelé au fauteuil de la Constituante, il put écrire à Paul Rabaut, son vénérable père, dont la tête fut mise à prix tant de fois : « Le président de l'Assemblée nationale est à vos pieds. »

IV

L'arrestation de Daniel Armand, racontée plus haut (1), fut la dernière mesure de rigueur dont les protestants du Dauphiné eurent à souffrir. Les synodes se tinrent avec régularité, et

(1) Page 321 et suiv.

peu à peu l'on vit grandir le nombre de leurs pasteurs. Les actes du synode de 1777 nous apprennent qu'ils étaient à cette époque douze pour desservir les Eglises du Dauphiné. Bérenger fut élu modérateur adjoint de cette assemblée, qui le chargea de correspondre avec les Eglises de la Saintonge et du pays d'Aunis. Il assista encore au synode de 1783. Quelques noms nouveaux apparaissent sur la liste des pasteurs; mais leur petit nombre ne peut suffire aux besoins des Eglises. Aussi l'article 6 s'exprime en ces termes : « Vu le besoin pressant que la province a de pasteurs, l'assemblée charge M. Bérenger, pasteur, d'écrire à nos bons amis du comité (de Lausanne), et d'insister fortement auprès d'eux de vouloir bien admettre M. Morel (1) à ses épreuves, et de lui accorder l'imposition des mains, s'ils l'en jugent digne. » En même temps, Bérenger devait demander « à MM. les respectables membres du Comité une place pour M. Borrel (2), proposant de cette province, afin qu'il fût agrégé au nombre des séminaristes, dès que M. Morel serait de retour. »

(1) Il était d'Arvieux et fut pasteur à Valdrôme, puis à Mens où il mourut en 1839, à l'âge de soixante dix-huit ans. Il avait passé six mois dans les prisons de Gap, sous la Terreur.

(2) Il fut pasteur à Dieulefit et mourut, dans cette ville, en 1824.

Quatre ans après, en novembre 1787, Louis XVI fit paraître son célèbre édit de Tolérance, et la persécution, dont les protestants furent si longtemps victimes, cessa d'une manière légale. Cet édit, toutefois, était loin, comme son titre l'indique, de leur accorder la liberté de conscience avec toutes les conséquences qu'elle implique, et il interdisait même aux pasteurs de porter le titre de ministres. « La religion catholique, que nous avons le bonheur de professer, » disait le roi dans le préambule, « jouira seule, dans notre royaume, des droits et des honneurs du culte public, tandis que nos autres sujets non catholiques ne tiendront de la loi que ce que le droit naturel ne permet pas de leur refuser : de faire constater leurs naissances, leurs mariages et leurs morts, afin de jouir, comme tous nos autres sujets, des effets civils qui en résultent. » C'était donc uniquement le droit de naître, de se marier et de mourir que recouvraient nos pères. Ils n'en saluèrent pas moins avec joie et reconnaissance cet acte réparateur. « L'exécution de ce bienfaisant édit, » dit Rabaut le jeune, « suivit de près sa promulgation ; et l'on vit bientôt les réformés accourir en foule chez les juges royaux pour faire enregistrer leurs mariages et les naissances de leurs enfants...

On vit des vieillards faire enregistrer avec leurs mariages ceux de leurs enfants et de leurs petits-enfants (1). »

Bérenger pouvait espérer que ses dernières années s'écouleraient en paix, et qu'à la première période si agitée de sa vie allaient succéder des jours tranquilles, surtout lorsque la Révolution proclama les droits de l'homme et affirma, par un décret de l'Assemblée constituante, l'égalité des cultes devant la loi. Mais la Révolution, « étrangère à la vie de Dieu, » était grosse d'orages, et bientôt une effroyable tempête se déchaîna sur la France. Bérenger supporta ces nouvelles épreuves avec l'humble courage de la foi. Il fallut chercher de nouveau dans les forêts de sapin un asile pour le culte proscrit. Il fut même supprimé quelque temps pendant la Terreur. Notre pasteur dut encore se déguiser et se blottir dans des cachettes pour éviter les tribunaux révolutionnaires. Mais les curés, cette fois, couraient les mêmes risques que les ministres. L'un d'eux, nommé Aulagnier, trouva même, dans ces jours néfastes, une retraite sûre dans la maison de la famille Richard, alliée aux Bérenger. Ce prêtre, nommé plus tard vicaire général à Valence,

(1) *Répertoire ecclésiastique*, p. 7 et 8.

conserva toute sa vie un souvenir reconnaissant de cette hospitalité généreuse.

Il naquit au vieux pasteur une petite-nièce, le 27 octobre 1794. Elle s'appelait Madeleine-Priscille Richard et devait épouser le pasteur Cadoret, de Mens. Les parents auraient désiré que son oncle la baptisât quelques jours après ; mais il aurait fallu le faire en cachette. Bérenger conseilla d'attendre des jours meilleurs, afin que la cérémonie pût avoir lieu publiquement. En effet, l'année suivante, un décret du 3 ventôse an III (21 février 1795) autorisa le libre exercice des cultes, en laissant aux fidèles le soin de les entretenir de leurs propres deniers et en leur défendant de célébrer aucune cérémonie sur la voie publique (1). Ce fut le jour de Pâques de cette année que Bérenger baptisa, non seulement sa petite-nièce, mais un grand nombre d'autres enfants. Cette cérémonie fut très émouvante et remplit une grande partie de l'heure consacrée au culte. Les enfants étaient si nombreux qu'on se demandait, en sortant, si quelqu'un n'aurait pas été oublié dans la foule.

Bérenger dut saluer avec joie, comme tous ses collègues, le concordat du 18 germinal an X

(1) De Félice, ouv. cité, 2e édit., p. 568.

(7 avril 1802); et, trois ans après, un décret de l'empereur, du 25 fructidor an XIII (septembre 1805) accordait une Eglise consistoriale de la communion réformée à Mens, « sans préjudice, toutefois, des cérémonies extérieures du culte catholique (1). » Bérenger, nommé président du Consistoire, fut investi solennellement de sa charge, et, à genoux, la main étendue sur la Bible ouverte devant lui, il prêta serment, en présence du maire et du juge de paix. Qui dira sa joie et sa reconnaissance en voyant ses fonctions pastorales recevoir cette consécration officielle, lorsque, si longtemps, elles avaient suffi pour le désigner aux coups du pouvoir.

Ce fut le dernier acte important de sa vie. Le pasteur septuagénaire ne tarda pas à se démettre de sa charge; mais il vécut encore plusieurs années à Mens, dans une maison qu'il s'était fait construire et que nous avons visitée, petite et modeste comme lui, entouré du respect et de la considération de tous. Il était de petite taille et portait le chapeau tricorne et la perruque poudrée, à la mode du temps. Son regard était pétillant. Son caractère, naturellement gai, avait conservé tout l'entrain de la

(1) A. Blanc, ouv. cité, p. 31.

jeunesse. Il aimait à plaisanter dans l'intimité, avec grâce, et ne dédaignait pas d'assaisonner la conversation de quelques mots empruntés au dialecte du pays. Il fit le voyage de Paris, où son fils le réclamait avec instance. Mais les merveilles de la capitale ne l'éblouirent point. Le bruit de la grande ville ne pouvait convenir au vieux prédicant du Désert. Il préférait celui des torrents du Trièves et du vent dans les branches sonores des sapins. Comme une colombe effarouchée, il se hâta de regagner les montagnes de son pays d'adoption. C'est à Mens qu'il mourut, en 1813, précédant de quatre ans dans le tombeau sa fidèle compagne. Quelques-unes de ses dernières paroles montrent combien sa communion avec le Seigneur était profonde. « Donnez-moi un peu de cette liqueur, » dit-il peu de temps avant de mourir, « afin que je puisse m'entretenir quelques instants encore avec mon Dieu. » Bientôt cet entretien, interrompu sur la terre, se continuait dans les tabernacles éternels. Bérenger allait jouir pour toujours de la communion du Sauveur, qu'il avait servi et prêché fidèlement pendant plus d'un demi-siècle.

V

Une question se présente à nous avant de terminer : Quel était l'enseignement de notre pasteur ? Quelle idée se faisait-il de Dieu, de Jésus-Christ, du péché, de la rédemption ? Quelle était, en un mot, sa dogmatique ? Cette question est aussi actuelle qu'intéressante. N'a-t-on pas dit, à plusieurs reprises, que les pasteurs du Désert étaient les pères du libéralisme protestant, et n'est-il pas utile d'examiner de près cette assertion à l'occasion de Bérenger ?

Deux réflexions s'imposent à l'esprit dès l'abord. Dans les questions ecclésiastiques personne, assurément, de moins *libéral* que nos pères. N'eurent-ils pas l'étrange idée de rétablir les synodes et d'exercer la discipline sous le feu des persécutions ? Ils voulaient prévenir les hérésies de doctrine et de conduite, et, malgré le péril des temps, ils ne permirent pas que le faisceau des Eglises protestantes, qu'ils avaient formé si péniblement, fût rompu. De plus, si, pour les idées religieuses, les ministres sous la croix avaient été les parrains du christianisme dit libéral, qui n'est guère chez ses représentants les plus avancés qu'un sys-

tème impuissant de philosophie, pourrait-on leur appliquer ces belles paroles de l'Apocalypse : « Ils ont vaincu par le sang de l'Agneau et par la parole à laquelle ils rendaient témoignage, et ils n'ont point aimé leur vie, mais ils l'ont exposée à la mort (1) ? » Non, sans doute ; il est fort à croire qu'ils auraient caché leur drapeau au lieu de manifester leurs convictions. Imitateurs d'Erasme, peut-être, ils n'auraient pas été les émules des Jean de Caturce et des Louis de Berquin. Ils se seraient bornés à maudire tout bas l'affreuse intolérance, sans s'exposer à ses coups. L'histoire prouve que les prédicateurs qui affrontent les bûchers, aussi bien que les missionnaires qui bravent les périls du ministère parmi les païens, ne prêchent que la croix de Jésus-Christ. La simple philosophie fait rarement des martyrs. Antoine Court, on le sait, était un orthoxe rigide (2), et quant à Paul Rabaut, Charles Coquerel résume ainsi le caractère de sa prédication : « Beaucoup de simplicité et d'onction, plus de douceur que de véhémence, une exposition dogmatique, sans cesse soutenue de conseils moraux. » Le même écrivain dit encore du célèbre pasteur

(1) Apocalypse, XII, 11.

(2) Voir la publication récente de M. le professeur Combe, de Lausanne : *Antoine Court et ses sermons*, Lausanne, 1896.

de Nîmes « qu'il prenait le dogme, sans y rien ajouter, dans l'esprit et dans les paroles de l'Evangile (1). » Les deux cents sermons, que possède de lui la Bibliothèque du protestantisme, confirment ce jugement. Ils se font remarquer par la vigueur des exhortations, leur fidélité scripturaire et cette éloquence qui n'a rien de commun avec les procédés oratoires, mais qui jaillit d'un cœur pénétré de l'Esprit de Dieu. Ils flétrissent le péché, et convient les âmes à la repentance. Ils présentent surtout Jésus-Christ crucifié et ressuscité comme le Fils de Dieu et l'unique refuge des pécheurs.

Ces remarques s'appliquent aux sermons de Bérenger. S'ils ne sont pas dépourvus de tout mérite littéraire, ils brillent surtout par l'exposition des vérités chrétiennes. On ne sera pas tenté d'accuser de rationalisme le pasteur qui distingue aussi nettement entre la raison et la foi : « La foi nous est donnée pour suppléer à l'insuffisance de la raison, pour nous conduire où la raison ne pouvait point. Ce n'est point agir contre la raison que de suivre la foi ; mais c'est anéantir la foi que de vouloir la réduire au niveau de la raison. Il n'est que trop ordinaire de voir les hommes confondre ce qui

(1) Ouv. cité, t. II, p. 503 et 504.

passe la raison avec ce qui lui est contraire. Constamment, ce qui est contraire à la raison est une fausseté ; mais traiter de fausseté ce qui passe la raison, c'est abandonner la raison même (1). »

Veut-on savoir maintenant ce que pense notre pasteur de l'œuvre de Jésus-Christ et de l'impuissance où nous sommes de nous sauver par nous-mêmes ? Qu'on lise l'exorde du sermon qui renferme la citation précédente :

« Jésus-Christ a été fait pour nous, de la part de Dieu, sagesse, justice, sanctification et rédemption. Il n'y a pas d'autre vraie sagesse pour nous que celle qui nous a été enseignée de Dieu. Courez après les docteurs du siècle, dévorez leurs leçons ; faites plus : devancez vos maîtres ; mais si elle n'est conforme à celle qui nous a été enseignée de Dieu, la sagesse des hommes n'est que folie devant Dieu.

» Il n'y a point d'autre vraie justice que celle de Jésus-Christ. En vain, le juif s'attache-t-il à l'observation de la loi ; tous ses efforts sont inutiles et ne sauraient le garantir de la malédiction que la loi dénonce contre les trans-

(1) Tiré d'un sermon sur I Cor., I, 21. On peut rapprocher ce passage de celui de Pascal : « La foi dit bien ce que les sens ne disent pas, mais jamais le contraire ; elle est au-dessus, mais non pas contre » (Edition Havet, art. XIII, 1).

gresseurs. En vain, a-t-il paru et paraît-il encore parmi les chrétiens un certain nombre de personnes qui se flattent de faire plus que Dieu ne nous commande, et, après avoir obtenu la justice pour eux, de l'obtenir encore pour les autres. Il est certain, il n'est que trop certain, que nous sommes tous très éloignés d'avoir rempli la tâche qui nous a été donnée et qu'il ne peut y avoir de vraie justice pour nous qu'en la personne de notre Chef. Ce n'est qu'autant que la justice de Christ nous a été imputée que nous sommes justes.

» Il n'y a point pour nous d'autre vraie sanctification qu'en Jésus-Christ. En vain, emploieriez-vous les jeûnes, les macérations et les cilices ; en vain, vous séquestreriez-vous du reste des hommes, tout cela est inutile. Si vous n'êtes en Jésus-Christ, vous n'êtes que des rameaux secs et stériles, sans sève et sans vigueur. « Si vous demeurez en moi, » nous dit Jésus, « vous porterez beaucoup de fruits ; mais hors moi, vous ne pouvez rien faire. » Que l'homme exalte les forces de son franc arbitre, qu'il s'efforce d'agir ; mais, hélas ! après avoir promis beaucoup, il ne tient plus rien : tout l'arrête, tout le surmonte, tout le fait tomber. La grâce de Dieu nous met seule en possession de la vraie liberté. Après l'avoir obtenue, nous sommes

forts et robustes. Je puis tout par Christ qui me fortifie.

» Il n'y a point pour nous d'autre rançon suffisante pour nous racheter que le sang de Christ. En vain immoleriez-vous toutes les victimes possibles : le sang des taureaux, des agneaux et des boucs ne saurait ôter le péché. En vain, vous condamneriez-vous volontairement à la peine et à la douleur, et à tout ce que votre imagination pourrait vous suggérer : toutes ces choses ne sont point la peine dénoncée par Dieu lui-même contre le péché. La mort temporelle et la mort éternelle : voilà le prix du crime. Dès le jour que tu en mangeras, tu mourras de mort. Les gages du péché c'est la mort. Le seul sang de Christ a pu purifier nos consciences des œuvres mortes, faire notre paix avec Dieu, nous garantir de la malédiction. Le bon plaisir de Dieu a été de réconcilier toutes choses avec lui, ayant fait la paix par le sang de sa croix.

» En un mot, Christ est notre tout : le seul fondement de nos espérances, la source unique de notre salut. Il n'y a point d'autre nom qui ait été donné aux hommes pour être sauvés que le sien. Il nous dit lui-même : « Je suis le chemin, la vérité et la vie ; nul ne vient au Père que par moi. »

Ces citations suffisent, à elles seules, pour montrer que l'enseignement de Bérenger était conforme à celui des réformateurs et des apôtres, et tout imprégné de la sève évangélique. Nous pourrions nous y tenir. Citons pourtant un dernier passage sur la résurrection de Jésus-Christ. On sait que, de nos jours, ce fait capital du christianisme est considéré, dans l'Eglise réformée, comme bien secondaire par plusieurs, quand il n'est pas ouvertement nié ; et l'on se demande, avec tristesse, quels sentiments doivent agiter le cœur de certains pasteurs, le jour de Pâques, lorsqu'ils parlent aux foules, convaincues de la victoire de Jésus sur le tombeau, de celui qu'ils font reposer encore dans le jardin de Joseph d'Arimathée. Ce jour-là le pasteur du Désert n'avait pas une corvée à remplir ; il rendait avec joie témoignage au divin Ressuscité. Ecoutez plutôt :

« La résurrection de Jésus-Christ est comme le centre auquel viennent aboutir toutes les bénédictions spirituelles que Dieu daigne nous accorder en son Fils bien-aimé. Notre délivrance de la puissance du démon, de l'empire de la mort et de notre corruption, notre réconciliation avec Dieu, le pardon de nos péchés, l'assistance de la grâce et le droit à la

vie éternelle et bienheureuse : voilà les grands biens que Jésus nous a acquis et que le souvenir de sa résurrection ne peut que rappeler à notre esprit. Qui pourrait donc ne pas s'unir à saint Pierre et dire avec lui : « Béni soit Dieu qui nous a donné une espérance vive par la résurrection de Jésus-Christ ? » Ce n'est pas assez de le dire, mais il le faut pratiquer, et nous ne saurions nous rappeler le souvenir de la résurrection de Jésus-Christ, sans célébrer notre délivrance, sans nous réjouir et nous égayer en Dieu qui est notre Sauveur, sans chanter et psalmodier à son nom, sans dire avec les anges :

Digne est l'Agneau de recevoir
Hommage, honneur, force, pouvoir,
Gloire, richesses et louanges.

» Et, dans ce temps-ci, la charité de Dieu nous appelant à célébrer cette résurrection, par la participation à l'auguste sacrement de la sainte Cène, avec quel saint empressement ne devons-nous pas entourer sa sainte table, publier, à l'envi les uns des autres, les victoires qu'il a remportées sur le péché, sur la mort, sur le sépulcre et sur les enfers, nous entretenir des grands combats de souffrance qu'il a soutenus pour l'amour de nous et nous em-

presser de nous soumettre à Lui et de le suivre (1) ! »

C'est le même esprit qui règne dans les autres sermons de Bérenger. On le voit, ils sont essentiellement bibliques. Soit qu'il dénonce les erreurs de l'Eglise romaine, soit qu'il reproche leur formalisme à ses auditeurs ou qu'il les mette en garde contre le froid déisme de Rousseau ou l'incrédulité des encyclopédistes, c'est toujours sur l'autorité des Ecritures divinement inspirées qu'il s'appuie. Il en appelle sans cesse à la loi et au témoignage. C'est la bonne semence de l'Evangile et non l'ivraie de la sagesse humaine qu'il dépose avec confiance dans les cœurs, et, malgré les saisons contraires, elle ne devait pas rester improductive.

En 1822, un jeune évangéliste de Genève, à peine âgé de vingt-quatre ans, arrivait dans le Trièves, ce théâtre du long apostolat de Bérenger, et fixait sa résidence à Mens. Le zèle des temps anciens s'était singulièrement refroidi. Ses prédications, à la fois pleines d'onction et d'autorité, ses enseignements puisés aux sources vives de l'Ecriture, son zèle vraiment apostolique eurent bientôt réveillé

(1) Tiré d'un sermon de Pâques, sur 2 Timothée, II, 8, prêché au Désert en 1775.

pasteur et troupeau, selon l'expression d'Adolphe Monod. Les uns se réjouirent de ces doctrines qui portaient la joie et la consolation dans leurs cœurs. D'autres s'en alarmèrent et finirent par accuser le jeune prédicateur de prêcher des nouveautés. Que fait alors Félix Neff? Il porte en chaire la confession de foi des Eglises réformées et les sermons que Bérenger avait prêchés dans la contrée cinquante ans auparavant. L'apôtre des Alpes n'avait qu'à creuser plus profondément le sillon tracé par le ministre sous la croix. Le flambeau de l'Evangile, Neff le recevait des mains de son prédécesseur, et le faisait briller d'un nouvel éclat aux yeux de ces protestants dégénérés qui avaient oublié la prédication du salut. — C'est ainsi que Dieu renoue la chaîne brisée des traditions. De génération en génération, ses témoins, ses *martyrs* se lèvent pour convier les pécheurs à l'humiliation et à la repentance, à la foi et à la vie chrétienne. Recueillons leurs enseignements et suivons leur exemple. C'est en restant fidèles, comme eux, au vieil Evangile de la croix que nous nous montrerons les dignes héritiers de ces glorieux ancêtres.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES